

**DIAC S.A.**  
OPÉRANT SOUS LA MARQUE COMMERCIALE

**MOBILIZE**  
FINANCIAL SERVICES

**2025**

**RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL**

# Sommaire

Attestation de la personne physique responsable du Rapport financier annuel .....p3

## **01. Rapport de gestion au 31 Décembre 2024**

Rapport de gestion ..... p7

Rapport de durabilité ..... p22

Rapport de certification des informations en matière de durabilité..... p130

## **02. États financiers consolidés**

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... p138

Etats financiers consolidés ..... p146

## **03. Comptes sociaux**

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ..... p201

Comptes sociaux ..... p209

## **04. Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Rapport sur le gouvernement d'entreprise..... p246

# Attestation de la personne physique responsable du Rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicable.

Le 5 Mai 2026  
Le Directeur général  
Frédéric SCHNEIDER

**01.**

# **RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2025**

## SOMMAIRE

<b>1.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026</b>	<b>7</b>
1.1.1. Les principes d'élaboration des comptes	11
1.1.2. Les systèmes d'information et l'organisation	11
1.1.2.1. L'utilisation d'un progiciel intégré	11
1.1.2.2. Les systèmes opérationnels et le contrôle	12
1.1.2.3. Le rôle des équipes comptables et de gestion	12
1.1.2.4. Le rôle du contrôle interne comptable et central	12
1.1.2.5. L'animation de la fonction comptable	13
1.1.2.6. La publication des comptes	13
1.1.3. Annexe	19
1.1.3.1. Annexe : les risques financiers	20
<b>1.2. ÉTAT DE DURABILITE</b>	<b>22</b>
1.2.1. Informations générales	22
1.2.1.1. Base de préparation	22
1.2.1.2. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie	24
1.2.1.2.1. Activités de l'entité et modèle d'affaires	24
1.2.1.2.2. Organes de gestion et de contrôle	26
1.2.1.3. Dialogue avec les parties prenantes	32
1.2.1.4. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)	33
1.2.1.5. Notes méthodologiques	39
1.2.2. Informations environnementales	40
1.2.2.1. Changement climatique (ESRS E1)	40
1.2.2.1.1. Stratégie climatique et gestion des IRO associés	41
1.2.2.1.2. Indicateurs liés au changement climatique	49
1.2.2.1.3. Alignement avec la taxonomie Européenne	53
1.2.2.1.4. Notes méthodologiques	63
1.2.2.2. Pollution (ESRS E2)	70
1.2.2.3. Économie circulaire (ESRS E5)	72
1.2.3. Informations sociales	74
1.2.3.1. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)	74
1.2.3.1.1. Introduction générale	75
1.2.3.1.2. Conditions et environnement de travail	78
1.2.3.1.3. Santé et sécurité	81
1.2.3.1.4. Diversité et inclusion	83
1.2.3.1.5. Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents	88
1.2.3.1.6. Dialogue social et négociation collective	90
1.2.3.1.7. Autres droits liés au travail – Protection des données	93
1.2.3.1.8. Notes méthodologiques	95
1.2.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)	100
1.2.3.3. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	104
1.2.3.3.1. Introduction générale	104
1.2.3.3.2. Impacts liés à l'information de l'utilisateur	107
1.2.3.3.3. Confidentialité des données personnelles	111
1.2.3.3.4. Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux	113

<b>1.2.4.</b>	<b>Informations sur la gouvernance</b>	<b>116</b>
<b>1.2.4.1.</b>	<b>Conduite des affaires (ESRS G1)</b>	<b>116</b>
<b>1.2.4.1.1.</b>	<b>Politique de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)</b>	<b>116</b>
<b>1.2.4.1.2.</b>	<b>Plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée</b>	<b>119</b>
<b>1.2.4.1.3.</b>	<b>Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)</b>	<b>120</b>
<b>1.2.4.1.4.</b>	<b>Notes méthodologiques</b>	<b>121</b>
<b>1.2.5.</b>	<b>Annexes</b>	<b>123</b>
<b>1.3.</b>	<b>RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE</b>	<b>ERREUR !</b>
	<b>SIGNET NON DEFINI.</b>	

## 1.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DIAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce.

A titre ordinaire, il vous sera rendu compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, avant de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, et de vous demander de vous prononcer sur l'affectation du résultat.

### Situation de la société et son activité au cours de l'exercice écoulé

#### **MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE - ACTIVITE COMMERCIALE**

##### ▪ **Les immatriculations**

Le marché automobile toutes marques est en baisse de -5,2% par rapport à l'année 2024, avec 2,0 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault enregistre 387 043 immatriculations, ce qui représente une baisse de 1,2 %, moins marquée que celle du marché. Les ventes sont stimulées par les véhicules électriques, dont les immatriculations dans le périmètre Ampère ont doublé pour atteindre 73 079 unités en 2025. La part de marché de la marque s'améliore de 0,8 point et atteint désormais 19,4%.

Les ventes de Dacia représentent 141 261 immatriculations, en diminution de -4,0% par rapport à l'année dernière. La part de marché s'établit à 7,1%, en hausse de 0,1pt.

Enfin, 34 208 véhicules Nissan ont été immatriculés, en diminution de -4,4% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque s'établit à 1,7%, à un niveau identique à celui de l'année précédente.

##### ▪ **L'activité de Mobilize Financial Services France**

Mobilize Financial Services France a réalisé 357 526 nouveaux dossiers de financement de Véhicules Neufs (VN) et d'Occasion (VO), contre 376 168 en 2024 (hors SPV). La performance commerciale de Mobilize Financial Services France est en retrait par rapport à 2024, avec une pénétration VN toutes marques s'établissant à 45,6% contre 47,8% en 2024 (hors SPV).

La Contribution commerciale de la nouvelle production s'établit à 673 Meur, contre 651 Meur en 2024.

### Clientèle Retail (Particuliers et Entreprises)

En VN Renault, les volumes financés s'élèvent à 170 157 dossiers, en diminution de -10,5% par rapport à 2024 (hors SPV). Le taux de pénétration sur immatriculations s'établit à 44,0%, en diminution de -4,5 pts par rapport à 2024 (hors SPV).

L'activité Dacia est en progression : la marque enregistre 74 851 dossiers VN réglés (+4,4% vs 2024 hors SPV), malgré la baisse des immatriculations. Le taux d'intervention VN s'établit à 53,0% (+4,2 pts par rapport à 2024 hors SPV).

L'activité Nissan diminue sur un an : le taux d'intervention VN s'établit à 36,0%, en baisse de -6,1 pts vs 2024 avec un nombre de dossiers réglés VN en diminution de 2 763 unités.

L'activité VO reste globalement stable, avec 96 567 dossiers réglés en 2025 (-1,8% sur un an). Le montant des nouveaux financements s'élève à 1 051 Meur, affichant une augmentation de +1,3% par rapport à 2024.

### Diac : 290 669 dossiers VN +VO contre 294 292 en 2024

Le volume de dossiers diminue de -1,2%, tiré à la baisse par la décroissance des immatriculations. La performance commerciale est toutefois en légère progression sur un an avec un taux d'intervention VN toutes marques s'établissant à 34,0% (+0,3 pt). Sur le seul canal Retail, le taux d'intervention s'établit à 62,1% sur les marques Renault + Ampère (-0,6 pt par rapport à 2024), 55,9% pour Dacia (+5,9 pts par rapport à 2024) et à 51,5% pour Nissan (-2,3 pts par rapport à 2024).

#### Diac Location : 66 857 dossiers VN +VO contre 81 876 hors SPV en 2024

Le volume de dossiers diminue de -18,3%. A la diminution du nombre d'immatriculations s'ajoute une dégradation de la performance commerciale notamment sur les segments des Grands Comptes et Loueurs Courte Durée.

Sur le périmètre France (Diac et Diac Location), les nouveaux financements totaux s'élèvent à 6 448 Meur contre 6 609 Meur en 2024 (soit -2,4%). Cette diminution s'explique principalement par un contexte de marché défavorable (décroissance de 5,2%) dans lequel la part de marché des constructeurs a progressé de +1,0pt.

#### Clientèle Réseau

Enfin, l'activité de financement aux réseaux de distribution affiche un encours productif moyen de 4 026 Meur (hors affecturation), stable par rapport à 2024 avec une variation de +0,5%.

### **MOBILIZE FINANCIAL SERVICES FRANCE – ACTIVITE FINANCIERE**

Le résultat avant impôts, format financier, de Mobilize Financial Services France s'établit à fin décembre 2025 à 215,9 Meur, en progression de +100,3 Meur par rapport à 2024. Cette progression découle de l'amélioration du PNB conjuguée à une maîtrise des frais de fonctionnement et du coût du risque.

#### ▪ **Une marge brute hors services (MBHS) en progression de 153,7 Meur :**

La MBHS clientèle progresse de +161,6 Meur :

- Progression de +148,2 Meur de la marge brute financière, les produits financiers ayant progressé plus rapidement que le coût de refinancement grâce aux efforts réalisés sur la tarification dans un contexte de diminution des taux sur les dernières années ;
- Les autres produits de la MBHS progressent de +16,6 Meur en raison i) d'une charge de 8,1 Meur en 2024 et non reconduite en 2025, liée à une régularisation sur les indemnités de résiliation contentieuses et ii) de la reconnaissance à titre provisoire d'un produit de 9,2 Meur afin de comptabiliser des produits restés à tort au bilan. Après analyse approfondie, ce montant correspond à des indemnités d'assurances et sera régularisé en 2026 en Autres du PNB ;
- Les produits nets de placement diminuent de -3,2 Meur (valorisation des Titres de Participation Diac).

La MBHS de l'activité réseau diminue de 7,9 Meur malgré la stabilité des encours, en raison de la diminution de l'Euribor sur lequel est indexé la tarification, qui en entraîne une diminution des produits perçus plus importante que celle des coûts de refinancement réellement supportés.

#### ▪ **Une diminution de -1,0 Meur de la marge sur services :**

Cette diminution est principalement liée à une diminution des participations bénéficiaires reçues de la part des assureurs.

#### ▪ **Des autres produits et charges bancaires en diminution de -51,1 Meur :**

Les principales variations sont les suivantes :

Sur Diac : -31,6 Meur

- Régularisations sur les indemnités de résiliation contentieuses ayant conduit à une reconnaissance de produit en 2024 : -24 Meur ;
- -16,7 Meur sur les moins-values de cession non intégralement compensées par les indemnités d'assurances reçues (+11,0 Meur) ;

Sur Diac Location : -19,6 Meur

- L'ajustement du Fond de conquête aux besoins commerciaux du métier, se traduisant par une variation négative de -7,2 Meur ;
- Effet défavorable de -6,1 Meur sur la provision sur contrats « terminés non cédés » (dotation de 5,5 Meur en 2025 contre une reprise de 0,6 Meur en 2024), et reclassement de 1,5 M€ d'indemnités sinistres sur ces contrats ;

- Impact négatif de -5,2 Meur lié aux provisions sur les Valeurs Nettes Comptables des batteries, résultant d'une dotation de 4,3 Meur en 2025, contre une reprise de 0,9 Meur en 2024. Cet effet défavorable est toutefois partiellement compensé par l'abandon enregistré en 2024 pour un montant de 3 Meur ;
- Diminution des Frais de Cessions du Plan d'action Diac Location pour un montant de -1,6 Meur par rapport à 2024 ;
- En 2025, un amortissement complémentaire de -0,9 Meur est enregistré pour couvrir le risque de valeur résiduelle lié à la location opérationnelle ;
- Apport positif des primes Loueurs, contribuant à hauteur de +4,7 Meur, atténuant partiellement la baisse de certains moyens commerciaux.

▪ **Des coûts de distribution dont la charge s'alourdit de -8,0 Meur :**

- Les coûts de distribution étalés s'alourdissent de -12,4 Meur. La charge qu'ils représentent augmente de -25,1 Meur sur Diac, en lien avec l'augmentation des encours. Ce mouvement est compensé par une diminution de +12,7 Meur sur Diac Location, expliqué majoritairement par une correction des étalements pour +9,3 Meur et le reste par la diminution du stock de la rémunération réseau généré sur les derniers exercices ;
- Les coûts de distribution non étalés diminuent de +4,4 Meur. Certaines charges supportées en 2024 n'ont pas été reconduites en 2025, générant une économie de -5,0 Meur (accord de marge pour 2,1 Meur, Leasing social pour 2,9 Meur). A contrario le versement d'un Signing Bonus lié à la mise en place d'un nouveau contrat de partenariat avec Nissan a conduit à une charge supplémentaire de -0,8 Meur.

▪ **Un coût du risque en évolution favorable de +5,5 Meur :**

• **Clientèle : un coût du risque en amélioration de +2,9 Meur, avec comme effets principaux :**

- **L'évolution du FWL : +22,7 Meur** dont +29,9 Meur sur le FWL statistique (reprise de +24,7 Meur en 2025 contre une dotation de -5,2 Meur en 2024) et -7,2 Meur sur le FWL sectoriel (dotation de -3,7 Meur en 2025 contre une reprise de 3,5 Meur en 2024) ;
- **Une variation des dotations d'expertises pour -9,7 Meur** (une reprise de +8,0 Meur en 2025 contre une reprise de +17,6 Meur en 2024)
- **Une charge de -5,4 Meur de frais de recouvrement** en 2025, ces frais étant comptabilisé en frais de fonctionnement en 2024.

• **Financement réseaux : une évolution du coût du risque favorable de +2,6 Meur :**

- Moindre dotation sur le groupe Gemy : +1,0 Meur (4,5 Meur de dotations en 2025 contre 5,5 Meur de dotations en 2024) ;
- Diminution de la charge B1+B2 qui a bénéficié de la mise à jour des grilles de PD et LGD : +0,9 Meur
- FWL statistique : +1,7 Meur (augmentation des provisions de -0,4 Meur en 2025 contre -2,1 Meur en 2024) ;
- FWL sectoriel introduit en 2025 en raison de la dégradation du secteur automobile : -1,0 Meur.

▪ **Des frais de fonctionnement dont la charge diminue de +9,2 Meur**

Cette augmentation s'explique principalement par :

Des **Frais de personnel** en hausse de -1,8 Meur :

- Augmentation au niveau de la masse salariale (salaires et autres compléments), liée à la dérive salariale : -1,4 Meur ;
- Variation de la participation et intéressement : -1,3 Meur ;
- Indemnités de licenciement : -0,7 Meur
- Régularisation du Shareplan au titre des années 2022 à 2024 effectuée en 2025 : +0,9 Meur ;
- Versement des primes N-1 : +0,7 Meur.

Des **frais administratifs** et dotations aux amortissements en diminution de +10,0 Meur avec pour principaux événements :

- Reclassement des frais de recouvrement en coût du risque : +4,4 Meur (4,4 Meur de frais de recouvrement comptabilisés en frais administratifs en 2024 contre 0 en 2025) ;
- Diminution des charges liées à l'immeuble de Noisy-le-Grand en prévision de sa cession début 2026 et aux événements à destination des collaborateurs dans un contexte de restrictions budgétaires : +4,6 Meur.

**Des impôts et taxes en baisse de +1 Meur**, en lien avec une diminution de la charge sur la C3S.

Les effectifs (y compris expatriés RNGM et Dispenses d'activité) s'inscrivent à 1633 CDI/CDD inscrits à fin décembre 2025 contre 1658 à fin décembre 2024.

## **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport de gestion a été réalisé.

L'immeuble hébergeant les équipes DIAC à Noisy-le-Grand a été cédé en janvier 2026.

## **PERSPECTIVES 2026**

Après la diminution observée en 2025, le marché toutes marques est attendu en légère croissance sur l'année 2026, avec une demande tirée par l'électrique et l'hybride. Forte d'une gamme de véhicules électriques renouvelée, l'Alliance devrait ainsi constater une augmentation de ses immatriculations dont Mobilize Financial Services France devrait bénéficier.

## **PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Le groupe Mobilize Financial Services est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser, piloter et contrôler les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société. Le comité contrôle interne groupe a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne applicable à l'ensemble des sociétés françaises et étrangères dont Mobilize Financial Services détient le contrôle effectif.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- Le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- Les dispositifs locaux des filiales, succursales et joint-venture ;
- Les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Le directeur de la gestion des risques et le directeur du contrôle interne présentent chaque année au comité d'audit et des comptes du conseil d'administration de Mobilize Financial Services, les résultats des contrôles permanents, notamment comptables, et les évolutions des dispositifs connexes ; ce dernier évalue le système de contrôle interne et demande le cas échéant des actions d'amélioration.

Le groupe Mobilize Financial Services élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les reportings comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

Le groupe Mobilize Financial Services France fait partie de Mobilize Financial Services. Le groupe Mobilize Financial Services France applique les mêmes processus, les mêmes procédures et utilise les mêmes outils que le groupe Mobilize Financial Services.

### **1.1.1. Les principes d'élaboration des comptes**

La société consolidante Mobilize Financial Services définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- Le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- Le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- La revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrits ci-avant s'appliquent au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une démarche d'harmonisation comptable a été mise en place. Un guide des bonnes pratiques comptables ainsi que sept procédures comptables cadre ont été rédigés à l'attention des filiales ou succursales ; les procédures ont été transposées localement (Arrêtés comptables, Reportings, Saisies manuelles, Contrôle des alimentations automatiques de la comptabilité, Nouveaux schémas comptables, Archivage, Vérification de la réalisation des contrôles de 1er niveau du chef comptable).

La bonne articulation du reporting financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

### **1.1.2. Les systèmes d'information et l'organisation**

#### **1.1.2.1. L'utilisation d'un progiciel intégré**

Le groupe Mobilize Financial Services a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (Entreprise Ressource Planning ou ERP) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

### **1.1.2.2. Les systèmes opérationnels et le contrôle**

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat et de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- En liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- En liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

### **1.1.2.3. Le rôle des équipes comptables et de gestion**

Les équipes comptables des filiales, et en particulier celle de Mobilize Financial Services France, secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les prévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

### **1.1.2.4. Le rôle du contrôle interne comptable et central**

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit Mobilize Financial Services, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle interne comptable et central, rattaché au département du Contrôle Interne groupe, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

#### **1.1.2.5. L'animation de la fonction comptable**

Un service dédié à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe Mobilize Financial Services.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles. Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

#### **1.1.2.6. La publication des comptes**

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

**DIAC – COMPTE DE RESULTAT FINANCIER (A FIN DECEMBRE 2025)**

Cumul à fin décembre, M€	Total Diac-Cogera		
	Réel	2024	Ecart
<b>Actif Productif moyen (APM)</b>	<b>15 646</b>	<b>14 484</b>	<b>1 162</b>
Produits financiers	<b>1 071</b> 6,84%	<b>965</b> 6,67%	<b>105</b> 0,18%
Coût de refinancement	<b>-623</b> -3,98%	<b>-590</b> -4,08%	<b>-32</b> 0,10%
<b>Marge Brute Financière (MBF)</b>	<b>448</b> 2,86%	<b>375</b> 2,59%	<b>73</b> 0,27%
Autres produits de la MBHS	<b>41</b> 0,26%	<b>10</b> 0,07%	<b>31</b> 0,19%
Produits nets des placements	<b>-4</b> -0,03%	<b>-1</b> -0,01%	<b>-3</b> -0,02%
<b>Marge Brute Hors Service (MBHS)</b>	<b>485</b> 3,10%	<b>384</b> 2,65%	<b>101</b> 0,45%
Marge sur services	<b>143</b> 0,91%	<b>141</b> 0,98%	<b>1</b> -0,06%
Autres du PNB	<b>-11</b> -0,07%	<b>20</b> 0,14%	<b>-32</b> -0,21%
CDD étalés	<b>-290</b> -1,85%	<b>-265</b> -1,83%	<b>-25</b> -0,02%
CDD non étalables	<b>-6</b> -0,04%	<b>-8</b> -0,05%	<b>2</b> 0,02%
Total CDD	<b>-296</b> -1,89%	<b>-273</b> -1,88%	<b>-23</b> -0,01%
<b>Produit Net Bancaire (PNB)</b>	<b>320</b> 2,04%	<b>273</b> 1,88%	<b>47</b> 0,16%
Coût du risque	<b>-71</b> -0,45%	<b>-56</b> -0,39%	<b>-15</b> -0,07%
Frais de fonctionnement	<b>-124</b> -0,79%	<b>-126</b> -0,87%	<b>2</b> 0,08%
Autres Produits et Charges Exceptionnels (APCE)	<b>-32</b> -0,20%	<b>0</b> 0,00%	<b>-32</b> -0,20%
<b>Résultat Avant Impôt (RAI)</b>	<b>94</b>	<b>91</b>	<b>3</b>

**DIAC – COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (A FIN DECEMBRE 2025)**

En milliers d'euros	Notes	12/2025	12/2024
Intérêts et produits assimilés	22	354 092	443 101
Intérêts et charges assimilées	23	(647 789)	(644 882)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	3 575 781	2 944 089
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(3 626 592)	(2 832 686)
Revenus des titres à revenu variable	25	215 126	222 186
Commissions (Produits)	26	22 517	24 123
Commissions (Charges)	26	(764)	(775)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	6 956	(22 698)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	27	14	
Autres produits d'exploitation	28	218 217	230 628
Autres charges d'exploitation	29	(28 825)	(50 346)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>88 733</b>	<b>312 740</b>
Charges générales d'exploitation	30	(409 776)	(374 223)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(4 084)	(3 931)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(325 127)</b>	<b>(65 414)</b>
Coût du risque	31	(201 318)	(146 806)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(526 445)</b>	<b>(212 220)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(526 445)</b>	<b>(212 220)</b>
Résultat exceptionnel	32	(24 553)	
Impôts sur les bénéfices	33	98	124
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(550 900)</b>	<b>(212 096)</b>

Le groupe Mobilize Financial Services établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

<b>Résultat net de l'exercice 2025</b>	-550 899 974,35 EUR
Report à nouveau antérieur	-246 252 694,43 EUR
Solde disponible	-797 152 669,78 EUR
<b>Dividendes</b>	<b>0,00 EUR</b>
Solde du compte report à nouveau	-797 152 669,78 EUR

Il est proposé de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2025.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Les dividendes versés au titre des trois précédents exercices de DIAC S.A ont été :

- Au titre de l'exercice 2022, un dividende de 0,75 EUR par action a été distribué.
- Au titre de l'exercice 2023, il n'y a pas eu de dividende distribué.
- Au titre de l'exercice 2024, il n'y a pas eu de dividende distribué.

## **CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2023 ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires et de frais généraux excessifs ou non déclarés ayant donné lieu à réintégration.

## **ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPEMENT**

Au cours de l'année 2025, Mobilize Financial Services France développe de nouveaux produits et services et a fait évoluer ses systèmes d'information afin de s'adapter aux demandes de ces clients, sans toutefois présenter de budget recherche et développement spécifique.

## **PARTICIPATION**

Nous vous précisons que les résultats de l'exercice donnent lieu à l'application des dispositions concernant la participation des salariés aux fruits de l'expansion, conformément à l'Ordonnance du 17 août 1967 et aux accords d'entreprise.

## **ACTIONNARIAT**

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture de cet exercice :

- le capital de DIAC S.A est détenu à 99,99 % par RCI Banque S.A
- DIAC S.A. détient 99.99% de DIAC LOCATION S.A, société de location longue durée et de gestion de parcs aux entreprises.

## **DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**

Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, les informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, font l'objet d'une déclaration consolidée de performance extra-financière au niveau de Renault S.A, société mère du Groupe

## INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L.441.-14 l'article du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition, au 31 décembre 2023, du nombre et montant total TTC des factures reçues non réglées aux fournisseurs, suivant les modalités de l'article D441 – 6 du Code du Commerce.

Le périmètre d'application retenu par Mobilize Financial Services France pour ces dispositions ne concerne que les opérations extra-bancaire et n'inclut donc pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

DIAC – Dettes Fournisseurs (En milliers d'euros)	Article D.441 I. 1° : Factures reçues non réglées au 31/12/2025 dont le terme est échu (TTC)						
	Hors échéance	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
Dettes Fournisseurs		54 593	1	0	132	54 726	54 726
Dettes sur Crédeurs divers		13 950	818	115	3 223	18 106	18 106
Fournisseurs factures non parvenue	262 633						262 633
	<b>262 633</b>	<b>68 543</b>	<b>819</b>	<b>115</b>	<b>3355</b>	<b>72 832</b>	<b>335 465</b>

DIAC – Dettes Fournisseurs (En milliers d'euros)	Article D.441 -II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2025						
	Sans retard	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Total
<b>A) Tranche de retard de paiement</b>							
Nombre <b>cumulé</b> des factures concernées	318 045			2	2	4	318 049
Montant <b>cumulé</b> des factures concernées TTC	6 530 375			56	21	77	6 530 396
Pourcentage du montant total des factures <b>émises dans l'année TTC</b>	99,98%			0,00%	0,01%	0,01%	100%
<b>B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>							
Nombre de factures <b>exclues</b>							
Montant total des factures <b>exclues</b> TTC							
<b>C) Délai de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>							
Délai de paiement utilisé pour le calcul des intérêts de retard							30 jours

Après avoir pris connaissance des documents comptables qui vous sont présentés et des commentaires dont ils sont assortis, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux comptes, vous aurez à statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes annuels 2025
- Approbation des comptes consolidés 2025
- Affectation du résultat et détermination du dividende
- Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé
- Absence de conventions réglementées
- Mandat des commissaires aux comptes
- Mandat KPMG en qualité de vérificateur du rapport de durabilité,

A titre extraordinaire :

- Transfert du siège social
- Modification des statuts
- Constatation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et décision à prendre conformément à l'article L. 225 248, alinéa 1 du Code de commerce,

A titre ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités.

### 1.1.3. Annexe

Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

(En milliers d'euros)

Années	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Capital en fin d'exercice (en Keur)</b>					
Capital social	415 101	415 101	415 101	415 101	415 101
Nombre d'actions ordinaires émises	96 535 000	96 535 000	96 535 000	96 535 000	96 535 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice (en Keur)</b>					
Produit net bancaire	521 804	645 124	565 577	312 740	88 733
Bénéfice avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	2 045 460	2 157 452	2 398 634	2 585 024	2 995 556
Impôts sur les bénéfices	(33 309)	(61 993)	(33 601)	124	98
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(22 986)	88 991	(34 982)	(212 096)	(550 900)
Résultat distribué		72 401			
<b>Résultats par action (en Euro)</b>					
Bénéfice après impôts mais avant dotations aux amort. et provisions	20,84	21,71	24,50	26,78	31,03
Bénéfice après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(0,24)	0,92	(0,36)	(2,20)	(5,71)
Résultat distribué par action		0,75			
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	1 460	1 678	1 761	1 698	1 698
Masse salariale de l'exercice	104 591	111 714	115 579	126 716	132 331
Avantages sociaux de l'exercice	45 749	61 199	50 348	59 099	65 598

### **1.1.3.1. Annexe : les risques financiers**

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, Mobilize Financial Services réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services France.

#### **REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN**

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement du groupe Mobilize Financial Services France qui est éligible au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

#### **L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ**

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services France, par la Direction Financements et Trésorerie de Mobilize Financial Services. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de Mobilize Financial Services, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

#### **LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ**

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

#### **REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN**

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque S.A sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

#### **L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ**

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial

Services, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque SA. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque SA, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

## **LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

### **Liquidité**

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

- **Liquidité statique** : Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.
- **Réserve de liquidité** : La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

### **Risque au titre de l'activité de crédit**

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par Mobilize Financial Services France est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

### **Gouvernance**

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe Mobilize Financial Services France.

## 1.2. ÉTAT DE DURABILITE

### 1.2.1. Informations générales

#### 1.2.1.1. Base de préparation

##### *Base générale pour la préparation de l'état de durabilité (BP -1)*

L'état de durabilité de Mobilize Financial Services France a été élaboré sur un périmètre consolidé, conformément au périmètre de consolidation des comptes : il comprend les entités contrôlées selon les normes IFRS Diac SA et Diac Location SA.

Dans l'ESRS E1, pour lequel l'entreprise doit rendre compte non seulement de son périmètre de consolidation financière mais également des entités sous contrôle opérationnel, aucune entité sous contrôle opérationnel n'a été identifiée.

L'état de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval (voir la section 1.2.1.2 – Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie). Dans les cas où les données réelles de la chaîne de valeur n'étaient pas disponibles mais nécessaires, des estimations ont été réalisées en utilisant les meilleures données disponibles.

L'état de durabilité de l'entreprise inclut la possibilité d'omettre des informations spécifiques correspondant à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation.

Dans le cadre de la deuxième publication de l'état de durabilité de Mobilize Financial Services France, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- l'état de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences de l'ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- l'état de durabilité doit divulguer tous les jugements clés portés et les seuils utilisés dans l'application de la double matérialité. La définition de la double matérialité fait l'objet d'un processus d'amélioration continue.
- Lors de ce deuxième exercice, Mobilize Financial Services France a affiné son approche afin d'en garantir la robustesse et la cohérence.
- Cette année, l'évaluation a intégré les meilleures pratiques du secteur tout en s'appuyant sur les enseignements internes tirés de l'évaluation de l'année précédente.

Bien que les informations en matière de durabilité aient été établies dans un contexte de deuxième année d'application de la réglementation CSRD, le cadre réglementaire et interprétatif continue d'évoluer et peut encore influencer la production des informations en matière de durabilité. Mobilize Financial Services France s'est attaché à appliquer l'ensemble des exigences des ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles dans les délais impartis.

Mobilize Financial Services France attire l'attention sur les faits, limites et potentielles futures évolutions suivantes :

- l'état de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences des normes ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- les pratiques de contrôle interne liées aux rapports sur le développement durable seront encore renforcées lors des prochains exercices ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence du secteur financier et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'avec l'augmentation du nombre de déclarants et l'établissement des pratiques de déclaration.

En dépit des efforts déployés, certains points de données n'ont pas pu être documentés pour l'exercice 2025 : le calcul des délais de paiement (voir détails 1.2.4.1.3. Gestion des relations avec les fournisseurs - G1-6 : Pratiques de paiement).

Lorsque certaines informations sont présentées sur un périmètre différent, celui-ci est explicité.

L'efficacité des politiques n'est pas toujours mesurée aujourd'hui par Mobilize Financial Services France de la façon requise par l'exigence générique MDR-T. De ce fait, certains objectifs n'ont pas pu être décrits.

S'agissant de la Taxonomie, le Groupe Mobilize Financial Services incluant Mobilize Financial Services France a décidé d'adapter le format des tableaux à publier lorsque ceux-ci devaient être vides.

Pour aider le lecteur, la nomenclature suivante a été adoptée pour les tableaux présentant des indicateurs :

- Les données quantitatives nulles ou infinitésimales sont matérialisées par un tiret « - » ;
- Les données non applicables sont matérialisées par « N/A ».

### **Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP – 2)**

#### **Horizons temporels**

Conformément aux exigences des ESRS, Mobilize Financial Services France adopte les horizons temporels suivants à compter de la fin de la période de reporting :

Pour les IRO sur l'ESRS E1 Changement climatique :

- Court-terme : avant 2030 ;
- Moyen-terme : 2030-2040
- Long-terme : 2040-2050.

Pour l'ensemble des autres IRO :

- Court-terme : la période adoptée par l'entreprise comme période de reporting dans ses états financiers ;
- Moyen-terme : de la fin de la période de reporting à court-terme définie ci-dessus à 5 ans ;
- Long-terme : plus de 5 ans.

Pour chaque impact potentiel, risque et opportunité identifiés, l'horizon temporel a été précisé en amont de chaque IRO afin d'en assurer une définition correcte.

#### **Changements survenus au cours de l'exercice**

Aucune circonstance particulière n'est survenue dans le cadre du rapport de 2025.

Cependant, des changements ont été apportés dans la préparation et la présentation des informations de durabilité :

- Modification du processus d'analyse de double matérialité, et d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, conduisant à un changement significatif dans la liste et le nombre d'IRO matériels par rapport à l'exercice précédent (voir 1.2.1.1. Base de préparation - BP-1 : Base générale pour la préparation de l'état de durabilité et 1.2.1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)) ;
- Ajout d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (voir 1.2.2.1.1. Stratégie climatique et gestion des IRO associés) ;
- Ajout des émissions liées aux déchets générés par nos sites et émissions financées générées par nos activités de financement des bornes de recharge « Fast Charge » et par nos contrats de locations de batteries ;
- Fiabilisation des données d'émissions liées au scope 3 catégorie 1 (achat de biens et services), catégorie 7 (trajets domicile-travail des employés), catégorie 13 (actifs loués en aval) et catégorie 15 (investissements) dans la section ESRS E1 : l'amélioration de la qualité de la donnée a conduit à revoir les volumes d'émissions en 2019 et 2024. Néanmoins, l'impact de la révision de ces volumes d'émissions sur les objectifs de réduction d'émissions fixés par le Mobilize Financial Services France est non significatif sur les valeurs de référence ;
- Modification de la méthodologie de calcul du Green Asset Ratio suite aux récentes évolutions réglementaires (en conformité avec l'article 1 paragraphe 6 du règlement UE délégué 2026/73), concernant la revue du dénominateur et du numérateur du ratio comprenant notamment l'intégration sur une base volontaire des informations taxonomiques relatives aux expositions non sujettes à CSRD ;
- Modification de la méthodologie de calcul de l'indicateur S1-17 relatif au nombre de plaintes déposées par le biais des canaux permettant au personnel de Mobilize Financial Services France de remonter des incidents : en 2024, seules les plaintes avérées et closes avaient été comptabilisés. En 2025, les cas clos de plaintes avérées et non avérées sont comptabilisés, en ligne avec la méthodologie utilisée par Renault Group.

Malgré des changements importants dans notre analyse de double matérialité et dans la liste des IRO identifiés, le nombre et la liste des indicateurs publiés ne changent pas par rapport à 2024.

Pour chaque indicateur, un tableau présentant les valeurs en 2024 et en 2025 est disponible. Les notes méthodologiques associées à ces indicateurs précisent les éventuels changements méthodologiques ou variations observées.

Nous n'avons pas identifié d'erreurs significatives relatives à des périodes précédentes.

Les informations relatives aux autres législations ou standards de durabilité utilisés pour compléter l'état de durabilité, ainsi que la liste des exigences de publication ESRS satisfaites à la suite de l'analyse de matérialité, sont présentées en annexe (Voir 1.2.5. Annexes - IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de Mobilize Financial Services France).

### **Estimations et utilisation de sources indirectes**

Les indicateurs fondés sur les données de la chaîne de valeur ont généralement été établis à partir de sources d'information directes. Toutefois, pour certaines émissions de CO<sub>2</sub>e, il a été nécessaire d'utiliser des sources indirectes. Pour chaque catégorie d'émissions, Mobilize Financial Services France collecte des données d'activités et évalue les émissions correspondantes en appliquant des facteurs permettant de convertir ces activités en volume de CO<sub>2</sub>e émis. Quand les données directes font défaut, Mobilize Financial Services France utilise des données de substitution, tout en reconnaissant que cette méthode comporte des limites de précision.

Les facteurs d'émissions utilisés par Mobilize Financial Services France sont issus principalement de référentiels internationaux de référence, telles que DEFRA, l'Agence Internationale de l'Energie, la base carbone de l'ADEME, etc. Par ailleurs, lorsque des données physiques ne sont pas disponibles, Mobilize Financial Services France peut réaliser des estimations basées sur des coefficients.

Des niveaux d'incertitude sont évalués pour certaines catégories d'émissions basées sur des données susceptibles de présenter un niveau d'incertitude plus élevé. Les incertitudes issues de l'usage de sources indirectes par Mobilize Financial Services France peuvent provenir d'hypothèses, de l'usage de moyennes sectorielles, géographiques ou historiques, de données prospectives modélisées.

Mobilize Financial Services France s'efforce d'affiner sa méthodologie à mesure que des données physiques ou des données de meilleure qualité sont disponibles auprès d'organismes de référence, de partenaires externes et de fournisseurs de données.

Les méthodologies de mesure des différents indicateurs d'émissions CO<sub>2</sub>e sont détaillées en section 1.2.2.1.4 : Notes méthodologiques.

Les contributions quantitatives par levier de décarbonation (E1-4 34 f) ont été omises au titre des articles L233-28-4 et suivant du Code du Commerce.

### **1.2.1.2. Présentation de l'entité, gouvernance et stratégie**

#### **1.2.1.2.1. Activités de l'entité et modèle d'affaires**

##### **Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur (SBM-1)**

*Mobilize Financial Services France, en tant que filiale de Renault Group, contribue à la transition vers une mobilité plus durable, en lien étroit avec la Stratégie de Développement Durable de Renault Group.*

*Mobilize Financial Services France est à l'écoute de ses clients et de leurs besoins et leur propose des solutions durables de financement, d'assurances et services basés sur l'usage.*

##### **Stratégie et modèle d'affaires**

Le modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France englobe un large éventail d'activités, notamment de solutions de financement et de location de véhicules, des services au véhicule, des solutions d'assurance et de

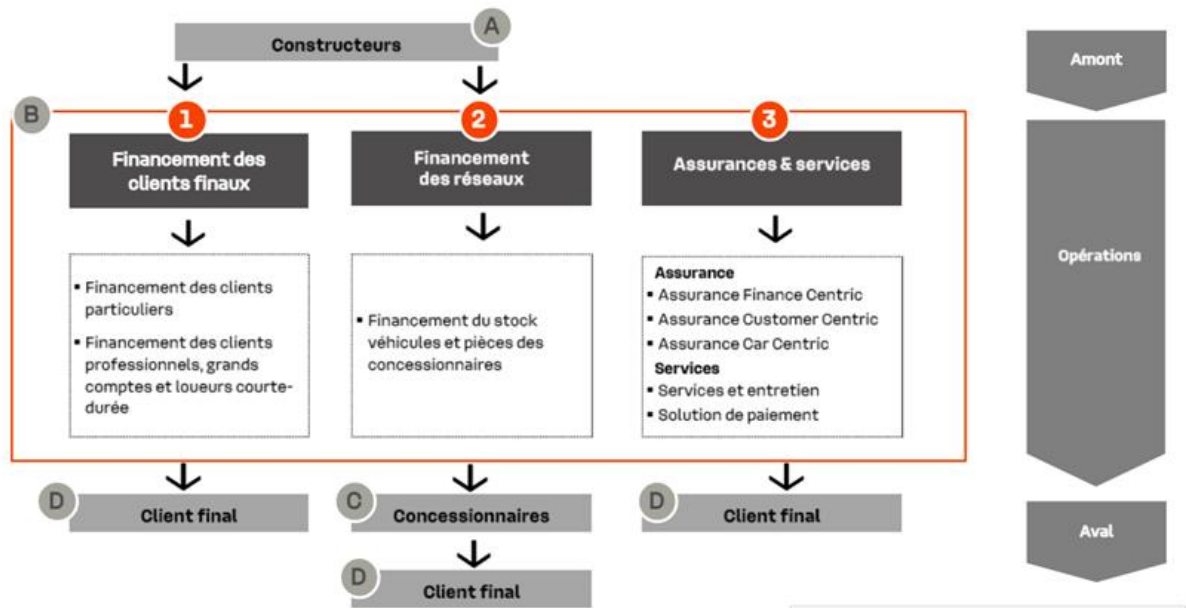
paiement, et enfin des services facilitant l'adoption des véhicules électriques, au cœur de l'écosystème de la mobilité durable.

Mobilize Financial Services France a généré des produits, intérêts et commissions :

- de 1 917 millions d'euros en 2024 ;
- de 1 628 millions d'euros en 2025.

La stratégie de développement durable de Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan stratégique de Renault Group, et est alignée sur son cœur de métier. Elle repose depuis juin 2024 sur trois piliers : l'environnement (Entreprise durable), le social (Entreprise solidaire) et la gouvernance (Entreprise responsable). Ces piliers reflètent les objectifs de durabilité établis par Mobilize Financial Services France et les solutions déjà mises en œuvre ou en cours pour les atteindre.

### Description de la chaîne de valeur



*La chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France*

Le produit net bancaire et la ventilation des actifs net Mobilize Financial Services France sont présentés dans le Rapport Financier Annuel 2025.

#### ▪ Amont

Les principales caractéristiques de la chaîne de valeur amont de Mobilize Financial Services France mettent en évidence un réseau diversifié de fournisseurs et de partenaires.

Mobilize Financial Services France travaille en étroite collaboration avec les constructeurs automobiles, notamment Renault et Nissan pour fournir des solutions de financement et des produits adaptés.

Renault Group, en tant que maison-mère, fournit également des services informatiques essentiels, notamment la gestion des centres de données ou les ordinateurs portables.

Au-delà de Renault Group, la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise comprend des prestataires de services informatiques, des logiciels de gestion des risques financiers, des distributeurs de logiciels et d'équipements d'infrastructure, des workflows de services basés sur le cloud, des solutions logicielles de marketing, ainsi que des fournisseurs de logiciels spécifiques aux activités de financement, location et services.

Mobilize Financial Services France sélectionne ses fournisseurs par le biais d'un processus de consultation concurrentiel et d'un examen régulier de leur santé financière et de leur réputation, y compris des contrôles de conformité à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT).

#### ▪ Opérations propres

Mobilize Financial Services France, dans le cadre de ses propres activités, propose des solutions de financement et de location de véhicules, des services associés aux véhicules, des solutions d'assurance et de paiement, ainsi que des financements dédiés aux solutions de recharge.

Conformément à son engagement en faveur d'un nouveau modèle de mobilité qui privilégie la réduction de son empreinte environnementale, Mobilize Financial Services France soutient activement la transition vers une

mobilité électrique, au travers d'offres de financement adaptées, ou encore la possibilité pour un client de véhicule électrique, de disposer d'un véhicule thermique quelques semaines par an.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France facilite l'accès aux solutions visant à améliorer l'expérience des utilisateurs de véhicules électriques, en intégrant des services complémentaires, tels que la mise à disposition d'une carte de recharge Mobilize Charge Pass et son suivi de consommations, le financement des offres de borne et leur installation, ou encore le financement du développement des infrastructures de stations de recharge rapide.

Les solutions de financement et location proposées par Mobilize Financial Services France se concentrent exclusivement autour de l'automobile (véhicules, bornes de recharges, pièces) ; l'entreprise ne finance pas de projets d'autre nature, y compris des projets d'investissement d'entreprises fortement exposées aux risques climatiques et environnementaux (C&E).

#### ▪ **Aval (clientèle et territoire de distribution)**

La distribution des produits et services proposés par Mobilize Financial Services France est effectuée sur le territoire français, où l'entreprise opère et s'effectue au travers d'un réseau de concessionnaires et de partenaires en aval de sa chaîne de valeur.

Les solutions proposées par Mobilize Financial Services France s'adressent à une clientèle variée, répartie dans 3 catégories :

- des consommateurs individuels ;
- des clients professionnels.
- des concessionnaires automobiles ;

Les utilisateurs finaux et les consommateurs des produits et services de l'entreprise incluent des particuliers (emprunteurs, co-emprunteurs, assurés, abonnés) et des clients professionnels.

Les informations concernant la description des objectifs de durabilité des groupes importants de produits et services, de catégories de clients, et de relations avec les parties prenantes doivent encore être formalisées par Mobilize Financial Services France.

#### **Impact, risques, opportunités sur la chaîne de valeur**

Mobilize Financial Services France considère qu'elle a la responsabilité de veiller à ce que son impact en France soit positif et de contribuer au développement durable. L'ambition de Mobilize Financial Services France est de créer de la valeur partagée au bénéfice mutuel de l'Entreprise et de l'ensemble de ses parties prenantes. Elle prend donc soin d'identifier les besoins et les attentes des parties prenantes qui l'entourent (Voir 1.2.1.3. Dialogue avec les parties prenantes - SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes) et d'y répondre dans la mesure du possible à travers son cœur de métier

Alors que Mobilize Financial Services France met l'accent sur le marché des voitures d'occasion et sur la location opérationnelle, elle fait face à des risques liés à la valeur résiduelle des véhicules et à l'évolution des préférences des clients. Cependant, la demande croissante de VE, associée à la transition vers la mobilité partagée, présente d'importantes opportunités de création de valeur.

En cohérence avec son engagement envers un nouveau modèle de mobilité visant à réduire son empreinte écologique, Mobilize Financial Services France soutient activement la mobilité électrique, en accompagnant les investissements de l'entreprise pour favoriser le développement d'une infrastructure de recharge robuste et accessible.

Au 31 Décembre 2025, Mobilize Financial Services France n'a pas encore formalisé les informations concernant les impacts, les risques et les opportunités potentiels dans ses secteurs principaux et leur relation possible avec son propre modèle d'affaires ou sa chaîne de valeur.

#### **1.2.1.2.2. Organes de gestion et de contrôle**

##### ***Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance (GOV – 1)***

Mobilize Financial Services France est une marque commerciale exploitée par DIAC SA, établissement de crédit soumis à la supervision de la Banque Centrale Européenne (BCE). La gouvernance de l'entreprise est structurée conformément aux exigences réglementaires applicables au secteur bancaire et financier.

Le 12 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé de reprendre les missions du Comité de l'Audit et des Comptes spécifiques à Mobilize Financial Services France.

Par ailleurs, à la suite d'une décision du Conseil d'administration de RCI Banque du 27 novembre 2014, des comités communs RCI Banque / DIAC ont été instaurés afin de se conformer à la réglementation bancaire tout en évitant la multiplication des instances.

Le 9 avril 2025, le Conseil d'administration a également acté la création d'un Comité des Risques propre à DIAC SA. Depuis cette date, seuls les Comités des Nominations et des Rémunérations demeurent communs à DIAC SA et RCI Banque SA.

La gestion la gouvernance de l'entreprise comprend trois composantes :

- surveillance : la stratégie de l'entreprise est arrêtée par le Conseil d'Administration, sur recommandation de la Direction Générale. Le Conseil s'appuie sur les travaux de trois comités : le Comité des Risques, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations ;
- chaîne de responsabilité : Mobilize Financial Services France et son Comité de Direction mettent en œuvre les politiques et la stratégie sous la supervision du Conseil d'administration ;
- cadre fonctionnel : les directions métiers supervisent la définition de politiques et de règles de fonctionnement spécifiques, soutiennent les départements opérationnels et veillent à la mise en œuvre des politiques.

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la validation de la stratégie ESG de Mobilize Financial Services France, en veillant à ce que la durabilité soit ancrée dans l'ensemble de l'organisation, du Comité de Direction aux niveaux opérationnels. Le Conseil d'administration supervise la mise en œuvre globale de la stratégie de durabilité.

Le Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France, dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour.

Conformément aux statuts, le Conseil procède par ailleurs aux contrôles qu'il juge opportuns, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de DIAC est composé de quatre administrateurs : Martin Thomas (Président), Xavier Derot, Isabelle Landrot, Caroline Jeandeau et Giovanni Luca Soma.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de différents comités spécialisés (y compris des comités en commun avec RCI Banque SA).

## Comités spécialisés

### Comité des nominations au 31 décembre 2025

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
<b>Laurent Poiron</b>	Administrateur RCI	Président
<b>Patrick Claude</b>	Président du Conseil d'administration RCI	Membre
<b>Fabrice Cambolive</b>	Administrateur RCI	Membre
<b>Inés Serrano</b>	Administrateur RCI	Membre

### Comité des rémunérations au 31 décembre 2025

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
<b>Giovanni Soma</b>	Administrateur RCI	Président
<b>Laurent Poiron</b>	Administrateur RCI	Membre
<b>Patrick Claude</b>	Président du Conseil d'administration RCI	Membre
<b>Céleste Thomasson</b>	Administrateur RCI	Membre

### Comité des risques au 31 décembre 2025

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
<b>Giovanni Soma</b>	Administrateur DIAC	Président
<b>Isabelle Landrot</b>	Administrateur DIAC	Membre
<b>Caroline Jeandeau</b>	Administrateur DIAC	Membre

Les travailleurs sont représentés au sein du Conseil d'administration par les membres du CSE qui y assistent.

Il est prévu que chaque année, le Comité Exécutif du Groupe Mobilize Financial Services examine et valide l'analyse de double matérialité, qui est ensuite présentée au Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France pour une surveillance plus approfondie. Le Conseil d'administration est chargé de superviser la préparation et la publication de l'information sur le développement durable, d'assurer la conformité aux normes de reporting, d'évaluer les contrôles internes, de surveiller les processus d'assurance externes et d'évaluer les risques et opportunités liés au développement durable.

En outre, le Comité des Risques du Groupe Mobilize Financial Services est chargé de piloter les risques ESG du Groupe Mobilize Financial Services incluant le périmètre France. L'équipe du développement durable informe chaque année la Direction des risques de toute mise à jour des impacts, risques et d'opportunités (IRO), assurant ainsi l'alignement de tous les processus de gestion des risques.

Mobilize Financial Services France formalise actuellement la manière dont les organes administratifs, de gestion et de supervision, ainsi que l'équipe dirigeante, supervisent la définition des objectifs liés aux impacts, risques et opportunités matériels, ainsi que les mécanismes de suivi des progrès.

Le Conseil d'administration, après délibération et sur recommandation du Comité des Nominations, approuve le rapport sur l'évaluation des dirigeants de Mobilize Financial Services France, portant entre autres sur les compétences, la formation et l'expérience de chaque administrateur. Le Conseil d'administration possède collectivement une expertise en matière de responsabilité sociale d'entreprise, de transition climatique, de risques et de gouvernance.

Les informations concernant la manière dont les compétences et l'expertise relatives à la durabilité sont liées aux impacts, risques et opportunités matériels n'ont pas encore été formalisées par Mobilize Financial Services France.

### Composition du Conseil d'administration

	2025	2024
Membres exécutifs	0	1
Membres non exécutifs	5	3
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

## Membres du Conseil d'administration par genre

	2025		2024	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Femme	2	40%	2	50%
Homme	3	60%	2	50%
Autre genre (1)	0	0%	0	0%
Non déclaré	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>4</b>	<b>100%</b>
Ratio de diversité de genre du Conseil d'administration		40%		50%

(1) Genre tel que spécifié par les individus eux-mêmes

## Composition du Conseil d'administration

	2025	2024
Membres indépendants	1	0
Membres non indépendants	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

## Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance (GOV-2)

Le Conseil d'administration étudie la stratégie ESG une fois par an pour s'assurer qu'elle est conforme aux objectifs de l'entreprise et aux exigences réglementaires. En décembre 2023, les initiatives identifiées par le Groupe Mobilize Financial Services pour atteindre l'objectif zéro émission nette en Europe d'ici 2040 et dans le monde d'ici 2050, ont été présentées lors du Comité de Pilotage du Groupe Mobilize Financial Services vers la France qui a lieu tous les deux mois, et auquel la Direction des Projets et de la RSE participe. Ensuite, un Comité de Pilotage du Développement Durable a lieu au niveau France tous les deux mois afin de suivre la mise en œuvre des différentes initiatives Groupe ainsi que leur efficacité. Depuis 2024, le Conseil d'Administration de DIAC SA (Mobilize Financial Services France) supervisera et examinera chaque année l'état de durabilité.

Le risque ESG de Mobilize Financial Services France est surveillé annuellement par le Comité des Risques du Groupe Mobilize Financial Services grâce à un reporting trimestriel conduit par la Direction France des Projets et de la RSE, et le Cadre de Tolérance au Risque (Risk Appetite Framework - RAF) est entièrement validé chaque année, garantissant que les niveaux de risque de l'organisation restent dans les seuils approuvés.

Les informations concernant la manière dont les organes administratifs, de gestion et de supervision prennent en compte les impacts, risques et opportunités lors de la supervision de la stratégie, des décisions relatives aux transactions majeures et du processus de gestion des risques, sont en cours de formalisation par Mobilize Financial Services France.

Pour les IRO et leurs enjeux associés, voir 1.2.1.4. *Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) et SBM-3 : IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires*

## Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération (GOV-3)

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'aligner la rémunération des dirigeants aux objectifs sur le climat. Le Directeur Général bénéficie de critères de performance liés aux questions climatiques dans sa rémunération variable. Sa rémunération variable comprend trois composants, incluant des objectifs sur le climat qui permettent d'évaluer sa performance :

- la rémunération variable annuelle est composée de trois parts qui se multiplient et dont le résultat est plafonné à 225% de la cible de part variable. Chaque part (résultats de Mobilize Financial Services Group x résultats Mobilize Financial Services France x contribution individuelle du Directeur Général) a un résultat pouvant aller de 0 % à 150 %. La part du Groupe Mobilize Financial Services inclut un critère de performance lié aux objectifs sur le climat, basé sur le financement des ventes de véhicules électriques

et représentant un poids de 20 % : cet indicateur mesure l'écart du taux de pénétration des véhicules électriques versus le taux de pénétration des véhicules non électriques ;

- le plan d'actions de performance (Long Term Incentive RCI) du Groupe Mobilize Financial Services est uniquement basé sur la mesure de la rentabilité des actifs pondérés en fonction des risques, sans éléments sur le climat ou la durabilité ;
- le plan d'actions de performance de Renault Group (Long Term Incentive RG) rémunère le Directeur Général à hauteur de 25 % de la valeur des actions qui lui ont été attribuées en fonction de l'atteinte d'un objectif sur le climat. Cet objectif est une combinaison à parts égales d'une part des scopes I et II (activités industrielles) et d'autre part du scope III (émissions à usage des véhicules), évaluée sur des périodes cumulées de trois ans.

### Déclaration sur la due diligence (GOV-4)

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'exercice de due diligence réalisé par Renault Group dans le cadre de son plan de vigilance, dont les résultats sont communiqués à Mobilize Financial Services France pour intégration via les canaux de discussion mentionnés précédemment.

#### Éléments fondamentaux de la « due diligence »

#### Paragrophes de l'état de durabilité de 2025

Intégration de la « due diligence » dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-3 – Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.</li> </ul>
S'engager avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la « due diligence »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, GOV-2 – Informations et questions de développement durable transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels</li> </ul>
Identification et évaluation des impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ;</li> <li>• Voir ESRS 2 – Informations générales, SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.</li> </ul>
Prendre des mesures pour remédier à ces effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de climat ;</li> <li>• Voir ESRS E2 – Pollution, E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution ;</li> <li>• Voir ESRS S1 – Travailleurs de l'entreprise, S1-4 Actions relatives aux travailleurs de l'entreprise, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li> <li>• Voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-4 Actions relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions ;</li> <li>• Voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4 – Actions relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux et efficacité de ces actions ;</li> </ul>

## Éléments fondamentaux de la « due diligence »

### Paragraphe de l'état de durabilité de 2025

	<ul style="list-style-type: none"><li>● Voir ESRS G1 – Conduite des affaires, G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise, G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption, G1-5 Influence politique et de défense des intérêts, G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs, G1-6 Pratiques en matière de paiement ;</li></ul>
Suivi et valorisation de l'efficacité de ces efforts	<ul style="list-style-type: none"><li>● Voir ESRS E1 – Changement climatique, E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci ;</li><li>● Voir ESRS E2 – Pollution de l'air</li><li>● Voir ESRS S1 – Personnel de l'entreprise, S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li><li>● Voir ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur, S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li><li>● Voir ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels ;</li></ul>

### Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

Dans le cadre de l'application de la CSRD, Mobilize Financial Services France s'appuie sur un nouveau système de gestion des risques et de contrôle interne relatif à l'information de durabilité instauré par Renault Group.

La durabilité s'inscrit dans le cadre de gestion des risques du Groupe Mobilize Financial Services comme les autres processus et risques. Globalement, les risques sont identifiés, listés et leur matérialité est évaluée de manière à distinguer les risques jugés les plus critiques. A tous les risques est associé un dispositif de maîtrise des risques. Ce dispositif fait l'objet de contrôles par la LOD2 (contrôleur interne) et par la LOD3 (audit). Coté LOD3, la thématique ESG / Climat est inscrite à l'univers d'audit et fait donc l'objet d'audit sur un cycle de 3 ans. Celui-ci, comme les autres rapports, fait l'objet d'une communication au niveau du COMEX et du Comité d'Audit.

Les analyses de l'équipe projet CSRD et des échanges avec Renault Group et des tiers (entreprises de taille ou de modèle d'affaire comparables, consultants, auditeurs) ont conduit à l'identification des risques principaux suivants :

- Absence par omission de points de données obligatoires dans le rapport ;
- Erreurs de périmètre de mesure ou de calcul concernant les informations quantitatives ;
- Difficulté à obtenir certaines informations, notamment quantitatives, dans les délais impartis ;
- Non-conformité de l'information qualitative aux exigences de l'ESRS ;
- Caractère invérifiable de l'information fournie.

Afin de les prévenir, les méthodes suivantes ont été adoptées:

- Recensement des points de données obligatoires par l'équipe projet, attribution de chacun à un ou plusieurs contributeurs faisant autorité sur la question pour l'entreprise, et suivi de l'obtention de l'information, point par point ;
- Définition de "fiches protocole" décrivant le périmètre et le processus de collecte ainsi que les méthodes de calcul ou d'estimation de chaque information quantitative ;
- En 2024, réalisation d'une collecte à mi-année des données disponibles ("dry-run report") afin d'identifier et de prévenir d'éventuelles difficultés de collecte en fin d'année ;
- Assistance aux contributeurs dans l'interprétation des exigences et contrôle point par point de la conformité des informations qualitatives ;
- Contrôle point par point de l'existence de preuves matérielles.

Un suivi hebdomadaire du traitement des points à risque a été assuré par l'équipe projet.

Pour les informations qualitatives, l'analyse des risques adopte la même rigueur. Les responsables s'assurent de la qualité des textes et de la traçabilité des informations publiées.

L'intégration des résultats de l'analyse des risques et des contrôles internes dans le processus de l'état de durabilité de l'entreprise s'effectue de manière dynamique et réactive.

Chaque responsable examine et, au besoin, améliore continuellement les contrôles précédemment déterminés en fonction des constats. Ce processus itératif permet de garantir l'efficacité des contrôles internes et d'adapter les pratiques en fonction des risques et des exigences en matière d'état de durabilité.

Le Conseil d'Administration est informé des constats via le contrôle effectué par son Comité des Comptes et d'Audit.

### 1.2.1.3. Dialogue avec les parties prenantes

#### Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

Mobilize Financial Services France a mis en place des canaux d'échange avec les parties prenantes, notamment les consommateurs et les utilisateurs finaux, les salariés, les fournisseurs et les partenaires commerciaux et leurs salariés, les investisseurs, les communautés affectées et les associations. Les consultations relatives à la chaîne de valeur amont sont faites au niveau de Renault Group.

L'objectif de l'engagement des parties prenantes de Mobilize Financial Services France est d'éclairer sa stratégie sur la base des résultats de ces consultations, tels que les besoins de transition vers des modèles de véhicules électriques, d'améliorer la satisfaction des clients et des parties prenantes, de promouvoir la transparence et de contribuer au développement durable sur le marché dans lequel elle opère.

Vous trouverez ci-dessous un résumé du dialogue avec les parties prenantes en 2025 :

Parties prenantes	Modes de dialogue	Compréhension des intérêts et des points de vue des parties prenantes	Modifications de la stratégie ou du modèle d'affaire, ou évolutions envisagées à la suite d'une consultation
<b>Consommateurs et utilisateurs finaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● enquêtes de mesure de satisfaction ;</li> <li>● dialogue direct dans le réseau de vente ;</li> <li>● dialogue assuré par les Centres de Relation Clientèle ;</li> <li>● initiatives de formation/sensibilisation ;</li> <li>● veille des avis internet, des réseaux sociaux pour les retours et insatisfactions clients ;</li> <li>● réponses aux appels d'offres ;</li> <li>● enquêtes pour recueillir les commentaires/avis des consommateurs.</li> </ul>	N/A	N/A
<b>Personnel de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● gestion locale (y compris l'évaluation annuelle des performances et du développement) ;</li> <li>● dialogue social ;</li> <li>● enquête salariés ;</li> <li>● communication interne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● défendre les intérêts des collaborateurs de l'entreprise ;</li> <li>● comprendre la stratégie de l'entreprise.</li> </ul>	N/A
<b>Fournisseurs, partenaires commerciaux et leur personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● politique ESG des achats de Mobilize Financial Services France ;</li> <li>● charte ESG des fournisseurs de Mobilize Financial Services France.</li> </ul>	N/A	N/A

Parties prenantes	Modes de dialogue	Compréhension des intérêts et des points de vue des parties prenantes	Modifications de la stratégie ou du modèle d'affaire, ou évolutions envisagées à la suite d'une consultation
Investisseurs/ actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>entretiens avec des arrangeurs et agence de notation ;</li> <li>communication d'informations financières et extra-financières ;</li> <li>site web et autres publications dédiées ;</li> <li>rapport de gestion et rapport financier semestriel et annuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pour Mobilize Financial Services France, atteindre une performance économique et financière durable.</li> </ul>	N/A
Institutions et associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>participation à des groupes de travail créés par des associations professionnelles ;</li> <li>discussions informelles ;</li> <li>dialogue sectoriel.</li> </ul>	N/A	N/A

#### 1.2.1.4. Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

##### Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

Les travaux d'identification et d'évaluation des IRO ont été effectués sous la supervision de l'équipe projet CSRD de Mobilize Financial Services France. Le processus a également mobilisé un réseau d'experts internes sur divers sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. En complément de ces travaux, une analyse des états de durabilité d'autres entreprises françaises comparables a nécessité d'une révision de la liste des IRO établis lors du précédent exercice et, en amont, de la méthode d'évaluation de la matérialité.

Sur la base de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024, les IRO matériels pour 2025 ont été identifiés pour Mobilize Financial Services France avec la participation active des métiers en interne.

Conformément au Guide de mise en œuvre n°1 de l'EFRAG : Évaluation de la matérialité (Para. 64), l'analyse de double matérialité a été conduite selon une approche spécifique à l'entité. Cela signifie que l'évaluation a été adaptée pour refléter le modèle économique, la chaîne de valeur et le contexte opérationnel propres à Mobilize Financial Services France.

Ainsi, pour l'année 2025, l'approche a été affinée pour se concentrer sur les IRO où l'entreprise dispose de leviers d'actions directs et significatifs. Les IRO hérités de la chaîne de valeur amont, sur lesquels Mobilize Financial Services France ne peut agir, ont été réévalués.

Afin d'affiner et valider la liste finale des IRO, les actions suivantes ont été réalisées :

- Alignement sur les cartographies des risques internes mises à jour : ces cartographies sont régulièrement mises à jour par le département Pilotage des Risques Mobilize *Financial Services France* afin d'en garantir la cohérence,
- Intégration et utilisation d'une matrice de la matérialité financière pour les risques non couverts par une cartographie de risque interne spécifique,
- Utilisation des matrices de matérialité sur les impacts environnementaux et humains,
- Utilisation de l'échelle de cotation de probabilité du département Pilotage des Risques afin de garantir une cohérence avec les différentes analyses de matérialité réalisées,
- Réévaluation du niveau de matérialité en cohérence avec le niveau défini et utilisé par le département Pilotage des Risques dans le cadre des analyses de risques réalisées,
- Recoupement avec la révision 2025 des IRO de Renault Group pour garantir un alignement avec les pratiques de Renault Group en tant que filiale à 100%.
- Consultation des experts métiers concernés : pour réaliser les cotations et collecter les commentaires et validations de conservation, de suppression ou de fusion d'IRO.

L'évaluation de la matérialité repose sur l'analyse du niveau de gravité et de la probabilité d'occurrence d'un IRO.

Des échelles de cotation ont été utilisées pour évaluer la gravité des impacts, des risques et des opportunités ainsi que la probabilité d'occurrence, le cas échéant, en fonction des exigences obligatoires de l'ESRS 1 :

- L'échelle utilisée pour la gravité des impacts comprend des critères d'ampleur, de périmètre et d'irréversibilité (sauf pour les impacts positifs). Chaque niveau de gravité a été défini avec des descriptions spécifiques pour les impacts environnementaux et humains ;
- L'échelle utilisée pour la gravité des risques et des opportunités a été classée en quatre types : financière (impact sur les états financiers), juridique (gravité des condamnations potentielles), réputationnelle (perception des parties prenantes) et opérationnelle (durée des perturbations), intégrant des facteurs qualitatifs et quantitatifs ;
- L'échelle de probabilité créée pour l'analyse de matérialité était identique pour la matérialité d'impact et financière, allant de 1 à 4.

Cette échelle a été précisée par les mesures quantitatives et la fréquence des IRO qui ont fait l'objet d'une évaluation.

Au cours du processus d'analyse de la double matérialité, une attention particulière a été accordée à des activités spécifiques, aux relations d'affaires, aux emplacements géographiques et à d'autres facteurs pouvant entraîner un risque accru d'impacts négatifs.

Tout au long du processus de double matérialité, les dépendances identifiées ont été associées aux risques, notamment aux risques opérationnels (perturbation ou interruption des activités) et financiers (augmentation des coûts ou perte de revenus en raison de ces dépendances et de leur disponibilité). Par ailleurs, les impacts négatifs identifiés ont été liés à des risques de réputation et/ou juridiques, les impacts importants pouvant nuire à la réputation de l'entreprise ou entraîner des sanctions judiciaires, en particulier s'ils sont couverts par une réglementation.

Les IRO matériels sont suivis par les départements concernés au sein de l'entreprise, tels que la Direction de Projets et de la RSE, la Direction Juridique et Conformité, la Direction des Ressources Humaines etc., en collectant des informations qualitatives et si possible quantitatives.

Ce processus exhaustif illustre l'approche proactive et stratégique adoptée par le Groupe Mobilize Financial Services, incluant la France, pour identifier et gérer les IRO les plus matériels pour l'entreprise et ses parties prenantes. Il garantit que les états sur la durabilité sont précis, pertinents et conformes aux attentes des parties prenantes, ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Si de nouvelles informations sont fournies par des experts internes ou de parties prenantes, elles seront intégrées à l'analyse, soit par une révision de l'importance relative de certains IRO, soit, le cas échéant, par l'ajout de nouveaux IRO. Dans tous les cas, un réexamen de l'analyse de double matérialité sera effectué chaque année dans le cadre des contrôles internes par l'équipe projet CSRD afin de s'assurer que ses conclusions sont toujours pertinentes.

### ***Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)***

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leurs probabilités potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute). Les IRO suivants ont été identifiés :

Sujet	Impact, risque ou opportunité	Nom/ Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur ou le modèle d'affaires
E1 - Changement climatique	Risque	<b>Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group</b>	Long terme	Amont, Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	<b>Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat</b>	Court terme	Opérations, Aval
E1 - Changement climatique	Risque	<b>Baisse des volumes de vente et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)</b>	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations, Amont
E1 - Changement climatique	Risque	<b>Perte de valeur résiduelle des véhicules due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques</b>	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations, Aval
E1 - Changement climatique	Risque	<b>Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e ne sont pas atteints.</b>	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont, Opérations, Aval
E1 - Changement climatique	Impact négatif réel	<b>Dégradation du climat due aux émissions de gaz à effet de serre financées</b>	Long terme	Aval
E1 - Changement climatique	Impact positif réel	<b>Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement</b>	Moyen terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Opportunité	<b>Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone</b>	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
E1 - Changement climatique	Risque	<b>Exposition à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales en vigueur, et aux nouvelles obligations de reporting. Cette non-conformité pourrait entraîner des coûts de remédiation et/ou porter atteinte à sa réputation.</b>	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
E2 - Pollution de l'air	Risque	<b>Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air</b>	Court terme	Aval

E5 - Déchets	Opportunité	<b>Accompagner le refinancement et la seconde vie des véhicules</b>	Moyen terme	Aval
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif potentiel	<b>Impact des conditions de travail sur la santé physique et mentale des salariés y compris les accidents de travail.</b>	Court et moyen terme	Opérations
S1 - Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif réel	<b>Améliorations de la santé et du bien-être</b>	Court terme	Opérations
S1 - Négociation collective et dialogue social	Impact positif réel	<b>Recours à la négociation collective et au dialogue social pour favoriser un climat de confiance, améliorer les relations sociales et renforcer la cohésion</b>	Court terme	Opérations
S1 - Égalité et traitement et des chances pour tous	Impact négatif potentiel	<b>Inégalité de traitement, discrimination, harcèlement</b>	Court terme	Opérations
S1 - Autres droits liés au travail	Impact négatif potentiel	<b>Non-respect des réglementations relatives aux droits du travail et des droits de l'homme</b>	Court terme	Opérations
S1 - Autres droits liés au travail	Risque	<b>Non-conformité aux droits du travail et aux droits humains</b>	Court terme	Opérations
S1 - Développement des compétences et attractivité	Impact positif réel	<b>Développement des compétences des salariés par la formation pour renforcer leur employabilité, favoriser l'adaptabilité et soutenir la pérennité des activités</b>	Moyen terme	Opérations
S2 - Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Impact négatif potentiel	<b>Conditions de travail et environnement inappropriés pour les travailleurs de la chaîne de valeur</b>	Court terme et moyen terme	Amont
S4 - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	<b>Produits et services non conformes, y compris protection des données personnelles</b>	Court terme	Opérations
S4 - Confidentialité des données	Impact négatif réel	<b>Protection des données de l'utilisateur insuffisante pouvant entraîner des violations de données et des sanctions réglementaires</b>	Court terme	Opérations, Aval
S4 - Impacts liés à l'information	Risque	<b>Pratiques commerciales inadéquates, y compris la documentation sur les produits et services</b>	Court terme	Aval
S4 - Impacts liés à l'information	Risque	<b>Gestion inappropriée des réclamations et/ou autres demandes des clients</b>	Court terme	Aval
S4 - Impacts liés à l'information	Impact négatif potentiel	<b>Manque d'exactitude de la documentation relative aux produits et services (y compris documentation commerciale)</b>	Court terme	Opérations, Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif potentiel	<b>Accessibilité insuffisante des produits et services pour les personnes en situation de handicap</b>	Court terme	Aval

S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif réel	<b>Mobilité individuelle abordable grâce à la conception de produits, aux solutions de financement et aux services de mobilité</b>	Moyen terme	Opérations, Aval
S4 - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	<b>Perte de chiffre d'affaires liée à des clients insolvables ou commettant des fraudes</b>	Moyen terme	Opérations, Aval
G1 - Culture d'entreprise	Impact positif réel	<b>Développement de valeurs éthiques par la communication, les formations et les exigences vis-à-vis des partenaires commerciaux (Code de conduite)</b>	Court terme	Opérations
G1 - Culture d'entreprise	Risque	<b>Non-respect des réglementations et des normes internationales, dont la lutte contre la corruption</b>	Court terme	Amont, Opérations, Aval
G1 - Concurrence libre et non-faussée (enjeu spécifique)	Risque	<b>Amendes, inopposabilité des contrats, injonctions d'arrêter ou de modifier les pratiques commerciales, demandes d'indemnisation et atteinte à la réputation, et sanctions personnelles à l'encontre des salariés, administrateurs et dirigeants (amendes pénales et emprisonnement, interdiction d'agir en tant que dirigeant de société ou de gérer certaines activités, sanctions disciplinaires) en raison du non-respect de la réglementation antitrust</b>	Court terme	Opérations
G1 - Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	Impact négatif potentiel	<b>Problème de trésorerie affectant les fournisseurs pouvant les conduire à la faillite</b>	Moyen terme	Amont, Opérations

La conception et la mise à jour de la stratégie de l'entreprise, dont l'objectif est de remodeler son modèle d'entreprise et sa chaîne de valeur, prennent en compte les IRO énumérées ci-dessus. La stratégie de Mobilize Financial Services France est en constante évolution et est soutenue par l'ensemble de la chaîne de valeur, des fournisseurs aux consommateurs. Les IRO identifiés influencent directement les décisions relatives au modèle économique et à la stratégie de Mobilize Financial Services France. Pour une vue d'ensemble des politiques et actions mises en œuvre ainsi que des actions en cours, voir les chapitres thématiques par ESRS.

Chaque impact décrit ci-dessus est lié à la stratégie ou au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France. Les impacts environnementaux se centrent principalement sur les activités et les caractéristiques des produits et services de Mobilize Financial Services France. Les impacts sur les salariés au sein de la chaîne de valeur sont indirectement liés au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France par le biais d'interactions avec les contributeurs de sa chaîne de valeur. Les clients et les utilisateurs finaux de Mobilize Financial Services France sont impactés par les produits et services financiers, qui sont le résultat du modèle d'affaires mis en œuvre par l'entreprise. Enfin, les impacts liés à la conduite des affaires, propres à l'entité, découlent de la gestion des activités par l'entreprise, et sont donc directement associés au modèle d'affaires de Mobilize Financial Services France.

Au cours de l'exercice, les impacts, risques et opportunités matériels n'ont pas eu d'incidence financière et ne devraient pas entraîner d'ajustements importants des valeurs comptabilisées des actifs et des passifs.

Pour obtenir plus de détails sur l'analyse de résilience climatique de Mobilize Financial Services France, veuillez-vous référer à *ESRS E1, 1.2.2.1.1. Stratégie climatique et gestion des IRO associés, SBM 3 – IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires.*

### 1.2.1.5. Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ces indicateurs font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

#### Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance (GOV-1)

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie
<i>Membres du Conseil d'administration par genre</i>	Le pourcentage des membres du Conseil d'administration est fonction du genre.
<i>Mixité au sein du Conseil d'administration</i>	La mixité au sein du Conseil d'administration est calculée selon le nombre de femmes membres du Conseil d'administration par rapport au nombre total de membres.
<i>Nombre de membres exécutifs</i>	Un membre exécutif fait partie de l'organe exécutif de Mobilize Financial Services France.
<i>Nombre de membres non exécutifs</i>	Un membre non exécutif fait partie du Conseil d'administration de Mobilize Financial Services France.
<i>Pourcentage de membres indépendants du Conseil d'administration</i>	L'indépendance des administrateurs est revue annuellement sur la base d'un questionnaire déclaratif. Au 31 décembre 2025, le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de DIAC était de 20% (1 administrateurs indépendants sur un total de 5 administrateurs)

#### Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération (GOV 3)

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des objectifs en matière de développement durable</i>	La rémunération variable du Directeur Général est soumise à des objectifs de durabilité et est uniquement liée à des considérations sur le climat (voir 1.2.1.2.2. Organes de gestion et de contrôle - ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération).
<i>Pourcentage de la rémunération variable des membres du Conseil d'administration liée à des considérations sur le climat</i>	

## 1.2.2. Informations environnementales

### 1.2.2.1. Changement climatique (ESRS E1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires et augmentation des coûts de remédiation liés aux événements climatiques au niveau de Renault Group	Long terme	Amont/Opérations
Risque physique	Perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat	Court terme	Opérations/Aval
Risque de transition	Baisse des volumes de ventes et de location de véhicules résultant d'une réglementation restreignant l'utilisation des moteurs thermiques ou de tous les véhicules (interdiction d'accès au centre-ville voire à certaines villes avec le développement de l'intermodalité)	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations/Amont
Risque de transition	Perte de valeur résiduelle des véhicules, en particulier des véhicules thermiques, due à l'application des réglementations sur le climat et l'environnement, et des évolutions technologiques	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations/Aval
Risque de transition	Perte sur le portefeuille d'investissement ou dans la confiance des investisseurs si un risque accru est perçu, si les investisseurs cherchent à s'orienter vers des modèles durables ou si les objectifs de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> e ne sont pas atteints	Court terme, Moyen terme, Long terme	Amont/Opérations/Aval
Impact négatif	Dégradation du climat dues aux émissions de gaz à effet de serre financées	Long terme	Aval
Impact positif	Impact positif du financement de nouvelles solutions de mobilité sur l'environnement	Moyen terme	Opérations
Opportunité	Nouvelles opportunités commerciales liées aux solutions de mobilité à faible émission de carbone	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations
Risque de transition	Exposition à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales en vigueur, et aux nouvelles obligations de reporting. Cette non-conformité pourrait entraîner des coûts de remédiation et/ou porter atteinte à sa réputation.	Court terme, Moyen terme, Long terme	Opérations

### 1.2.2.1.1. Stratégie climatique et gestion des IRO associés

#### **Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération (GOV-3)**

En 2023, Mobilize Financial Services France a mis en place un indicateur de performance lié à la transition climatique et environnementale dans son système de rémunération variable des cadres supérieurs, y compris les membres du Comité de Direction. Celle-ci a été étendue à l'ensemble de la population des cadres en 2024. Cet indicateur est le taux d'intervention de Mobilize Financial Services France sur les ventes de véhicules électrifiés (BEV, PHEV, HEV) comparé au taux d'intervention des autres types de véhicules. Il vise à mesurer la performance de l'entreprise à accompagner la transition vers une mobilité électrique et ainsi la réduction des émissions du secteur automobile.

En 2025, le Groupe Mobilize Financial Services a également inclus dans son accord d'intéressement aux performances de l'entreprise un indicateur RSE lié au taux d'intervention (TI) monde entre les véhicules électriques ou hybrides et les autres motorisations, avec une pondération de 10%, applicable à tous les salariés de Mobilize Financial Services en France.

De plus, Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'aligner la rémunération des dirigeants aux objectifs sur le climat. Le Directeur Général bénéficie de critères de performance liés aux questions climatiques dans sa rémunération variable. *Pour plus d'informations, voir 1.2.1.2.2. Organes de gestion et de contrôle - GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans la politique de rémunération.*

#### **IRO matériels liés au climat (IRO-1)**

Afin d'identifier et d'évaluer ses risques physiques et de transition, Mobilize Financial Services France se base sur la cartographie des risques climatiques et environnementaux (C&E) réalisée en 2022 et revue chaque année par le Groupe Mobilize Financial Services. Cette analyse s'appuie sur :

- les définitions des risques physiques et des risques C&E de transition élaborées par la Banque Centrale Européenne ;
- une analyse de matérialité qualifiant la fréquence et l'impact potentiel des risques C&E sur l'ensemble de l'activité et des catégories de risques du Groupe Mobilize Financial Services, avant et après les actions d'atténuation ;
- des études quantitatives et analyses de sensibilité spécifiques à certaines activités et/ou portefeuilles.

L'analyse de matérialité et les études quantitatives ont permis d'identifier les risques les plus significatifs.

Une analyse des activités actuelles a été effectuée au niveau du Groupe Mobilize Financial Services pour identifier les impacts potentiels matériels associés aux risques climatiques présents dans la cartographie des risques C&E. Ces impacts ont ensuite été évalués par des experts internes, en s'appuyant sur des données internes, des ateliers de travail, ainsi que sur les informations fournies par Renault Group. Chaque activité commerciale et chaque actif ont ainsi fait l'objet d'une évaluation approfondie.

Les risques liés au climat ont été analysés et classés en deux catégories :

- les risques de transition, liés au passage à une économie sobre en carbone et à tous les changements qu'il implique. ;
- les risques physiques, ainsi que leurs répercussions potentielles sur l'activité des entreprises et sur les chaînes d'approvisionnement.

Pour chaque risque, des horizons temporels sur lesquels le risque pourrait se matérialiser (à court terme – avant 2030, à moyen terme – 2030-2040 et à long terme – 2040-2050) ont été déterminés.

Mobilize Financial Services France est une institution financière et n'a pas d'activités industrielles liées au charbon, au pétrole, au gaz ou à la production d'électricité. Par conséquent, Mobilize Financial Services France est inclus dans les indices de référence alignés sur les Accords de Paris.

#### **IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)**

Pour évaluer la résilience de sa stratégie et de son modèle d'affaires, Mobilize Financial Services France s'appuie sur les différentes analyses et tests de résilience réalisées par le Groupe Mobilize Financial Services à savoir :

- Une évaluation de l'impact des risques climatiques sur les risques bancaires, avec la collaboration du Département de gestion des Risques et d'experts internes. Cela a permis d'évaluer les liens entre les risques climatiques et environnementaux et les risques bancaires, avant et après les actions d'atténuation, ainsi que la fréquence et l'intensité financière de ces risques. Les résultats ont ensuite été calibrés, harmonisés et nuancés par le Directeur de la Gestion des Risques et le Gestionnaire des Risques Climatiques. Les risques bruts et résiduels ont été estimés et classés en fonction du niveau d'impact financier. Les résultats ont ensuite été partagés avec les gestionnaires de risques du Groupe Mobilize Financial Services. Les résultats de l'étude indiquent un impact plus important sur le risque de crédit, le risque de valeur résiduelle et le risque stratégique ;
- Une étude de quantification des risques physiques C&E sur les sites du Groupe Mobilize Financial Services, incluant les sites Mobilize Financial Services France afin de quantifier les impacts financiers en cas d'aléa climatique. *Des événements tels que l'élévation du niveau de la mer, les inondations, la submersion, les températures nécessitant une climatisation, les vagues de chaleur (supérieures à 35°C rendant la climatisation inefficace), le stress hydrique et les cyclones ont été évalués.* L'étude a permis d'identifier les sites les plus exposés aux événements climatiques extrêmes et les impacts financiers ont également été évalués mais restent relativement limités compte tenu de la structure des sites de Mobilize Financial Services France (tertiaires, loués) ;
- Une étude géographique utilisant *Think Hazard* permet de quantifier les risques C&E sur le portefeuille des particuliers. *Think Hazard réalise une évaluation par région de l'exposition à plusieurs catastrophes naturelles (inondations, incendies, glissements de terrain, tsunامي, stress hydrique et canicule).* Pour chaque type de catastrophe naturelle, un score est attribué, par région, sur la base de l'évaluation de *Think Hazard* (très faible, faible, modéré, élevé). Ce score est ensuite lié au portefeuille via les codes postaux des clients. Cela a permis de classer les expositions de crédit par niveau de risques physiques C&E. Il en ressort que le portefeuille du Groupe Mobilize Financial Services, y compris en France, est géographiquement diversifié et peu exposé aux risques physiques, climatiques et environnementaux ;
- Une étude a examiné des données historiques pour analyser la corrélation entre les événements climatiques (inondations) et les taux de défaut de ses clients. L'analyse n'a pas révélé de corrélation significative.
- *Le Groupe Mobilize Financial Services a également réalisé une étude géographique des principaux sites d'activité et des sites de repli potentiels en cas d'inondation, ce qui est considéré comme le risque physique le plus important.* L'analyse a démontré l'existence de sites qui ne seraient pas soumis aux mêmes événements climatiques ;
- Pour évaluer les effets potentiels sur le risque de crédit des clients entreprises, le Groupe Mobilize Financial Services a intégré des scénarios de l'ACPR et de la BCE, anticipant une transition vers une économie bas carbone d'ici 2030 et 2050, avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous du seuil de 2°C. Pour les projections du risque de crédit des clients particuliers, le Groupe Mobilize Financial Services a pris en compte les scénarios du *Network for Greening the Financial System* (NGFS), qui anticipent une transition retardée et un monde fragmenté, avec l'objectif de rester en dessous du seuil de 2°C d'ici 2030 ;

Les analyses ont été effectuées avec un horizon temporel de 2050 pour les inondations par submersion et de 2030 pour les autres événements, en tenant compte du scénario RCP8.5 du GIEC. *De plus, les données macroéconomiques du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale sont utilisées dans les tests de résistance et les études quantitatives de l'entreprise. Le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est référencé pour les indicateurs de poids et de gCO<sub>2</sub>e/km moyen du portefeuille.*

Les hypothèses utilisées pour valider les tests de résilience sont basées sur le scénario stratégique de Renault Group et Nissan, et sur le fait que les contrats de Mobilize Financial Services France ont une durée de financement moyenne de trois à quatre ans. Le portefeuille de voitures financées devrait donc évoluer en suivant les tendances du marché automobile, avec une augmentation du mix de véhicules électriques. Aucun actif n'a été identifié pour lequel la transition ne pourrait pas s'appliquer.

Les fréquences de mise à jour des différents tests et analyses sont décrits dans le cadre de stress tests climatiques. L'analyse de matérialité est mise à jour à fréquence annuelle et a été revue en 2025. Pour certaines méthodologies, se basant par exemple sur la localisation des sites de Mobilize Financial Services France ou la recherche de corrélation / non-corrélation entre événements climatiques et taux de défaut, d'autres fréquences ont été définies (par exemple tous les 3 ans).

La stratégie et le modèle d'affaires du Groupe Mobilize Financial Services, dans lesquels Mobilize Financial Services France s'inscrit, améliorent la résilience de l'entreprise aux changements climatiques, grâce à des ajustements et des adaptations continus à divers horizons temporels. L'entreprise prend d'ores et déjà des mesures pour garantir un accès continu au financement, diversifier son portefeuille de produits et services, requalifier ses effectifs, financer des obligations vertes et prendre en compte le climat dans le suivi du risque de crédit et de la valeur résiduelle, le tout dans le but de relever les défis posés par le changement climatique.

### Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

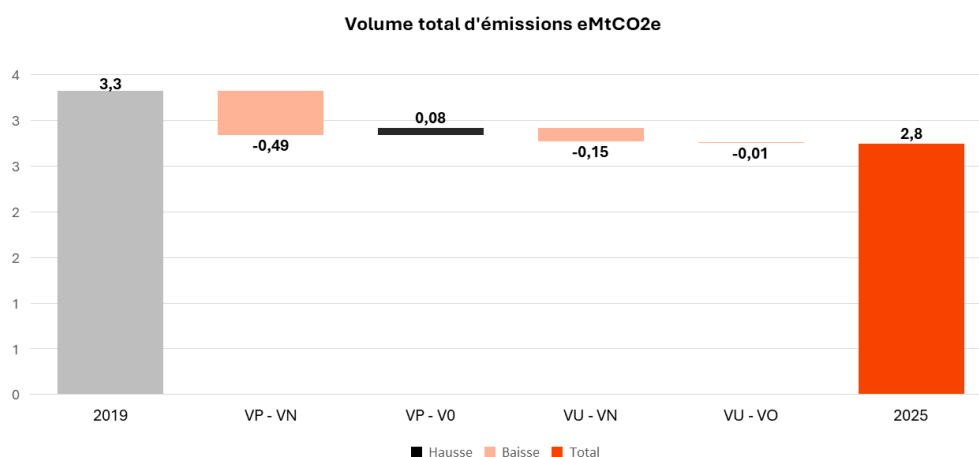
Bien que l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre soit rigoureusement suivi englobant à la fois les émissions issues des opérations internes (scopes 1, 2 et 3 amonts) et celles liées aux activités de financement (scope 3 aval, catégories 13 et 15), la priorité du plan de transition climatique porte sur les émissions financées. En effet, les émissions générées par les activités de financement constituent des émissions verrouillées et représentent 99,5 % de l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France. Cette part prépondérante justifie que les efforts de réduction se concentrent principalement sur ces émissions, considérées comme déterminantes pour la trajectoire de décarbonation de Mobilize Financial Services France.

Parallèlement à cette priorité, des initiatives spécifiques ont été mises en œuvre pour réduire les émissions propres de Mobilize Financial Services France, issues de ses opérations directes. Ces actions témoignent d'une volonté d'agir de manière globale et responsable en matière environnementale, et renforcent l'engagement de Mobilize Financial Services France en faveur de la transition écologique.

Depuis 2019, Renault Group s'est engagé dans une transformation de son mix de motorisations afin de réduire significativement ses émissions de CO<sub>2</sub> et d'accompagner la transition vers une mobilité durable. Ce plan repose sur une diversification progressive des motorisations et une montée en puissance des technologies bas carbone. Mobilize Financial Services soutient cette transformation au travers d'offres de financements et services.

Entre 2019 et 2025, les émissions financées totales liées aux ventes de véhicules ont diminué de **0,58 MtCO<sub>2</sub>**, passant de **3,33 MtCO<sub>2</sub>** à **2,75 MtCO<sub>2</sub>**. Cette réduction s'explique par plusieurs évolutions dans la structure des ventes :

- **Véhicules Neufs Particuliers (VP – VN)** : baisse de **0,5 MtCO<sub>2</sub>**, représentant la principale contribution à la réduction des émissions, reflétant l'orientation vers des motorisations plus efficaces et une offre centrée sur des véhicules à plus faible impact carbone se traduisant par une diminution de l'intensité moyenne sur le portefeuille de véhicules financés passant de 155,8 gCO<sub>2</sub>e/km en 2019 à 137,3 gCO<sub>2</sub>e/km en 2025.
- **Véhicules Neufs Utilitaires (VU – VN)** : baisse complémentaire de **0,15 MtCO<sub>2</sub>**, liée à la rationalisation des flottes utilitaires et à l'optimisation des usages professionnels.
- **Véhicules d'Occasion Particuliers (VP – VO)** : hausse de **0,08 MtCO<sub>2</sub>**, reflétant une augmentation des ventes d'occasion. Bien que cela entraîne une légère hausse des émissions d'usage, cette dynamique favorise la prolongation de la durée de vie des véhicules et limite l'impact carbone lié à la fabrication de nouveaux véhicules.
- **Véhicules d'Occasion Utilitaires (VU – VO)** : baisse marginale de **0,01 MtCO<sub>2</sub>**, sans impact significatif sur le bilan global.



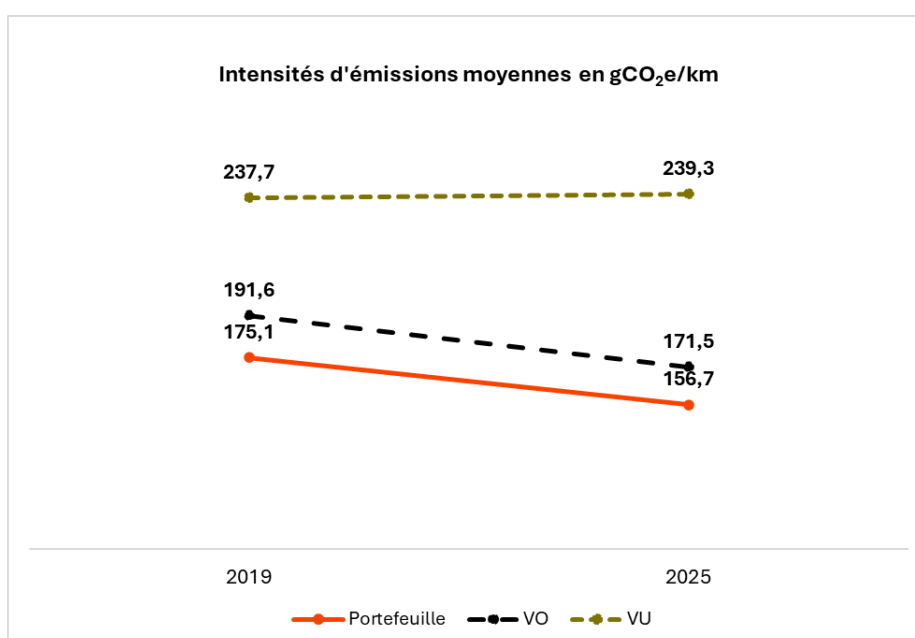
La part des véhicules d'occasion dans notre portefeuille est passée de **20% des contrats en 2019** (représentant 20% des émissions) à **24 % en 2025**, représentant désormais **27 % des émissions totales**. Cette hausse s'explique par la croissance du marché de l'occasion ainsi que la politique active de Mobilize Financial Services France en faveur de ce segment.

Même si cette évolution favorise la circularité et allonge la durée de vie des véhicules, l'intensité moyenne des émissions des véhicules d'occasion demeure supérieure à celle du parc global, avec un écart de 9%.

La surperformance s'explique par d'anciennes incitations fiscales sur les véhicules neufs et des motorisations plus émettrices, ce qui souligne la nécessité d'accélérer la transition vers des véhicules d'occasion à faibles émissions, conformément à notre stratégie de financement du cycle de vie complet des véhicules électriques d'occasion. **Ce levier financier est essentiel pour rendre ces modèles plus accessibles à un large public, réduisant ainsi la barrière économique à l'adoption de la mobilité bas-carbone.**

Les véhicules utilitaires, en raison de leur taille et de leur poids, génèrent des consommations énergétiques et des émissions de CO<sub>2</sub> supérieures à celles des véhicules particuliers. Ce segment freine notre trajectoire de décarbonation, car les utilitaires affichaient fin 2019 une intensité d'émissions supérieure de 36% à la moyenne du parc, puis près de 53% au-dessus de la moyenne fin 2025.

Bien que des modèles utilitaires électrifiés soient disponibles sur le marché, leur adoption reste lente en raison de contraintes techniques (autonomie, capacité de charge), d'un coût d'acquisition élevé et d'une offre encore limitée.



La trajectoire de décarbonation de Mobilize Financial Services repose sur

- Les prévisions d'immatriculations des constructeurs à horizon 2030. Renault Group procède régulièrement à l'élaboration de scénarios climatiques afin d'analyser les impacts à court, moyen et long terme. Cette méthode permet de définir un scénario de référence servant de fondement à l'ensemble des projections d'immatriculations ;
- Le plan stratégique incluant les prévisions commerciales (taux de pénétration par marques et motorisation),
- Les volumes d'émissions estimés, associées aux véhicules financés et générés pendant la phase d'usage.

Construite en 2025, la trajectoire de décarbonation de Mobilize Financial Services France s'inscrit dans celle du Groupe Mobilize Financial Services.

La trajectoire de décarbonation du Groupe Mobilize Financial Services a été soumise à une validation rigoureuse, à la fois en Comité exécutif et en Conseil d'administration. Celle de Mobilize Financial Services a été soumise à la validation du comité de direction. Ces validations garantissent son alignement avec la gouvernance interne et les ambitions stratégiques du Groupe Mobilize Financial Services et de Mobilize Financial Services France. Toutefois, il convient de préciser que cette trajectoire n'a pas fait l'objet d'une assurance extérieure de type Science Based Targets initiative (SBTi) à ce jour.

Dans une démarche de pilotage rigoureuse, le calcul des émissions financées fait l'objet d'une révision semestrielle. Les résultats du Groupe Mobilize Financial Services sont systématiquement présentés en comité exécutif. Cette fréquence permet d'assurer un suivi précis des trajectoires et d'ajuster rapidement les actions en fonction des évolutions du marché ou des orientations stratégiques.

Il est important de souligner que la trajectoire de Mobilize Financial Services France est étroitement liée à celle des constructeurs automobiles, car elle dépend directement de la stratégie d'électrification de leurs gammes de véhicules. Notre trajectoire s'inscrit ainsi dans la continuité de celle du constructeur, qui est alignée avec un scénario bien en dessous de 2 °C pour la phase d'utilisation des véhicules, reflétant une même ambition en matière de réduction des émissions.

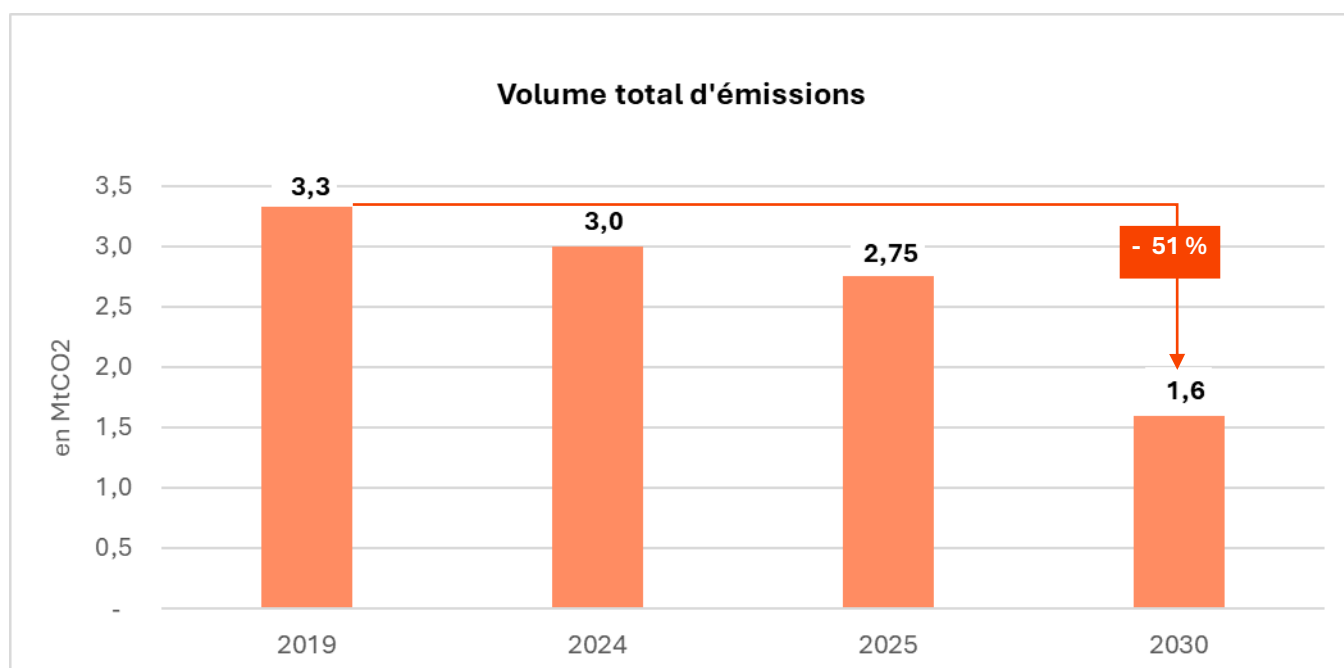
Néanmoins, la croissance du marché des véhicules électriques demeure incertaine, car elle reste fortement conditionnée par plusieurs facteurs externes : la stabilité des politiques publiques, le développement effectif des infrastructures de recharge et l'acceptabilité croissante des véhicules électriques par la clientèle.

En effet, la réussite de la décarbonation repose sur la capacité des constructeurs à accélérer la transformation de leur offre, mais également sur la cohérence et la pérennité des mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics, telles que les bonus écologiques, les dispositifs de soutien à l'installation de bornes de recharge ou la fiscalité avantageuse pour les véhicules propres. Par ailleurs, le rythme de déploiement des infrastructures de recharge, tant publiques que privées, demeure un levier déterminant pour rassurer les utilisateurs et lever les freins à l'adoption massive des véhicules électriques. Enfin, l'évolution des attentes et des usages des clients joueront un rôle clé dans la démocratisation de la mobilité électrique.

Dans ce contexte, Mobilize Financial Services France s'attache à accompagner ces évolutions en adaptant ses offres de financement et de services, afin de répondre efficacement aux besoins d'un marché en pleine mutation et de contribuer activement à la transition vers une mobilité bas-carbone.

En 2019, notre activité reposait presque exclusivement sur les motorisations thermiques, représentant la totalité des émissions. Mais le changement est en marche : en 2025, nous avons déjà réduit la part des contrats de motorisation thermique à **65%**, et introduit des motorisations hybrides et électriques dans notre offre. Cette dynamique s'accélère pour atteindre, en 2030, un mix profondément transformé :

- **Les motorisations thermiques (ICE)** ne représenteront plus que **40% des contrats**, contre 96% en 2019.
- **Hybrides (HEV/ PHEV)** : près de **21% des contrats**, traduisant une montée en puissance des solutions intermédiaires.
- **Électriques (BEV)** : environ **39% des contrats**, signe d'une adoption croissante des motorisations zéro émission.



## Leviers de décarbonation

Afin de réaliser ces objectifs ambitieux, nous avons mis en place des mesures concrètes et innovantes :

**Soutien à nos clients dans leur transition** : En tant que facilitateur clé, nous accompagnons activement nos clients dans leur transition vers la mobilité électrique. Nous leur proposons des offres de financement avantageuses, des conseils personnalisés et des solutions concrètes pour simplifier leur transition, le tout au travers d'un parcours complet élaboré en collaboration avec le constructeur.

Ainsi le taux d'intervention sur les véhicules électrifiés (EV, HEV, PHEV) a atteint 53,5% en 2025, soit 15,1 point supérieur par rapport au taux d'intervention sur les autres types de motorisation, démontrant notre capacité à répondre aux attentes croissantes des consommateurs pour des solutions de mobilité plus durables

**Extension des infrastructures de recharge** : Pour faciliter l'adoption des véhicules électriques, nous œuvrons à l'extension des infrastructures de recharge. Nous soutenons financièrement le développement d'un écosystème de recharge performant et accessible, rendant la recharge plus simple pour tous.

À fin décembre 2025, cette démarche se concrétise par le financement de 65 stations de recharge sur le territoire français, renforçant ainsi l'accessibilité à l'infrastructure nécessaire à la mobilité électrique.

**Facilitation de la recharge lors des déplacements** : Nous **facilitons la recharge** lors des déplacements grâce à Mobilize Charge Pass. Nos clients bénéficient d'un accès simplifié à un vaste réseau européen de bornes via une carte unique et une application intuitive, **transformant ainsi l'expérience de recharge en un processus fluide et sans effort**

En Interne, nous **facilitons également notre propre transition** vers des opérations plus propres. Cela se traduit par l'intégration d'initiatives concrètes : poursuite de l'électrification des véhicules de services des collaborateurs, gestion écologique de bâtiments en France, digitalisation des parcours incluant une démarche zéro papier et promotion des voyages d'entreprise responsables. Nous **agissons ainsi comme un facilitateur de changement à tous les niveaux de l'entreprise.**

### **Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)**

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance d'une stratégie environnementale solide et s'engage à faciliter la transition vers la mobilité électrique, avec un objectif clair d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 en Europe et 2050 dans le monde, conformément à la stratégie de Renault Group. Cet engagement souligne la responsabilité de l'entreprise, mais s'aligne également sur des objectifs mondiaux de Développement Durable, la conformité réglementaire et l'évolution de la demande du marché pour des solutions de transport moins carbonées. En promouvant la mobilité électrique, Mobilize Financial Services France contribue activement à la réduction des émissions de carbone tout en rendant les options de transport moins carbonées plus accessibles aux particuliers et aux entreprises. La mise en œuvre de cette initiative mondiale est supervisée par le Comité de Pilotage des risques climatiques du Groupe Mobilize Financial Services et le Comité Développement Durable de Mobilize Financial Services France.

En 2025, le Groupe Mobilize Financial Services a développé une politique ESG qui décrit les piliers de sa stratégie, ses objectifs et engagements sur chaque pilier Environnement, Social et Gouvernance, ainsi que la gouvernance relative au développement durable. Cette politique a été établie par la Direction Développement Durable, et validée par la VP Marketing & Stratégie du Groupe Mobilize Financial Services. Elle s'appuie sur les Objectifs de Développement Durable développés par les Nations Unies. Le Groupe y compris Mobilize Financial Services France s'engage à contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Les engagements décrits dans cette politique visent à prévenir et limiter les risques et impacts relatifs au changement climatique, mais aussi à soutenir de nouvelles opportunités commerciales, notamment liées aux solutions de mobilité bas carbone.

Par ailleurs, chaque pilier de la politique ESG permet d'adresser les intérêts de différentes parties prenantes :

- Le pilier E décrit nos objectifs de décarbonation sur nos opérations propres et sur nos émissions financées, et vise à soutenir l'accès des clients à la mobilité électrique grâce à des financements et offres de services adaptés.
- Le pilier S vise à mettre en œuvre des actions contribuant au bien-être et au développement des collaborateurs, à la satisfaction clients, et participant au soutien des communautés.
- Le pilier G comporte des initiatives afin d'assurer à nos partenaires une conduite des affaires éthique et conforme.

Les objectifs décrits dans la politique ESG ont été présentés et validés par le Comité Exécutif de Mobilize Financial Services et déclinés au CODIR Mobilize Financial Services France. La politique ESG est disponible sur l'intranet du Groupe Mobilize Financial Services et accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Mobilize Financial Services France s'inscrit pleinement dans cette politique et son déploiement en France.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la politique d'acceptation des dossiers du Groupe Mobilize Financial Services consistant à intégrer les critères ESG dans l'octroi de prêts pour les grandes entreprises, en utilisant des scores sectoriels pour identifier les secteurs présentant des risques physiques et de transition élevés. Dans le cadre de l'évaluation des grandes entreprises, une section dédiée aux critères ESG a été ajoutée, axée sur le secteur, la notation ESG, les politiques ESG et les objectifs de l'entreprise. Les mêmes côtes sectorielles sont utilisées pour surveiller l'exposition trimestrielle du portefeuille de sociétés du Groupe Mobilize Financial Services aux secteurs « à risque élevé ». Ces secteurs demeurent marginaux dans le portefeuille de l'entreprise. L'intégration de ces critères ESG permettent notamment de prévenir le risque de perte de chiffre d'affaires liée à la défaillance de clients impactés par le climat.

Dans la gestion des risques associés aux valeurs résiduelles, un suivi spécifique est effectué, distinguant les véhicules électriques (VE) des véhicules thermiques. Des comités dédiés, réunissant Mobilize Financial Services France, le Groupe Mobilize Financial Services, et les constructeurs automobiles, sont organisés afin de définir les valeurs résiduelles associées et de suivre leur évolution.

### **Actions et ressources (E1-3)**

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan d'action conçu par le Groupe Mobilize Financial Services pour encourager l'adoption des véhicules électriques, comprenant la mise en place d'offres spécifiques et l'instauration d'une politique tarifaire adaptée.

- **Financement de nouvelles mobilités :**

- Mobilize Financial Services France a développé des offres combinées pour les véhicules électriques, incluant, par exemple, le financement de bornes de recharge à domicile, et une différenciation tarifaire entre les véhicules thermiques et les VE. Un indicateur dédié a également été introduit pour suivre l'impact et l'efficacité de cette différenciation ;
- en outre, Mobilize Financial Services France s'est engagée à accroître le financement des véhicules de seconde et de troisième main, afin de réduire l'empreinte environnementale liée à la fabrication de nouveaux véhicules et permettre de réduire la production de déchets. L'entreprise fait partie intégrante de la stratégie de cycle de vie complet de Renault Group, offrant des services financiers sur mesure, en surveillant attentivement la valeur résiduelle de ses véhicules et en maximisant la rétention des véhicules jusqu'à la fin de leur vie. Grâce à des offres de service adaptées (extension de garantie, entretien, assurances à la personne), Mobilize Financial Services France apporte une réassurance au client, favorisant l'adoption de la mobilité propre auprès des clients particuliers (*Voir 1.2.2.3. Économie circulaire (ESRS E5)*).

- **Financement de solutions énergétiques :**

- Mobilize Financial Services France soutient l'ambition de Renault Group de mettre en place un réseau de stations de recharge rapide « Mobilize Fast Charge » en fournissant des solutions de financement de ces actifs (mise en place de lignes de crédit pour financer l'installation des stations Mobilize Fast Charge). Mobilize Fast Charge est un réseau de bornes de recharge ultra-rapides équipées de chargeurs de très haute puissance (jusqu'à 320 kW) ce qui représente un atout essentiel dans le développement de la mobilité électrique.
- Mobilize Financial Services France accompagne également les clients particuliers en proposant des solutions de financement pour les bornes de charge à domicile « PowerBox ». Ces actions visent à rendre la mobilité électrique plus accessible.

### **Objectifs (E1-4)**

Les objectifs de réduction des émissions de GES de Mobilize Financial Services France sont fondés sur le cadre et la méthodologie de l'initiative Science Based Targets (SBTi) et sont validés par le Conseil d'Administration du Groupe Mobilize Financial Services. Ils s'inscrivent dans la politique ESG du Groupe Mobilize Financial Services et soutiennent l'ambition de décarbonation des émissions propres et des émissions financées. Ces objectifs couvrent l'ensemble des GES et sont communiqués en équivalent CO<sub>2</sub>. Les objectifs sont définis sur la base de la

méthodologie de mesure de nos émissions, telle que décrite dans le paragraphe « Emissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6) ».

Jusqu'en 2024, les objectifs étaient exprimés en intensité d'émissions, plus précisément en grammes de CO<sub>2</sub>e par kilomètre parcouru par un véhicule. À partir de 2025, Mobilize Financial Services France a fait évoluer ses objectifs vers des valeurs absolues, exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub>e (tCO<sub>2</sub>e). Cette évolution s'appuie sur des données prévisionnelles intégrant :

- Les orientations stratégiques du Groupe Mobilize Financial Services et leur déclinaison au sein de Mobilize Financial Services France ;
- Les évolutions des volumes d'activité ;
- Les changements dans les préférences et la demande des clients ;
- Les facteurs réglementaires et les exigences de conformité (CSRD, taxonomie européenne, normes d'émissions) ;
- Les innovations technologiques (électrification, efficacité énergétique, digitalisation).

Ces considérations auront un impact potentiel à la fois sur les émissions de GES et les réductions d'émissions pour l'entreprise.

Le Groupe Mobilize Financial Services a défini des objectifs minimum de réduction des émissions couvrant :

- Scopes 1 et 2 combinés (basés sur la méthode « market-based » uniquement) ;
- Scope 3 au global.

Ces objectifs n'ont pas fait l'objet d'une assurance externe ni d'une validation par une organisation du type SBTi.

Ces objectifs, applicable à Mobilize Financial Services France, garantissent une trajectoire alignée sur l'ambition « well below 2 °C », conformément aux recommandations de la Science Based Targets initiative (SBTi).

Cette trajectoire s'appuie sur celle de Renault Group, ce qui implique que des ajustements d'objectifs pourront intervenir dans le futur afin de rester cohérents avec les ambitions du constructeur.

Un dispositif de mesure et suivi des écarts entre les objectifs de réduction des émissions et les ambitions fixées a été mis en place, afin d'assurer la conformité et la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Conformément aux directives de la Science Based Targets initiative (SBTi) pour les institutions financières, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la trajectoire définie par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) pour 2030, ainsi que sur le scénario Net Zero 2050, qui vise à maintenir l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, offrant ainsi au moins 50 % de chances de succès. Cette trajectoire couvre l'ensemble des émissions issues de l'inventaire des GES de Mobilize Financial Services France.

En 2022, Mobilize Financial Services France a réalisé sa première évaluation complète de l'empreinte carbone, en choisissant 2019 comme année de référence en raison de sa nature représentative d'une activité non perturbée par des événements majeurs (type Covid-19 ou pénuries d'approvisionnement) et représentative d'une période où l'industrie automobile reposait sur des technologies fossiles, permettant de mesurer les résultats en termes de réduction des gaz à effet de serre. Cette approche garantit également un alignement avec l'empreinte carbone de Renault Group. Mobilize Financial Services France publie des informations sur le scénario de référence pour les réductions d'émissions de CO<sub>2</sub>e financées par rapport à 2019 et confirme qu'aucun nouveau niveau de référence n'a été établi.

Mobilize Financial Services France publie des informations sur le scénario de référence pour les réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> financées par rapport à 2019 et confirme qu'aucun nouveau niveau de référence n'a été établi.

Description de l'objectif	Périmètre	Année cible	Valeur cible	Année de référence	Valeur de référence	Objectifs	Situation
			(%/valeur absolue)			- 2025	à la fin de l'exercice 2024
Contribuer à la neutralité en réduisant ses propres émissions scopes 1 et 2	-	2040	- 45 %	2019	-	- 30 %	-
Contribuer à la neutralité en réduisant les émissions financées scope 3 – gCO <sub>2</sub> /km	-	2030	- 42 %	2019	-	- 11 %	-

Certains objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont suivis dans le cadre du Risk Appetite Framework (RAF) du Groupe Mobilize Financial Services. Ce dispositif comprend quatre indicateurs clés, faisant l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité des Risques du Conseil d'Administration :

- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> financées ;
- Notation ESG du Groupe Mobilize Financial Services par une agence de notation extra-financière, incluant le périmètre France ;
- Taux d'intervention de l'entreprise dans les ventes de véhicules électrifiés (BEV, PHEV, HEV) par rapport au taux d'intervention dans les autres types de ventes de véhicules ;
- Nombre d'offres commerciales spécifiques aux VE.

L'engagement de réduction des émissions financées est lié à un objectif secondaire, qui est d'atteindre un écart de taux de pénétration (TI) entre les véhicules électrifiés (BEV, PHEV, HEV) et les autres motorisations supérieur à 3 % d'ici 2030. Cet objectif permet de suivre les performances commerciales liées à l'électrification des véhicules.

### 1.2.2.1.2. Indicateurs liés au changement climatique

#### **Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)**

Pour calculer ses émissions de GES, Mobilize Financial Services France s'appuie sur les méthodologies, les hypothèses significatives et les facteurs d'émission utilisés par Renault Group, en mettant l'accent sur la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) pour les facteurs d'émission des scopes 1 et 2. Pour le scope 3 amont, des données monétaires et des enquêtes sont utilisées, avec des facteurs d'émission issus de la Carbon Database. La mesure de nos émissions s'appuie sur le standard GHG Protocol. Aucun événement subséquent n'a été relevé après la fin de l'exercice de déclaration.

Les émissions totales de Mobilize Financial Services France proviennent principalement des émissions financées (financements à clients particuliers, entreprises, concessionnaires), pour lesquels les émissions de GES sont calculées à l'aide d'évaluations fondées sur les données d'émissions fournies par les constructeurs ou des bases de données externes. La méthodologie du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), plus précisément la version 5.6 sur les prêts pour véhicules automobiles, est utilisée comme référence pour la déclaration des émissions financées. Ces émissions sont constituées des émissions de gaz à effet de serre des véhicules financés en portefeuille, calculées à partir d'un kilométrage annuel moyen et en se concentrant sur la phase d'utilisation. Tous les types de contrats, qu'il s'agisse de crédit ou de crédit-bail, sont traités selon la même méthodologie.

La phase d'utilisation du véhicule comprend les émissions « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui couvrent :

- pour les véhicules à moteur à combustion interne et hybrides :
  - les émissions liées à la production et au transport de carburants (du puits au réservoir (well-to-tank)). Les émissions liées à la production et au transport des carburants ont été prises en compte en fonction du pays et des carburants des véhicules financés. Ces coefficients d'émission détaillés sont alignés sur les hypothèses de Renault Group ;
  - les émissions liées à la combustion de carburants lors de l'utilisation des véhicules à moteur à combustion interne et hybrides (tuyau d'échappement – « du réservoir à la roue » (well-to-wheel)). Les émissions d'échappement proviennent principalement des données gCO<sub>2</sub>/km fournies par Renault Group ou de bases de données de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE). Les bases de données des constructeurs permettent une correspondance exacte entre un véhicule, grâce à son numéro d'identification, et les données individuelles relatives aux émissions de CO<sub>2</sub>e ;
- pour les véhicules électriques et hybrides :
  - les émissions liées à la production, au transport et à la distribution d'électricité consommée par les véhicules électriques et hybrides (well-to-socket). Elles sont calculées selon les mêmes principes, soit directement à partir des bases de données des fabricants, soit à partir de moyennes établies à partir des bases de données de l'AEE. Les facteurs d'émission liés à l'électricité produite par pays (CO<sub>2</sub>e moyen par kWh) sont également pris en compte. Ces données sont alignées sur les facteurs d'émission utilisés par Renault Group.

Les bases de données de l'AEE ont été utilisées pour établir des valeurs moyennes par modèle, pays, type de moteur et année de vente. Mobilize Financial Services France, en alignement avec Renault Group, afin d'offrir une

évaluation plus réaliste, a augmenté de manière conservatrice de 20 % les valeurs d'émissions de CO<sub>2</sub>e et de consommation électrique des véhicules en phase d'usage. Cette approche vise à mieux représenter les conditions réelles de conduite en allant au-delà des valeurs établies par la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure). Ce facteur d'estimation repose sur une analyse des données de consommations réelles (On-Board Fuel Consumption Monitoring, OBFCEM) collectées par la Commission européenne.

En 2025, le calcul des émissions financées a été complété avec la prise en compte des émissions liées au financement des stations de recharge ultra rapide « Fast Charge » et des batteries en location (non couvertes par un contrat de location du véhicule) afin de couvrir l'ensemble des activités identifiées comme stratégiques pour Mobilize Financial Services France. Cependant, ces émissions financées sont non significatives. Leur intégration dans l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France influe peu sur la variation de celle-ci.

#### Emissions de GES de Scopes 1,2, 3 et émissions totales de GES - chaîne de valeur

En tCO <sub>2</sub> e	2025				2024			
	Amont	Opérations propres	Transport	Aval	Amont	Opérations propres	Transport	Aval
Émissions de GES de Scope 1	-	929	-	-	-	883	-	-
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	-	212	-	-	-	226	-	-
Émissions de GES de Scope 3	2 852	-	-	2 753 013	4 577	-	-	2 988 984
<b>Émissions totales de GES</b>	<b>2 852</b>	<b>1 141</b>	<b>-</b>	<b>2 753 013</b>	<b>4 577</b>	<b>1 109</b>	<b>-</b>	<b>2 988 984</b>

#### Émissions de GES de Scopes 1 et 2 - groupe consolidé et contrôle opérationnel

En tCO <sub>2</sub> e	2025			2024		
	Groupe consolidé	Contrôle opérationnel	TOTAL	Groupe consolidé	Contrôle opérationnel	TOTAL
Émissions de GES de Scope 1	929	-	929	883	-	883
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur le marché)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Émissions de GES de Scope 2 (basées sur la localisation)	212	-	212	226	-	226
<b>TOTAL</b>	<b>1 141</b>	<b>-</b>	<b>1 141</b>	<b>1 109</b>	<b>-</b>	<b>1 109</b>

## Émissions de GES de Scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES - chaîne de valeur

Rétrospective

	Année de référence	Rétrospective	
		2024	2025
<b>Émissions de GES de Scope 1 et 2 (tCO<sub>2</sub>e)</b>			
Émissions de GES de Scope 1	475	883	929
Émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché	N/A	N/A	N/A
Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation	359	226	212
Pourcentage des émissions de GES de Scope 1 issues de régimes de commerce d'émissions réglementés (%)	-	-	-
<b>Émissions significatives de GES de Scope 3 (tCO<sub>2</sub>e)</b>			
Total des émissions brutes indirectes de GES de Scope 3	3 344 991	2 995 737	2 755 865
Pourcentage des GES de Scope 3 calculés en utilisant des données primaires	0%	0%	0%
1. Biens et services achetés	11 668	2 935	1 196
3. Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	-	310	320
5. Déchets générés dans les opérations	-	-	11
6. Voyages d'affaires	379	387	425
7. Trajets domicile-travail des employés	4 495	945	900
13. Actifs loués en aval	1 976 550	1 859 127	1 759 094
15. Investissements	1 351 899	1 129 858	993 919
2. Biens d'équipement	-	-	-
4. Transport et distribution en amont	-	-	-
8. Actifs loués en amont	-	-	-
9. Transport en aval	-	-	-
10. Traitement des produits vendus	-	-	-
11. Utilisation des produits vendus	-	-	-
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	-	-	-
14. Franchises	-	-	-
<b>Total des émissions de GES (tCO<sub>2</sub>e)</b>			
Total des émissions de GES basées sur la localisation	3 345 825	2 994 671	2 757 006
Total des émissions de GES basées sur le marché	N/A	N/A	N/A

### Émissions biogènes de CO<sub>2</sub>e résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse

En tCO <sub>2</sub> e	2025	2024
Emissions biogènes de CO <sub>2</sub> e de Scope 1	N/A	N/A
Emissions biogènes de CO <sub>2</sub> e de Scope 2	N/A	N/A
Emissions biogènes de CO <sub>2</sub> e de Scope 3	N/A	N/A

### Instruments contractuels - Scope 2

En %	2025	2024
Instruments contractuels, émissions de GES de Scope 2	- %	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs sur la génération d'énergie en relation avec les émissions de GES de Scope 2	- %	- %
Instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de revendications d'attributs énergétiques non groupés en relation avec les émissions de GES de Scope 2	- %	- %

### Intensité des émissions GES par rapport au chiffre d'affaires

En tCO <sub>2</sub> e/€	2025	2024
Total des émissions de GES (basées sur la localisation) par rapport au chiffre d'affaires	0,0017	0,0016
Total des émissions de GES (basées sur le marché) par rapport au chiffre d'affaires	N/A	N/A

### Émissions brutes de GES de Scopes 1, 2 et 3 couvertes par le système de tarification interne du carbone

En %	2025	2024
Émissions brutes de GES de Scope 1 couvertes par le système de tarification interne du carbone	- %	- %
Émissions brutes de GES de Scope 2 couvertes par le système de tarification interne du carbone	- %	- %
Émissions brutes de GES de Scope 3 couvertes par le système de tarification interne du carbone	- %	- %

### Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 du Groupe Mobilize Financial Services, avec des objectifs intermédiaires pour atteindre cette ambition pour ses activités en France d'ici 2040. Cet objectif repose sur une réduction de 90 % des émissions et des mesures de compensation pour les 10 % d'émissions résiduelles d'ici 2050, conformément avec les principes définis par la SBTi et adoptés par Renault Group.

Dans son ambition de contribuer à la neutralité carbone (cf. Objectifs (E1-4), Mobilize Financial Services France, conformément à la politique du Groupe Mobilize Financial Services, concentre ses efforts sur des réductions significatives des émissions avant d'envisager des investissements dans des mécanismes de compensation carbone pour neutraliser les émissions résiduelles. En 2025, Mobilize Financial Services France n'a pas acheté de

crédits carbonés. Le Groupe Mobilize Financial Services étudie actuellement si, à l'avenir, des compensations seront achetées sur le marché volontaire du carbone, certifiées selon des normes nationales ou internationales telles que le Gold Standard, Verra (VCS), ou le label bas carbone français. Les projets envisagés seraient alignés avec le modèle d'affaires du Groupe Mobilize Financial Services, notamment la production d'énergie renouvelable, la mise en place de bornes de recharges, tous visant à avoir des impacts positifs sur plusieurs objectifs de développement durable.

### **Tarification interne du carbone (E1-8)**

Actuellement, Mobilize Financial Services France n'intègre pas de mécanisme de tarification interne du carbone dans ses activités.

#### **1.2.2.1.3. Alignement avec la taxonomie Européenne**

##### **Objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et objectifs environnementaux restants**

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la Commission européenne a créé un système de classification dénommé Taxonomie verte, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. La Taxonomie de l'Union européenne fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions appropriées des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d'un point de vue environnemental. En 2021, la CE a adopté l'acte délégué complétant l'article 8 du règlement établissant la Taxonomie verte (« Acte délégué sur la publication d'informations »), modifié en 2022 pour inclure certains secteurs de l'énergie. En 2023, la CE a modifié l'acte délégué pour aligner les exigences de publication d'information sur l'Acte délégué sur l'environnement. Les exigences de publication ont été mises à jour début 2026 dans le cadre de l'adoption de la Directive Omnibus visant à alléger les obligations de publications des entreprises assujetties mais également à revoir les modalités de calcul des informations taxonomiques au travers du Green Asset Ratio (GAR) ou Ratio d'actifs verts<sup>1</sup>.

En vertu de ces réglementations, Mobilize Financial Services France est tenu de fournir des informations sur la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

Ces publications présentent des informations sur l'alignement des activités économiques (publications des indicateurs clés de performance) dans lesquelles les activités économiques « éligibles » à la Taxonomie verte sont évaluées en vue de déterminer si elles sont durables d'un point de vue environnemental (ou « alignées » sur la Taxonomie verte) en fonction de critères d'examen technique.

##### **Périmètre de consolidation**

Les Indicateurs clés de performance (« ICP ») de la Taxonomie verte présentés dans les modèles sont basés sur les expositions des entités du périmètre de consolidation prudentielle de Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2025.

##### **ICP : ratio d'actifs verts**

Le ratio d'actifs verts (ou, en anglais, Green Asset Ratio ci-après « GAR ») correspond au pourcentage des actifs alignés sur la taxonomie verte de l'UE par rapport au total des actifs couverts.

Pour Mobilize Financial Services France, seuls les prêts et avances qui financent des activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont inclus au numérateur du GAR. Les autres types d'actifs (titres de créances et instruments de capitaux propres) n'ont pas été évalués de part leur matérialité et sont par défaut considérés comme non alignés. Ces actifs représentent moins de 0,1% du total des actifs de Mobilize Financial Services France à fin décembre 2025.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. A ce titre, seuls les contrats de financement automobile vis-à-vis des ménages débutés après le 1er janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Le dénominateur du GAR comprend le total des prêts et avances, le total des titres de créance, le total des instruments de capitaux propres et tous les autres actifs couverts au bilan.

L'évolution du règlement permet désormais d'exclure :

---

<sup>1</sup> RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2026/73 DE LA COMMISSION du 4 juillet 2025 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne la simplification du contenu et de la présentation des informations à publier sur les activités durables sur le plan environnemental et les règlements délégués (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486 en ce qui concerne la simplification de certains critères d'examen technique permettant de déterminer si des activités économiques ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux

- les actifs difficiles à évaluer (produits dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts interbancaires à vue et les autres actifs dont le goodwill et les matières premières) du dénominateur des KPIs
- les expositions non matérielles (<10 % des activités) de l'évaluation Taxonomie pour certains KPIs. Toutes les expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues d'inclure des informations en matière de durabilité dans leur rapport de gestion ou n'appartiennent pas à des groupes d'entreprises tenus d'inclure des informations en matière de durabilité dans leur rapport de gestion, au cours de l'exercice, sont exclues du dénominateur des indicateurs clés de performance des entreprises financières.

Pour le calcul des ICP pour les expositions hors bilan, Mobilize Financial Services France n'a pas d'actifs sous gestion et de garanties financières vis-à-vis d'entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD à fin décembre 2025. Les autres expositions hors bilan sont exclues du calcul.

### **Total des actifs couverts**

Mobilize Financial Services France ne finance pas de projets d'entreprises et finance uniquement des véhicules automobiles et articles associés.

Le calcul des ICP des actifs couverts par la Taxonomie verte comprend les expositions au bilan couvrant les prêts et avances vis-à-vis d'entreprises financières, vis-à-vis d'entreprises non financières visées par l'article 19a ou 29a de la directive 2013/34/UE4 (Non Financial Reporting Directive ou « NFRD »/Corporate Sustainability Reporting Directive ou « CSRD ») ainsi que les expositions sur la clientèle de particuliers (ménages).

La distinction entre entreprises soumises aux obligations de publication NFRD et non soumises aux obligations de publication NFRD a été réalisée à partir de classification interne correspondant aux segmentations baloises. Les entreprises des pays de l'UE dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50m€ seront considérées comme soumise aux obligations de publication NFRD.

Les récentes évolutions réglementaires permettent aux établissements de crédit :

- De prendre en compte sur une base volontaire les expositions pour lesquelles des données taxinomiques, sont disponibles. De ce fait les informations taxinomiques relatives aux expositions non sujettes à CSRD sont prises en compte sur base volontaire (en conformité avec l'article 1 paragraphe 6 du règlement UE Deg. 2026/73 de la CE<sup>2</sup>),
- De ne pas publier leur Green Asset Ratio ou certains KPIs détaillés jusqu'au 31 décembre 2027. Le Groupe Mobilize Financial Services a fait le choix de publier les templates applicables à fin 2025.

### **Activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie verte**

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie verte sont les activités qui peuvent être évaluées comme étant durables sur le plan environnemental. Les activités économiques alignées à la Taxonomie verte sont les activités qui ont été évaluées comme étant durables sur le plan environnemental.

De part son activité de financement automobile, Mobilize Financial Services France n'a considéré que l'activité taxinomique suivante :

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires (code taxinomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Cette activité éligible concerne aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique ; le Groupe se conforme ainsi au document « Commission notice on the interpretation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets » (2022/C 385/01), publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO<sub>2</sub>e par kilomètre, également dénommés « véhicules à faibles émissions » dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par Mobilize Financial Services France. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

<sup>2</sup> RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2026/73 DE LA COMMISSION du 4 juillet 2025 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne la simplification du contenu et de la présentation des informations à publier sur les activités durables sur le plan environnemental et les règlements délégués (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486 en ce qui concerne la simplification de certains critères d'examen technique permettant de déterminer si des activités économiques ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux

L'activité 6.5 a été intégralement reliée à l'objectif d'atténuation du changement climatique à travers le critère substantiel du niveau d'émissions (gCO<sub>2</sub>e) moyen. Il n'a pas été identifié de contribution à l'adaptation au changement climatique.

#### **Activités économiques non éligibles à la Taxonomie verte**

Pour Mobilize Financial Services France, les activités économiques considérés comme non éligibles à la Taxonomie verte à date sont : le financement des pièces détachées et les financements de trésorerie de concessionnaires automobiles (prêts non affectés). Ces actifs seront amenés à être évalués dans de prochaines publications du Groupe et la position sur leur non-éligibilité pourrait donc évoluer. Les expositions relatives aux pièces détachées sont non analysées au 31 décembre 2025

Ces actifs représentent 3% du total des actifs de Mobilize Financial Services France à fin décembre 2025.

#### **Actifs exclus du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR**

##### **Expositions à des sociétés non soumises à la NFRD/CSRD4**

Les expositions envers les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation de publication d'informations extra-financières ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie verte. Ces expositions sont exclues du numérateur du GAR mais prises en compte dans le dénominateur.

##### **Produits dérivés**

Les dérivés du portefeuille bancaire sont exclus du numérateur et depuis 2026 du dénominateur du GAR total.

##### **Prêts interbancaires à vue**

Les prêts interbancaires à vue sont des expositions de prêt à la demande auprès d'autres établissements de crédit. Ceux-ci sont exclus du numérateur et du dénominateur du GAR total.

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont exclus du numérateur et du dénominateur du GAR.

##### **Autres actifs**

Les autres actifs comprennent en particulier les immobilisations qui sont exclues du cadre de la Taxonomie verte et dont l'éligibilité à la taxonomie verte ne peut donc pas être évaluée. Les autres actifs ne sont plus inclus dans le total de l'actif utilisé au dénominateur pour le calcul des ratios dont le Goodwill et les Matières premières.

#### **Actifs non couverts pour le calcul du GAR**

Les actifs non couverts dans le calcul du GAR sont exclus du numérateur et du dénominateur.

##### **Gouvernements centraux et émetteurs supranationaux**

Les expositions aux gouvernements centraux et aux émetteurs supranationaux sont exclues du calcul du GAR.

##### **Banques centrales**

Les expositions aux banques centrales comprennent les liquidités détenues et toutes les autres expositions bancaires auprès des banques centrales. Celles-ci sont hors du périmètre de calcul du GAR.

##### **Portefeuille de négociation**

Le portefeuille de négociation est exclu du périmètre de calcul du GAR.

#### **Données d'éligibilité et d'alignement des contreparties**

De part son activité de financement affecté à des véhicules automobiles à destination des entreprises et des particuliers, Mobilize Financial Services France ne dépend pas des informations des contreparties pour l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie verte. Cette évaluation dépend du véhicule financé et des données techniques associés à ce véhicule.

Il n'y a pas de distinction dans l'évaluation de l'alignement en prenant en compte soit le CA soit les CAPEX des contreparties. A ce titre, l'ensemble des modèles de la taxonomie ne sont publiés qu'une fois, et non pas dupliqués en CA et CAPEX.

---

#### **Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle**

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales ont été analysés en se basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur.

---

#### **Adaptation au changement climatique**

Une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée par Renault Group afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Ces risques ont été évalués sur la base de la durée de vie du bien concerné et sont essentiellement de trois types (chaleur extrême, stress hydrique et inondations) couverts par des plans d'actions adaptés.

Le Groupe Mobilize Financial Services a réalisé une revue de ses sites incluant les sites de Mobilize Financial Services France et y compris les sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites Mobilize Financial Services France ne sont pas concentrés dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérable, cela doit conduire à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

---

### **Transition vers une économie circulaire**

La politique d'économie circulaire de Renault Group couvre les critères DNSH liés à (a) la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires et de composants réutilisés dans les produits fabriqués, (b) la conception pour une durabilité élevée, la recyclabilité, la facilité de démontage et l'adaptabilité des produits fabriqués, (c) la gestion des déchets qui privilégie le recyclage plutôt que l'élimination, dans le processus de fabrication et (d) les substances préoccupantes sont identifiées et suivies tout au long du cycle de vie

D'après les informations obtenues auprès du constructeur automobile, les véhicules à faibles émissions concernés par l'activité 6.5, financés par Mobilize Financial Services France sont réutilisables ou recyclables à un minimum de 85 % en poids, réutilisables ou valorisables à un minimum de 95 % en poids.

---

### **Prévention et contrôle de la pollution**

Les véhicules à faibles émissions que Mobilize Financial Services France finance sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit et de résistance à la route extérieure conformes aux exigences européennes du règlement CE 661/2009. Comme les exigences de la taxonomie vont au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse supplémentaire a été menée et a démontré que la plupart des références de pneus montés à l'origine sur des véhicules à faibles émissions répondent à ce critère ce qui nous a conduit à retenir un coefficient d'alignement égal à 1 pour ce DNSH. Toutefois, cette position sera réévaluée au fur et à mesure que des données fiables en lien avec le montage réel des pneus seront disponibles pour tous les véhicules financés ; le coefficient d'alignement sera le cas échéant ajusté en conséquence.

Avec un niveau sonore certifié bien inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques Renault respectent, depuis 2021, les limites de bruit extérieur applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie en zone urbaine. Tous les véhicules à faibles émissions commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA.

---

### **Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)**

Ces garanties minimales recouvrent plusieurs grands domaines dont les politiques, actions et résultats sont exposés dans l'état de durabilité. Il s'agit notamment de la lutte contre la corruption, droits de l'homme et fiscalité. Le département fiscal du Groupe Mobilize Financial Services veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

La Direction Compliance du Groupe Mobilize Financial Services déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques «blanchiment de capitaux et financement du terrorisme», «corruption» et «concurrence», en étroite collaboration avec la Direction Juridique.

Mobilize Financial Services France n'a pas fait, au meilleur de notre connaissance, l'objet de condamnation en 2025 en matière de corruption, d'évasion fiscale ou de non-respect des droits humains.

**Modèle 0 - Résumé des indicateurs clés de performance devant être divulgués par les établissements de crédit en vertu de l'article 8 du règlement sur la taxonomie**

31.12.2025		Exposition totale aux activités alignées sur la taxonomie (€)		ICP (1) (%)	ICP (2) (%)	% de couverture (par rapport aux actifs totaux) (3) (%)	Expositions non évaluées (% des actifs couverts) (4) (%)	Expositions non évaluées (% des actifs couverts) (4) (%)
		CA	CAPEX	CA	CAPEX		CA	CAPEX
<b>ICP Principal</b>	<b>Stock du ratio des actifs verts (GAR)</b>	3 506	-	14,0%	0%	92,3%	5,1%	0%

		Exposition totale aux activités alignées sur la taxonomie (€)		ICP (1) (%)	ICP (2) (%)	% de couverture (par rapport aux actifs totaux) (3) (%)	Expositions non évaluées (% des actifs couverts) (4) (%)	Expositions non évaluées (% des actifs couverts) (4) (%)
		CA	CAPEX	CA	CAPEX		CA	CAPEX
<b>ICP additionnels</b>	<b>GAR (flux)</b>	1 952	-	19,0%	0%	94,7%	4,0%	0%
	Portefeuille de négociation	-	-	-	-	-	-	-
	Garanties financières	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
	Actifs sous gestion	-	-	0%	0%	0%	0%	0%
	Revenus provenant des frais et commissions (5)	-	-	-	-	-	-	-

(1) Sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie.

(2) Sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie.

(3) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

(4) Conformément à l'article 7, paragraphe 8, du présent règlement.

(5) Frais et commissions sur services autres que prêts et AuM.

Notes explicatives

Note 1 : Dans l'ensemble des modèles de reporting : les cellules en noir ne doivent pas être reportées.

Note 2 : Les indicateurs de performance (KPI) de Frais et Commissions (feuille 6) et du Portefeuille de Négociation (feuille 7) ne s'appliqueront qu'à partir de 2028.

Pour rappel les indicateurs de performance (KPI) de Frais et Commissions (modèle 6) et du Portefeuille de Négociation (modèle 7) ne s'appliqueront qu'à partir de 2028.

**Modèle 1 : Actifs pour le calcul du GAR**

**Stock au 31.12.2025**

31.12.2025		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Stock Million EUR	Valeur comptable brute totale	Éligible à la Taxonomie	Aligné à la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental						Dont Utilisation du produit	Dont activités transitoires	Dont activités habilitantes	Exposition non analysées	Dont les activités de financement non significatives des contreparties (1)	Dont les expositions de financement des contreparties déclarant conformément à l'article 7(9)	Dont celles qui ne sont pas évaluées considérées comme non significatives par l'établissement de crédit (2)	
				Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Ressources en eau et ressources marines (RAM)	Économie circulaire (EC)	Pollution (PRP)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)								
1	<b>GAR – Actifs couverts dans le numérateur et le dénominateur</b>	24 977	22 870	3 506	3 506	-	-	-	-	-	3 506	89	-	1 266	-	-	-
2	<b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres</b>	22 831	21 030	3 344	3 506	-	-	-	-	-	3 506	89	-	1 266	-	-	-
3	Entreprises financières	4 403	4 403	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	-	-	-	-
4	Prêts et avances	4 403	4 403	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	-	-	-	-
5	Titres de créance, y compris UoP (Use of Proceeds)	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	<b>Entreprises non financières</b>	7 266	5 733	816	816	-	-	-	-	-	816	9	-	566	-	-	-
8	Prêts et avances	7 266	5 733	816	816	-	-	-	-	-	816	9	-	566	-	-	566
9	Titres de créance, y compris UoP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	<b>Ménages</b>	11 161	10 894	2 528	2 528	-	-	-	-	-	2 528	52	-	-	-	-	-
12	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	dont prêts destinés à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	dont prêts automobiles	11 161	10 894	2 528	2 528	-	-	-	-	-	2 528	52	-	-	-	-	-
15	<b>Financement des collectivités locales</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Financement du logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Autres financements des collectivités locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	<b>Garanties obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Expositions incluses sur une base volontaire (3)	2 146	1 839	162	162	-	-	-	-	-	162	5	-	700	-	-	-
20	<b>Total des actifs GAR</b>	24 977	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 266	-	-	-
21	<b>Actifs non couverts pour le calcul du GAR</b>	2 086	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	97	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Expositions envers les banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Portefeuille de négociation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	<b>Entreprises et entités non soumises à la CSRD</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26	PME et entreprises (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication CSRD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29	dont prêts destinés à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Contreparties de pays non membres de l'UE non soumises aux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35	Instruments de capitaux propres	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36	Dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	Prêts interbancaires à vue	470	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	Trésorerie et actifs assimilés à la trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
39	Autres catégories d'actifs (par ex. goodwill, matières premières, etc.)	1 519	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
40	<b>Total Actifs</b>	27 064	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Expositions hors bilan (stocks) envers les entreprises soumises aux obligations de divulgation CSRD et aux collectivités locales</b>																	
41	Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
42	Actifs sous gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Dont Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44	Dont Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Conformément à l'article 7, paragraphe 8, points a) et b), du présent règlement.

(2) Conformément à l'article 4, paragraphe 1 bis, du présent règlement.

(3) Conformément à l'article 7, paragraphe 3, du présent règlement.

#### Notes explicatives :

1. Les catégories comptables suivantes d'actifs financiers doivent être prises en compte : actifs financiers à coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers non inscrits à la négociation obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ainsi que les garanties immobilières obtenues par les établissements de crédit en prenant possession en échange de l'annulation de dettes.

2. Les établissements de crédit doivent dupliquer ce modèle pour le reporting des stocks afin du calcul du stock GAR, et pour le reporting des nouveaux actifs afin du calcul du flux GAR.  
3. Les établissements de crédit doivent dupliquer ce modèle pour les déclarations basées sur le chiffre d'affaires et celles basées sur les dépenses d'investissement (CapEx).

### Flux au 31.12.2025

31.12.2025		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Flux Million EUR	Valeur comptable brute totale	Éligible à la Taxonomie	Aligné à la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental									Exposition non analysées	Dont les activités de financement non significatives des contreparties (1)	Dont les expositions de financement des contreparties déclarant conformément à l'article 7(9)	Dont celles qui ne sont pas évaluées considérées comme non significatives par l'établissement de crédit (2)	
				Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Ressources en eau et ressources marines (RAM)	Économie circulaire (EC)	Pollution (PRP)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)	Dont Utilisation du produit	Dont activités transitoires	Dont activités habilitantes					
<b>GAR – Actifs couverts dans le numérateur et le dénominateur</b>																	
1	10 256	9 499	1 952	1 952	-	-	-	-	-	-	1 952	21	-	407	-	-	407
2	9 579	8 822	1 869	1 869	-	-	-	-	-	-	1 869	20	-	407	-	-	407
3	<b>Entreprises financières</b>																
4	Prêts et avances																
5	Titres de créance, y compris UoP (Use of Proceeds)																
6	Instruments de capitaux propres																
7	5 108	4 351	714	714	-	-	-	-	-	-	714	1	-	407	-	-	407
8	5 108	4 351	714	714	-	-	-	-	-	-	714	1	-	407	-	-	407
9	Titres de créance, y compris UoP																
10	Instruments de capitaux propres																
11	4 450	4 450	1 151	1 151	-	-	-	-	-	-	1 151	19	-	-	-	-	-
12	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																
13	dont prêts destinés à la rénovation de bâtiments																
14	dont prêts automobiles																
15	21	21	4	4	-	-	-	-	-	-	4	0	-	-	-	-	-
16	Financement du logement																
17	21	21	4	4	-	-	-	-	-	-	4	0	-	-	-	-	-
18	<b>Garanties obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux</b>																
19	677	677	83	83	-	-	-	-	-	-	83	1	-	-	-	-	-
20	10 256													407	-	-	407
21	574																
22	<b>Administrations centrales et émetteurs supranationaux</b>																
23	Expositions envers les banques centrales																
24	Portefeuille de négociation																
25	<b>Entreprises et entités non soumises à la CSRD</b>																
26	PME et entreprises (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication CSRD																
27	Prêts et avances																
28	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux																
29	dont prêts destinés à la rénovation de bâtiments																
30	Titres de créance																
31	Instruments de capitaux propres																
32	Contreparties de pays non membres de l'UE non soumises aux																
33	Prêts et avances																
34	Titres de créance																
35	Instruments de capitaux propres																
36	<b>Dérivés</b>																
37	121																
38	Trésorerie et actifs assimilés à la trésorerie																
39	453																
40	10 830																
<b>Expositions hors bilan (Flux) envers les entreprises soumises aux obligations de divulgation CSRD et aux collectivités locales</b>																	
41	Garanties financières																
42	Actifs sous gestion																
43	Dont Titres de créance																
44	Dont Instruments de capitaux propres																

(1) Conformément à l'article 7, paragraphe 8, points a) et b), du présent règlement.

(2) Conformément à l'article 4, paragraphe 1 bis, du présent règlement.

(3) Conformément à l'article 7, paragraphe 3, du présent règlement.

Notes explicatives :

1. Les catégories comptables suivantes d'actifs financiers doivent être prises en compte : actifs financiers à coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers non inscrits à la négociation obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ainsi que les garanties immobilières obtenues par les établissements de crédit en prenant possession en échange de l'annulation de dettes.

2. Les établissements de crédit doivent dupliquer ce modèle pour le reporting des stocks afin du calcul du stock GAR, et pour le reporting des nouveaux actifs afin du calcul du flux GAR.

3. Les établissements de crédit doivent dupliquer ce modèle pour les déclarations basées sur le chiffre d'affaires et celles basées sur les dépenses d'investissement (CapEx).

## Modèle 2 : informations sur les secteurs - GAR

Dans ce modèle sont illustrés les expositions de Mobilize Financial Services France vis-à-vis d'entreprises par secteur d'activité (code NACE à 4 caractères). Au 31.12.2025 il n'y a pas de financement direct d'activités nucléaires et sur les énergies fossiles.

31.12.2025										
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
	Répartition par secteur - niveau NACE à 4 chiffres (code et libellé) (millions d'EUR)	Total [Brut] valeur comptable	Dont éligible à la Taxonomie	Dont aligné à la Taxonomie	Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Ressources en eau et ressources marines (RAM)	Économie circulaire (EC)	Pollution (PRP)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)
1	Commerce de véhicules automobiles	4 944	4 146	705	705	-	-	-	-	-
2	Location et location-bail de véhicules automobiles	444	376	14	14	-	-	-	-	-
3	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	226	226	27	27	-	-	-	-	-
4	Commerce de détail en magasin non spécialisé	209	209	1	1	-	-	-	-	-
5	Entretien et réparation de véhicules automobiles	125	123	15	15	-	-	-	-	-
6	Autres activités d'enseignement	92	84	9	9	-	-	-	-	-
7	Travaux de finition	90	90	4	4	-	-	-	-	-
8	Commerce de gros non spécialisé	89	89	6	6	-	-	-	-	-
9	Autres travaux de construction spécialisés	75	75	4	4	-	-	-	-	-
10	Construction de routes et de voies ferrées	71	71	5	5	-	-	-	-	-
11	Activités nucléaires(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Activités liées au gaz fossile(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Desquelles des expositions non évaluées(3)	135	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Visées aux annexes I et II, sections 4.26, 4.27 et 4.28, du règlement délégué (UE) 2021/2139.

(2) Visées aux annexes I et II, sections 4.29, 4.30 et 4.31, du règlement délégué (UE) 2021/2139.

(3) Conformément à l'article 7, paragraphe 8, du présent règlement.

Notes explicatives:

1. Les établissements de crédit donnent dans ce modèle des informations sur les dix plus grands risques du portefeuille bancaire à l'égard des dix principaux secteurs couverts par la taxinomie (niveau 4 des secteurs NACE), en utilisant les codes NACE pertinents pour l'activité principale de la contrepartie.
2. Le rattachement de la contrepartie à un secteur de la NACE repose exclusivement sur la nature de la contrepartie directe. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, ou le plus déterminant, pour l'autorisation de l'exposition par l'établissement. La ventilation par code NACE des expositions conjointes dépend des caractéristiques du débiteur le plus pertinent ou le plus déterminant. Les informations sont publiées par les établissements par code NACE avec le niveau de détail requis dans le modèle.
3. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.

**Modèle 3 : GAR Stock ICP**

31.12.2025		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
% (par rapport au total des actifs couverts correspondants dans le dénominateur)		Éligible à la Taxonomie	Aligné à la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental						Dont Utilisation du produit	Dont activités transitoires	Dont activités habilitantes	Proportion d'actifs alignés à la Taxonomie parmi les actifs éligibles à la Taxonomie	Expositions non évaluées (1)
				Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Ressources en eau et ressources marines (RAM)	Économie circulaire (EC)	Pollution (PRP)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)					
1	<b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non</b>	91,6%	14,0%	14,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	14,0%	0,4%	0,0%	15,3%	5,5%
2	<b>Prêts et avances, Titres de créance (dont UoP) et instruments de</b>	84,2%	13,4%	13,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	14,0%	0,4%	0,0%	15,9%	6,0%
3	<b>Entreprises financières</b>	17,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
4	Prêts et avances	17,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
5	Titres de créance, y compris UoP (Use of Proceeds)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6	Instruments de capitaux propres	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
7	<b>Entreprises non financières</b>	23,0%	3,3%	3,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%	0,0%	14,2%	9,9%
8	Prêts et avances	23,0%	3,3%	3,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,3%	0,0%	0,0%	14,2%	9,9%
9	Titres de créance, y compris UoP	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
10	Instruments de capitaux propres	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
11	<b>Ménages</b>	43,6%	10,1%	10,1%						10,1%	0,2%	0,0%	23,2%	0,0%
12	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,0%	0,0%	0,0%						0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
13	dont prêts destinés à la rénovation de bâtiments	0,0%	0,0%	0,0%						0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
14	dont prêts automobiles	43,6%	10,1%	10,1%						10,1%	0,2%	0,0%	23,2%	0,0%
15	<b>Financement des collectivités locales</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
16	Financement du logement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
17	Autres financements des collectivités locales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
18	<b>Garanties obtenues par prise de possession : biens immobiliers</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%					0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
19	<b>Expositions incluses sur une base volontaire (2)</b>	7,4%	0,6%	0,6%	0,0%					0,6%	0,0%	0,0%	8,8%	
20	<b>GAR – Total des actifs GAR</b>	<b>91,6%</b>	<b>14,0%</b>	<b>14,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>14,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>15,3%</b>	<b>5,1%</b>

(1) Conformément à l'article 7, paragraphe 8, du présent règlement.

(2) Conformément à l'article 7, paragraphe 3, du présent règlement.

Notes explicatives:

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour l'encours de ses expositions, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts.
2. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.

## Modèle 4 : GAR ICP flux

31.12.2025		a	b	c		d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
% (par rapport au total des actifs couverts correspondants dans le dénominateur)		Éligible à la Taxonomie	Aligné à la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental						Dont Utilisation du produit	Dont activités transitoires	Dont activités habitantes	Proportion d'actifs alignés à la Taxonomie parmi les actifs éligibles à la Taxonomie	Expositions non évaluées (1)	
				Atténuation du changement climatique (CCM)	Adaptation au changement climatique (CCA)	Ressources en eau et ressources marines (RAM)	Économie circulaire (EC)	Pollution (PRP)	Biodiversité et écosystèmes (BIO)						
1	<b>Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres</b>	92,6%	19,0%	19,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	19,0%	0,2%	0,0%	20,5%	4,0%
2	<b>Prêts et avances, Titres de créance (dont UoP) et Instruments de</b>	86,0%	18,2%	7,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	18,2%	0,2%	0,0%	21,2%	4,0%
3	<b>Entreprises financières</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
4	Prêts et avances	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
5	Titres de créance, y compris UoP (Use of Proceeds)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6	Instruments de capitaux propres	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
7	<b>Entreprises non financières</b>	42,4%	7,0%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,0%	0,0%	0,0%	16,4%	4,0%
8	Prêts et avances	42,4%	7,0%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,0%	0,0%	0,0%	16,4%	4,0%
9	Titres de créance, y compris UoP	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
10	Instruments de capitaux propres	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
11	<b>Ménages</b>	43,4%	11,2%	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11,2%	0,2%	0,0%	25,9%	0,0%
12	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
13	dont prêts destinés à la rénovation de bâtiments	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
14	dont prêts automobiles	43,4%	11,2%	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	11,2%	0,2%	0,0%	25,9%	0,0%
15	<b>Financement des collectivités locales</b>	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	21,0%	0,0%
16	Financement du logement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
17	Autres financements des collectivités locales	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	21,0%	0,0%
18	<b>Garanties obtenues par prise de possession : biens immobiliers</b>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
19	<b>Expositions incluses sur une base volontaire (3)</b>	6,6%	0,8%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	12,2%	0,0%
20	<b>GAR – Total des actifs GAR</b>	<b>92,6%</b>	<b>19,0%</b>	<b>19,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>19,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>4,0%</b>

(1) Conformément à l'article 7, paragraphe 8, du présent règlement.

(2) Conformément à l'article 7, paragraphe 3, du présent règlement.

### Notes explicatives:

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP GAR pour l'encours de ses expositions, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts.

2. Les établissements de crédit répliquent ce modèle pour les informations fondées sur les produits perçus et sur les CapEx.

## Modèle 5 : Expositions hors bilan liées aux indicateurs clés de performance

A fin décembre 2025, Mobilize Financial Services France n'a pas d'actifs sous gestion ou de garanties financières vis-à-vis d'entreprises rentrant dans le champ de calcul du GAR en hors bilan. Le modèle 5 n'est pas publié.

#### 1.2.2.1.4. Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France établit ses paramètres en fonction de méthodes éprouvées. La méthodologie de calcul du bilan carbone a été revue en 2024 par un cabinet de conseil spécialisé dans les enjeux climatiques et environnementaux. Les autres indicateurs font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

Si un indicateur est reporté et non listé ci-dessous, cela signifie qu'il a été calculé à partir de plusieurs indicateurs également listés ci-après et que la formule de calcul est indiquée soit dans l'intitulé de l'indicateur soit dans la description de l'exigence de publication associée.

#### **E1-6 : Émissions brutes de GES de Scope 1, 2 et 3 et émissions totales de GES**

Les calculs des émissions de scopes 1, 2 et 3 inclut les entités consolidées au sens financier et sous contrôle opérationnel.

Les entités sous contrôle opérationnel (opérations conjointes ou non consolidées) ont été déterminées selon les critères suivants :

- Mobilize Financial Services France contrôle l'entité au sens de la norme IFRS 10 ;
- l'entité exerce ses activités dans les installations de Mobilize Financial Services France (exclusivement) ;
- l'entité fonctionne comme une entreprise conjointe, c'est-à-dire qu'elle a des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs ;
- Mobilize Financial Services France dispose d'une licence ou d'une autorisation d'exploiter les actifs industriels ;
- l'entité est gérée uniquement par des employés détachés de Mobilize Financial Services France qui appliquent les politiques de Mobilize Financial Services France ;
- l'entité est contractuellement liée par les attentes de Mobilize Financial Services France en matière de politiques environnementales au-delà des conditions normales de vente. *[DP E1-6\_29]*

Il n'y a pas d'entités sous contrôle opérationnel chez Mobilize Financial Services France.

<b>Libellé de l'indicateur</b>	<b>Description et méthodologie</b>
<i>Émissions de GES de Scope 1</i>	<p>Elles couvrent les émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par Mobilize Financial Services France, y compris la combustion stationnaire, la combustion mobile et les émissions fugitives (les traitement physiques ou chimiques directs sont considérés comme non applicables, car Mobilize Financial Services France ne fournit pas de services industriels). Ces émissions directes sont calculées en appliquant un facteur d'émissions à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La consommation de gaz/gasoil/essence, les dépenses de carburant ou la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ;</li><li>• La consommation de carburant, les dépenses de carburant ou les kilomètres parcourus par la flotte de la filiale pour la combustion mobile ;</li><li>• La surface des bureaux climatisée pour les émissions fugitives.</li></ul> <p>Les facteurs d'émission utilisés sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>
<i>Pourcentage des émissions de Scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission</i>	<p>Le pourcentage a été déterminé en extrayant les émissions de GES des installations réglementées par les systèmes d'échange de quotas d'émission. Mobilize Financial Services France ne possède pas d'installations réglementées par un système d'échange de quotas d'émission de l'UE (EU-ETS).</p>

<p><i>Émissions de GES de Scope 2 basées sur la localisation</i></p>	<p>Elles couvrent les émissions indirectes provenant de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur ou du refroidissement, acheté ou acquis par Mobilize Financial Services France, y compris l'électricité achetée pour le bureau, l'électricité achetée pour les véhicules, et la chaleur et la vapeur achetées. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux ;</li> <li>• La consommation d'électricité, les dépenses d'électricité ou les kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour l'électricité des véhicules ;</li> <li>• La consommation de chaleur et de vapeur, les dépenses de chaleur et de vapeur ou la surface au sol pour la chaleur et la vapeur</li> </ul>
<p><i>Émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché</i></p>	<p>Pour l'électricité de bureau, les facteurs d'émission pour le calcul du Scope 2 basé sur la localisation sont obtenus auprès de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Les facteurs d'émission pour le calcul basé sur le marché sont obtenus auprès du fournisseur d'énergie et doivent être accompagnés d'un certificat d'origine indiquant à la fois la quantité consommée et le type d'énergie.</p> <p>Pour l'électricité des véhicules, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de l'AIE ou à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p> <p>Pour la chaleur et la vapeur, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p>

<i>Émissions brutes de GES de Scope 3</i>	<i>Généralités</i>	<p>Elles couvrent toutes les émissions indirectes (non incluses dans le Scope 2 de la chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France, y compris les émissions en amont et en aval).</p> <p>Émissions de GES du Scope 3, à partir des catégories de champ d'application 3 du protocole GES (sauf pour le calcul des émissions de carburant). Les catégories suivantes sont exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• catégorie 2 – biens d'équipement : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ;</li> <li>• catégorie 4 – transport et distribution en amont : du fait de son activité de location et de services financiers, Mobilize F.S. France n'est pas responsable du transport des véhicules loués ou vendus à crédit ; le transport est effectué par le vendeur de voitures ;</li> <li>• catégorie 5 – déchets : en tant qu'entreprise financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ;</li> <li>• catégorie 8 – actifs loués en amont : en tant que société financière, l'impact sur l'empreinte carbone de Mobilize Financial Services France est considéré comme minimal ;</li> <li>• catégorie 9 – transport et distribution en aval : du fait de son activité de location et de services financiers, Mobilize Financial Services France n'est pas responsable du transport des véhicules loués ou vendus à crédit ; le transport est effectué par le vendeur de voitures ;</li> <li>• catégorie 10 – traitement des produits vendus : en tant que captive automobile finançant l'achat de véhicules, Mobilize Financial Services France ne transforme aucun produit intermédiaire ;</li> <li>• catégorie 11 – utilisation des produits vendus : du fait de son activité de location et de services financiers, Mobilize Financial Services France déclare déjà une part des émissions en cours d'utilisation pour les véhicules loués ou achetés à crédit dans ses émissions financées (catégorie 15) ;</li> <li>• catégorie 12 – fin de vie des produits vendus : en tant que captive automobile, Mobilize Financial Services France n'est pas tenu de déclarer les émissions de fin de vie de ses investissements. Mobilize Financial Services France prévoit d'inclure ces émissions en aval dans ses émissions financées (catégorie 15) ;</li> <li>• catégorie 14 – franchises : Mobilize Financial Services France n'exerce aucune activité sous licence, pour vendre ou distribuer les biens ou services d'une autre entreprise dans un lieu déterminé.</li> </ul>
	<i>Biens et services achetés – en amont</i>	<p>Il s'agit de toutes les émissions en amont (c'est-à-dire « cradle-to-gate ») provenant de la production des produits achetés ou acquis par Mobilize Financial Services France. Les produits incluent à la fois les biens (produits corporels) et les services (produits incorporels). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission aux dépenses déclarées. Les facteurs d'émission sont liés au type de produit et sont obtenus en s'appuyant sur la « Base Carbone ».</p>

<p><i>Consommation de carburant et d'énergie – en amont</i></p>	<p>Il s'agit des émissions liées à la production de carburants et d'énergie achetés et consommés par Mobilize Financial Services France qui ne sont pas incluses dans le Scope 1 ou le Scope 2. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux données de consommation de gaz/gasoil/essence, aux dépenses de carburant ou à la surface des bureaux pour la combustion stationnaire ;</li> <li>• À la consommation de carburant, aux dépenses de carburant ou aux kilomètres parcourus par le parc de véhicules pour la combustion mobile ;</li> <li>• À la consommation d'électricité, aux dépenses d'électricité ou à la surface des bureaux pour l'électricité des bureaux. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA</li> </ul>
<p><i>Déchets</i></p>	<p>Il s'agit des déchets (papier, cartons, verre, déchets électriques &amp; électroniques, biodéchets, déchets mélangés) émis dans les locaux de Mobilize Financial Services France. Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission dépendant de la typologie de recyclage aux quantités de déchets produites (données physiques ou estimées), issu de la base de données DEFRA.</p>
<p><i>Voyages d'affaires – en amont</i></p>	<p>Il s'agit du transport des salariés pour des déplacements professionnels (dans des véhicules non détenus ou non exploités par Mobilize Financial Services France). Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux déplacements aériens et ferroviaires,</li> <li>• Aux frais de déplacement.</li> </ul> <p>Pour les déplacements aériens, les émissions sont directement calculées par l'agence de voyage de Renault Group sur la base de facteurs d'émissions issus de la base de données DEFRA. Pour les déplacements ferroviaires, les facteurs d'émissions sont issus de la base de données DEFRA.</p> <p>Pour les frais de déplacement, les facteurs d'émissions sont obtenus à partir d'une moyenne pondérée de plusieurs facteurs individuels issus de la base de données des facteurs d'émissions (Base Carbone de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME)).</p>
<p><i>Déplacement des salariés – en amont</i></p>	<p>Il s'agit du déplacement des salariés entre leur domicile et leur lieu de travail (dans des véhicules non détenus ou non exploités par Mobilize Financial Services France). Pour calculer les émissions générées, le Groupe Mobilize Financial Services collecte la distance parcourue en km par mode de transport, via une enquête envoyée aux employés du Groupe y inclut Mobilize Financial Services France, et extrapole les résultats de l'enquête lorsqu'il n'y a pas 100% de réponse.</p> <p>Pour chaque répondant, les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA. Pour la partie extrapolée, le facteur d'émission est basé sur des facteurs d'émission composites obtenus à partir d'un mix de modes de transport pour la France issu des résultats de l'enquête envoyée aux salariés du Groupe Mobilize Financial Services.</p>

<p><i>Travail à domicile des employés – en amont</i></p>	<p>Il s'agit des émissions provenant de la production d'électricité ou de gaz achetés et consommés par les employés travaillant à domicile. Le calcul des émissions générées est basé sur le nombre de jours de télétravail en une année obtenu par le biais d'une enquête et la base de données du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA).</p> <p>Lorsque les résultats de l'enquête ne sont pas exhaustifs, une extrapolation est effectuée sur la base du nombre moyen de jours de télétravail en France et du nombre de non-répondants. Si un pays n'a pas de répondants, un pays comparable en termes d'ETP et de localisation est utilisé. Les facteurs d'émission sont obtenus à partir de la base de données DEFRA.</p>
<p><i>Investissements et émissions financées – en aval</i></p>	<p>Les émissions financées couvrent les financements accordés aux clients particuliers, entreprises et concessionnaires.</p> <p>Les émissions sont calculées en appliquant un facteur d'émission au kilométrage moyen utilisé, qui est aligné sur les statistiques de Renault Group sur la durée de vie des véhicules et le kilométrage total considéré : une durée de vie moyenne d'une voiture de 15 ans et un kilométrage total de 200 000 km.</p> <p>Le facteur d'émission est constitué des émissions des véhicules « du puits à la roue » (well-to-wheel), qui comprennent les émissions liées à la combustion des carburants lors du déplacement des véhicules à moteur thermique et hybrides (tuyau d'échappement – « du réservoir à la roue » (tank-to-wheel)), les émissions liées à la consommation d'électricité des véhicules électriques et hybrides (« du puits à la prise ») et les émissions liées à la production et à la livraison des carburants (« du puits au réservoir »).</p> <p>Mobilize Financial Services France utilise la même hypothèse (type de moteurs des véhicules du portefeuille) pour les kilomètres parcourus par année, soit 13 333 km par année. Pour chaque type de moteur, un facteur d'émission de la base de données DEFRA est associé, en supposant que tous les véhicules sont des modèles de grande taille.</p>
<p><i>Investissements et émissions financées – Fast Charge – en aval</i></p>	<p>Il s'agit des émissions liées aux financements des bornes de recharge ultra rapide, appelées « Fast Charge ». Les émissions sont calculées en tenant compte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction des sites : l'empreinte carbone de la construction des sites a été estimée lors d'une analyse en interne du cycle de vie à 18 tCO<sub>2</sub>e/station. La durée de vie estimée d'une station étant de 10 ans, et pour être cohérent avec notre approche portefeuille, nous considérons un impact de 1,8 tCO<sub>2</sub>e/station active par an.</li> <li>• L'électricité vendue : les données d'électricité vendue sont collectées de façon mensuelle. Le facteur d'émission est celui de l'Agence Internationale de l'Énergie.</li> </ul>

	<i>Location de batteries</i>	<p>Il s'agit des émissions liées aux financements des batteries (en excluant les batteries associées à un contrat de financement de véhicule, et dont les émissions sont déjà comptabilisées dans la catégorie « Investissements et émissions financées – en aval »). Le calcul prend uniquement en compte la phase d'usage de la batterie et est alignée avec la méthodologie de calcul des émissions financées.</p> <p>À fin décembre 2025, l'empreinte carbone liée au financement des batteries représente 1 % du total des émissions financées. Selon le GHG Protocol, il n'est pas nécessaire de recalculer l'année de référence lorsque les émissions additionnelles ou les variations observées restent en dessous du seuil de 5%, ce qui est le cas pour cette catégorie d'émissions.</p>
<p><i>Émissions biogènes de CO<sub>2</sub>e provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du Scope 1</i></p>	<p>Il s'agit des émissions de CO<sub>2</sub>e provenant de la combustion de la biomasse sur les sites de Mobilize Financial Services France. Pour l'année de reporting, il n'y a pas d'émissions biogènes au niveau de Mobilize Financial Services France.</p>	
<p><i>Émissions biogènes de CO<sub>2</sub>e provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES de Scope 2</i></p>		
<p><i>Émissions biogènes de CO<sub>2</sub>e provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse dans la chaîne de valeur non incluses dans les émissions de GES de Scope 3</i></p>		
<p><i>Pourcentage des instruments contractuels, émissions de GES de Scope 2</i></p>	<p>Aucune des émissions de GES de Scope 2 n'est couverte par des instruments contractuels.</p>	
<p><i>Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat d'énergie groupés avec des attributs relatifs à la production d'énergie par rapport aux émissions de GES de Scope 2</i></p>		
<p><i>Pourcentage d'instruments contractuels utilisés pour la vente et l'achat de réclamations d'attributs énergétiques non groupés par rapport aux émissions de GES de Scope 2</i></p>		
<p><i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 3 calculées à partir de données primaires</i></p>	<p>Une donnée est considérée comme primaire lorsque le facteur d'émission ou les données d'activité sont directement collectés à partir d'activités, de processus ou de sources spécifiques au sein de la chaîne de valeur. La valeur de cet indicateur est de 0 % car les GES de Scope 3 de Mobilize Financial Services France sont principalement calculés sur la base de données secondaires, en particulier pour la catégorie « investissements ».</p>	
<p><i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 1 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i></p>	<p>Il s'agit d'un arrangement organisationnel qui permet à Mobilize Financial Services France d'appliquer les prix du carbone dans la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Pour l'année</p>	

<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 2 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	sous revue, il n'existe pas de système interne de tarification du carbone au niveau de Mobilize Financial Services France.
<i>Pourcentage des émissions de GES de Scope 3 couvertes par le système interne de tarification du carbone</i>	
<i>Émissions totales de GES</i>	<i>[E1-6_16]</i>
<i>Intensité des émissions de GES</i>	Le périmètre du reporting extra-financier est aligné avec celui du reporting financier, comme indiqué dans le chapitre « États financiers ».

### 1.2.2.2. Pollution (ESRS E2)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur
Risque	Coûts de remédiation et/ou pénalités et/ou atteinte à la réputation en raison du non-respect de la réglementation sur la pollution de l'air	Court terme	Aval

#### Gestion des IRO (IRO-1)

Dans le cadre de l'évaluation de sa double matérialité, Mobilize Financial Services France a effectué une analyse de sa chaîne de valeur, de ses activités et de ses produits et services. En tant qu'établissement de crédit intervenant dans le financement et la location des véhicules, Mobilize Financial Services France n'exerce pas d'activité industrielle et n'est pas directement émetteur de polluants atmosphériques dans ses propres opérations. Les impacts et risques identifiés proviennent principalement de sa chaîne de valeur aval : l'émission de polluants lors de la phase d'usage des véhicules financés. Ces émissions produites à la sortie du pot d'échappement comprennent notamment des polluants tels que les oxydes d'azote (NOx) ou les particules fines, susceptibles de générer des impacts sur la santé et l'environnement.

Mobilize Financial Services France ne mène pas de consultations sur la pollution et s'appuie sur les consultations menées par Renault Group, telles que ses échanges avec ONG, instances réglementaires et autres parties prenantes, pour mieux comprendre les impacts de la pollution dans les préoccupations indirectes de la chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté lors du Comité d'engagements afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base de la notation Sustainalytics et des informations accessibles au public.

#### Politiques (E2-1)

Mobilize Financial Services France suit régulièrement les politiques mises en œuvre par les constructeurs automobiles tout au long de leur chaîne de valeur, notamment celles de Renault Group, dont la politique de gestion de la pollution de l'air fait partie intégrante. En particulier, Mobilize Financial Services France soutient le pilier visant à réduire la pollution de l'air en phase d'usage des produits de Renault Group qui œuvre à la modernisation des motorisations et à la diffusion de véhicules électrifiés.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur le suivi effectué, par le Groupe Mobilize Financial Services, des politiques mises en œuvre par les constructeurs automobiles tout au long de leur chaîne de valeur.

Le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group, ce qui lui permet d'être régulièrement informé et de participer à la prise de décision concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur la pollution.

En ce qui concerne les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France supervise son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté lors du Comité d'engagements afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base d'une notation extra-financière et des informations accessibles au public.

A ce jour, Mobilize Financial Services France ne dispose pas d'une politique propre de gestion de la pollution de l'air, notamment de gestion des incidents ou situations d'urgence liés à la pollution de l'air, pour les raisons suivantes :

- La pollution atmosphérique n'est matérielle qu'indirectement pour Mobilize Financial Services France, via l'usage des véhicules financés ;
- Mobilize Financial Services France n'a pas de contrôle opérationnel sur la conception, la fabrication, l'entretien ou l'usage des véhicules ;

- La maîtrise technique et opérationnelle des émissions polluantes relève des constructeurs automobiles, qui disposent eux-mêmes de politiques, processus de conformité réglementaire et mécanismes d'intervention.

### **Actions et ressources (E2-2)**

Renault Group a déjà lancé ou prévu de nombreuses actions pour réduire significativement la pollution atmosphérique de ses véhicules en phase d'usage, notamment en développant des véhicules hybrides et électriques. Des technologies qui visent à réduire significativement les particules et les émissions de NOx ont été mises en œuvre (pièges à NOx et autres technologies innovantes de réduction des particules).

Mobilize Financial Services France soutient la stratégie de Renault Group de réduction de la pollution de l'air issue de l'usage des véhicules au travers de deux principaux leviers :

- Le financement de véhicules neufs dotés des nouvelles technologies développées par Renault Group et visant à réduire significativement les émissions polluantes,
- Le soutien au déploiement de la mobilité électrique au travers d'offres de financement et de services autour du véhicule électrique, qui ne génère pas de gaz d'échappement et réduit ainsi l'émission de polluants.

### **Objectifs (E2-3)**

Mobilize Financial Services France a identifié un IRO lié à la pollution atmosphérique dans sa chaîne de valeur aval uniquement. Mobilize Financial Services France n'a pas défini à ce stade d'objectifs spécifiques aux enjeux de pollution de l'air, en raison de la matérialité indirecte (via le financement de véhicules) et de l'absence de contrôle opérationnel de Mobilize Financial Services France sur les émissions polluantes générées par les véhicules financés. Néanmoins, le Groupe Mobilize Financial Services, y compris Mobilize Financial Services France, étudiera en 2026 le renforcement de ses mesures d'émissions financées en intégrant les polluants atmosphériques.

En parallèle, nous poursuivons la mesure et le suivi d'autres objectifs environnementaux décrits dans l'ESRS E1 (Changement climatique) qui contribuent à réduire d'autres émissions, telles que les émissions de gaz à effet de serre produits par les véhicules financés lors de leur usage.

### 1.2.2.3. Économie circulaire (ESRS E5)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Déchets	Opportunité	Accompagner le refinancement et la seconde vie des véhicules	Moyen terme	Aval

#### Gestion des IRO (IRO-1)

Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'analyse approfondie de sa chaîne de valeur, de ses activités et de ses produits et services. L'IRO identifié provient de la phase aval. Mobilize Financial Services France a ensuite tiré parti de l'analyse interne de Renault Group sur les IRO liés à l'économie circulaire dans l'industrie automobile. Jusqu'à présent, Mobilize Financial Services France n'a pas mené de consultations sur les ressources et l'économie circulaire et s'est appuyé sur les consultations menées par Renault Group.

#### Politiques (E5-1)

L'approche stratégique de Mobilize Financial Services France intègre le soutien au développement de l'offre de véhicules d'occasion de Renault Group, permettant :

- l'allongement de la durée de vie des véhicules ;
- la réduction de l'empreinte environnementale liée à la fabrication de nouveaux véhicules ;
- la diminution des déchets.

Cet axe stratégique est porté par la Direction des Ventes, et est validé par le Comité de Direction Mobilize Financial Services France.

Le réseau Renew, label de véhicules d'occasion adossé aux marques Renault et Dacia, propose des véhicules récents, reconditionnés.

La Refactory de Flins (France), première usine européenne dédiée à l'économie circulaire dans la mobilité, lancée en 2020, en est l'incarnation.

La Direction des Projets et de la RSE de Mobilize Financial Services France participe au Comité de Pilotage du Groupe Mobilize Financial Services vers la France qui a lieu tous les deux mois, ce qui lui permet d'être régulièrement informée des décisions concernant les politiques ESG et leur mise en œuvre, y compris celles portant sur l'économie circulaire. En effet, le Groupe Mobilize Financial Services est représenté au sein des comités ESG de Renault Group et s'inscrit dans ces politiques adressant les impacts liés à l'économie circulaire.

Pour les véhicules Nissan, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la supervision par le Groupe Mobilize Financial Services de son partenariat au moyen d'un examen annuel du crédit présenté lors du Comité d'engagement afin d'évaluer les risques de crédit. Le rapport comprend les pratiques ESG des contreparties, sur la base d'une notation extra-financière et d'informations accessibles au public.

#### Actions et ressources (E5-2)

Mobilize Financial Services France accompagne la seconde et troisième vie des véhicules en :

- finançant 2 véhicules sur 5 du réseau Renew (40% de financement des véhicules d'occasion thermiques et 50% de financement des véhicules d'occasion électriques du réseau Renew)
- proposant des services adaptés (extension de garantie et entretien véhicule d'occasion)
- proposant des offres locatives packagées (garantie 5sur5 et entretien) qui permettent aux clients de mieux maîtriser leur budget et de lever leurs inquiétudes sur la revente future du véhicule.

Mobilize Financial Services, en proposant des solutions de financement et services adaptés aux véhicules d'occasion, favorise la durée de vie des véhicules qui font partie de sa flotte.

À travers ses offres locatives, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans une démarche « full life cycle », tenant compte de l'intégralité du cycle de vie du véhicule et permettant de louer les véhicules sur plusieurs cycles de vie (seconde et troisième vies). Ces solutions concernent toutes les motorisations (thermiques, hybrides, électriques) et contribuent à décarboner le parc automobile. L'ambition est de mettre en place une démarche de full life cycle qui combinerait une répartition des moyens commerciaux sur plusieurs vies tout en orientant les cycles de location à une clientèle particulier.

Par ailleurs, le financement de véhicules d'occasion électriques par Mobilize Financial Services France apporte une réassurance au client, favorisant ainsi l'adoption de la mobilité électrique auprès des clients particuliers. Ce modèle vertueux permet d'allier transition écologique, compétitivité économique et réassurance client.

### **Objectifs (E5-3)**

Mobilize Financial Services France a identifié un IRO lié à l'économie circulaire dans sa chaîne de valeur aval uniquement, relatif au développement de l'offre de véhicules d'occasion. Mobilize Financial Services France définit chaque année des objectifs de volumes de contrat de véhicules d'occasion. Ces objectifs découlent des orientations stratégiques définies par Renault Group et sont alignés chaque mois avec le constructeur lors de comités mensuels.

## 1.2.3. Informations sociales

### 1.2.3.1. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact négatif potentiel	Impact des conditions de travail sur la santé physique et mentale des salariés y compris les accidents de travail.	Court et Moyen terme	Opérations
Santé et sécurité, conditions et environnement de travail	Impact positif réel	Améliorations de la santé et du bien-être	Court terme	Opérations
Négociation collective et dialogue social	Impact positif réel	Recours à la négociation collective et au dialogue social pour favoriser un climat de confiance, améliorer les relations sociales et renforcer la cohésion au sein de Mobilize Financial Services France	Court terme	Opérations
Égalité de traitement et des chances pour tous	Impact négatif potentiel	Inégalité de traitement, discrimination, harcèlement	Court terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Impact négatif potentiel	Non-respect des réglementations relatives aux droits du travail et des droits de l'homme	Court terme	Opérations
Autres droits liés au travail	Risque	Non-conformité aux droits du travail et aux droits humains	Court terme	Opérations
Développement des compétences et attractivité	Impact positif	Développement des compétences des salariés par la formation pour renforcer leur employabilité, favoriser l'adaptabilité et soutenir la pérennité des activités	Moyen terme	Opérations

La présentation ci-dessous privilégie la lecture par sous-enjeu (éléments transverses, conditions et environnement de travail, santé et sécurité, diversité et inclusion, formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents, dialogue social et négociation collective, et autres droits liés au travail – protection des données). Ceux-ci déclinent ainsi les différents data requirements depuis les IRO matériels du SBM-3 jusqu'aux métriques.

### **1.2.3.1.1. Introduction générale**

#### ***IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)***

Mobilize Financial Services France prend en compte la diversité de ses effectifs, qui comprend des salariés et des non-salariés, décrits ci-dessous comme le personnel de l'entreprise.

Mobilize Financial Services France définit les salariés comme l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail (CDI et CDD) à la fin de la période de publication. Les non-salariés sont les intérimaires et le personnel sans contrat de travail tel que les stagiaires en France (contrat de stage) ou les VIE (Volontariat International en Entreprise).

Les impacts négatifs matériels identifiés résultent d'incidents isolés et ne présentent pas de caractère généralisé ou systémique dans les contextes où l'entreprise opère.

Les définitions fournies ici s'appliquent et sont valables pour tous les sujets et politiques abordés dans cette section concernant l'effectif propre.

#### ***Processus de dialogue (S1-2)***

Mobilize Financial Services France s'engage à instaurer un processus de dialogue auprès de ses salariés et de leurs représentants à travers des réunions régulières, d'enquêtes salariés et notamment des sessions d'information.

Un des piliers du dialogue repose sur l'écoute des salariés. Une enquête salariés, pilotée par Renault Group, est lancée tous les 2 ans afin de recueillir les retours des collaborateurs. Les résultats de l'enquête 2025 ont permis de créer des plans d'action visant à améliorer le bien-être des salariés. Les résultats de l'enquête et les plans d'actions associés ont été communiqués aux collaborateurs, notamment via les managers et des conférences salariés.

La prévention des risques psychosociaux et la promotion de la santé psychologique restent une priorité absolue pour Mobilize Financial Services France. L'entreprise a mis en place un cadre d'accompagnement afin d'offrir une assistance complète aux salariés, comprenant des services de santé au travail, pour accompagner les collaborateurs et les managers dans la navigation et la structuration de leur vie professionnelle.

Le Directeur des Ressources Humaines du Groupe Mobilize Financial Services définit les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines. Ces orientations sont mises en œuvre opérationnellement par le Directeur des ressources humaines de Mobilize Financial Services France, qui veillent à ce que le dialogue avec les collaborateurs ait lieu et que les résultats de cet engagement éclairent l'approche de l'entreprise.

Les retours des salariés à travers les différents supports de dialogue (via leurs représentants lors d'instances spécifiques, via les enquêtes salariés, sessions d'informations ou encore via la plateforme sécurisée de collecte des signalements) peuvent être enregistrés dans des procès-verbaux de réunions (cas des instances de dialogue avec les représentants du personnel) ou directement dans les outils et plateformes (cas des enquêtes salariés ou plateforme sécurisée de collecte des signalements). Le dialogue est réalisé au niveau de l'organisation (entité juridique) ou à un niveau inférieur, suivant la thématique abordée et suivant les législations locales. L'intégration des retours des salariés dans les décisions prises se reflète à travers les politiques sociales ou les accords d'entreprises, qui sont communiqués à l'ensemble des salariés et mis à leur disposition sur une plateforme intranet.

Il n'existe pas de ressources autres qu'au sein des Départements des Ressources Humaines pour mettre en place le processus de dialogue. Des ressources financières spécifiques peuvent être allouées pour la mise en place des outils (plateforme sécurisée de collecte des signalements, enquête salariés).

*Pour plus d'informations sur le processus de dialogue avec le personnel, voir 1.2.3.1.6. Dialogue social et négociation collective.*

#### ***Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)***

Il existe différents canaux internes de remontée des préoccupations, qui incluent le management, les Ressources Humaines, les représentants du personnel, la Direction Éthique et Conformité et le réseau de correspondants Éthique et Compliance de Renault Group.

L'efficacité de ces canaux est assurée par un suivi régulier et des rapports rapides des demandes reçues. Mobilize Financial Services France s'engage à ce que ses collaborateurs soient sensibilisés et fassent confiance à ces structures pour faire part de leurs préoccupations. De plus, l'entreprise a mis en place des politiques pour protéger les individus, y compris les représentants des salariés, contre les représailles pour avoir utilisé ces canaux, favorisant ainsi un environnement où les salariés peuvent faire valoir leurs droits sans craindre de conséquences négatives.

L'un des canaux de remontée de la voix des collaborateurs est l'enquête salariés. Celle-ci leur permet d'exprimer leurs besoins ou préoccupations. En 2025, 86% des salariés de Mobilize Financial Services France ont répondu à l'enquête, démontrant un taux de participation élevé et représentatif de l'opinion générale. Dans cette enquête, les collaborateurs sont interrogés notamment sur leur confiance en l'enquête pour déboucher sur des mesures significatives.

En complément, une plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée, ouverte à tous les salariés (y compris les personnes ayant postulé et les anciens salariés) est déployée : plateforme sécurisée de collecte des signalements. Des agissements contraires à la loi, à la Charte Éthique ou au Code de conduite anticorruption peuvent notamment y être signalés.

*Pour plus d'informations sur la plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée, veuillez consulter 1.2.4.1.2. Plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée.*

### Métriques - Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Effectifs par région	2025	2024
Pays de l'EEE (1)	1 794	1 841
Pays hors EEE	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 794</b>	<b>1 841</b>

(1) EEE : Espace économique européen

Effectifs par genre	2025	2024
Femme	964	981
Homme	830	860
Autre genre (1)	-	-
Non déclaré	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 794</b>	<b>1 841</b>

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

Détail des effectifs des pays > 10 % du total des effectifs du Groupe	2025	2024
France	1 794	1 841

Effectifs par contrat et par région	2025			2024		
	CDI	CDD	Heures non garanties	CDI	CDD	Heures non garanties
Pays de l'EEE	1 627	167	-	1 664	177	-
Pays hors EEE	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 627</b>	<b>167</b>	<b>-</b>	<b>1 664</b>	<b>177</b>	<b>-</b>

Effectifs par contrat et par genre	2025			2024		
	CDI	CDD	Heures non garanties	CDI	CDD	Heures non garanties
Femme	882	82	-	898	83	-
Homme	745	85	-	766	94	-
Autre genre (1)	-	-	-	-	-	-
Non déclaré	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 627</b>	<b>167</b>	<b>-</b>	<b>1 664</b>	<b>177</b>	<b>-</b>

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

Nombre d'employés de Mobilize Financial Services France ayant quitté Renault Group pendant la période de reporting	2025	2024
Nombre d'employés de Mobilize Financial Services France ayant quitté Renault Group pendant la période de reporting	129	152

Taux d'attrition / turnover des salariés	2025	2024
Turnover des salariés	7,94%	9,06%

### S1-10 : Salaires décents

Tous les salariés de Mobilize Financial Services France sont payés au-dessus du salaire décent.

### 1.2.3.1.2. Conditions et environnement de travail

#### *IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)*

L'éthique et le développement durable sont au cœur de la vision stratégique de Mobilize Financial Services France. L'entreprise vise à l'excellence dans le respect et la promotion des droits humains. Mobilize Financial Services France veille à ce que la raison d'être et les valeurs de l'entreprise, profondément ancrées au cœur de sa politique de ressources humaines, se reflètent dans ses pratiques commerciales. Cet alignement favorise un environnement constructif en son sein et renforce les relations avec ses partenaires.

Mobilize Financial Services France est conscient des risques qui pèsent sur son activité du fait des impacts des violations des droits humains sur son personnel. L'un des principaux risques concerne les coûts potentiels de remédiation, les pénalités et les atteintes à la réputation en cas de non-respect des réglementations sur les conditions de travail et les droits humains, ce qui peut négativement affecter le bien-être psychologique et physique des salariés. De plus, de mauvaises conditions de travail peuvent entraîner une perte de productivité, car elles peuvent avoir des impacts psychologiques et physiques néfastes sur les salariés.

Mobilize Financial Services France a développé une compréhension étendue des impacts auxquels sont confrontés ses collaborateurs grâce à une approche globale des droits humains et des conditions de travail, mais considère que, à l'exception des spécificités liées au type de tâches effectuées, tous les membres de ses effectifs présentent un risque égal de préjudice. De plus, Mobilize Financial Services France n'a pas identifié d'activités ou de zones géographiques d'activités qui représenteraient un risque particulièrement marqué en termes de travail forcé ou de travail des enfants.

#### *Politiques (S1-1)*

Bien qu'aucune zone à haut risque d'incidents sur les droits humains du personnel de l'entreprise n'ait été identifiée, Mobilize Financial Services France est incluse dans la gouvernance des droits humains de Renault Group via le comité de pilotage du Plan de Vigilance. Cette gouvernance est alignée sur des documents clés tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'engagement de Renault Group, dans lequel s'inscrit Mobilize Financial Services France, en faveur de pratiques de travail éthiques est démontré par son adhésion à l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2013, à celui de 2019 portant sur la qualité de vie au travail des salariés et aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), garantissant l'élimination du travail forcé et fixant l'âge minimum de travail à 15 ans, conformément aux lois locales. En adhérant aux Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEP), Renault Group et donc Mobilize Financial Services France, réaffirment que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 doit s'appliquer de la même manière aux femmes et aux hommes.

Les engagements de Renault Group en matière de droits de l'Homme, dans lesquels Mobilize Financial Services France s'inscrit, comprennent :

- l'interdiction du travail des enfants conformément à la Convention de l'OIT sur l'âge minimum, 1973 (n° 138), à la Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182), aux ACM de 2013 et 2019 ;
- l'interdiction du travail forcé conformément à la Convention de l'OIT sur le travail forcé, 1930 (n°29), à la convention de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n°105), aux ACM de 2013 et 2019 ;
- l'absence de harcèlement, de violence ou de représailles conformément à l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à l'ACM de 2019 et à la Charte Diversité & Inclusion du Renault Group ;
- la liberté syndicale, le dialogue et la consultation avec les travailleurs, la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives conformément à la Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87), à la Convention de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98), à la Convention de l'OIT sur les représentants des travailleurs, 1971 (n° 135) visant à prévenir toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance syndicale, et aux ACM de 2013 et 2019 (y compris l'avenant de 2021 à l'ACM de 2019).

Renault Group dans son ensemble, y compris Mobilize Financial Services France, adhère à la Convention n°100 de l'OIT, qui prônent l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Mobilize Financial Services France veille à ce que tous ses salariés reçoivent un salaire décent.

Mobilize Financial Services France promeut une culture de dialogue ouvert entre les partenaires sociaux et la direction, facilitée par le Comité d'entreprise et les instances représentatives du personnel. Mobilize Financial

Services France veille à ce que la représentation des salariés soit effectivement maintenue par l'intermédiaire de membres du personnel démocratiquement élus ou affiliés à un syndicat.

Mobilize Financial Services France est incluse dans différents accords signés par Renault Group (cf. ESRS S1, Dialogue social et négociation collective, Politiques relatives aux effectifs) qui soulignent l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, en proposant des modalités de travail flexibles telles que le travail à distance, en favorisant l'inclusion et en mettant en œuvre des styles de management progressistes.

Pour instruire les sujets d'impacts psychologiques et physiques sur les salariés, Mobilize Financial Services France s'appuie sur la gouvernance des droits humains de Renault Group. La cartographie des risques identifie les risques significatifs en matière de droits humains, et s'assure que des mesures correctives, telles que des modalités de travail flexibles et de la formation, soient mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs et améliorer le bien-être des salariés.

Les politiques Renault Group et du Groupe Mobilize Financial Services sont accessibles au public sur leur site internet, et communiquées en interne, via l'intranet ainsi que via des réunions régulières et des sessions de formation.

### **Processus de dialogue (S1-2)**

*Pour plus d'informations sur le Processus de dialogue, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)**

*Pour plus d'informations sur le Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Actions (S1 – 4)**

Mobilize Financial Services France s'appuie sur la cartographie des risques de Renault Group qui surveille activement son impact sur les droits humains grâce à un processus de cartographie qui s'aligne sur sa stratégie plus large de gestion des risques. Mis à jour en 2023, ce processus évalue Renault Group et ses filiales, en se concentrant sur deux domaines principaux :

- d'une part, l'application des politiques en matière de droits de l'homme telles que définies dans les Accords-cadres mondiaux (ACM) de 2013 et 2019 et la documentation interne, avec 100% des salariés en France couverts par des conventions collectives ;
- d'autre part, un mécanisme de réponse structuré pour toute alerte en matière de droits humains, qui est examinée lors des sessions plénières du Comité mondial de Renault Group.

Renault Group réalise cette cartographie des risques afin de comprendre quelle est la réponse appropriée à d'éventuels impacts négatifs sur les droits humains susceptibles d'affecter ses collaborateurs. A travers cette cartographie, Renault Group a identifié dix risques significatifs, parmi lesquels :

- les risques pour l'intégrité personnelle ;
- la discrimination à l'embauche ;
- la discrimination dans l'emploi ;
- le travail forcé ;
- le travail des enfants ;
- les conditions de travail indécentes ;
- la rémunération (salaire de subsistance) ;
- l'atteinte à la liberté syndicale ;
- la liberté syndicale et le droit à la négociation collective ;
- les impacts négatifs sur les communautés affectées.

En 2025, ni Renault Group ni Mobilize Financial Services France n'a eu connaissance d'impact négatif auxquels il a dû faire face. Par conséquent, Renault Group s'est concentré sur les politiques et les actions préventives plutôt que sur la remédiation. Cela comprend la mise en œuvre de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2013 sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale, et de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019 « Construire ensemble le monde du travail au sein de Renault Group », l'adhésion à diverses conventions de l'OIT.

Par ailleurs, en matière de rémunération, Mobilize Financial Services France applique des barèmes de salaires qui ont été partagés avec les instances représentatives du personnel.

Mobilize Financial Services France s'appuie également sur l'évaluation des risques de Renault Group en matière de protection sociale et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en identifiant deux risques principaux pour son personnel : le potentiel de préjudice personnel, y compris les violations de la vie privée et le harcèlement, et la possibilité de conditions de travail sous-optimales.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le plan d'action mis en place par Renault Group pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en lien avec le travail à distance :

- les salariés en télétravail peuvent, comme le prévoit déjà l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019, bénéficier d'horaires de travail flexibles dans des circonstances spécifiques ;
- les modalités de télétravail proposées aux salariés doivent continuer à respecter les horaires légaux de travail et assurer une charge de travail raisonnable pour chaque salarié ;
- les managers, les membres de l'équipe et, plus généralement, tous les collaborateurs ont une responsabilité conjointe de respecter et de faire respecter la durée du travail et les périodes de repos ;
- les managers et les salariés peuvent suivre des formations complémentaires pour détecter les éventuels signes avant-coureurs d'hyper-connectivité.

En matière de conditions de travail et de droits humains, comme les risques identifiés découlent des impacts générés par l'entreprise, la gestion de ces impacts permet une gestion simultanée des risques.

Mobilize Financial Services France s'inscrit donc dans les actions clés du Renault Group pour améliorer les conditions de travail et faire respecter les droits humains, avec des horizons temporels spécifiques pour leur réalisation :

- la politique Santé-Sécurité est continuellement améliorée, les progrès étant suivis et rapportés trimestriellement et annuellement ;
- les initiatives d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ont été mises en œuvre dans le cadre de l'Accord-cadre mondial (ACM) de 2019 et font l'objet d'ajustements réguliers pour garantir le respect des heures de travail légales et la gestion de la charge de travail ;
- la cartographie des risques a été mise à jour en 2024, avec une évaluation continue des politiques en matière de droits humains et des mécanismes de réponse structurés aux alertes.

Ces actions sont intégrées dans les opérations quotidiennes et n'ont pas nécessité de ressources spécifiques.

### Objectifs (S1-5)

Mobilize Financial Services France veille à de bonnes conditions de travail et respecte les droits fondamentaux du travail. De plus, il veille à l'efficacité de ses politiques et de ses actions concernant les impacts, risques et opportunités matériels y afférents. Ce suivi est effectué au moyen des processus décrits dans le Plan de Vigilance Renault Group dans lequel Mobilize Financial Services France s'inscrit.

### Métriques – Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains (S1 – 17)

#### Incidents, plaintes et atteintes aux droits humains

	2025	2024
Nombre de plaintes déposées par le biais des canaux permettant au personnel du groupe de déclarer des incidents	11	5
<i>Dont Nombre d'incidents de discrimination</i>	4	-
Nombre de plaintes déposées auprès des Points de Contact Nationaux (PCN) pour les entreprises multinationales de l'OCDE	-	-
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de droits humains relatifs au personnel du groupe (€)	-	-

## Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains

	2025	2024
Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains relatives au personnel du groupe	-	-
<i>Dont nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains qui sont des cas de non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</i>	-	-
Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents graves de droits humains relatifs au personnel du groupe (€)	-	-

### 1.2.3.1.3. Santé et sécurité

#### ***IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)***

Mobilize Financial Services France doit veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs en leur offrant un lieu de travail sécurisé qui contribue à prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles. Mobilize Financial Services France est consciente du risque d'augmentation des dépenses opérationnelles dû à l'absentéisme au travail. L'entreprise considère que la mise en œuvre d'une politique Santé-Sécurité ambitieuse permettra non seulement de réduire les coûts (absentéisme, turnover, actions en justice, suivi médical, etc.) mais aussi d'augmenter la productivité, le bien-être, la motivation des collaborateurs et l'attractivité en prévenant les décès, les blessures ou les maladies dus aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles.

Mobilize Financial Services France considère toutes les personnes concernées par ses activités de manière égale, indépendamment de leur genre, âge, pays, etc., leur assurant ainsi le même niveau de prévention et de protection.

#### ***Politiques (S1-1)***

Mobilize Financial Services France reconnaît l'importance des politiques de santé et de sécurité dans la gestion de ses impacts, risques et opportunités liés au personnel, et s'appuie donc sur les politiques de santé et de sécurité de Renault Group pour créer un environnement de travail sûr et sain pour tous les salariés. L'entreprise est intégrée au réseau Hygiène, Sécurité, Ergonomie et Environnement (HSEE) de Renault Group. Il est précisé que Mobilize Financial Services France dispose exclusivement de sites tertiaires, tandis que Renault Group opère à la fois des sites tertiaires et industriels. En conséquence, les actions mises en œuvre au sein de Mobilize Financial Services France relèvent uniquement des exigences et dispositifs applicables au périmètre tertiaire.

L'approche de Mobilize Financial Services France en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces zones font l'objet d'actions locales ciblées visant à réduire les risques, à améliorer l'expérience de travail et à favoriser des conditions propices à la santé physique et mentale de tous les collaborateurs.

Mobilize Financial Services France est intégrée dans le programme OneHealth de Renault Group, accessible sur l'intranet. OneHealth a pour objectif d'appliquer les valeurs humaines et sociales de Renault Group à la santé et au bien-être de l'ensemble de ses salariés.

Ce programme lancé en 2024 s'articule autour de quatre engagements pour permettre à chaque salarié de prendre soin de sa santé et de son bien-être quel que soit son lieu de travail :

- **agir** signifie prendre soin de la santé physique et mentale du salarié tout en s'amusant de façon ludique. Il s'agit de conseils simples et de défis personnalisés ;
- **prévenir** vise à aider les salariés à identifier les facteurs de risque qu'ils peuvent présenter afin d'anticiper d'éventuels problèmes de santé grâce à des bilans de santé réguliers et confidentiels, en ligne ou dans des centres médicaux ;
- **protéger** signifie accorder la même attention à tous les salariés de Renault Group, où qu'ils se trouvent dans le monde. Il s'agit notamment de veiller à ce que la couverture santé soit au moins égale ou sinon

supérieure aux normes en vigueur dans le pays concerné, notamment pour les maladies cardiovasculaires et le cancer ;

- **accompagner** signifie être là pour tout le monde. Cela comprend la prévention des accidents et des maladies professionnelles et une assistance psychologique 24h/24 et 7j/7.

### **Processus de dialogue (S1-2)**

En matière de sécurité, Mobilize Financial Services France rappelle que la capacité des salariés à détecter et signaler les anomalies est une exigence essentielle, solidement ancrée dans les Règles Fondamentales, et rigoureusement auditée.

En matière de santé et sécurité, Mobilize Financial Services France communique régulièrement avec la Commission santé, sécurité et conditions de travail (4 fois par an).

*Pour plus d'informations sur le Processus de dialogue, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)**

*Pour plus d'informations sur le Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Actions (S1-4)**

L'approche de Mobilize Financial Services France en matière de gestion de l'environnement de travail s'articule autour des domaines clés de la santé, de la sécurité et de l'ergonomie. Ces domaines sont abordés au moyen de stratégies ciblées visant à atténuer les risques, à améliorer l'expérience de travail et à promouvoir conditions qui favorisent la santé physique et mentale de tous les salariés.

Pour adresser les impacts liés à la sécurité, Mobilize Financial Services France a nommé un responsable sécurité et prévention dont la fonction est dédiée au maintien de la sécurité des sites. Il a également la charge d'évaluer et suivre les risques professionnels.

Pour adresser les impacts liés à la santé des collaborateurs, il existe un service de santé au travail couvrant l'ensemble des salariés de Mobilize Financial Services France.

Pour adresser les impacts liés à la santé psychologique des collaborateurs, Mobilize Financial Services France garantit la possibilité à tous ses salariés d'être accompagné par un assistant social pour surmonter les difficultés rencontrées dans leur vie professionnelle ou personnelle. Il est à disposition pour fournir un accompagnement individuel et personnalisé en proposant une écoute attentive et bienveillante.

Enfin, la Direction des Ressources Humaines de Mobilize Financial Services France a mis en place un suivi des fonctions et services où l'absentéisme est le plus observé, afin de mettre en place des plans d'actions localisés pour favoriser la baisse de l'absentéisme.

Chaque engagement du programme OneHealth a son plan d'action associé :

- **Agir** : Via l'application smartphone OneHealth, les salariés ont accès à des conseils simples à appliquer et à des défis motivants à relever au quotidien. Ils ont également accès à un espace personnalisé qu'ils peuvent configurer en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs disponibilités. Cela permet de définir un ensemble d'objectifs et de défis personnalisés à la portée de chaque salarié.
- **Prévenir** : Des outils sont mis à disposition pour offrir un suivi personnalisé et confidentiel des facteurs physiques (risques cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancers, etc.) et des facteurs psychologiques (stress, anxiété, sommeil, etc.).
- **Protéger** : Une couverture santé de qualité et des outils facilement accessibles sont mis à la disposition de tous les salariés.
- **Accompagner** : Chaque salarié a accès à des professionnels compétents et à des informations pertinentes sur la santé physique et mentale. Renault Group s'engage à proposer un suivi approprié pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, ainsi qu'un programme d'assistance en cas de besoin. "OneHealth" donne accès à un psychologue en ligne, disponible 24/24, 7/7. Ce professionnel sera à l'écoute du salarié qui l'appelle, l'accompagnera ou l'aidera dans les différentes situations rencontrées : soutien émotionnel pour lui ou ses proches, recherche de conseils sur la manière de réagir à une situation dans son équipe, etc. Chacun peut contacter ce service pour toute question sur la

prévention des risques professionnels et/ou la nécessité d'adapter son poste de travail à son état de santé.

À l'heure actuelle, les méthodes de suivi de l'efficacité et les ressources nécessaires à ce plan d'action n'ont pas encore été formalisées.

### Objectifs (S1-5)

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'ambition de Renault Group d'atteindre « zéro accident et maladie liés au travail » d'ici 2030. Les sites de Mobilize Financial Services France ne sont pas industriels ; ils ne sont donc pas audités en interne, ni inscrits dans une démarche de certification ISO 45001.

La cible de "OneHealth", à savoir la couverture de 100 % d'ici 2030, devrait être atteinte en 2026. Les DRH de chaque pays ont été impliqués dans le paramétrage du programme pour que celui-ci soit totalement adapté aux spécificités locales. Lancé en 2024 dans 4 pays, le programme a poursuivi son extension en 2025, et couvre d'ores et déjà 95% des salariés de Renault Group. Nous allons à présent mesurer les progrès du programme en lien avec les taux d'utilisation de ses solutions et le degré de satisfaction de ses utilisateurs.

Le déploiement « OneHealth » a été réalisé à 100% au sein de Mobilize Financial Services France. Désormais, l'objectif est de poursuivre l'animation de ce dispositif.

### Métriques - Indicateurs de santé et de sécurité (S1-14)

Couverture des salariés par un système de gestion de la santé et de la sécurité	2025		2024	
	Sites certifiés ISO 45001	Sites audités en interne	Sites certifiés ISO 45001	Sites audités en interne
Pourcentage de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité	- %	- %	- %	- %

Accidents du travail	2025	2024
Nombre de décès parmi le personnel du groupe résultant d'accidents de travail	-	-
Nombre de décès parmi les autres travailleurs intervenant sur les sites du groupe résultant d'accidents du travail	-	-
Nombre d'accidents du travail des salariés du groupe	9	-
Taux d'accidents du travail des salariés du groupe	-	-

#### 1.2.3.1.4. Diversité et inclusion

### IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la politique Diversité & Inclusion de Renault Group visant à favoriser la diversité et l'inclusion et en particulier pour les personnes en situation de handicap. Pour identifier ses impacts négatifs significatifs, l'entreprise s'appuie sur l'analyse de double matérialité de Renault Group. Celle-ci a permis d'identifier un risque majeur associé à la discrimination. Il existe des coûts de réparation, des pénalités et des dommages à la réputation résultant du non-respect des réglementations en matière de discrimination ou

de harcèlement. Les populations les plus exposées aux discriminations sont celles qui sont sous-représentées au sein des effectifs de Mobilize Financial Services France.

Toutes les sociétés sous le contrôle du Groupe Mobilize Financial Services, en France et à l'international, incluant donc Mobilize Financial Services France, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, doivent appliquer la politique Diversité & Inclusion en leur sein et auprès des partenaires (prestataires, fournisseurs, parties prenantes).

### **Politiques (S1-1)**

La stratégie Diversité & Inclusion de Renault Group et les plans d'actions associés, dans lesquels s'inscrit Mobilize Financial Services France sont construits autour de quatre piliers :

- Garantir un traitement équitable et respectueux ;
- Proposer un environnement de travail inclusif ;
- Accompagner l'inclusion et le développement ;
- Accroître la représentation des diversités.

La Charte Diversité & Inclusion s'inscrit dans la politique Diversité & Inclusion. Elle réaffirme l'engagement collectif de Renault Group à accueillir la diversité, à promouvoir l'équité et l'égalité des chances pour tous, à prévenir et éviter toute forme de discrimination et à favoriser un environnement de travail inclusif pour tous, quels que soient son parcours, son genre, son origine sociale ou ethnique, son âge, sa religion, son éducation, son orientation sexuelle ou son identité de genre, son expérience professionnelle et malgré tout handicap ou problème de santé.

La politique d'inclusion du handicap de Renault Group s'applique à tous les salariés de Mobilize Financial Services France et se concentre sur l'amélioration du recrutement et de la fidélisation des collaborateurs en situation de handicap en proposant un environnement de travail adapté pour leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel.

De plus, la politique « Zéro Discrimination » vise à lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de l'entreprise et parmi ceux qui collaborent avec Mobilize Financial Services France.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France souscrit à la Charte Diversité & Inclusion de Renault Group qui sert de référence pour ses politiques Diversité & Inclusion et pour la mise en place d'un environnement de travail diversifié et inclusif.

Deux grands principes guident la stratégie Diversité & Inclusion :

- assurer un environnement respectueux pour tous et éliminer toutes les formes de discrimination dans les opérations quotidiennes et à toutes les étapes de la vie professionnelle, y compris le recrutement, la formation, la rémunération et l'évolution de carrière, conformément à la politique « Zéro Discrimination ». La discrimination est sanctionnée par Mobilize Financial Services France pour tout motif notamment le genre, l'âge, la race, l'origine ethnique, nationale, sociale ou culturelle, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le handicap ou le problème de santé, l'opinion politique ou religieuse, les activités syndicales, etc. ;
- privilégier les compétences et la performance au cœur des politiques de Ressources Humaines, dans un objectif d'intégration, de développement et d'accompagnement des collaborateurs de manière équitable.

La Charte Diversité & Inclusion plaide pour que tous les salariés de Mobilize Financial Services France défendent la diversité, l'équité et l'inclusion sur le lieu de travail. Quels que soient sa localisation, sa structure juridique ou son niveau d'autorité, il est attendu de chaque individu qu'il participe activement et contribue à l'exécution effective de la Politique de Diversité & Inclusion, en s'engageant à respecter les principes de Diversité & Inclusion tels qu'énoncés par Renault Group. Le service des ressources humaines de Mobilize Financial Services France suit les indicateurs clés de performance en matière de diversité et d'inclusion sur une base trimestrielle, et partage le suivi avec le Directeur des Ressources Humaines du Groupe Mobilize Financial Services deux fois par an.

En tant que filiale de Renault Group, Mobilize Financial Services France respecte activement les mêmes normes et initiatives reconnues pour garantir l'équité et l'inclusion de ses politiques :

- Renault Group soutient l'égalité femmes-hommes en suivant la Convention n°111 de l'Organisation internationale du travail (OIT) depuis 1958 et en signant les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies (WEP) en 2019 ;
- pour l'inclusion des personnes en situation d'handicap, Renault Group a approuvé la Charte du Global Business and Disability Network de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2022 et le Manifeste pour l'inclusion en 2021 ;
- en France, la Charte 50+ a été mise en place en 2022 pour accompagner les salariés de plus de 50 ans ;

- pour protéger les droits LGBTQI+, Renault Group a signé en 2020 la Charte Libres et Égaux du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies et la charte de l'organisation française "l'Autre Cercle".
- Renault Group s'engage également dans une coopération internationale avec le Comité mondial de Renault Group à travers les ACM de 2013 et 2019 (y compris l'avenant de 2021 à l'ACM de 2019).

Mobilize Financial Services France applique les politiques de Renault Group qui ont été formulées en échangeant avec les parties prenantes internes, recueillant leurs besoins et leurs impressions sur l'état actuel par le biais, notamment, de groupes de discussion, d'entretiens individuels et d'enquêtes.

Des ressources telles que la politique Diversité & Inclusion, les textes fondamentaux, les guides et les outils, ainsi que les engagements externes et internes, sont disponibles sur l'intranet Diversité & Inclusion de l'entreprise. Ces documents sont communiqués à tous les membres du personnel par le biais de campagnes de communication interne au niveau de l'entreprise.

Par ailleurs, la Charte Diversité & Inclusion de Renault Group est publique et disponible sur le site internet Renault Group, invitant toutes les parties prenantes à l'adopter.

Le directeur des ressources humaines a la charge de veiller à la mise en œuvre de la politique au sein de Mobilize Financial Services France.

### **Processus de dialogue (S1-2)**

Tous les deux ans, Renault Group réalise une enquête Diversité & Inclusion auprès de l'ensemble des collaborateurs de Renault Group, incluant les collaborateurs de Mobilize Financial Services France, afin d'en comprendre les perceptions et d'en identifier les attentes et les axes d'amélioration. Les résultats de l'enquête ont été communiqués aux collaborateurs par leur manager- Le Comité Social d'Entreprise, le Comité de Direction et l'ensemble des salariés Mobilize Financial Services France sont informés des résultats et des principaux enseignements clés de l'Enquête Diversité & Inclusion.

*Pour plus d'informations sur le Processus de dialogue, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)**

Les collaborateurs de Mobilize Financial Services France peuvent remonter leurs préoccupations via l'Enquête Diversité & Inclusion ou le référent « Zéro Discrimination ».

Une partie de l'Enquête Diversité et Inclusion est consacrée à l'évaluation de la connaissance et de la confiance des salariés dans les canaux de signalement et leur direction.

Des informations sur tous les canaux de signalement, et les procédures de gestion et d'instruction sont disponibles pour tous les collaborateurs sur le site intranet Diversité & Inclusion.

Il existe deux protocoles établis pour répondre aux alertes au niveau du Groupe Mobilize Financial Services : l'un géré par la Direction Conformité Groupe spécifiquement pour les questions liées à la collecte confidentielle et sécurisée de signalements, qui traite tous les types d'alertes professionnelles, y compris celles de discrimination, et l'autre géré par les Ressources Humaines pour les alertes de discrimination.

Le guide de traitement des alertes pour discrimination a été conçu pour aider les Ressources Humaines à enquêter sur les cas de discrimination. Il garantit l'efficacité du mécanisme d'alertes, en fournissant une approche structurée et conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), encadrant la conservation d'informations personnelles confidentielles.

Mobilize Financial Services France a mis en place une série de mesures pour traiter et remédier à tout impact négatif :

- la politique « Zéro Discrimination » de Renault Group est largement diffusée dans l'ensemble de l'organisation via des campagnes de communication ciblées visant à faire connaître la politique, ainsi que les processus et outils d'accompagnement associés ;
- des programmes de formation obligatoires sont régulièrement mis en œuvre pour sensibiliser le personnel et la direction ;
- un pack « Zéro Discrimination » a été introduit pour aider les Ressources Humaines et les Managers à prévenir et à traiter les incidents discriminatoires.

Pour plus d'informations sur le Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.

### Actions (S1-4)

La politique de Diversité & Inclusion se manifeste par diverses initiatives qui sont progressivement déployées à l'échelle de Mobilize Financial Services France, telles que :

- le Pack « Zéro Discrimination » édité par Renault Group, qui est conçu pour prévenir, détecter et traiter la discrimination. Il comprend des documents de référence, des guides, des kits de communication et des outils pour aider les Ressources Humaines et les managers à réagir et à résoudre des cas spécifiques de discrimination à différentes étapes de la vie professionnelle des salariés ;
- des initiatives telles que la désignation de contacts « Zéro Discrimination » sur chaque site et l'organisation de journées dédiées à la sensibilisation au sexisme.

Mobilize Financial Services France met en œuvre plusieurs actions pour prévenir les impacts négatifs importants en matière de diversité et d'inclusion, notamment :

- **la formation et la sensibilisation Diversité & Inclusion pour l'ensemble des collaborateurs et managers :**
  - depuis 2019, le Groupe Mobilize Financial Services a mis en place un programme d'apprentissage en ligne obligatoire intitulé « Together in Diversity » pour l'ensemble des salariés. L'objectif est de sensibiliser aux préjugés et de lutter contre toutes les formes de discrimination. Les résultats attendus comprennent une prise de conscience accrue de ces préjugés et une compréhension de la façon de les surmonter dans des situations quotidiennes.
  - une formation en ligne « Management inclusif », lancée en 2024, pour tous les managers de Mobilize Financial Services France, avec une échéance début 2025. Par la suite, tous les nouveaux managers, qu'ils soient recrutés ou promus en interne, devront la suivre lors de leur prise de fonction.
  - en 2025, Mobilize Financial Services France a lancé TEAM, un programme ZERO discrimination qui vise à promouvoir la diversité et l'inclusion au travail. Ce programme a permis aux managers de favoriser le partage et les échanges avec leurs équipes autour des différentes formes de discrimination, dans l'objectif d'améliorer la collaboration et de contribuer à un environnement de travail plus inclusif.
  - en 2025, dans le cadre de notre politique Diversité et Inclusion, nous avons déployé une action de sensibilisation au harcèlement de rue à travers le programme « Stand Up ». Cette initiative avait pour objectif de sensibiliser aux enjeux du harcèlement de rue et de partager des bonnes pratiques afin de savoir comment réagir et prévenir ces situations. Près de 23 % de nos salariés ont ainsi été sensibilisés.
  - en 2025, le comité Développement Durable a identifié l'information et la sensibilisation comme un premier levier clé afin d'acculturer les salariés aux enjeux du développement durable, notamment en matière de diversité et d'inclusion. À ce titre, le volet Diversité et Inclusion a permis de présenter les actions déployées par l'entreprise et de souligner le rôle central des collaborateurs. Cette démarche met en évidence l'importance de la dynamique collective, de la co-construction et de l'écoute comme facteurs clés de réussite.
- **des formations dédiées à l'inclusion des personnes en situation de handicap :**
  - le lancement d'une nouvelle politique dédiée à l'inclusion des personnes en situation de handicap en 2024 a introduit des initiatives d'adaptation des postes de travail des collaborateurs en situation de handicap (catalogue des handicaps, formations à l'inclusion numérique) et a favorisé l'inclusion des personnes en situation de handicap (huit modules e-learning disponibles en 12 langues). Le résultat attendu est de développer une culture inclusive au sein de l'organisation. Cela permettra à Mobilize Financial Services France d'apporter un soutien plus ciblé aux salariés en situation de handicap dans leur environnement de travail ;
  - dans le cadre de la SEEPH (Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées), depuis 2023 Mobilize Financial Services France organise des événements sur l'ensemble de ses sites en France afin de sensibiliser et mobiliser ses collaborateurs à adopter des pratiques plus inclusives tout en illustrant les enjeux et la diversité des situations liées au handicap en entreprise. (Blind Test musical, café signes, conférence avec une championne paralympique, casque réalité virtuelle sur le handicap invisible...).

L'efficacité de ces actions est suivie au moyen de l'Enquête Diversité & Inclusion, des processus de contrôle interne et du pilotage de la représentation des femmes dans le management pour atteindre l'égalité des genres. L'avancement de ces actions est communiqué sur l'ensemble de sites de l'entreprise.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur les canaux existants tels que la plateforme sécurisée de collecte des signalements pour identifier les impacts négatifs de ses politiques et actions. Elle n'a pas été informée des répercussions négatives des initiatives de diversité et d'inclusion sur son effectif.

Mobilize Financial Services France n'a pas quantifié les ressources nécessaires au soutien de ce plan d'action, car ces actions sont intégrées aux opérations quotidiennes au niveau de l'entreprise.

### Objectifs (S1-5)

Mobilize Financial Services France s'est fixé des objectifs pour améliorer le traitement équitable, créer un environnement convivial, favoriser l'inclusion et le développement, et améliorer la représentation. Les objectifs couvrent toutes les fonctions de l'entreprise.

Mobilize Financial Services France a atteint l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en 2024, soit un an avant son objectif de 2025, sur la base de la méthodologie interne de l'entreprise. La méthodologie de Mobilize Financial Services France se limite aux cadres et à des postes comparables. L'entreprise vise une représentation équilibrée des genres dans les postes de direction, avec des objectifs spécifiques tels que :

Indicateur	Cible	Année de référence	2025	Échéance
Égalité salariale entre les femmes et les hommes selon la méthodologie de Renault Group	Égalité salariale entre les femmes et les hommes	2020 (-4,6%)	0,8 %	Atteint en 2024, un an avant l'objectif de 2025
Equilibre des genres dans le management	40 % de femmes	2021 (39 %)	39 %	2030
	45 %			2040
	50 %			2050
Apprenties / stagiaires femmes recrutées	50 %	2024 (47 %)	50 %	2025

Pour garantir le succès des objectifs de diversité, l'entreprise surveille les indicateurs clés de performance tels que le recrutement et les promotions afin d'assurer de manière proactive une représentation égale des genres au sein de Mobilize Financial Services France. À titre d'illustration, le Groupe Mobilize Financial Services, dont Mobilize Financial Services France, vise 50% de femmes dans les processus de recrutement avec l'ambition d'avoir des femmes dans toutes les *shortlists*.

Les collaborateurs ont été impliqués dans la définition de l'objectif par le biais du dialogue social. De plus, toutes les parties prenantes, y compris la direction, les Ressources Humaines et les recruteurs externes, s'approprient les objectifs de diversité et exploitent les indicateurs clés de performance en établissant des plans d'action. Ces efforts permettent de s'assurer que les femmes sont prises en considération de manière équitable pour tous les postes.

Les objectifs sont suivis par les équipes RH et partagés au Comité de direction de Mobilize Financial Services France de manière annuelle. De plus, le service des ressources humaines de Mobilize Financial Services France suit les indicateurs clés de performance en matière de diversité et d'inclusion sur une base trimestrielle, et partage le suivi avec le Directeur des Ressources Humaines du Groupe Mobilize Financial Services deux fois par an.

La recherche de la parité hommes-femmes au sein de Mobilize Financial Services France s'appuie sur des législations locales et des engagements volontaires. Le processus pour atteindre la parité hommes-femmes n'est pas unique, mais repose sur une approche multidimensionnelle, en adéquation avec les valeurs et les objectifs stratégiques du Groupe Mobilize Financial Services.

Enfin, la feuille de route Diversité & Inclusion de Renault Group, revue chaque année, est déployée et suivie par Mobilize Financial Services France avec l'appui du Responsable Diversité & Inclusion et les fonctions globales, pour assurer l'atteinte des objectifs d'augmentation de la représentation de la diversité au sein des équipes, le

déploiement des programmes de développement et d'inclusion de la diversité, et les initiatives et outils de lutte contre la discrimination.

## Métriques

### S1-9 - Indicateurs de diversité

Répartition des genres au sein des instances dirigeantes	2025		2024	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Femme	6	46%	6	46%
Homme	7	54%	7	54%
Autre genre (1)	-	-%	-	0%
Non déclaré	-	-%	-	0%
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>

(1) Genre tel que spécifié par les salariés eux-mêmes

Répartition des effectifs par âge	2025	2024
	Effectifs	Effectifs
< 30 ans	305	349
30 à 50 ans	1 028	1 033
> 50 ans	461	459
<b>TOTAL</b>	<b>1 794</b>	<b>1 841</b>

### S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Rémunération des salariés	2025	2024
Écart de rémunération entre les genres	20%	16%
Ratio de rémunération annuelle	11	8

En complément de la mesure d'écart de la rémunération suivant la méthodologie de calcul définie dans l'ESRS S1, Mobilize Financial Services France utilise également la méthode de Renault Group pour suivre l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Cet écart est de 0,8 % en faveur des femmes. La mesure est effectuée en considérant le niveau de responsabilité par employé.

#### 1.2.3.1.5. Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents

##### IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)

Mobilize Financial Services France s'engage à renforcer l'employabilité de ses collaborateurs, et reconnaît qu'une formation adéquate aura un impact sur les compétences et la performance globale de l'entreprise, ce qui pourrait améliorer l'employabilité des collaborateurs dans le temps.

L'entreprise s'appuie sur le capital humain pour assurer la continuité de son développement commercial et rester compétitive et innovante dans un environnement impacté par les évolutions réglementaires et une forte concurrence sur les véhicules et les services associés.

Mobilize Financial Services France a identifié le risque de perte de productivité due à la rotation du personnel ou à un personnel insuffisamment qualifié. Inversement, l'entreprise tire parti de nouvelles opportunités commerciales découlant de l'amélioration et de la requalification de ses salariés.

## **Politiques (S1-1)**

L'identification des talents se fait dans un marché de plus en plus concurrentiel qui s'étend au-delà du secteur financier. Pour anticiper et s'adapter à ces changements rapides, Mobilize Financial Services France recrute de nouveaux collaborateurs aux profils et aux expertises diversifiés.

Mobilize Financial Services France offre à tous diverses possibilités de carrière et de développement, permettant aux individus de grandir et de se développer grâce à leurs expériences, leurs opportunités d'exposition et/ou leur formation, selon l'approche 70/20/10 (70 % d'expérience, 20 % d'exposition, 10 % de formations officielles). L'entreprise s'inscrit également dans le dispositif de mobilité interne de Renault Group, ainsi que dans le dispositif de développement des compétences et des talents, dont les priorités sont définies par Renault Group. Il existe également une culture du retour d'expérience, avec des formations suivies, qui incluent l'évaluation de la formation par les apprenants. Mobilize Financial Services France dispose également d'une politique d'attractivité et de recrutement des talents. Des cibles de recrutement sont définies par fonction, avec un engagement de transparence via la publication des offres internes, garantissant l'équité d'accès aux opportunités de carrière.

Mobilize Financial Services France veille à ce que ces politiques soient accessibles aux parties prenantes internes par le biais d'outils en ligne (tel que People@RenaultGroup), d'un futur pôle carrière, de l'intranet, et via la direction ou la communication directe.

Les activités de développement des compétences et des talents sont au cœur de la fonction ressources humaines (RH) de Mobilize Financial Services France et sous la supervision du Directeur des Ressources Humaines, qui est en charge de veiller à la mise en œuvre des politiques RH, sous la responsabilité du Directeur Général.

## **Processus de dialogue (S1-2)**

Le dialogue de Mobilize Financial Services France avec son personnel comprend un entretien annuel entre managers et collaborateurs sur la carrière et le développement au cours duquel sont recueillis les besoins en formation, un feedback sur les réalisations de l'année et les actions envisagées dans l'année suivante. Les besoins en formation sont recueillis annuellement et complétés par des entretiens de carrière et de développement. Les managers et les responsables RH sont chargés de veiller à ce que le dialogue prenne place. L'effort de formation est matérialisé par le taux d'accès à la formation et le nombre moyen d'heures de formation, qui est suivi mensuellement par les équipes de formation.

Mobilize Financial Services France a pris des mesures pour mieux comprendre les points de vue de son personnel susceptible d'être vulnérables aux impacts grâce à des indicateurs de diversité, au suivi des taux d'accès par genre à la formation et aux outils RH partagés au niveau du Groupe, tels que People@RenaultGroup et Learning@MFS.

*Pour plus d'informations sur le Processus de dialogue, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

## **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)**

*Pour plus d'informations sur le Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

## **Actions (S1-4)**

- **Accompagner les collaborateurs dans leur carrière et leur développement**
  - Les salariés sont encouragés à réfléchir à leur progression de carrière et à leur plan de développement lors d'un entretien annuel avec leur manager. Ces discussions ont également lieu lors des réunions du Comité RH et des réunions de suivi « People and Talent », dans le but de renforcer l'accompagnement au développement des salariés. Mobilize Financial Services France soutient également des projets éducatifs et favorise l'insertion des jeunes.
  - Afin d'offrir le meilleur développement de carrière à ses talents clés, l'entreprise est impliquée dans le programme Praditus Key Talents, grâce auquel une sélection de salariés peut recevoir trois à quatre séances de coaching individuel et participer à deux séances de groupe avec un intervenant externe. Les salariés bénéficient également d'un accès d'un an aux ressources en ligne pertinentes.
- **Mobilité interne :**
  - La mobilité interne est considérée comme un outil de développement crucial, avec des politiques conçues pour donner aux salariés les moyens de prendre en charge leur carrière. Les principes de

ces politiques comprennent un marché du travail transparent, des délais de changement de poste optimisés et l'implication de la direction dans le processus de recrutement. Cette approche garantit une mobilité diversifiée et inclusive au sein de l'entreprise, en mettant l'accent sur la diversité, la non-discrimination et l'égalité des chances. Les collaborateurs ayant au moins deux ans d'expérience dans leurs fonctions actuelles peuvent consulter les offres d'emploi internes sur le site « Job Opportunities » de Renault Group.

- **People@RenaultGroup et Learning@MFS :**

- Mobilize Financial Services France a déployé la solution digitale de Renault Group baptisée People@RenaultGroup, qui met à disposition des collaborateurs des outils et des fonctionnalités de retour d'expérience leur permettant de mettre en valeur leur parcours et leurs compétences et de formaliser leurs aspirations professionnelles.
- Par ailleurs, l'entreprise développe la communauté Learning & Development au sein de Learning@MFS, qui comprend une sélection d'apprentissages de Renault Group et d'agrégateurs tels que ED Flex, afin de mieux couvrir les besoins d'apprentissage des collaborateurs en lien avec leur secteur d'activité, et dont l'efficacité de la formation est suivie à travers cette même plateforme.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur les canaux existants tels que la plateforme sécurisée de collecte des signalements pour identifier les impacts négatifs de ses politiques et actions. Elle n'a pas été informée des répercussions négatives des initiatives de diversité et d'inclusion sur son effectif.

Mobilize Financial Services France n'a pas identifié de ressources significatives pour soutenir le plan d'action car ces actions bénéficient du soutien de Renault Group et sont intégrées aux opérations quotidiennes au niveau de Mobilize Financial Services France.

### **Objectifs (S1-5)**

Mobilize Financial Services France utilise un outil commun déployé au niveau de Renault Group (Learning@RenaultGroup et son sharepoint dédié Learning@MFS)) pour suivre les activités et les heures de formation. L'entreprise s'appuie également sur les données RH pour suivre l'impact de la formation sur le développement des compétences et l'évolution professionnelle, notamment pour des actions spécifiques à destination des femmes, comme le programme W-Journey. De plus, un indicateur de qualité de la formation est intégré dans les indicateurs de suivi de formation.

L'évolution du taux d'accès à la formation au sein de Mobilize Financial Services France est un indicateur clé suivi mensuellement par les équipes de formation. Mobilize Financial Services France contribue à la cible de taux d'accès à la formation défini par Renault Group. Ce taux est piloté par Renault Group.

Depuis 2024, l'entreprise s'engage également à assurer une transparence à 100 % sur les postes vacants à l'interne, offrant ainsi à tous les salariés un accès égal aux possibilités d'avancement professionnel, avec des objectifs supplémentaires en matière de diversité au sein de la direction. Cet objectif couvre tous les postes jusqu'au niveau N-2 du Directeur Général. Mobilize Financial Services France utilise l'outil Grow@Renault, lancé en 2022 et mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs. Cet outil vise à faciliter la mobilité interne en offrant une meilleure visibilité sur les opportunités professionnelles au sein de Renault Group. Il contribue ainsi concrètement à l'objectif de transparence concernant les postes vacants.

### **1.2.3.1.6. Dialogue social et négociation collective**

#### ***IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)***

Mobilize Financial Services France enrichit son environnement de travail en s'engageant activement dans le dialogue social et la négociation collective, ce qui fournit des informations précieuses sur les principaux enjeux auxquels sont confrontés les salariés et éclaire l'adaptation de ses politiques et de ses stratégies de communication. L'entreprise s'investit dans la négociation collective et le dialogue social pour améliorer le bien-être psychologique et physique des salariés. Mobilize Financial Services France est très attentif à la garantie des règles de négociation collective et veille à ce qu'elles soient strictement appliquées.

## **Politiques (S1-1)**

Mobilize Financial Services France s'engage à favoriser un environnement de travail dynamique à travers le dialogue social. Cet engagement s'illustre par la signature par Renault Group des accords-cadres mondiaux (ACM) de 2013 et 2019 qui équilibrent les intérêts de Mobilize Financial Services France et de ses collaborateurs. L'accord inaugural, intitulé « S'engager ensemble pour une croissance et un développement durables », a été conclu le 2 juillet 2013.

Mobilize Financial Services France est également inclus dans le deuxième accord-cadre mondial de Renault Group, intitulé « Construire ensemble le monde du travail au sein de Renault Group », signé le 9 juillet 2019. L'accord vise à aborder et à gérer de manière proactive les changements en cours dans l'industrie automobile qui affectent considérablement le marché du travail. Il met l'accent sur cinq mécanismes clés :

- engager un dialogue sur l'évolution de l'environnement de travail ;
- mettre en place un système de management collaboratif ;
- maintenir un engagement fort en faveur de l'inclusion ;
- soutenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- adapter l'environnement de travail aux nouveaux besoins.

Par ailleurs, un avenant à cet accord de 2019 a été signé par Renault Group le 26 avril 2021, définissant les conditions de télétravail des collaborateurs. Cet avenant, signé par le Directeur Général de Renault Group, le Comité de Groupe et IndustriALL Global Union, a été élaboré pour guider la transformation des pratiques de travail à l'échelle mondiale. Il répond au souhait des salariés d'allier travail en présentiel et à distance, un besoin qui s'est accentué pendant la crise du Covid-19, afin de renforcer l'équilibre entre leurs vies personnelle et professionnelle. Ce nouveau modèle de travail hybride vise à optimiser les activités en présentiel et à distance et repose sur le volontariat. Ses principes sont les suivants :

- une plus grande flexibilité dans l'organisation personnelle du travail, avec un minimum suggéré de deux jours de télétravail par semaine et au moins 20 % du temps de travail mensuel en présentiel ;
- la responsabilisation et l'autonomie, ce qui permet aux salariés d'organiser librement leur travail autour de leurs objectifs individuels, de la collaboration et des réunions d'équipe ;
- le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le respect des horaires de travail de l'entreprise, des temps de pause (y compris le droit à la déconnexion) et des périodes de vacances.

Les ACM de 2013 et 2019 couvrent l'ensemble des collaborateurs de Mobilize Financial Services France. Ces deux ACM et l'avenant constituent des politiques structurantes de dialogue social et de négociation collective.

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans l'engagement de Renault Group en faveur du respect de la liberté syndicale et des droits de négociation collective conformément aux principes posés par la Convention n°87 de 1948 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. La reconnaissance de la liberté syndicale inclut le droit de chaque salarié d'y adhérer ou non. Renault Group s'engage également à respecter les termes de la Convention n°98 de l'Organisation internationale du Travail sur le droit d'organisation et de négociation collective. À cet égard, Mobilize Financial Services France respecte le droit de ses salariés de s'organiser collectivement et maintient une stricte neutralité. L'entreprise veille à ce que la représentation des salariés soit présente dans les entités, le cas échéant, par le biais de salariés élus ou affiliés à un syndicat.

Le Directeur des Ressources Humaines de Mobilize Financial Services France représente le niveau le plus élevé de la structure organisationnelle de Mobilize Financial Services France qui est responsable de la mise en œuvre des accords-cadres mondiaux.

Mobilize Financial Services France veille à ce que ses accords-cadres mondiaux soient mis à la disposition des parties prenantes et des salariés, y compris le personnel non permanent, par le biais de l'intranet et d'un dialogue social structuré, assurant ainsi une large accessibilité et sensibilisation à cette information.

## **Processus de dialogue (S1-2)**

Mobilize Financial Services France s'engage à offrir à ses salariés un environnement de travail et des relations professionnelles qui favorisent leur croissance personnelle et améliorent la qualité de leur vie professionnelle. Au

fur et à mesure que les espaces de travail évoluent pour devenir plus adaptables, ces améliorations de la qualité de vie contribuent à booster la performance globale de l'entreprise.

La collecte d'informations auprès des salariés est cruciale pour identifier les domaines dans lesquels améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail. En 2022, Mobilize Financial Services France a déployé une solution digitale moderne conçue par Renault Group pour recueillir plus rapidement et plus efficacement les retours des collaborateurs. Les interfaces conviviales de la plateforme encouragent l'implication des salariés, tout en garantissant ainsi la confidentialité des réponses individuelles. Les fonctionnalités du système pour l'analyse des données quantitatives et qualitatives permettent aux managers et aux équipes des Ressources Humaines d'identifier et de répondre rapidement aux préoccupations urgentes, de surveiller les performances du groupe et de corrélérer les informations de différentes enquêtes au sein d'un système unifié.

De plus, une enquête salariés Renault Group est lancée tous les 2 ans afin de recueillir les retours des collaborateurs. Les résultats de l'enquête 2025 ont permis de créer des plans d'action visant à améliorer le bien-être des salariés.

L'engagement auprès des collaborateurs et de leurs représentants se fait par le biais de réunions régulières, notamment de séances d'information, de suivis sur les accords-cadres mondiaux et de discussions sur les changements significatifs au sein de Renault Group. En 2025, le Comité de Groupe s'est réuni 16 fois, mettant en lumière l'approche volontariste de Renault Group en matière de dialogue social. De plus, le Comité Social et Économique Mobilize Financial Services France s'est réuni 11 fois en séance ordinaire et 4 fois en séance extraordinaire.

L'efficacité de ce dialogue est évaluée au moyen de séances plénières annuelles et d'un examen complet de l'application des accords.

Le Directeur des Ressources Humaines de Mobilize Financial Services France occupe le poste le plus élevé au sein de l'entreprise qui a la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que le dialogue avec les collaborateurs ait lieu et que les résultats de cet engagement éclairent l'approche de l'entreprise.

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)**

*Pour plus d'informations sur le Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Actions (S1-4)**

Mobilize Financial Services France a mis en œuvre différentes initiatives pour promouvoir une communication transparente avec les salariés et des échanges productifs avec les partenaires sociaux, assurant ainsi un dialogue ouvert et responsable sur les questions clés relatives aux collaborateurs.

Pour garantir la liberté syndicale et de négociation collective, deux représentants de Mobilize Financial Services France participent au comité d'entreprise de Renault Group qui rassemble des représentants du personnel de plusieurs entités.

Ces actions ne sont pas limitées dans le temps, sont intégrées dans les opérations quotidiennes et leur efficacité est évaluée en fonction de la qualité du dialogue. Elles n'ont pas nécessité de ressources spécifiques.

### **Objectifs (S1-5)**

Renault Group s'engage à évaluer l'impact de ces initiatives à l'aide d'évaluations qualitatives pour mesurer les progrès et éclairer l'amélioration continue de son approche en matière d'engagement et de dialogue avec les collaborateurs. Mobilize Financial Services France s'inscrit dans cet engagement.

## Métriques – Couverture des négociations collectives et du dialogue social (S1-8)

### Taux de couverture par les négociations collectives et le dialogue social

Taux de couverture	2025			2024		
	Par les négociations collectives		Par le dialogue social	Par les négociations collectives		Par le dialogue social
	Salariés – EEE (1)	Salariés – hors EEE (2)	Représentation sur le lieu de travail – EEE (1)	Salariés – EEE (1)	Salariés – hors EEE (2)	Représentation sur le lieu de travail – EEE (1)
80-100 %	France		France	France		France

(1) Pour les pays comptant plus de 50 salariés représentant plus de 10 % du total des effectifs. La France est le seul pays répondant à ce critère.

(2) Pour les régions comptant plus de 50 salariés représentant plus de 10 % du total des effectifs.

Il n'existe actuellement aucun accord avec les salariés pour la représentation par les Conseils Européens (EW, SE ou SCE). Le comité de Renault Group couvre l'ensemble des collaborateurs de Mobilize Financial Services France.

#### 1.2.3.1.7. Autres droits liés au travail – Protection des données

##### *IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)*

Pour prévenir d'éventuels impacts matériels de l'entreprise et de sa chaîne de valeur, tels que la collecte de données excessives au-delà de la finalité prévue, l'utilisation abusive, les failles de sécurité dans l'utilisation et des durées de conservation excessivement longues des données personnelles, Mobilize Financial Services France s'engage à assurer la protection des données personnelles de l'ensemble de son personnel (salariés et non-salariés de l'entreprise). En outre, Mobilize Financial Services France a identifié des risques liés à la préservation de la confidentialité des données personnels de ses collaborateurs, et notamment le risque de coûts de remédiation et de pénalités en raison du non-respect de la réglementation sur les données, et celui d'une détérioration de la réputation en raison de violations de données. L'entreprise considère ainsi la nécessité d'une organisation et d'une sécurité adéquates de ses systèmes d'information.

##### *Politiques (S1-1)*

Mobilize Financial Services France s'inscrit dans la politique de protection des données personnelles pour les salariés du Groupe Mobilize Financial Services et dans la politique de protection des données personnelles pour les candidats (politique des talents) de Renault Group.

Le Délégué à la Protection des Données (DPO) de Mobilize Financial Services France avec le soutien du DPO du Groupe Mobilize Financial Services est responsable de la mise en œuvre des procédures en faveur de la protection des données personnelles au sein de Mobilize Financial Services France.

Le système de conformité sur la protection des données à caractère personnel du Groupe Mobilize Financial Services à laquelle Mobilize Financial Services France souscrit, intègre une approche globale de la gestion des sujets majeurs en matière de durabilité, en mettant l'accent sur la collecte responsable, la gestion sécurisée, la conservation appropriée, le partage contrôlé et le respect des droits des utilisateurs en matière de données personnelles. L'objectif fondamental de la politique est de protéger les données personnelles conformément aux réglementations et aux considérations éthiques en informant salariés et candidats de l'utilisation de leurs données personnelles (à quelles fins, quel type de données, conservation, transferts internationaux, sécurité informatique et garanties prises pour préserver la confidentialité et la vie privée) afin de traiter les impacts et les risques matériels liés à la confidentialité des données.

Mobilize Financial Services France s'assure de l'efficacité de ces politiques par un suivi et une évaluation régulière menés par son Délégué à la Protection des Données et remontés au Délégué à la Protection des Données du Groupe Mobilize Financial Services.

### **Processus de dialogue (S1-2)**

Mobilize Financial Services France dispense une formation à la protection de la vie privée à tous les collaborateurs, leur expliquant comment exercer leurs droits, et a mis en place des indicateurs de suivi du nombre de collaborateurs formés.

Les collaborateurs sont habilités à exercer à tout moment leur droit au respect de la vie privée sur leurs données personnelles (accès, modification, suppression, portabilité) et peuvent signaler tout dysfonctionnement dans la gestion de leurs données personnelles en contactant le délégué à la protection des données Mobilize Financial Services France. Conformément à la législation, les signalements sont traités sous un délai de 30 jours et un retour est réalisé à la personne ayant réalisé un signalement.

Le délégué à la protection des données du Groupe Mobilize Financial Services et le délégué à la protection des données de Mobilize Financial Services France veillent à faciliter l'exercice par les salariés de leur droit à la vie privée. L'efficacité de cette mission est évaluée au moyen de campagnes de contrôle interne, d'audits et de comités de suivi. En matière de confidentialité des données, Mobilize Financial Services France veille à ce que tous les collaborateurs soient protégés de manière égale.

Si les collaborateurs ne sont pas satisfaits des réponses apportées par l'entreprise, ils ont la possibilité de contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

*Pour plus d'informations sur le Processus de dialogue, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S1-3)**

En cas d'impact négatif sur ses effectifs, Renault Group détermine l'action appropriée avec la Direction Juridique, la Direction du Management des Risques, la Direction de la Conformité, la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Communication, conformément au RGPD.

*Pour plus d'informations sur le Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations, voir 1.2.3.1.1. Introduction générale.*

### **Actions (S1-4)**

Pour prévenir, atténuer ou remédier aux impacts négatifs potentiels, Mobilize Financial Services France a renforcé sa conformité au RGPD en mettant en place une structure globale de protection des données. Cette structure inclut une cheffe de projet Data chargée d'assurer du respect de la réglementation RGPD dans les différents projets d'entreprise et une DPO Mobilize Financial Services France. Mobilize Financial Services France veille à ce que le traitement des données personnelles soit conforme et ne contribue pas à des impacts négatifs, grâce à des processus internes alignés sur les principes de confidentialité dès la conception.

Tous les collaborateurs et chefs de projet sont informés de ces processus, les projets impliquant une collecte de données personnelles étant soumis à validation par la sécurité informatique. Par ailleurs, Mobilize Financial Services France est conscient qu'il est nécessaire de présenter sa stratégie et les ressources mobilisées pour faire face aux risques et opportunités significatifs liés à ses effectifs. Les plans d'actions de l'entreprise sont largement diffusés et accessibles en interne. La politique générale de protection des données du Groupe accessible sur le site internet de Mobilize Financial Services fournit publiquement des détails sur le processus d'identification et de remédiation des violations de données personnelles qui pourraient avoir des impacts négatifs potentiels sur son personnel.

Pour s'assurer de sa conformité au RGPD, Mobilize Financial Services France forme l'ensemble de ses collaborateurs (CDI, CDD, alternants, stagiaires). Les nouveaux embauchés sont tenus de réaliser cette formation e-learning dans un délai de 2 mois suivant leur embauche. Les collaborateurs en poste doivent refaire cette formation tous les 2 ans. Mobilize Financial Services France vise un taux de formation de 100 % chaque année. En 2025, 100 % des collaborateurs à qui cette formation a été assignée l'ont suivie.

## Objectifs (S1-5)

Mobilize Financial Services France a pris des engagements internes en matière de protection des données personnelles pour son personnel. Ces engagements sont définis en fonction des obligations réglementaires.

Le Délégué à la Protection des Données de Mobilize Financial Services France est responsable du suivi et de l'évaluation réguliers de l'efficacité des politiques en matière de protection des données au sein de Mobilize Financial Services France. L'entreprise développe et évalue les progrès réalisés sur la base du cadre du texte réglementaire du RGPD. Les progrès réalisés dans le cadre des évaluations sont mesurés mensuellement.

### 1.2.3.1.8. Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

Le terme « salarié » désigne toutes les personnes ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du Groupe. Les intérimaires, les stagiaires n'ayant pas de contrat de travail et les V.I.E (Volontariat International en Entreprise) sont considérés comme des non-salariés et sont exclus du périmètre pendant la première année de reporting.

### S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise & S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social

Les données relatives aux salariés sont collectées via le système de gestion des Ressources Humaines, People@RenaultGroup, couvrant l'intégralité du périmètre de reporting.

Chaque salariés compte pour « un », quel que soit son temps de travail contractuel (ou son taux d'activité). Les effectifs sont fondés sur les données déclarées à la fin de la période de reporting. Le périmètre de reporting des indicateurs sociaux est cohérent avec le reporting financier, se référer au chapitre "Charges générales d'exploitation" pour plus d'informations.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
Effectifs par contrat et par région	Dans les conditions prévues par les législations applicables, le Groupe Mobilize Financial Services recourt aux contrats à durée déterminée dans le cadre de la réalisation d'un projet, d'un événement temporaire ou saisonnier. [DP S1-6_16]
Effectifs par contrat et par genre	
Nombre d'employés de Mobilize Financial Services France ayant quitté Renault Group pendant la période de reporting	Le calcul est effectué sur les contrats à durée indéterminée (CDI). Tous les départs entraînant une rupture de ces contrats avec Renault Group sont pris en compte, y compris les départs volontaires, les licenciements, les départs à la retraite, les décès et les décisions mutuelles.
Turnover (taux d'attrition de Mobilize Financial Services France)	Le nombre moyen salariés titulaire d'un CDI au cours de la période de reporting est utilisé comme dénominateur du calcul du turnover afin de prendre en compte les variations d'effectifs au cours de la période.
Part du total des employés couverts par des conventions collectives	Le pourcentage de l'ensemble de ses salariés couverts par des conventions collectives, pour chaque entité incluse dans le périmètre de consolidation.
Pourcentage des employés couverts par des conventions collectives, par taux de couverture, pour les pays présentant un emploi significatif (au sein de l'EEE)	DIAC opérant uniquement en France, les données relatives à l'ensemble du périmètre seront identiques pour ces deux indicateurs.  La date de référence pour cet indicateur est le dernier jour de la période de reporting (le 31 décembre de l'année).

<p><i>Pourcentage d'employés, dans les pays présentant un emploi significatif (au sein de l'EEE), couverts par des représentants du personnel</i></p>	<p>Le pourcentage de l'ensemble de ses salariés couverts par des représentants du personnel, pour chaque entité de l'EEE, correspondant aux taux de couverture par pays comptant au moins 50 salariés et représentant au moins 10 % du nombre total de salariés.</p> <p>DIAC opérant uniquement en France, les données reportées concerneront l'ensemble du périmètre DIAC.</p> <p>La date de référence pour cet indicateur est le dernier jour de la période de reporting (le 31 décembre de l'année).</p>
---	---

### S1-9 : Indicateurs relatifs aux instances dirigeantes

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<p><i>Répartition par genre des salariés au sein des instances dirigeantes</i></p>	<p>Les instances dirigeantes sont définies comme les principales instances de gouvernance, qui correspondent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au Directeur Général de Mobilize Financial Services France et son Comité de Direction.</li> </ul> <p>Chaque membre des organes de direction compte pour « un ».</p>

### S1-10 : Salaires décents

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<p><i>Pourcentage de salariés rémunérés en-dessous du salaire décent de référence</i></p>	<p>Mobilize Financial Services France garantit à l'ensemble de ses salariés une rémunération conforme, et même supérieure, aux exigences légales et conventionnelles. Le salaire minimum appliqué au sein de l'entreprise est systématiquement supérieur au SMIC ainsi qu'aux minima de la grille de la Convention Collective des ASF. Les données sont vérifiées par les équipes RH de Mobilize Financial Services France qui effectuent une revue annuelle pour s'assurer qu'aucun salarié, à l'exception des stagiaires et des apprentis avec contrat de travail, n'est payé en-dessous du seuil fixé.</p>

### S1-14 : Santé et sécurité

Pour suivre les données relatives à la santé et la sécurité, Renault Group a développé un outil de reporting couvrant 100 % du périmètre de reporting du Groupe Mobilize Financial Services France.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie [DP MDR-M_02]
<p><i>Pourcentage des salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité</i></p>	<p>Un système de gestion de la santé et de la sécurité de Renault Group est déployé et validé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit par un audit interne, réalisé sur la base des 10 Mandatory Rules-Sécurité (MR-S) par la Direction HSEE ou ses représentants. Cet indicateur comptabilise les sites qui ont été audités au moins une fois depuis la mise en place des dix Mandatory Rules-Sécurité ;</li> <li>• soit par un audit externe, réalisé par un organisme accrédité, afin d'obtenir la certification ISO 45001.</li> </ul> <p>Chaque salarié compte pour « un », quel que soit leur temps de travail contractuel (ou son taux d'activité).</p>
<p><i>Nombre de décès parmi le personnel résultant d'accidents du travail</i> <i>Nombre de décès parmi les autres travailleurs intervenant sur les sites de Mobilize Financial Services France résultant d'accidents du travail</i></p>	<p>L'ensemble des accidents avec blessures corporelles, que des soins médicaux aient été fournis ou non, sont enregistrés dans l'outil de reporting de Renault Group.</p> <p>Les « autres travailleurs intervenant sur les sites de Mobilize Financial Services France » sont toutes les personnes à l'exclusion de celles ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du groupe.</p>

<i>Nombre d'accidents du travail des salariés</i>	
<i>Taux d'accidents du travail des salariés</i>	<p>Afin de calculer le taux d'accidents du travail, le nombre d'accidents est rapporté aux heures d'expositions des salariés. Ces dernières correspondent aux heures travaillées majorées d'un coefficient de 10 %, correspondant au temps de présence non travaillé des salariés sur les sites du groupe.</p> <p>Le nombre d'heures travaillées est déterminé en fonction du temps effectif. Lorsque l'information n'est pas disponible, les hypothèses suivantes sont retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le nombre d'heures travaillées est fondé sur les données du mois précédent ;</li> <li>le nombre d'heures travaillées est fondé sur les heures de travail standard conformément aux réglementations locales.</li> </ul>

### **S1-16 : Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)**

Le périmètre d'application de ces indicateurs est le suivant :

- le périmètre de reporting inclut toutes les entités de Mobilize Financial Services France ;
- tous les salariés titulaires d'un contrat de travail avec l'entreprise au dernier jour de la période de reporting (contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) sont inclus, à l'exception des stagiaires titulaires d'un contrat de travail et des expatriés du fait de leur non-significativité (moins de 5%) ;
- les salariés n'ayant aucune heure de présence tout au long de l'année sont exclus.

Les éléments de rémunération comprennent le salaire de base annuel, la rémunération variable, les heures supplémentaires, la participation aux bénéficiés, d'autres types d'avantages en espèces, les avantages en nature et les autres rémunérations directes, les congés payés étant exclus.

Les heures de travail comprennent les heures de présence et les heures supplémentaires, à l'exclusion des congés payés.

Les données sont basées sur les éléments de rémunération réels de janvier à décembre.

<b>Libellé de l'indicateur</b>	<b>Description et méthodologie [DP MDR-M_02]</b>
<i>Écart de rémunération entre les genres</i>	La méthode de calcul adoptée pour déterminer l'écart de rémunération entre les genres est celle imposée par la norme ESRS S1 : différence entre le niveau moyen de rémunération horaire brute des hommes et des femmes, rapporté au niveau moyen de rémunération horaire brute des hommes.
<i>Ratio annuel de rémunération totale</i>	Le ratio annuel de rémunération totale est mesuré en rapportant la plus haute rémunération à la médiane des salaires excluant le plus haut salaire.

### **S1-17 – Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains**

#### **Nombre d'incidents**

Les informations sur les incidents (graves) en matière de droits humains sont collectées par le biais de la plateforme sécurisée de collecte des signalements, le dispositif d'alertes professionnelles accessible à tous les salariés et fournisseurs. Les données collectées via cette plateforme complètent les incidents signalés via les canaux traditionnels, tels que la ligne hiérarchique, les Ressources Humaines, les organisations syndicales, la Direction Éthique et Conformité, etc.

Compte tenu de la nature confidentielle de ces éléments et de la procédure susmentionnée, le nombre de cas signalés pourrait inclure des doubles comptages. En effet, les incidents pourraient être signalés à la fois par le dispositif d'alertes professionnelles et par les canaux traditionnels de signalement.

<b>Libellé de l'indicateur</b>	<b>Description et méthodologie [DP MDR-M_02]</b>
--------------------------------	--

<i>Nombre d'incidents de discrimination</i>	Comprend tous les incidents liés à la discrimination et au harcèlement, qu'ils soient avérés ou non.
<i>Nombre de plaintes déposées par le biais des canaux permettant au personnel du Groupe de remonter des incidents</i>	Comprend tous les incidents liés aux conditions de travail, à l'égalité de traitement et des chances, et aux droits fondamentaux.
<i>Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains relatives au personnel du Groupe</i>	<p>Les thématiques suivantes sont prises en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ;</li> <li>• l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;</li> <li>• l'abolition effective du travail des enfants ;</li> <li>• l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;</li> <li>• des salaires décents ;</li> <li>• un environnement de travail sûr et sain (y compris un logement décent et de l'intimité) ;</li> <li>• la traite des êtres humains</li> </ul>
<i>Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains, qui sont des cas de non-respect du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</i>	<p>Les thèmes suivants sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ;</li> <li>• l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;</li> <li>• l'abolition effective du travail des enfants ;</li> <li>• l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;</li> <li>• des salaires décents.</li> </ul>
<i>Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE</i>	Les données proviennent de la base de données sur les cas des Points de contacts nationaux (PCN) de l'OCDE, et sont collectées annuellement. Elles incluent tous les incidents liés aux conditions de travail, à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances, et aux autres droits liés au travail.

### Montant des amendes

Les informations sur les amendes, les pénalités et les indemnités pour les dommages résultant de violations des facteurs sociaux et des droits de l'homme sont recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé à la Direction des Ressources Humaines.

<b>Libellé de l'indicateur</b>	<b>Description et méthodologie [DP MDR-M_02]</b>
<i>Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de droits humains relatifs au personnel du Groupe</i>	<p>Il comprend toutes les amendes, pénalités et indemnités liées aux conditions de travail, à l'égalité de traitement et l'égalité des chances, et aux droits humains fondamentaux.</p> <p>Le processus comprend une comparaison entre les montants déclarés au titre des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents en matière de droits humains, et les chiffres correspondants présentés dans les états financiers.</p>

<p><i>Montant des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents graves en matière de droits humains relatifs au personnel du Groupe</i></p>	<p>Les amendes, pénalités et indemnités liées aux questions suivantes sont prises en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ;</li> <li>• l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;</li> <li>• l'abolition effective du travail des enfants ;</li> <li>• l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;</li> <li>• des salaires décents ;</li> <li>• un environnement de travail sûr et sain (y compris un logement décent et de l'intimité) ;</li> <li>• la traite des êtres humains.</li> </ul> <p>Le processus comprend une comparaison entre les montants déclarés au titre des amendes, des pénalités et des indemnités pour des plaintes et incidents graves en matière de droits humains, et les chiffres correspondants présentés dans les états financiers.</p>
---	--

### 1.2.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Conditions et environnement de travail et autres droits liés au travail	Impact négatif potentiel	Conditions de travail et environnement inappropriés pour les travailleurs de la chaîne de valeur	Court terme et moyen terme	Amont

#### *IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)*

Dans le cadre de l'évaluation de sa double matérialité, Mobilize Financial Services France a effectué une analyse de sa chaîne de valeur, de ses activités, de ses produits et de ses services.

L'IRO identifié provient principalement de la chaîne de valeur amont. En tant qu'établissement financier, les travailleurs de la chaîne de valeur de Mobilize Financial Services France incluent uniquement les fournisseurs, avec lesquels l'entreprise réalise des achats. A ce jour, les fournisseurs intégrés au périmètre d'évaluation d'impacts sont tous les fournisseurs de biens et services et sous-traitants en France.

Mobilize Financial Services France reconnaît les impacts négatifs potentiels sur le bien-être psychologique et physique des travailleurs de la chaîne de valeur ainsi que ceux liés à un traitement injuste ou d'autres droits liés au travail. En tant que donneur d'ordre auprès de fournisseurs, Mobilize Financial Services France a une responsabilité et un pouvoir d'influence auprès de ses fournisseurs sur les conditions de travail et environnement des salariés de ses fournisseurs. Afin de prévenir et limiter ces impacts négatifs potentiels, Mobilize Financial Services France a mis en place une Politique Achats Responsables, une Charte Achats Responsables et des dispositifs permettant d'engager les fournisseurs dans une démarche responsable prenant en compte les enjeux sociaux des travailleurs.

Compte tenu du périmètre géographique en France, où les réglementations locales et européennes induisent un risque limité de recours au travail forcé ou au travail des enfants, ces risques spécifiques sont limités pour Mobilize Financial Services France et n'ont pas été identifiés.

#### *Politiques (S2-1)*

Le Groupe Mobilize Financial Services a mis en place une Charte Achats Responsables et une Politique Achats Responsables, élaborées par la Direction Achats, en collaboration avec la Direction Développement Durable et en ligne avec la Charte Renault Group, applicable à Mobilize Financial Services France.

Elles couvrent les fournisseurs de biens et services et sous-traitants en France et définissent les principes visant à garantir des relations commerciales éthiques et durables. Cette Politique et cette Charte sont mises en œuvre par la Direction des Achats du Groupe Mobilize Financial Services, et ont été révisées en 2025. Elles reflètent l'engagement de l'entreprise à prévenir et réduire les risques et violations graves liés à l'éthique, à l'environnement et aux droits humains, tout en maximisant les impacts positifs de ses activités.

La Charte s'appuie également sur :

- Les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact),
- La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

#### **Politique Achats Responsables**

La Politique Achats Responsables s'applique à RCI Banque, DIAC et DIAC Location. Elle s'inscrit dans la stratégie ESG de l'entreprise, vise à développer les achats responsables et se veut un vecteur mutuel de progrès et d'innovation en associant à chaque étape les parties prenantes concernées : le prescripteur de l'achat, l'acheteur, le fournisseur et l'utilisateur final. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Faire respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d’approvisionnement,
- Réduire l’impact négatif de nos achats et de nos fournisseurs sur l’environnement et la société, et encourager les impacts positifs,
- Consolider les relations responsables et éthiques avec nos fournisseurs.

### **Charte Achats Responsables**

La Charte Achats Responsables s’applique aux périmètres des entités légales RCI Banque, DIAC et DIAC Location. Elle a pour objectifs de :

- Communiquer les engagements de Mobilize Financial Services France auprès de ses fournisseurs,
- S’assurer de leurs engagements réciproques,
- S’assurer de leur respect des principes énoncés dans la Charte sur leur chaîne de sous-traitance,
- Les engager dans une démarche de progrès pouvant impacter l’ensemble de leur secteur d’activité

La Charte Achats Responsables est disponible sur le site public du Groupe Mobilize Financial Services. Il est demandé aux nouveaux fournisseurs de signer la Charte, ou de démontrer a minima que leur politique est équivalente.

A travers cette Charte, Mobilize Financial Services France demande que le fournisseur / sous-traitant :

- Reconnaisse que ses engagements en matière de droits humains, conditions de travail, protection de l’environnement et éthique des affaires sont essentiels à la relation commerciale, et s’engage à agir avec transparence, bonne foi et coopération.
- Réponde aux demandes de notation RSE (EcoVadis ou autre agence) et fournisse sa notation. La note EcoVadis minimale requise est de 45/100. Si cette note n’est pas atteinte, un plan d’action devra être communiqué.

Le fournisseur/sous-traitant s’engage à respecter l’ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

#### **Enjeux sociaux et droits humains**

- Respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les 8 conventions fondamentales de l’OIT, ainsi que les conventions techniques sur salaires, protection sociale, sécurité et santé des travailleurs.

#### **Enjeux éthiques et de conformité**

- Lutter contre la corruption, les conflits d’intérêts et prévenir toute pratique illégale auprès de ses collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants.
- Respecter la réglementation française, les directives de l’OCDE et toute norme internationale relative aux infractions économiques (terrorisme, blanchiment, embargos, trafic d’armes et stupéfiants).
- Favoriser la libre-concurrence, en proscrivant les ententes et la participation à tout cartel.

#### **Enjeux environnementaux**

- Respecter les règles de protection de l’environnement et limiter les impacts négatifs de ses activités.
- Optimiser la consommation de ressources (eau, énergie), gérer les déchets et les rejets, préserver la biodiversité et réduire ses émissions et pollutions.
- Proposer des solutions environnementales performantes et tendre vers les meilleures pratiques de sa profession.

### **Processus de dialogue (S2-2)**

La mise en œuvre d’une Politique et d’une Charte Achats Responsables contribue à instaurer un dialogue avec les fournisseurs, en leur communiquant les engagements de Mobilize Financial Services France, et à s’assurer de leurs engagements réciproques. Lorsqu’un fournisseur refuse de signer la Charte, un dialogue est également établi par la Direction des Achats avec le fournisseur pour comprendre les raisons du refus de signature, et comprendre comment la politique et les actions du fournisseurs peuvent être équivalentes aux exigences de la Charte.

En parallèle, Mobilize Financial Services France met en place des rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques (définis selon le volume d’achats, de la criticité des prestations délivrées pour la continuité des activités bancaires et/ou au développement du Groupe). Les Directions Métiers assurent les comités de suivi et

échantent avec les fournisseurs sur la performance globale. Ces rencontres permettent d'avoir un échange privilégié avec les fournisseurs sur l'ensemble des aspects de la prestation.

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S2-3)**

Afin de prévenir les impacts négatifs liés aux relations avec les fournisseurs, Mobilize Financial Services France réalise des analyses réputationnelles des fournisseurs à fréquences variables suivant la typologie de fournisseurs. Cette analyse (procédure TIM) est intégrée au programme anticorruption qui vise à évaluer l'intégrité des tiers et est pilotée par le Département Conformité du Groupe Mobilize Financial Services.

Une analyse est réalisée tous les 6 mois à 1 an pour les fournisseurs les plus critiques et importants :

- Fournisseurs ayant un chiffre d'affaires annuel réalisé avec Mobilize Financial Services France supérieur à 100 000€,
- Fournisseurs critiques et importants suivant les critères définis par la Banque Centrale Européenne, et délivrant des prestations clés pour la continuité des activités bancaires,
- Fournisseurs avec lesquels des règlements en devises autres que l'euro sont réalisés.

Ces analyses réputationnelles permettent d'identifier les événements à impacts négatifs relatifs aux fournisseurs de Mobilize Financial Services France, notamment sur les aspects éthiques, sociaux, environnementaux, ou liés à la conduite des affaires (corruption, blanchiment, financement du terrorisme). Si l'analyse réputationnelle d'un fournisseur conduit à une notation non satisfaisante, une due diligence du fournisseur est réalisée. En cas de problème éthique identifié, la Charte Ethique Renault Group est adressée au fournisseur pour signature, et il peut être demandé au fournisseur de signer des clauses plus robustes pour l'engager dans des actions de mitigation des risques et des impacts identifiés.

En complément, la plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée de Renault Group est accessible aux fournisseurs et leur permet de remonter alertes et préoccupations. Mobilize Financial Services France bénéficie du rappel annuel effectué par Renault Group auprès de ses fournisseurs concernant la disponibilité et les fonctionnalités de cet outil et sur la mise à disposition d'un guide d'utilisation.

En cas d'alerte, une procédure de traitement est formalisée, et des plans d'actions sont mis en place.

*Pour plus d'informations sur la plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée, veuillez consulter 1.2.4.1.2. Plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée.*

En 2025, aucun cas de non-conformité des fournisseurs et sous-traitants aux principes et droits fondamentaux au travail n'ont été identifiées ou signalées.

### **Actions et ressources pour prévenir les impacts potentiels (S2-4)**

Mobilize Financial Services France attend de ses fournisseurs qu'ils respectent strictement l'ensemble des lois et réglementations en vigueur. Ils sont également tenus de collaborer activement avec l'entreprise afin d'assurer la conformité avec les principes de son programme de conformité et de ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et de mettre en œuvre les actions correctives appropriées si nécessaire, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, Mobilize Financial Services France demande aux nouveaux fournisseurs de s'engager en signant la Charte Achats Responsables, en signant et en renvoyant ce document au département Achats. Cet engagement constitue un prérequis pour toute collaboration avec l'entreprise.

Si le fournisseur n'est pas en mesure de satisfaire aux exigences de la Charte, il devra fournir un rapport de non-conformité accompagné d'un plan d'action destiné à y remédier. Le cas échéant, une analyse d'écart avec la charte du fournisseur pourra être menée par les Départements Achats et Développement Durable du Groupe Mobilize Financial Services.

Pour les fournisseurs existants dont les dépenses annuelles sont supérieures à 500 000€, la signature de la charte sera également exigée. Mobilize Financial Services France vise à ce que l'ensemble de ces fournisseurs aient signé sa Charte Achats Responsables d'ici 2030. La mise en œuvre de cet objectif sera réalisée progressivement dans les prochaines années et jusqu'à 2030.

Mobilize Financial Services France se réserve le droit de réaliser des audits et enquêtes afin de vérifier le respect des engagements mentionnés dans la Charte par ses fournisseurs et sous-traitants. Mobilize Financial Services France attend également que ces derniers prennent toutes les mesures raisonnables pour assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent les dispositions de la Charte.

Le risque ESG présenté par les fournisseurs dont les dépenses annuelles sont supérieures à 500 000 € est mesuré au travers d'une évaluation réalisée par EcoVadis ; cette notation couvre les droits humains et du travail, l'environnement, l'éthique et les achats responsables. Mobilize Financial Services France attend de ses fournisseurs qu'ils atteignent une note minimale de 45/100 chaque année, ce qui est considéré par EcoVadis comme une bonne performance en matière de développement durable et correspondant à un faible risque ESG.

Les acheteurs de la Direction Achat du Groupe Mobilize Financial Services, qui agit pour Mobilize Financial Services France, ont suivi le parcours de formation Achats Responsables dispensé par EcoVadis. Au 31/12/2025, 100% des acheteurs sur ce périmètre avaient été formés.

Ces actions sont pilotées par la Direction Achats en collaboration avec les Directions Développement Durable, Juridique et Conformité.

### **Objectifs (S2-5)**

D'ici 2030, Mobilize Financial Services France vise à ce que tous les fournisseurs avec lesquels il engage plus de 500 000€ de dépenses signent la Charte Achats Responsables et obtiennent une note EcoVadis supérieure à 45/100 à l'instar des engagements demandés par Renault Group à ses fournisseurs. Cette note permet, selon la méthodologie EcoVadis, d'assurer une performance environnementale, sociale et de gouvernance, suffisante des entreprises évaluées.

Le pilotage et suivi de ces objectifs sont en cours de structuration.

### 1.2.3.3. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute). Les IRO relatifs à la confidentialité des données ont été identifiés sur la base de l'analyse de double matérialité de Renault Group et confirmé par les équipes de data protection du Groupe Mobilize Financial Services.

#### 1.2.3.3.1. Introduction générale

Cette rubrique présente la politique et les actions de Mobilize Financial Services France en faveur des consommateurs et utilisateurs finaux, conformément à la CSRD. Elle met l'accent sur la protection des données, l'inclusion sociale, la satisfaction client et la gestion responsable des réclamations. Le terme « utilisateur » désigne toute personne acquérant, louant ou utilisant un véhicule au travers d'un financement ou d'un service proposé par Mobilize Financial Services France.

Si notre modèle, axé sur la fourniture de solutions de financement et de services de mobilité, vise à favoriser une mobilité individuelle abordable et accessible, il peut également, si non géré de manière proactive, générer des risques liés à la protection des données, à la clarté de l'information, à la conformité des produits et services, ou à l'accessibilité. En réponse à ces enjeux, notre stratégie est continuellement adaptée pour mitiger les impacts négatifs potentiels et maximiser les contributions positives.

Cette adaptation se traduit par une approche centrée sur le client, intégrant la valeur client et les considérations environnementales et sociales dès la conception de nos produits et services. Nous mettons en œuvre des processus rigoureux de validation des nouvelles offres, garantissons une information exhaustive et transparente, et investissons dans la formation de nos équipes et le développement d'outils numériques pour améliorer l'expérience client et l'accessibilité. De plus, une stratégie globale d'écoute des clients et une gestion structurée des réclamations nous permettent d'identifier et de corriger proactivement les points de friction, assurant ainsi que notre modèle économique contribue positivement au bien-être de nos utilisateurs.

Leur satisfaction est essentielle à leur fidélisation et à la pérennité de nos activités. Nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos processus et moderniser nos outils pour répondre toujours mieux aux attentes de nos clients.

Les politiques de Mobilize Financial Services France concernant les utilisateurs finaux de ses produits et services s'inscrivent dans l'alignement direct avec les engagements et principes de responsabilité sociétale établis par Renault Group. À ce titre, l'entreprise s'appuie sur les principaux référentiels internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les Principes directeurs de l'OCDE, le Pacte mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable, les Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits humains, ainsi que les principes fondamentaux au travail définis par l'OIT.

En adoptant ces cadres de référence, Mobilize Financial Services France réaffirme son engagement en faveur du respect des droits humains et du développement durable, en cohérence avec la démarche globale de Renault Group.

À sa connaissance, Mobilize Financial Services France n'a reçu aucune alerte relative au non-respect des principes internationaux des droits humains, ni aucun signalement de problèmes graves de droits humains ou d'incidents impliquant ses consommateurs et utilisateurs finaux en 2025.

### IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)

Mobilize Financial Services France identifie et gère les enjeux suivants, évalués selon leur gravité et probabilité :

<b>Sujet</b>	<b>Type d'IRO</b>	<b>Description</b>	<b>Horizon temporel</b>	<b>Localisation dans la chaîne de valeur</b>
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Produits et services non conformes, y compris protection des données personnelles	Court terme	Opérations
Confidentialité des données	Impact négatif réel	Protection des données de l'utilisateur insuffisante pouvant entraîner des violations de données et des sanctions réglementaires	Court terme	Opérations, Aval
Impacts liés à l'information	Risque	Pratiques commerciales inadéquates, y compris la documentation sur les produits et services	Court terme	Aval
Impacts liés à l'information	Risque	Gestion inappropriée des réclamations et/ou autres demandes des clients	Court terme	Aval
Impacts liés à l'information	Impact négatif potentiel	Manque d'exactitude de la documentation relative aux produits et services (y compris documentation commerciale)	Court terme	Opérations/Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif potentiel	Accessibilité insuffisante des produits et services pour les personnes en situation de handicap	Court terme	Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif réel	Mobilité individuelle abordable grâce à la conception de produits, aux solutions de financement et aux services de mobilité	Moyen terme	Opérations/Aval
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Perte de chiffre d'affaires liée à des clients insolubles ou commettant des fraudes	Moyen terme	Opérations/Aval

## Politiques (S4-1)

Les campagnes marketing traitent tous les segments de consommateurs et visent à leur proposer des offres commerciales adaptées à leurs besoins (personnalisées) avec un accompagnement tout au long de leur contrat tout au long de leur contrat (rappel où retrouver leurs informations contractuelles, rappel des moyens de contact, etc.).

Nos offres de financement sont régulièrement développées et ajustées en termes de durée et de services pour répondre aux besoins et attentes des clients. Dans le cadre du processus de conseil, des conditions spécifiques à chaque client (apport, kilométrage, durée) sont prises en compte afin d'adapter au mieux la proposition financière. Les prescripteurs (notamment les forces de vente en concession) sont formés au devoir de conseil et à la découverte client, pour garantir des offres pertinentes et personnalisées.

Pour le lancement de nouveaux produits, Mobilize Financial Services France est contrôlé par le processus de validation centralisé au niveau du Groupe Mobilize Financial Services. Ce dernier est mené par le Comité nouveaux produits qui établit deux pré-comités afin de laisser un espace approprié pour la validation du nouveau produit. Tous les différents départements du Groupe Mobilize Financial Services participent à ce processus pour réaliser une évaluation rigoureuse du produit proposé. De plus, Mobilize Financial Services France doit remplir une note de décision par produit dans laquelle la notion de valeur client est intégrée. Le Comité nouveaux produits examine également l'impact environnemental et social d'un nouveau produit ou d'une modification significative d'un produit. Il s'assure que les noms des produits reflètent fidèlement leurs bénéfices pour éviter des allégations environnementales et sociales trompeuses (greenwashing / social washing), et réalise un bilan un an après le lancement. Le processus se termine par la validation du produit par le Directeur Général du Groupe Mobilize Financial Services en collaboration avec son Comité Exécutif. Ce processus garantit que le produit répond aux intérêts des clients et respecte les normes de conformité et les réglementations. Tous les collaborateurs impliqués dans le lancement de produits sont formés à cette gouvernance.

## Processus de dialogue (S4-2)

Une stratégie globale d'écoute client a été mise en place par le Groupe Mobilize Financial Services, dans plusieurs pays, dont la France. Elle vise à recueillir le point de vue des utilisateurs à différents moments de la vie de leur contrat et à orienter les décisions d'actions sur la base de ces retours.

Cette stratégie repose sur plusieurs dispositifs complémentaires :

- Une enquête annuelle "à froid" de satisfaction, utilisant le Net Promoter Score (NPS) comme indicateur principal, complétée par d'autres mesures de satisfaction aux étapes clés du parcours.
- Des enquêtes "à chaud" menées à l'issue de moments clés du parcours, assorties de processus de suivi et de traitement en cas d'insatisfaction.
- Le suivi de l'e-réputation (avis et commentaires en ligne) via un outil dédié mis à disposition par le Groupe Mobilize Financial Services, permettant de définir et de mettre en œuvre des plans d'action fondés sur l'analyse des retours.

La gouvernance de la démarche est assurée par le Directeur Marketing en lien avec le Directeur Client, garants du suivi de la satisfaction client et de la prise en compte systématique de la voix du client.

Le recueil de la voix des consommateurs est géré par des enquêtes envoyées par nos prestataires IPSOS et MOAI, qui assurent la représentativité des études en détaillant le périmètre, les échantillons et le nombre de répondants. A ce stade, les études n'adressent pas de catégories d'individus spécifiques et visent des retours globaux sur l'expérience client. Les verbatims collectés sont analysés pour identifier d'éventuels cas nécessitant une attention particulière ; à ce jour, aucun verbatim explicitement lié à des personnes vulnérables n'a été recensé.

Les clients qui se sont déclarés insatisfaits font l'objet d'un suivi particulier par une cellule dédiée à la Direction Client et sont le cas échéant rappelés afin de comprendre l'origine de leur insatisfaction et trouver une solution adaptée. Dans une logique d'amélioration continue, les verbatims issus des différentes enquêtes mais aussi du traitement des réclamations clients sont analysés afin d'identifier les irritants clients majeurs (élément ou interaction qui cause une frustration ou une insatisfaction), de structurer un plan d'actions cohérent et de mener les actions correctives nécessaires.

Une procédure Traitement des réclamations établit des règles afin de garantir une qualité de service homogène, répondre aux exigences réglementaires, améliorer l'efficacité et réduire les risques.

De plus , un reporting trimestriel des réclamations est consolidé au niveau du Groupe Mobilize Financial Services y inclut les informations remontées par Mobilize Financial Services France.

### Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S4-3)

Les consommateurs et utilisateurs finaux disposent de plusieurs canaux pour exprimer leurs préoccupations : téléphone, courriers, email, espace client ou sites internet de Mobilize Financial services France et de Renault Group, ainsi que les enquêtes clients.

L'existence de ces différents canaux est portée à leur connaissance via les sites internet, les communications destinées aux consommateurs et utilisateurs, la documentation contractuelle et les communications partagées au sein du réseau de concessionnaires.

Toutes les préoccupations remontées sont traitées dans le respect strict de la vie privée et de la protection des données. Mobilize Financial Services France s'engage à interdire toute mesure de rétorsion dans toutes ses interactions avec les clients.

La mise à disposition de ces canaux et la confiance des clients envers ces canaux est régulièrement évaluée à travers les enquêtes « La voix du clients", qui mesurent le niveau de satisfaction concernant la facilité de contact et la pertinence des canaux disponibles.

#### 1.2.3.3.2. Impacts liés à l'information de l'utilisateur

##### IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)

Mobilize Financial Services France est conscient des impacts négatifs pouvant découler d'informations inadéquates, incorrectes, trompeuses, ou insuffisamment claires :

- Une **gestion inadéquate des réclamations clients et/ou autres demandes des clients** peut entraîner une détérioration de la satisfaction client et par suite, une dégradation de l'image de marque auprès des utilisateurs actuels et potentiels.
- Une **documentation incorrecte des produits et services**, y compris dans les communications marketing, peut entraîner des non-conformités réglementaires et compromettre la confiance des utilisateurs actuels et potentiels et d'autres parties prenantes envers Mobilize Financial Services France.
- Des **pratiques commerciales et marketing trompeuses ou déloyales** peuvent induire des poursuites pénales et nuire à la réputation de Mobilize Financial Services France.

Pour limiter ces risques, Mobilize Financial Services France veille à la clarté et à la transparence de ses offres, contrats et communications.

La clarté et la transparence des contrats est d'autant plus importante qu'une relation contractuelle existe pour tous les produits de Mobilize Financial Services France, aussi tous ses clients pourraient potentiellement être affectés par un manque de clarté ou des conditions de produit trompeuses : emprunteurs individuels et co-emprunteurs, souscripteurs, assurés et consommateurs de services.

Mobilize Financial Services France n'a pas identifié d'utilisateurs spécifiques ayant besoin d'informations précises pour éviter des risques liés à l'utilisation des produits financiers.

Le service juridique :

- valide les documents publicitaires et contractuels et s'assure qu'ils sont clairs, transparents et équitables ;
- assure le suivi des litiges majeurs et des réclamations sensibles et met en place un plan d'action en cas de dysfonctionnement identifié ;
- assure le reporting des risques identifiés (confirmés ou potentiels) aux instances de surveillance des risques au niveau de l'Entreprise (Comité des Risques, Comité Juridique).

##### Politiques (S4-1)

- Gestion des clients

Mobilize Financial Services France a adopté une approche résolument centrée sur le client, fondée sur des dispositifs structurés d'écoute et d'analyse des besoins. Les études menées permettent une compréhension approfondie des attentes et alimentent la mise à jour continue des produits et services. Cette démarche s'appuie

sur une stratégie omnicanale, garantissant une gestion fluide de la relation client via différents points de contact (téléphone, courrier, e-mail, services en ligne).

Un centre d'excellence, au niveau du Groupe Mobilize Financial Services,

- supervise l'implémentation et la maintenance de solutions innovantes,
- cartographie les parcours,
- identifie les points de friction,
- pilote des plans d'actions d'amélioration,
- accompagne, les pays dont Mobilize Financial Services France, dans la transformation des solutions de Customer Relationship Management (CRM)
- et conduit des revues de parcours régulières afin d'optimiser l'expérience.

Mobilize Financial Services France complète les dispositifs d'écoute client du Groupe, par des initiatives locales structurantes, notamment le LAB, un dispositif permettant de mener des enquêtes proactives et ciblées auprès des clients pour approfondir leurs attentes, tester des solutions et enrichir la connaissance client.

De plus, cette volonté est renforcée par une stratégie visant à proposer aux clients les moyens d'accéder à leurs informations et de réaliser un certain nombre d'opérations en toute autonomie au travers de leur espace client privé et sécurisé.

*Dans la volonté de garantir une relation de proximité avec ses clients, Mobilize Financial Services France a obtenu en 2024 la certification « Service France Garanti » et l'AFRC « Relation Clients 100% France », délivrée par l'AFNOR qui vise à valoriser l'emploi en France. L'audit de surveillance annuel réalisé par l'AFNOR a permis de maintenir l'usage de ces marques de garantie. »*

- Devoir de conseil

Mobilize Financial Services France met en œuvre un dispositif structuré visant à assurer la compréhension optimale de ses produits et services ; et applique un principe directeur d'information exhaustive, claire et transparente, couvrant l'ensemble des documents contractuels et précontractuels. Ces documents sont systématiquement validés par le service juridique, avec une évaluation formalisée de la clarté et de la transparence de la rédaction, et des cycles de revue réguliers.

Mobilize Financial Service France apporte une information spécifique sur les caractéristiques des produits qu'elle propose (LOA, LLD, crédit affecté). Ce document d'informations est remis systématiquement au client au moment de la signature de l'offre.

Pour les activités d'assurance, l'ensemble des contrats respecte la directive européenne sur la distribution d'assurances afin de garantir la protection des consommateurs et une concurrence loyale. Chaque contrat inclut un document d'informations sur les produits d'assurance (IPID en anglais) fournissant une présentation claire et concise des garanties, exclusions, conditions, limites.

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S4-3)**

Mobilize Financial Services France met à disposition de ses clients différents canaux de contact et ce dès l'entrée en relation (courriers, emails, internet, ou espaces clients). Les consommateurs peuvent faire part de leurs réclamations Mobilize Financial Services France par le canal de leur choix.

Mobilize Financial Services France a mis en place un système de classification des réclamations en deux niveaux, en fonction de leur gravité. Lorsqu'une réclamation est classée de niveau 2, elle est immédiatement transférée au service réclamation de la Direction Juridique et Conformité afin de garantir que le consommateur reçoive toutes les informations nécessaires. Par ailleurs, le client qui a eu recours aux deux niveaux de réclamations et qui n'a pas obtenu satisfaction peut faire appel à un médiateur pour obtenir des éclaircissements sur ses droits et résoudre tout différend de manière impartiale.

Ces réclamations sont centralisées, classifiées et suivies par des équipes dédiées qui produisent des rapports trimestriels (par exemple : volume total d'interaction par canal, volume de réclamation) sur les principaux indicateurs clés de performance, afin de surveiller la qualité des plateformes de relation client de Mobilize

Financial Services France et de faire le suivi des réclamations. De plus, l'entreprise effectue un reporting annuel consolidé qui est remonté au niveau de notre autorité de contrôle.

Ce système garantit que tous les besoins des clients sont pris en compte. Par ailleurs, Mobilize Financial Services France s'engage sur la durée de traitement des réclamations et surveille également le taux de décroché téléphonique, afin d'optimiser la satisfaction client. Au-delà de la surveillance des réclamations et du suivi de leur évolution, Mobilize Financial Services France a mis en place depuis plusieurs années un comité de satisfaction client se réunit tous les deux mois pour évaluer la satisfaction des clients, l'e-réputation et le suivi des réclamations. L'objectif est d'identifier les principaux irritants client afin de mettre en place un plan de surveillance et/ou de remédiation spécifique.

L'entreprise traite toutes les réclamations en garantissant la confidentialité des clients et en respectant les droits à la vie privée ainsi qu'à la protection des données. Toutefois, afin d'accéder aux éléments du dossier client, et traiter leur réclamation, il est demandé au client de soulever leur anonymat. Parallèlement, Mobilize Financial Services France investit dans Salesforce, une solution experte de gestion de la relation client, et met en œuvre une organisation permettant d'améliorer la joignabilité. Ces efforts sont soutenus par une équipe de professionnels dédiés à la gestion de la relation clients que ce soit en tant que conseiller dans nos centres de relation, ou en tant qu'experts travaillant sur les outils au service de la relation client.

Aucun cas de non-respect des principes internationaux des droits de l'homme n'a été signalé dans la chaîne de valeur aval de Mobilize Financial Services France. Si un cas devait être identifié, Mobilize Financial Services France structurerait un plan d'action.

#### **Actions et ressources (S4-4)**

- Formation de la force de vente

Reconnaissant le rôle clé du personnel de vente des concessions dans la commercialisation des produits, Mobilize Financial Services France s'assure que tous les représentants commerciaux suivent un parcours de formation sur tous ses produits dès leur arrivée. Les formations "Loi Lagarde-LCBFT" et "ORIAS - Devoir de conseil" sont impératives pour proposer les produits Mobilize Financial Services France ; à noter qu'elles sont soumises à un score de 80% de réussite minimum. Pour les vendeurs confirmés, des formations sont également dispensées afin de faire des rappels réguliers sur les produits et le devoir de conseil. En 2025, Mobilize Financial Services France a délivré 28 448 heures de formation. Ce programme de formation permet au personnel de vente d'acquérir des connaissances approfondies et des informations actualisées, afin de fournir aux consommateurs des renseignements précis et détaillés sur les produits. Cette approche garantit que les consommateurs bénéficient de conseils et de soutien éclairés, les aidant à prendre des décisions sûres et informées concernant leurs achats.

L'efficacité de ces formations est assurée par des mécanismes systématiques de contrôle et de suivi :

- Formations réglementaires obligatoires assorties de quizz évaluatifs, dont la validation est conditionnée à un score minimum requis de 80% ;
- Formations impératives pour commercialiser les produits & services ;
- Parcours de formation des nouveaux entrants, sur les produits et services, garantissant une montée en compétence progressive et homogène.
- Mise en place de déploiement pour les évolutions ou nouveaux produits et services
- Suivi de la performance des vendeurs, permettant l'identification d'éventuels besoins et la mise en place de formations complémentaires ciblées ;
- Contrôle de la complétude des parcours de formation, incluant la vérification que 100 % des vendeurs ont complété pour les parcours de formation nécessaire pour commercialiser les produits & services.

- Outils numériques

Dans le but d'améliorer davantage l'accès des consommateurs à l'information essentielle, Mobilize Financial Services France a lancé, sous la responsabilité du Directeur Marketing, une feuille de route numérique visant à faciliter le processus de prise de décision et la gestion des contrats. La mise en œuvre des outils en ligne suivants a commencé et se poursuivra jusqu'en 2026 :

- **sites web et pages numériques** : les sites et pages offrent des informations détaillées sur les produits et services de Mobilize Financial Services France, garantissant un accès facile à toutes les données essentielles pour les consommateurs. Des foires aux questions sont également intégrées pour permettre aux clients de trouver les réponses à leurs questions principales.

- **outils interactifs** : des solutions telles que le quizz « Aidez-moi à choisir » et le module de capacité d'emprunt permettent aux clients d'identifier les produits correspondant à leurs besoins et à mieux clarifier leur budget, rendant ainsi le processus de compréhension des offres plus simple et éclairé.
- **solutions personnalisées** : des outils numériques, comme les simulateurs financiers et les formulaires de pré-acceptation en ligne, permettent aux clients de définir une offre personnalisée et de recevoir immédiatement une réponse de principe, simplifiant ainsi leur prise de décision financière.
- **fonctionnalités numériques liées à l'entrée en relation client**: pour faciliter la souscription, Mobilize Financial Services met à disposition des clients, en plus des canaux traditionnels, divers canaux en ligne afin de couvrir les besoins de l'ensemble de ses clients. Ainsi, les clients ont la possibilité de commencer leur processus de souscription en ligne et de le finaliser en point de vente ou inversement grâce aux outils de signature à distance, signature 100% digitale, ou à nos parcours hybrides (reprise de l'accord de principe fait en ligne pour finaliser en point de vente par exemple)
- **espaces clients** : ces espaces sécurisés et privés permettent aux clients d'accéder à leurs informations personnelles et aux données relatives à leur contrat. Ils peuvent réaliser plusieurs opérations de gestion en toute autonomie et accéder à un formulaire de contact. Le Directeur Marketing, en lien avec le Directeur Client, est responsable des comptes clients en ligne et suit le nombre d'inscriptions pour mesurer l'adhésion des consommateurs.

En intégrant ces ressources numériques, Mobilize Financial Services France vise à garantir que les consommateurs bénéficient d'une information claire et d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur parcours, de la recherche d'information à la gestion des contrats. Pour garantir l'efficacité de cette démarche, des analyses statistiques sur l'utilisation des outils numériques sont régulièrement réalisées, et un comité digital se réunit tous les deux mois pour examiner l'ensemble des parcours client et suivre l'évolution continue des espaces clients (taux d'inscrit, taux d'utilisation des opérations de gestion disponibles, etc).

- Mesure de la satisfaction clients

Le Groupe Mobilize Financial Services a développé une stratégie globale d'écoute des clients, dans laquelle s'inscrit Mobilize Financial Services France, avec pour objectif d'améliorer l'expérience client et nos offres via une écoute multicanale organisé sous 4 piliers :

- Études à Froid : Comprendre les attentes profondes et les tendances (stratégique),
- Études à Chaud : Mesurer la satisfaction immédiate post-interaction (opérationnel),
- Qualité Financement : Évaluer la pertinence et la compétitivité de nos offres,
- E-réputation : Gérer notre image et traiter les demandes clients.

Les retours clients sont transformés en plan d'actions. Le bénéfice pour Mobilize Financial Services France est de pouvoir prendre des décisions éclairées, avoir une amélioration continue de l'expérience client et augmenter la fidélisation client.

Des indicateurs de satisfaction permettent d'évaluer la qualité, la clarté et l'accessibilité de l'information pour répondre aux besoins clients. En 2025, la satisfaction des clients en matière d'informations relatives aux offres de financement disponibles en concessions ou en ligne s'élevait à 8,5 sur 10. Leur satisfaction sur les explications fournies par les conseillers commerciaux était de 8,5 sur 10, et leur satisfaction sur la facilité des démarches était de 8,9 sur 10.

### Objectifs (S4-5)

Mobilize Financial Services France a défini des objectifs clairs, assortis de délais et axés sur les résultats en ce qui concerne les répercussions de l'information sur les consommateurs et les utilisateurs finaux. Une équipe dédiée produit trimestriellement des rapports sur la qualité des plateformes de relation client de Mobilize Financial Services France et assure le suivi des réclamations. Cette approche proactive permet à l'entreprise d'identifier les enseignements tirés et de mettre en place des actions d'amélioration de l'expérience client.

En complément, l'indicateur de tête en matière d'expérience client est le NPS (Net Promotor Score) qui mesure annuellement la recommandation "à froid" de nos clients. Il se calcule sur une base de pourcentage de clients promoteurs moins le pourcentage de clients détracteurs. Pour Mobilize Financial Services France, l'objectif fixé pour 2025 est de +56 et la réalisation est de +56. L'année de référence est 2022 où nous étions à +53. Sur cet indicateur, nous réalisons annuellement un benchmark du marché bancaire (captives financières et banques traditionnelles) et Mobilize Financial Services France se positionne au meilleur niveau.

Les consommateurs et les utilisateurs finaux ne participent pas à l'établissement d'objectifs ou au suivi du rendement, car ces activités sont strictement internes à Mobilize Financial Services France. De plus, les indicateurs de risque font l'objet d'un examen interne régulier afin de déterminer s'ils nécessitent des améliorations ou des développements.

### **1.2.3.3. Confidentialité des données personnelles**

#### **IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)**

Mobilize Financial Services France applique une politique stricte de protection des données personnelles, conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les salariés sont régulièrement formés, et un délégué à la protection des données (DPO) supervise la conformité. En cas de violation de données personnelles, le DPO est alerté, une analyse des risques est menée, et les autorités compétentes sont notifiées si nécessaire. Les mesures de conformité au RGPD prévues dans le cadre de la conformité des traitements de données personnelles de Mobilize Financial Services France incluent notamment la minimisation des données, l'anonymisation, et la suppression rapide des données non nécessaires.

Les impacts liés à la confidentialité des données concernent tous les consommateurs et utilisateurs finaux de Mobilize Financial Services France, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'utilisation non conforme aux procédures des données personnelles des consommateurs par les salariés est considérée comme un manquement aux dites procédures. Mobilize Financial Services France s'appuie sur l'identification des risques liés à la confidentialité des données réalisée par le Groupe Mobilize Financial Services, incluant des pénalités telles que des amendes et des frais juridiques pour non-conformité, des risques réputationnels liés à une exposition à des controverses médiatiques, ainsi que la perte de confiance des utilisateurs. Ces risques peuvent être causés intentionnellement (actes malveillants délibérés, comme une attaque de hackers, par exemple) ou non intentionnellement (comme une fuite d'informations sensibles), et provenir d'une source interne ou externe. La conformité et la sécurisation des données personnelles génèrent un impact positif en consolidant la confiance des consommateurs.

Les répercussions sur la confidentialité des données pourraient toucher tous les consommateurs de Mobilize Financial Services France, les mineurs nécessitant des mesures spécifiques (par exemple une demande de validation par des représentants légaux).

#### **Politiques (S4-1)**

Mobilize Financial Services France se conforme aux réglementations spécifiques applicables aux sociétés financières, telles que le secret bancaire. L'entreprise s'engage à garantir la confidentialité et la protection des données personnelles dans l'ensemble de ses activités, conformément à la politique de protection des données de Renault Group, qui vise à sécuriser les actifs informatiques contenant ces informations.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur la procédure de traitement des données personnelles définie par le Groupe Mobilize Financial Services, qui fait l'objet d'un suivi étroit dès la phase de conception, et de formations régulières de sensibilisation dispensées au personnel pour renforcer l'importance de la protection des données. Cette procédure fait l'objet de mises à jour régulières et est conforme aux exigences du RGPD applicables à Mobilize Financial Services France. L'entreprise effectue des contrôles de premier et de deuxième niveau pour garantir le respect des procédures RGPD connexes et met en œuvre le principe de minimisation des données pour limiter la collecte de données personnelles au strict nécessaire. Le délégué à la protection des données (DPO) veille au respect de la réglementation RGPD et supervise la gouvernance pour la protection des données des consommateurs et des salariés.

Une notice RGPD est remise aux clients et prospects, détaillant les différents traitements de données réalisés par l'entreprise et précisant les bases légales de ces traitements, à savoir : le consentement des clients, l'exécution du contrat et l'intérêt légitime de l'entreprise. La notice mentionne également la durée de conservation des données personnelles. Dans le respect du secret bancaire, Mobilize Financial Services France garantit que les données des clients ne seront partagées avec des tiers qu'avec leur consentement préalable, sauf dans les cas où la législation le permet (exceptions fixées par la réglementation). Elle précise aussi que, si des données sont transférées en dehors de l'UE, des clauses contractuelles spécifiques sont mises en place pour assurer un niveau de protection conforme aux exigences du RGPD. Enfin, cette notice rappelle les droits des personnes concernées,

notamment le droit d'accès, le droit d'opposition et le droit à la suppression des données personnelles, offrant ainsi aux clients et prospects un contrôle total sur leurs informations.

En ce qui concerne DIAC Location S.A, sa politique de confidentialité et de protection des données suit un cadre similaire à celle de Mobilize Financial Services France, mais avec des spécificités en raison des traitements distincts, notamment des durées variables, et des objectifs différents liés à ses activités propres.

Ces politiques sont alignées sur des instruments internationalement reconnus, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Mobilize Financial Services France bénéficie de la procédure de violation de données personnelles du Groupe Mobilize Financial Services pour remédier aux incidents liés aux droits de la personne impliquant des consommateurs.

#### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S4-3)**

En cas de violation de données à caractère personnel, le DPO de Mobilize Financial Services est informé et une analyse des risques est réalisée. S'il existe un risque significatif pour les droits et libertés des individus, des notifications sont envoyées aux autorités compétentes et/ou une communication est faite au consommateur. Mobilize Financial Services France permet à ses clients de faire part de leurs réclamations en matière de traitement des données par l'intermédiaire des divers canaux de contact indiqués sur son site Web et dans les mentions d'information. Les réclamations sont centralisées, classifiées et suivies par une personne dédiée. De plus, si les consommateurs et utilisateurs finaux ne sont pas satisfaits des réponses apportées par l'entreprise, ils ont la possibilité de contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Afin de mesurer l'efficacité des canaux de remontée, Mobilize Financial Services France mesure le taux de réponses aux requêtes des clients qui ont reçu une réponse dans les délais légaux. Les fonctions de Contrôle et d'Audit assurent également des missions de vérification de l'efficacité des processus.

#### **Actions et ressources (S4-4)**

L'ensemble du personnel de Mobilize Financial Services France suit régulièrement des formations à la protection des données. Les mesures contractuelles avec les prestataires de services comprennent des clauses appropriées sur la protection des données personnelles, et les transferts de données en dehors de l'UE sont réglementés conformément aux exigences de conformité. De plus, la conformité des parties prenantes au RGPD fait l'objet d'une vérification régulière, garantissant le respect des obligations légales en matière de confidentialité et de protection des données.

Le DPO est chargé de promouvoir notamment le principe de minimisation des données dans tous les projets impliquant des données personnelles. Des juristes, formés à la confidentialité des données, sont également chargés de traiter la partie contractuelle et de s'assurer de la conformité des clauses RGPD. Des mesures telles que les limites de collecte de données, l'anonymisation des bases de données et la suppression rapide des données sont mises en œuvre pour atténuer les risques.

Mobilize Financial Services France adopte l'approche du Groupe Mobilize Financial Services en matière de plans d'action pour la confidentialité des données, qui repose sur la prévention. De plus, sa tolérance au risque lié à la confidentialité des données est nulle, comme validé par le Comité des Risques Groupe Mobilize Financial Services. Par conséquent, tout projet commercial impliquant des données de consommateurs doit être conforme à la réglementation sur la protection des données personnelles. L'entreprise n'a identifié aucun incident lié aux droits de l'homme des consommateurs ni aucune opportunité de protection des données au-delà des exigences réglementaires.

En cas de violation de la confidentialité des données, un plan d'action spécifique est mis en place pour résoudre la situation et éviter qu'elle ne se reproduise. Cette politique de confidentialité et de protection des données est mise à disposition des utilisateurs via des liens hypertextes clairs sur les plateformes numériques de Mobilize Financial Services France. Un audit annuel est également réalisé pour vérifier que les mentions légales et les obligations liées au RGPD sont conformes et actualisées sur l'ensemble des sites web de l'entreprise. Pour chaque projet, une fiche d'enregistrement, enrichie d'une annexe dédiée au RGPD, est élaborée afin de documenter les traitements de données, les mesures de conformité, ainsi que les éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre en cas d'impact identifié lors de l'analyse du projet.

Mobilize Financial Services France s'appuie sur les procédures de protection des données et la cartographie des risques du Groupe Mobilize Financial Services, qui sont réévaluées et mises à jour tous les deux ans, à l'exception de la cartographie des risques, qui est revue annuellement.

L'ensemble des actions décrites ci-dessus est mené de façon continue et constitue l'activité quotidienne du DPO. Elles ne font pas l'objet de ressources financières spécifiques, en dehors de celles allouées au fonctionnement courant des activités.

#### **Objectifs (S4-5)**

Mobilize Financial Services France veille au respect de la confidentialité et à la protection des données personnelles à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI) mensuels, notamment le pourcentage de salariés formés, la conformité des contrats à la protection des données, les durées de conservation des données, et la conformité des sites Web à la réglementation sur la protection des données personnelles. Le DPO est responsable du suivi de ces KPI et rend compte au Comité de Directions. Le DPO a également la charge de contrôler la conformité lorsqu'un projet est identifié comme étant étroitement lié au RGPD.

Mobilize Financial Services France contribue à l'objectif du Groupe Mobilize Financial Services d'atteindre un taux de 100% pour tous ces KPI d'ici le 31 décembre de chaque année. Les consommateurs ne sont pas consultés pour définir ces objectifs ni pour évaluer la performance de Mobilize Financial Services France à leur égard, car sa tolérance au risque lié à la confidentialité des données est nulle et exige donc une conformité totale.

#### **1.2.3.3.4. Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux**

##### **IRO matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires (SBM-3)**

Mobilize Financial Services France accompagne ses clients à chaque étape de leurs parcours, en transformant chaque contrainte financière en opportunité d'accéder facilement à une mobilité plus flexible, plus durable et accessible à tous.

Mobilize Financial Services France reconnaît que, parmi ses consommateurs et utilisateurs finaux, certains ont des ressources limitées qui ne leur permettent pas d'accéder aux solutions standard de mobilité dont ils ont pourtant besoin dans leur quotidien. Elle a conscience que l'absence d'accès à la mobilité, que ce soit du fait d'offres de financement et/ou de services inabordables ou inadaptés, ou du fait d'un refus de financement, peut être un facteur de pertes de ressources pour ces clients à plus faibles revenus. C'est la raison pour laquelle Mobilize Financial Services France soutient activement les ménages modestes grâce au leasing social lancé par le gouvernement et contribue à l'initiative CareMakers Mobility, qui propose des solutions de mobilité solidaire sous condition d'éligibilité. Ce soutien vise principalement à garantir l'accessibilité financière pour les personnes sans emploi et celles en période d'essai. Ces actions sont également renforcées par des initiatives gouvernementales qui, par le biais de subventions, facilitent la transition vers les véhicules électriques, amplifiant ainsi les effets positifs des activités de Mobilize Financial Services France sur ses clients.

##### **Politiques (S4-1)**

- Vulnérabilité financière

Mobilize Financial Services France participe activement à des initiatives visant à prévenir le surendettement et à identifier les clients en situation de vulnérabilité financière. Cela implique la mise en place de mesures robustes pour surveiller et évaluer la santé financière de ses clients. En suivant la procédure définie par le Groupe Mobilize Financial Services pour détecter les clients fragiles, déployée depuis 2022, Mobilize Financial Services France peut identifier de manière proactive les premiers signes de difficultés financières et offrir un soutien ainsi que des conseils appropriés en temps utile aux personnes dans le besoin. Cette procédure de détection des clients fragiles est supervisée par le Directeur Risque et le Directeur Recouvrement et Contentieux de Mobilize Financial Services France.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France a mis en place une équipe dédiée, accompagnée d'un programme de formation spécifique pour permettre aux collaborateurs de repérer les clients en difficulté et de les orienter vers des solutions personnalisées. De plus, Mobilize Financial Services France entretient un partenariat privilégié avec l'association CRESUS, une organisation à but non lucratif renommée pour son expertise dans

l'accompagnement des personnes en difficulté financière. CRESUS aide les particuliers à prévenir et à surmonter le surendettement grâce à des conseils personnalisés, des ateliers d'éducation budgétaire et des services de médiation avec les créanciers. Dans le cadre de cette collaboration, Mobilize Financial Services France oriente les clients identifiés comme fragiles vers CRESUS, leur offrant un soutien adapté et des solutions concrètes pour retrouver une stabilité financière durable.

- Accessibilité

Mobilize Financial Services France met en place une politique d'accessibilité, inscrite dans une démarche de sensibilisation et d'amélioration continue. Cette politique se concrétise par la publication de son schéma d'accessibilité numérique sur ses sites internet, affirmant ainsi son engagement à offrir des services accessibles à tous. Une attention particulière est accordée aux clients malentendants, avec la mise à disposition de la solution ACCEO, facilitant leur accès aux services de l'entreprise. Le Directeur Marketing, en collaboration avec le Directeur des Systèmes d'Information, garantit l'intégration systématique de l'accessibilité numérique dans tous les projets, assurant une expérience inclusive et adaptée à l'ensemble des utilisateurs.

- CareMakers Mobility

Le programme CareMakers Mobility propose des solutions de mobilité sous forme de micro-crédits, aidant ainsi les personnes économiquement vulnérables à accéder à des opportunités d'emploi ou de les conserver. En offrant ces ressources financières, le programme contribue à réduire les barrières liées au transport et à l'accès à l'emploi. Mobilize Financial Services France facilite l'octroi de ces crédits tout en préservant les bénéficiaires du surendettement, leur permettant de recevoir le soutien nécessaire pour améliorer leur stabilité financière et leurs perspectives professionnelles.

Pour se développer, le programme fait régulièrement l'objet de communications sur les réseaux sociaux, de campagnes publicitaires et de mise en valeur sur les sites Web des associations partenaires.

### **Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations (S4-3)**

Les clients de CareMakers Mobility sont régulièrement consultés pour recueillir leurs retours, ce qui permet à l'entreprise d'ajuster ses offres en fonction de leurs besoins. Ces informations sont ensuite utilisées pour optimiser continuellement les produits et services proposés. Le programme collabore étroitement avec les directions opérationnelles des marques pour ajuster la politique tarifaire et vérifier la disponibilité des modèles. L'engagement se fait directement via le site internet de CareMakers et indirectement par l'intermédiaire des prescripteurs. Les commentaires des clients sont collectés tout au long du processus et analysés mensuellement.

Le responsable de l'activité inclusive CareMakers Mobility & Invest de Renault Group, ainsi que les équipes développement durable, sont chargés de la gestion opérationnelle pour garantir la concrétisation de cet engagement. Les missions de consultation se font principalement par des sondages ou des retours directs. L'efficacité de l'engagement est mesurée par le Club Mobilité, qui réalise des reporting et un suivi hebdomadaire pour mettre en œuvre des actions correctives. Des réunions mensuelles permettent d'ajuster l'offre, et un reporting annuel est présenté au conseil d'administration. Les consommateurs ont accès à de nombreux canaux de contact pour partager leurs questions et remarques, qui sont partagées dès le début de l'entrée en relation.

*Pour plus d'informations sur la gestion des réclamations, voir 1.2.3.3.2. Impacts liés à l'information de l'utilisateur.*

### **Actions et ressources (S4-4)**

- Vulnérabilité financière

Mobilize Financial Services France réaffirme son engagement en faveur de la stabilité financière de ses clients, en veillant à ce qu'ils bénéficient du soutien nécessaire pour surmonter efficacement leurs défis financiers. À cette fin, une équipe spécialisée est dédiée à la gestion et à l'accompagnement des clients identifiés comme financièrement vulnérables. Cette équipe est formée pour offrir une assistance personnalisée, proposer des solutions adaptées à la situation de chaque client et garantir le respect des limites d'endettement, tout en mettant en place des solutions flexibles en cas de difficultés financières.

Par ailleurs, les équipes Mobilize Financial Services France bénéficient d'un module de formation E-Learning destiné à renforcer leurs compétences et connaissances, afin de mieux identifier les clients en difficulté financière.

Mobilize Financial Services France collabore avec CRESUS, une organisation de renom qui œuvre pour la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité financière. Ce partenariat renforce l'accompagnement de l'entreprise pour ses clients financièrement fragiles.

- **Accessibilité**

L'accessibilité est l'une des priorités pour Mobilize Financial Services France, qui a mis en place un plan d'action pour garantir une expérience inclusive à tous ses utilisateurs. Dans ce cadre, l'entreprise réalise des audits réguliers de ses sites web afin d'évaluer et d'améliorer continuellement son niveau d'accessibilité numérique.

Mobilize Financial Services France a également établi un partenariat avec ACCEO, une solution innovante facilitant l'interaction des clients malentendants. ACCEO propose un service de visio-interprétation en langue des signes française (LSF) et de transcription en temps réel, permettant ainsi aux personnes malentendantes de communiquer facilement avec l'entreprise et d'accéder à ses services. Grâce à ce partenariat, l'entreprise offre une solution adaptée, garantissant une prise en charge inclusive et équitable pour tous ses clients.

Afin de renforcer la sensibilisation à cette cause, des formations sont proposées aux salariés, leur permettant de garantir une prise en charge optimale des utilisateurs. Par ailleurs, l'entreprise veille à ce que ses partenaires partagent cet engagement en intégrant une clause d'accessibilité dans leurs contrats, assurant ainsi leur participation active à cette démarche inclusive.

Dans le cadre de son offre d'assurance des emprunteurs, Mobilize Financial Services France propose des tarifs adaptés en fonction des risques et du type de contrat de financement. En fonction des besoins de ses clients, l'offre d'assurance couvre les risques de décès, d'invalidité et de perte d'emploi. De plus, afin de garantir une meilleure accessibilité à son offre d'assurance des emprunteurs, Mobilize Financial Services France a supprimé les questionnaires de santé, auparavant prérequis à toute souscription.

- **CareMakers**

Renault Group a développé deux programmes visant à proposer des solutions adaptées aux clients à faible revenu : le programme CareMakers Mobility et le programme CareMakers Invest, dans lesquels Mobilize Financial Services France est investi. Le programme CareMakers Mobility favorise l'accès à des solutions de mobilité inclusives en proposant des micro-crédits. Cette initiative permet aux personnes économiquement défavorisées d'obtenir les ressources financières nécessaires pour accéder à l'emploi ou le conserver. Ces solutions de crédit peuvent être facilitées par le biais de Mobilize Financial Services France. Le programme CareMakers Invest soutient les entrepreneurs sociaux qui développent des solutions de mobilité innovantes. Ce programme est renforcé par le soutien financier de Renault Group, témoignant d'un engagement en faveur de l'innovation sociale et du transport durable. Grâce aux produits et services des entreprises soutenues par CareMakers Invest, près de 83 000 personnes, dont plus de 24 000 en situation de vulnérabilité, ont amélioré leur accès à la mobilité.

### **Objectifs (S4-5)**

Mobilize Financial Services France a fixé des objectifs temporels et axés sur les résultats en matière de réduction des impacts négatifs sur l'inclusion sociale des consommateurs et des utilisateurs finaux. Mobilize Financial Services France accompagne le programme CareMakers Mobility qui a pour objectif d'atteindre 10 000 bénéficiaires de solutions de mobilité inclusive d'ici 2030 à l'échelle Renault Group.

La cible a été établie par Renault Group avec les référents partenaires, en fonction de leur capacité à instruire les dossiers de demande et des ressources financières allouées par Renault Group. Le progrès vis-à-vis de cette cible est suivie mensuellement en Group Sustainability Committee de Renault Group et revu annuellement lors de l'Assemblée générale du Club Mobilité.

## 1.2.4. Informations sur la gouvernance

### 1.2.4.1. Conduite des affaires (ESRS G1)

Comme l'exige l'ESRS 1, la matérialité des impacts et des risques ci-dessous est basée sur une évaluation de leur gravité et de leur probabilité potentielles, effectuée sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation existantes (évaluation brute).

Sujet	Type d'IRO	Description	Horizon temporel	Localisation dans la chaîne de valeur et/ou le modèle d'affaires
Culture d'entreprise	Impact positif réel	Développement de valeurs éthiques par la communication, les formations et les exigences vis-à-vis des partenaires commerciaux (code de conduite)	Court terme	Opérations
Culture d'entreprise	Risque	Non-respect des réglementations et des normes internationales, dont la lutte contre la corruption	Court terme	Amont/Opérations/Aval
Concurrence libre et non faussée (enjeu spécifique)	Risque	Amendes, inopposabilité des contrats, injonctions d'arrêter ou de modifier les pratiques commerciales, demandes d'indemnisation et atteinte à la réputation, et sanctions personnelles à l'encontre des salariés, administrateurs et dirigeants (amendes pénales et emprisonnement, interdiction d'agir en tant que dirigeant de société ou de gérer certaines activités, sanctions disciplinaires) en raison du non-respect de la réglementation antitrust	Court terme	Opérations
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	Impact négatif potentiel	Problèmes de trésorerie affectant les fournisseurs pouvant les conduire à la faillite	Moyen terme	Amont/Opérations

#### 1.2.4.1.1. Politique de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)

##### Le rôle des instances d'administration, de direction et de surveillance

Depuis le 9 avril 2025, le Comité des Risques de DIAC (Mobilize Financial Services France) a pour mission de superviser les risques de non-conformité, tels que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que les risques liés à la régulation prudentielle bancaire.

Tous les risques de Mobilize Financial Services France, y compris les questions d'éthique et de conformité, sont supervisés par le Comité des Risques du Conseil d'administration de DIAC. Par conséquent, ce comité est chargé

de superviser le risque de corruption et de comportements contraire à la Charte Ethique, y compris le risque de fraude interne et externe (mais à l'exclusion de la fraude liée au crédit).

Plus d'information sur l'expertise des organes d'administration de Mobilize Financial Services France au sein de la section 1.2.1.2.2 : Organes de gestion et de contrôle.

### **Politique de conduite des affaires**

La Charte de Conformité de Mobilize Financial Services exige le respect de toutes les réglementations et lois pertinentes, ainsi que des directives internes telles que la Charte Ethique et le Code de Conduite Anticorruption du Renault Group, qui sont disponibles sur le site internet de Mobilize Financial Services et communiqués aux salariés de Mobilize Financial Services France par le biais de campagnes e-mail.

La Charte de Conformité de Mobilize Financial Services France est construite sur les valeurs fondamentales d'intégrité, de respect et de transparence, et les comportements promus sont l'honnêteté, l'impartialité et l'indépendance. L'objectif principal est de définir le risque de non-conformité, et de décrire le dispositif mis en place pour gérer ce risque. La charte est sous la responsabilité du Directeur Juridique et Conformité de Mobilize Financial Services France, responsable de la mise en œuvre des stratégies de conformité, et assurée par le Comité des Risques du Conseil d'Administration de Mobilize Financial Services France. La charte s'applique à tous les salariés de l'entreprise. Chaque collaborateur individuellement et collectivement sont responsables pour assurer la conformité au sein de Mobilize Financial Services France, afin de préserver son image et sa réputation. Pour cela, ils doivent agir de manière loyale et faire preuve d'un comportement honnête, impartial et indépendant dans l'exercice de leurs fonctions au sein de Mobilize Financial Services France, nonobstant leurs propres intérêts. C'est un gage de confiance pour les clients partenaires d'affaires, investisseurs, actionnaires et un vecteur de compétitivité pour Mobilize Financial Services France.

Mobilize Financial Services France s'engage à favoriser une culture de la conformité au moyen d'efforts importants de formation et de communication, complétés par un cadre procédural et des reportings sur les risques conformité qui guident les décisions stratégiques. La surveillance réglementaire et la cartographie des risques de conformité sont mises en œuvre afin de s'adapter avec agilité aux évolutions réglementaires et de gérer proactivement les risques de conformité.

### **Promotion de la culture d'entreprise (G1 – 1)**

Mobilize Financial Services France a adopté en 2024 la nouvelle plateforme de valeurs et de comportements associés développée par Renault Group.

Les cinq valeurs SHIFT mis en avant par la plateforme sont :

- Solution-Driven : concentrer ses efforts sur la création de valeur et l'excellence dans l'exécution,
- Heritage : mettre notre histoire au profit de la compétitivité,
- Integrity : être respectueux, inclusifs et responsables des décisions et des actions,
- Forward-Thinking : favoriser le développement de nouvelles compétences et coopérations pour les solutions de mobilité de demain,
- Trust : donner à chacun les moyens d'agir et encourager la coopération.

La définition de cette nouvelle plateforme s'est appuyée sur les contributions de la Direction Générale de Renault Group, les retours d'expérience de l'enquête de 2023 auprès des salariés dans le monde, des groupes de discussion multi-pays et multifonctionnels et des entretiens. Cette plateforme de valeurs coconstruite a été évaluée par l'ensemble des salariés avant sa sortie finale. Pour le lancement, un atelier a été assigné à l'ensemble des managers de Mobilize Financial Services France afin d'apporter un accompagnement et un guide pour présenter le projet à leur équipe et initier une réflexion collective sur les actions à mettre en œuvre pour développer de nouveaux comportements. La nouvelle plateforme des valeurs et des comportements est intégrée dans l'ensemble des processus des Ressources Humaines.

Le processus de pilotage de la performance, qui intègre depuis 2025 la nouvelle grille de comportements professionnels, constitue un mécanisme clé pour évaluer l'incarnation concrète des valeurs. Les évaluations annuelles permettent d'identifier la maîtrise des comportements attendus et d'orienter les plans de développement individuels ou managériaux. La participation aux formations comportementales, pour répondre aux nouvelles attentes des comportements professionnels, avec deux offres disponibles : une pour les managers

et une pour l'ensemble des collaborateurs fait l'objet d'un suivi quantitatif (taux de complétion, nombre d'heures de formation) et qualitatif (évaluations à chaud des participants). Ces éléments permettent d'évaluer l'efficacité perçue des modules et d'adapter l'offre de formation en continu.

### **Formation sur l'éthique et la lutte contre la corruption**

Le dispositif de formation obligatoire de Mobilize Financial Services France vise à diffuser la culture éthique et de la conformité en mettant l'accent sur les risques règlementaires dont le risque de corruption et de trafic d'influence. Le contenu des formations est conçu pour renforcer les connaissances du cadre normatif, aider les collaborateurs à identifier les situations à risque et favoriser la diffusion et la compréhension des règles applicables. La formation concerne tous les collaborateurs de l'entreprise, et est renouvelée tous les 3 ans.

Le dispositif est composé de quatre modules de formation e-learning disponibles en plusieurs langues sur les thématiques suivantes :

- L'anticorruption au sein de Renault Group,
- L'éthique au sein de Renault Group,
- La gestion des conflits d'intérêts,
- Le dispositif d'alerte professionnelle.

Le déploiement effectif du dispositif de formation fait l'objet d'un suivi régulier de Mobilize F sur la base d'indicateurs établissant le taux de personnes formées.

De plus, de nombreux modules de formation disponibles pour tous les collaborateurs couvrent les différents sujets abordés par la Charte éthique, comme la lutte contre la non-discrimination, le harcèlement, la confidentialité des informations ou les comportements éco-responsables.

En 2025, les modules de formation ont été suivis par plus de 96% des collaborateurs du Groupe Mobilize Financial Services y compris Mobilize Financial Services France. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration ont reçu une formation spécifique sur la gestion des conflits d'intérêts.

### **Prévention et détection des actes de corruption (G1-3)**

Le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence de Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le dispositif global de Renault Group. Il se conforme aux lois et règles internes afférentes, notamment :

- Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin 2 »), ainsi que les lignes directrices de l'Agence française de lutte contre la corruption ;
- Charte Ethique de Renault Group;
- Code de conduite anticorruption de Renault Group et son annexe spécifiquement applicable au Groupe Mobilize Financial Services ;
- Procédures encadrant le dispositif anticorruption du Groupe Mobilize Financial Services.

Le programme anticorruption du Groupe Mobilize Financial Services, dans lequel s'inscrit Mobilize Financial Services France, s'articule autour des trois piliers suivants :

- Évaluation de l'intégrité des tiers : la procédure relative à l'évaluation de l'intégrité des tiers (procédure TIM) repose sur plusieurs éléments essentiels, notamment l'identification et l'analyse des risques des tiers en relations d'affaires avec Mobilize Financial Services France, afin de prévenir toute situation contraire aux règles éthiques de Mobilize Financial Services France.
- Règles relatives aux cadeaux, invitations et repas d'affaires : Mobilize Financial Services France a instauré une procédure de « Gestion des Cadeaux et Invitations » qui définit des règles strictes concernant l'offre ou l'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de repas d'affaires. Cette procédure détermine notamment les montants applicables en matière d'offre ou d'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de repas d'affaires ainsi que les conditions de leur déclaration permettant d'assurer leur suivi, leur archivage et leur contrôle dans un registre dédié.
- Gestion des conflits d'intérêts : la procédure de gestion des conflits d'intérêts de Mobilize Financial Services France est un processus structuré en cinq étapes (identification, déclaration, évaluation, suivi, archivage). Les collaborateurs de Mobilize Financial Services France doivent déclarer toute situation de conflit d'intérêts, avérée, potentielle, ou perçue. Les déclarations annuelles des membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction sont obligatoires. Tout conflit d'intérêts significatif d'un mandataire social doit être signalé à la Banque centrale européenne, avec documentation des mesures de résolution prises.

Les principales actions réalisées en 2025 sont les suivantes :

- Mise à jour de la cartographie des risques anticorruption ;
- Mise à jour des procédures relatives à la gestion et prévention des Conflits d'intérêts, à l'évaluation des tiers, aux cadeaux & invitations, au dispositif Anticorruption, et au dispositif d'alertes professionnelles ;
- Elaboration de la procédure de gestion des partenariats d'image et des activités de mécénat ;
- Renforcement de la communication et des formations sur l'anticorruption ;
- Réalisation de contrôles du dispositif anticorruption dont les résultats sont présentés aux organes de direction du Groupe Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services France n'a pas identifié de ressources significatives pour soutenir ces actions car ces elles bénéficient du soutien du Groupe Mobilize Financial Services et sont intégrées aux opérations quotidiennes.

<b>Formation anticorruption</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation	100%	100%

<b>Acte de corruption</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption	-	-
Montant des amendes pour violation des lois anticorruption	- €	- €

#### 1.2.4.1.2. Plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée

Le Groupe Mobilize Financial Services met à disposition de ses salariés et parties prenantes la plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée pour signaler tout comportement illégal ou contraire au Code de conduite anticorruption et au Code éthique. Mobilize Financial Services France s'inscrit dans ce dispositif. La plateforme de collecte des alertes professionnelles est un dispositif complémentaire aux canaux classiques de remontée des alertes, notamment les lignes hiérarchiques, la Direction de la Conformité ou la Direction des Ressources Humaines.

<b>Supervision</b>	Le dispositif est supervisé par le Comité de direction d'alerte, composé du Directeur de la conformité, du Responsable conformité et du Directeur du contrôle interne. Les membres du comité sont indépendants et se récuse en cas de conflit d'intérêts.
<b>Types de faits signalables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manquements à la Charte Éthique de Renault Group</li> <li>• Actes de corruption</li> <li>• Crimes ou délits (harcèlement, discrimination, vol, atteintes aux données personnelles)</li> <li>• Menaces graves pour l'intérêt général</li> <li>• Atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé, sécurité ou environnement</li> </ul>
<b>Processus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque alerte reçoit un numéro de référence et seuls trois collaborateurs disposant d'accords de confidentialité y ont accès.</li> <li>• Le Référent Alertes vérifie initialement chaque alerte et en accuse réception sous 7 jours, en garantissant la confidentialité.</li> <li>• Le Comité d'alerte mène des enquêtes approfondies, recueille les preuves et propose des mesures correctives (disciplinaires, conservatoires, amélioration des processus).</li> <li>• Les résultats sont reportés dans le Risk Dashboard, mis à jour trimestriellement et partagé avec le Comité de contrôle interne et le Comité des Risques du Conseil d'Administration du Groupe Mobilize Financial Services.</li> </ul>
<b>Communication et sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel annuel du dispositif et diffusion d'un guide utilisateur.</li> <li>• Le système est accessible à :</li> </ul>

- 
- Tous les salariés (y compris candidats et anciens salariés),
  - Collaborateurs extérieurs et occasionnels,
  - Actionnaires, associés, membres des organes de direction ou de surveillance,
  - Aux salariés des prestataires (par exemple : concessionnaires, fournisseurs, partenaires), aux sous-traitants de ces prestataires et, lorsqu'il s'agit de personnes morales, aux membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de ces cocontractants et sous-traitants, ainsi qu'aux membres de leur personnel.
- 

**Mise à jour**

La procédure a été actualisée fin 2023 pour s'aligner sur la nouvelle directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte.

---

Le dispositif de traitement des alertes professionnelles s'inscrit dans le cadre des exigences légales et réglementaires en matière de prévention de la corruption, de protection des lanceurs d'Alerte et de conformité éthique. Il répond aux engagements de Renault Group et du Groupe Mobilize Financial Services en matière de respect des standards internationaux, européens, nationaux et internes.

Ce dispositif précise les canaux disponibles, les conditions de recevabilité des signalements, leur suivi, leur traitement ainsi que les suites qui leur sont données, les engagements en matière de confidentialité, et les protections accordées aux lanceurs d'alerte ainsi qu'aux personnes concernées.

Dans ce cadre, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans le déploiement d'une plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée permettant de recueillir les signalements de manière confidentielle et sécurisée. Cet outil permet aux personnes concernées de signaler :

- tout fait contraire au Code de conduite anticorruption ou à la Charte éthique,
- toute atteinte grave aux droits de l'homme ou aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, dans le cadre de la loi française relative au Devoir de Vigilance.

La plateforme de collecte de signalements confidentielle et sécurisée garantit la confidentialité des échanges et permet ainsi de protéger l'identité du lanceur d'alerte dans les conditions prévues par les législations nationales applicables. Conformément à la loi « Sapin II », les procédures internes prévoient la stricte confidentialité de l'identité de l'auteur d'un signalement, de la ou des personne(s) visée(s) ou impliquée(s) par un tel signalement et de tout tiers mentionné dans le signalement. Les informations contenues dans le signalement ou recueillies à l'occasion du traitement du signalement sont également examinées de manière strictement confidentielle. Des engagements de confidentialité renforcés sont signés par les personnes en charge du traitement et les informations confidentielles sont gérées conformément aux règles de protection de l'information de Mobilize Financial Services. Les représailles contre l'auteur d'un signalement de bonne foi sont interdites.

#### **1.2.4.1.3. Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)**

En ce qui concerne les relations avec les fournisseurs, le Groupe Mobilize Financial Services, y compris Mobilize Financial Services France a mis en œuvre une analyse de connaissance du fournisseur appelée Third Party Integrity Management pour évaluer les risques liés à la corruption et au blanchiment d'argent, qui comprend également une analyse financière de la rentabilité du fournisseur et de sa dépendance aux revenus générés par Mobilize Financial Services France.

Le Groupe Mobilize Financial Services dont Mobilize Financial Services France s'est dotée d'une charte dédiée qui énonce clairement ses principes et engagements en matière d'achats responsables. Cette charte guide les interactions avec les fournisseurs, renforçant leur engagement en faveur de pratiques durables.

Par ailleurs, Mobilize Financial Services France intègre, dans la sélection de ses fournisseurs, le respect des droits fondamentaux, tels que décrits dans la Charte Achats Responsables, les critères environnementaux et sociaux. Leur évaluation est réalisée par le biais d'une notation EcoVadis minimale de 45/100 d'ici 2030 pour tous les fournisseurs avec lesquels Mobilize Financial Services dépense plus de 500 000€ HT par an. Par ailleurs, les fournisseurs sont tenus d'adhérer au code de conduite Renault Group.

En ce qui concerne les pratiques de paiement, Mobilize Financial Services France s'inscrit dans une procédure interne rigoureuse mise en place par le Groupe Mobilize Financial Services pour assurer le respect des délais de

paiement, qui est un aspect critique des relations avec les fournisseurs. Cette procédure comprend un suivi mensuel des indicateurs de paiement.

Un travail de fond est mené auprès des prescripteurs et des fournisseurs afin de réduire les délais de paiement. Ce plan d'action s'appuie sur un contrôle régulier sur échantillonnage aléatoire de factures pour identifier les causes de retard : facture non conforme, envoi tardif de la facture, retard de validation pour paiement, etc. Les modalités de paiement standard de Mobilize Financial Services France sont fixées à 30 jours à la fin du mois à compter de la date de facturation, et des délais plus courts sont disponibles au besoin. Ces termes s'appliquent à toutes les catégories principales de fournisseurs sans différenciation.

Les fournisseurs peuvent communiquer directement avec les acheteurs ou les services administratifs du Groupe Mobilize Financial Services au moyen d'une adresse courriel générique au sujet de la facturation ou du retard de paiement.

*Pour plus d'informations sur les fournisseurs de biens et services concernées, voir 1.2.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2) - Politiques (S2-1).*

### Pratiques de paiement (G1-6)

Indicateurs de pratiques de paiement	2025	2024
Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir	46,88 jours	55,17 jours
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retards de paiement	-	-

Concernant l'indicateur « Pourcentage de factures payées dans le respect des délais contractuels », le Groupe Mobilize Financial Services y compris Mobilize Financial Services France met tout en œuvre pour respecter la réglementation applicable et poursuit ses efforts pour fiabiliser la mesure. Depuis l'an dernier, des actions ont été validées par le Comité Exécutif, incluant l'automatisation du Bon à Payer, la mise en règlement anticipée sans attendre le batch de paiement suivant ainsi que l'optimisation du processus comptable afin de fiabiliser les données et d'améliorer le respect des délais de paiement.

#### 1.2.4.1.4. Notes méthodologiques

Mobilize Financial Services France définit ses indicateurs selon des méthodes éprouvées. Ils font l'objet de contrôles et vérifications internes, sans être systématiquement validés par un organisme tiers.

#### G1-3 : Prévention et détection des actes de corruption

Les données liées à la formation des salariés sont collectées via le système de gestion de la formation, Learning@MFS, qui couvre les salariés de certains pays de Mobilize F.S. France. Learning@MFS inclut une sélection de modules de l'outil de formation de Renault Group, c'est-à-dire de Learning@Renault.

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie
<i>Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des actions de formation</i>	Tous les salariés Mobilize F.S. France sont considérés comme occupant des fonctions à risque et doivent suivre la formation en ligne obligatoire « Anticorruption ». 100 % des fonctions à risque sont donc couvertes par cette action de formation.

#### G1-4 : Incidents d'actes de corruption

Libellé de l'indicateur	Description et méthodologie
<i>Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption</i>	

<i>Montant des amendes pour violation des lois anticorruption</i>	<p>La corruption est définie dans la charte éthique de Renault Group – Parties 2 et 3, conformément à sa délimitation et à son application dans le cadre de la législation française Sapin II.</p> <p>Publication en euros (€)</p>
---	--

#### **G1-6 : Pratiques de paiement**

Mobilize Financial Services France travaille avec toute taille d'entreprises et applique des délais de paiement homogènes et les plus courts possibles opérationnellement.

<b>Libellé de l'indicateur</b>	<b>Description et méthodologie</b>
<i>Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à courir</i>	<p>Les délais de paiement sont comptés entre la date d'émission de la facture et la date de paiement.</p> <p>Les transactions intragroupes sont exclues du périmètre de reporting et les calculs fondés sur la valeur des factures et pas uniquement le nombre de factures.</p> <p>Ces indicateurs sont calculés sur la base de données réelles à fin décembre 2025.</p>
<i>Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement</i>	<p>Pour déterminer le nombre de procédures judiciaires en cours liées aux retards de paiement, les informations sont collectées sur la base d'un système déclaratif.</p>

## 1.2.5. Annexes

### **IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de Mobilize Financial Services France**

Le processus de détermination de l'information matérielle à publier est basé sur les principes énoncés à la section 3.2 de l'ESRS 1. Ce processus comprend une analyse détaillée au niveau des points de données afin de déterminer si les renseignements prescrits se rapportent à un ou plusieurs sous-sujets matériels de la CSRD. Si un point de données particulier est considéré comme important, il est inclus dans l'état de durabilité. Le Groupe Mobilize Financial Services a basé les résultats sur l'analyse de double matérialité et non sur des seuils.

#### **Liste des points de données qui découlent d'autres réglementations de l'UE**

	<b>ESRS</b>	<b>DR</b>	<b>Paragraphe</b>	<b>Nom</b>	<b>Chapitre</b>
<b>SFDR</b>	ESRS 2	GOV-1	21 d	Mixité au sein des organes de gouvernance	1.2.1.2.2 - GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance
<b>SFDR</b>	ESRS 2	GOV-1	21 e	Pourcentage d'administrateurs indépendants	1.2.1.2.2 - GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance
<b>SFDR</b>	ESRS 2	GOV-4	30; 32	Déclaration sur la <i>due diligence</i>	1.2.1.2.2 - GOV-4 : Déclaration sur la <i>due diligence</i>
<b>SFDR</b>	ESRS 2	SBM-1	40 d i	Participation à des activités liées aux énergies fossiles	Non important
<b>SFDR</b>	ESRS 2	SBM-1	40 d II	Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	Non important
<b>SFDR</b>	ESRS 2	SBM-1	40 d iii	Participation à des activités liées à des armes controversées	Non important
<b>SFDR</b>	ESRS 2	SBM-1	40 d iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac	Non important
<b>CL</b>	E1	E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050	1.2.2.1.1 - E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
<b>PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-1	16 g	Entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris »	1.2.2.1.1 - E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique
<b>SFDR + PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-4	34	Cibles de réduction des émissions de GES	1.2.2.1.1 - E1-4 – Objectifs
<b>SFDR</b>	E1	E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	Non important
<b>SFDR</b>	E1	E1-5	38	Consommation d'énergie produite à partir de sources fossiles par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)	Non important
<b>SFDR</b>	E1	E1-5	40 à 43	Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	Non important
<b>INDICE SFDR + PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-6	44	Émissions brutes de GES Scope 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	1.2.2.1.2 - E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
<b>INDICE SFDR + PILIER 3 + RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-6	53 à 55	Intensité des émissions de GES brutes	1.2.2.1.2 - E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
<b>CL</b>	E1	E1-7	56	Absorptions de GES et crédits carbone	1.2.2.1.2 - E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone
<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	66	Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement

<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	66 a	Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	66 c	Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>PILIER 3</b>	E1	E1-9	67 c	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>RÉFÉRENCE</b>	E1	E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat	Sans objet, exigence de publication introduite progressivement
<b>SFDR</b>	E2	E2-4	28	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol,	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4. SBM-3	16 a d	Publication des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4. SBM-3	16 b	Des impacts négatifs matériels en ce qui concerne la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols ont été identifiés	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4. SBM-3	16 c	Les opérations propres affectent les espèces menacées	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4-2	24 b	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4-2	24 c	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Non important
<b>SFDR</b>	E4	E4-2	24 d	Politiques de lutte contre la déforestation	Non important
<b>SFDR</b>	E5	E5-5	37 d	Déchets non recyclés	Non important
<b>SFDR</b>	E5	E5-5	39	Déchets dangereux et radioactifs	Non important
<b>SFDR</b>	S1	S1. SBM-3	14 f	Risque de travail forcé	1.2.1.4 - SBM-3 : IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
<b>SFDR</b>	S1	S1. SBM-3	14 g	Risque d'exploitation d'enfants par le travail	1.2.1.4 - SBM-3 : IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	20	Engagements à mener une politique en matières des droits de l'homme	1.2.3.1.4 - S1-1 – Politiques
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	21	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail	1.2.3.1.4 - S1-1 – Politiques
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	22	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	1.2.3.1.2 - S1-1 – Politiques
<b>SFDR</b>	S1	S1-1	23	Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	1.2.3.1.2 - S1-1 – Politiques
<b>SFDR</b>	S1	S1-3	32c	Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	1.2.3.1.2 - S1-4 : Actions
<b>SFDR</b>		S1-14	88 b + 88c	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	1.2.3.1.3 - S1-14 : Métriques - Indicateurs de santé et de sécurité
<b>SFDR/RÉFÉRENCE</b>	S1	S1-16	97 a	Écart de rémunération entre hommes et femmes	1.2.3.1.4 - S1-5 : Objectifs
<b>SFDR</b>	S1	S1-17	103 a	Cas de discrimination	1.2.3.1.4 - S1-3 – Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations
<b>SFDR/RÉFÉRENCE</b>	S1	S1-17	104 a	Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	1.2.3.1.2 - S1-17 – Métriques – Incidents, plaintes et atteintes graves aux droits humains

SFDR	S2	S2. SBM-3	11 b	Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	1.2.3.2 - SBM-3 : IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique
SFDR	S2	S2-1	17	Engagements à mener en matière de droits de l'homme	1.2.3.2 - S2-1 – Politiques
SFDR	S2	S2-1	18	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non important
SFDR	S2	S2-1	19	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	1.2.3.2 - S2-1 – Politiques
SFDR + RÉFÉRENCE	S2	S2-1	19	Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail	1.2.3.2 - S2-1 – Politiques
SFDR	S2	S2-4	36	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval	1.2.3.2 - S2-4 – Actions et ressources pour prévenir les impacts potentiels
SFDR	S4	S4-1	16	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	1.2.3.3.1 - S4-1 – Politiques
SFDR	S4	S4-1	17	Non-respect des principes des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	1.2.3.3.3 - S4-1 – Politiques
SFDR	S4	S4-4	35	Problèmes et incidents liés aux droits de l'homme	1.2.3.3.3 - S4-1 – Politiques
SFDR	G1	G1-1	10 b	Convention des Nations Unies contre la corruption	Non important
SFDR	G1	G1-1	10 d	Protection des lanceurs d'alerte	Non important
SFDR	G1	G1-4	24 a	Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	1.2.4.1.1 – G1-3 : Prévention et détection des actes de corruption
SFDR	G1-4	G1-4	24 b	Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	1.2.4.1.1 – G1-3 : Prévention et détection des actes de corruption

## TABLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION

Exigence de publication	Chapitre
<b>BP-1 - Base générale pour la préparation de l'état de durabilité</b>	1.21.1 - Base de préparation
<b>BP-2 – Publication d'information relatives à des circonstances particulières</b>	1.2.1.1 - Base de préparation
<b>GOV-1 : Le rôle des instances d'administration, de gouvernance et de surveillance</b>	1.2.1.2.2 - Organes de gestion et de contrôle 1.2.3.1.8 - Notes méthodologiques
<b>GOV-2 - Informations et questions de développement durables transmises et traitées par les organes d'administration, de gouvernance et de surveillance</b>	1.2.1.2.2 - Organes de gestion et de contrôle
<b>GOV-3 - Intégration de critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération</b>	1.2.1.2.2 - Organes de gestion et de contrôle 1.2.3.1.8 - Notes méthodologiques 1.2.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IRO associés
<b>GOV-4 - Déclaration sur la <i>due diligence</i></b>	1.2.1.2.2 - Organes de gestion et de contrôle
<b>GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes relatif à l'information en matière de durabilité</b>	1.2.1.2.2 - Organes de gestion et de contrôle
<b>SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur</b>	1.2.1.2.1 - Activités de l'entité et modèle d'affaires
<b>SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes</b>	1.2.1.3 - Dialogue avec les parties prenantes 1.2.3.3.1 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Introduction générale
<b>SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique</b>	1.2.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IRO associés 1.2.3.3.1 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Introduction générale 1.2.3.1.2 - Conditions et environnement de travail 1.2.3.1.3 - Santé et sécurité 1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.5 - Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents 1.2.3.1.6 - Dialogue social et négociation collective 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données 1.2.3.1.2 - IRO matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires 1.2.3.3.2 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Impacts liés à l'information 1.2.3.3.3 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Confidentialité des données de l'utilisateur 1.2.3.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux
<b>IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels</b>	1.2.1.4 - Gestion des impacts, Risques et Opportunités (IRO) 1.2.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IRO associés 1.2.2.2 – Pollution – Introduction générale 1.2.2.3 - Économie circulaire - Gestion des IRO
<b>IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les états de durabilité</b>	1.2.5 - Annexes
<b>E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique</b>	1.2.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IRO associés
<b>E1-2 – Politiques relatives à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à celui-ci</b>	1.2.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IRO associés
<b>E1-3 – Actions et ressources relatives aux politiques en matière de changement climatique</b>	1.2.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IRO associés

<b>E1-4 – Cibles relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.</b>	1.2.2.1.1 - Stratégie climatique et gestion des IRO associés
<b>E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES</b>	1.2.2.1.2 - Indicateurs liés au changement climatique 1.2.2.1.4 - Notes méthodologiques
<b>E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone</b>	1.2.2.1.2 - Indicateurs liés au changement climatique
<b>E1-8 – Tarification interne du carbone</b>	1.2.2.1.2 - Indicateurs liés au changement climatique
<b>E2-1 – Politiques en matière de pollution</b>	1.2.2.2 – Pollution – Politiques
<b>E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution</b>	1.2.2.2 – Pollution – Actions et ressources
<b>E2-3 – Cibles en matière de pollution</b>	1.2.2.2 – Pollution – Objectifs
<b>E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et à l'économie circulaire</b>	1.2.2.3 - Economie circulaire – Politiques
<b>E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire</b>	1.2.2.3 - Economie circulaire – Actions et ressources
<b>E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire</b>	1.2.2.3 - Economie circulaire – Objectifs
<b>S1-1 – Politiques relatives au personnel de l'entreprise</b>	1.2.3.1.2 - Conditions et environnement de travail 1.2.3.1.3 - Santé et sécurité 1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.5 - Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents 1.2.3.1.6 - Dialogue social et négociation collective 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts</b>	1.2.3.1.2 - Conditions et environnement de travail 1.2.3.1.3 - Santé et sécurité 1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.5 - Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents 1.2.3.1.6 - Dialogue social et négociation collective 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-3 – Processus de prévention, atténuation et remédiation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations</b>	1.2.3.1.1 - Introduction générale 1.2.3.1.2 - Conditions et environnement de travail 1.2.3.1.3 - Santé et sécurité 1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.5 - Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents 1.2.3.1.6 - Dialogue social et négociation collective 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs au personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions</b>	1.2.3.1.3 - Santé et sécurité 1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.5 - Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents 1.2.3.1.6 - Dialogue social et négociation collective 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités matériels</b>	1.2.3.1.2 - Conditions et environnement de travail 1.2.3.1.3 - Santé et sécurité 1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.5 - Formation, développement des compétences, attractivité et rétention des talents 1.2.3.1.6 - Dialogue social et négociation collective

	1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise</b>	1.2.3.1.1 - Introduction générale 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social</b>	1.2.3.1.6 - Dialogue social et négociation collective 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-9 – Indicateurs de diversité</b>	1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-10 – Salaires décents</b>	1.2.3.1.1 – Introduction générale – Salaires décents 1.2.3.1.2 – Conditions et environnement de travail - Politiques
<b>S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité</b>	1.2.3.1.3 - Santé et sécurité 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart rémunération et rémunération totale)</b>	1.2.3.1.4 - Diversité et inclusion 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de la personne</b>	1.2.3.1.2 - Conditions et environnement de travail 1.2.3.1.7 - Autres droits liés au travail – Protection des données
<b>S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur</b>	1.2.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur - Politiques
<b>S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur sujet des impacts</b>	1.2.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur – Processus de dialogue
<b>S2-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations</b>	1.2.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur – Processus de gestion des impacts négatifs et canaux de remontée des préoccupations
<b>S2-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions</b>	1.2.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur – Actions et ressources pour prévenir les impacts potentiels
<b>S2-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</b>	1.2.3.2 - Travailleurs de la chaîne de valeur – Objectifs
<b>S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux</b>	1.2.3.3.1 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Introduction générale 1.2.3.3.2 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Impacts liés à l'information 1.2.3.3.3 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Confidentialité des données de l'utilisateur 1.2.3.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux
<b>S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et les utilisateurs finaux au sujet des impacts</b>	1.2.3.3.1 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Introduction générale
<b>S4-3 – Processus visant à prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations</b>	1.2.3.3.2 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Impacts liés à l'information 1.2.3.3.3 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Confidentialité des données de l'utilisateur 1.2.3.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux
<b>S4-4 – Actions relatives aux impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux et efficacité de ces actions</b>	1.2.3.3.2 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Impacts liés à l'information 1.2.3.3.3 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Confidentialité des données de l'utilisateur 1.2.3.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux

<b>S4-5 – Cibles relatives à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels</b>	1.2.3.3.2 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Impacts liés à l'information 1.2.3.3.3 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Confidentialité des données de l'utilisateur 1.2.3.3.4 – Consommateurs et utilisateurs finaux - Inclusion sociale des consommateurs et utilisateurs finaux
<b>G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise</b>	1.2.4.1.1 - Conduite des affaires - Politique de conduite des affaires et culture d'entreprise
<b>G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs</b>	1.2.4.1.3 - Conduite des affaires – Gestion des relations avec les fournisseurs
<b>G1-3 – Prévention et détection des actes de corruption</b>	1.2.4.1.1 - Conduite des affaires - Politique de conduite des affaires et culture d'entreprise 1.2.4.1 - Conduite des affaires – Notes méthodologiques
<b>G1-4 – Incidents d'actes de corruption</b>	1.2.4.1 - Conduite des affaires – Notes méthodologiques
<b>G1-6 – Pratiques en matière de paiement</b>	1.2.4.1 - Conduite des affaires – Notes méthodologiques



Forvis Mazars S.A.  
45 rue Kleber  
92300 Levallois-Perret



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **DIAC S.A.**

**Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de DIAC S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

**Forvis Mazars S.A.**  
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de  
Commissariat aux Comptes à Directoire et  
Conseil de Surveillance  
45 rue Kleber  
92300 Levallois-Perret

**KPMG S.A.**  
Société de commissariat aux comptes  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

## **Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de DIAC S.A., relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'Assemblée Générale de la société DIAC S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de DIAC S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 1.3 du rapport sur la gestion du groupe.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, DIAC S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de DIAC S.A. sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 1.2 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées

s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par DIAC S.A. dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

## Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de DIAC S.A. , notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par DIAC S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans son rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

## Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par DIAC S.A. incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section 1.2 du rapport sur la gestion du groupe, et ;
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par DIAC S.A. avec les ESRS.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont DIAC S.A. a mis à jour son processus d'analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 1.2.1.4. « Gestion des Impacts, Risques et Opportunités » du rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par le groupe.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par le groupe ;
- apprécier la pertinence des changements significatifs réalisés par le groupe sur les impacts, risques et opportunités ainsi que l'évaluation de la matérialité d'impact et à la matérialité financière au regard de notre connaissance du groupe et des analyses sectorielles ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note méthodologique

## Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 1.2 du rapport sur la gestion du groupe avec les dispositions de l'article L.233-28-4 selon l'entité concernée du code de commerce, y compris avec les ESRS

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section 1.2 du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par DIAC S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

## Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses *dans* la section 1.2 du rapport sur la gestion du groupe, avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

### Informations fournies en application des normes environnementales ESRS E1

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées section 1.2.2.1.1. Stratégie climatique et gestion des IRO associés [E1-1] du rapport sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la direction et les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par le groupe couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 1.2.2.1.1. du rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- prendre connaissance du protocole d'établissement, de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions notamment au titre du scope 3 et plus particulièrement les catégories 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- en ce qui concerne les estimations que nous avons jugées structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
  - o par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent les estimations concernant les émissions relatives au scope 13 « Actifs loués en aval » et 15. « Investissements » ;
  - o nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.
- apprécier, concernant les émissions relatives au scope 3 :
  - o l'information données sur les inclusions et exclusions des différentes catégories ;
  - o le processus de collecte d'informations.
- mettre en œuvre des procédures analytiques sur les émissions relatives au scope 3 – Investissements ;

- concernant les « Investissements » du scope 3, prendre connaissance, par entretien avec la direction de la méthodologie de calcul des estimations que nous avons jugées structurantes et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations.
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations sur les émissions relatives aux « Investissements » du scope 3.

En ce qui concerne les vérifications au titre du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1 décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;
- apprécier la cohérence entre elles des principales informations fournies au titre du plan de transition, notamment pour ce qui concerne des leviers de décarbonation.

## **Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**

### **Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par DIAC S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation

Ils ont également consisté à vérifier que les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### **Conclusion des vérifications opérées**

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### **Observation**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point 1.2.2.1.3 du rapport sur la gestion du groupe en lien avec la validation des DNSH (Do Not Significant Harm) qui, malgré les analyses complémentaires menées pour l'exercice 2025, fait état des limitations dans la capacité de l'entreprise à collecter l'ensemble des données requises pour documenter l'atteinte des critères DNSH spécifiques à l'activité 6.5 (Financement – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) propres à DIAC S.A. et de l'approche retenue par le groupe dans ce contexte.

## Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Une information concernant l'alignement des activités figure en section 1.2.2.1.3 du rapport sur la gestion du groupe.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte, ou non, des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- apprécié les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment les critères d'examen techniques et les principes consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la section 1.2.2.1.3 du rapport sur la gestion du groupe avec les autres informations en matière de durabilité au sein de ce même état.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 05 mai 2026

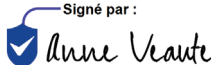
Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars


KPMG

DocuSigned by:  
  
7BD83C96D0924CB...

Natacha André  
Associée

Signé par :  
  
65239A6437884C1...

Anne Veaute  
Associée

DocuSigned by:  
  
7DCE8BF2964846F...

Ulrich Sarfati  
Associé

**02.**

**ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS AU  
31 DÉCEMBRE 2025**



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS S.A.  
45 rue Kleber  
92300 Levallois-Perret

# DIAC S.A.

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

DIAC S.A.

14 avenue du Pavé Neuf  
93160 Noisy-Le-Grand



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



FORVIS MAZARS S.A.  
45 rue Kleber  
92300 Levallois-Perret

### **DIAC S.A.**

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros  
14 avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-Le-Grand  
RCS : Bobigny 702 002 221

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société DIAC S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **DIAC S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2025



## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations

**Risque identifié** Le Groupe DIAC constitue des provisions pour couvrir les risques de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers et pour ce faire applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui repose sur le modèle des pertes de crédit attendues sur les encours sains (« bucket 1 »), ayant subi une dégradation significative depuis l'origination (« bucket 2 »), ou en défaut (« bucket 3 »).

Nous considérons que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constitue un point clé de l'audit étant donné que les provisions induites sont une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours sains, dégradés depuis l'origination et incidentés/en défaut.



Les modalités d'estimation des dépréciations prennent en compte le contexte macro-économique marqué par des tensions commerciales et géopolitiques ainsi qu'un ralentissement de l'inflation. Ces modalités sont décrites dans la partie « B) Estimations et jugements » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes consolidés.

*Les dépréciations au titre du risque de crédit sont présentées dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés et s'élèvent à 413 millions d'euros pour un encours brut de 21 818 millions d'euros.*

---

**Notre réponse**

Avec l'appui de nos équipes spécialisées, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ;
- Evaluer les contrôles clés mis en place pour valider les changements de paramètres et les hypothèses clés qui soutiennent le calcul de dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
- Apprécier les ajustements de dépréciation à dire d'expert calculés au niveau local et au niveau Groupe et examiner la documentation sous-tendant les dépréciations complémentaires constituées ;
- Apprécier les hypothèses utilisées dans la détermination des modèles de Forward-Looking, notamment la pondération des différents scénarii retenue, et la gouvernance sous-tendant le choix des pondérations ;
- Examiner le processus mis en place pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations ;
- Tester la qualité des interfaces applicatives informatiques qui supportent le calcul et la comptabilisation des dépréciations pour pertes de crédit attendues ;
- Apprécier le processus de classification des actifs par catégorie ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle finale et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
- Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés au regard des règles comptables applicables.



### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, du format d'information électronique unique européen défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour la raison suivante : à la date d'émission de notre rapport, la société n'a pas finalisé la présentation des comptes consolidés au format d'information électronique unique européen destinés à être inclus dans le rapport financier annuel.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 20 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 12ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 6ème année de sa mission.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Levallois-Perret, le 5 mai 2026

KPMG S.A.

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:  
  
 7DCE8BF2964846F...

Signé par :  
  
 65239A6437884C1...

DocuSigned by:  
  
 7BD83C96D0924CB...

Ulrich SARFATI  
 Associé

Anne VEAUTE  
 Associée

Natacha ANDRE  
 Associée

**DIAC S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  
 Exercice clos le 31 décembre 2025

# SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>147</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>149</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>150</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>151</b>
APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS .....	151
FAITS MARQUANTS.....	151
REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	153
A) <i>Evolutions des principes comptables</i> .....	153
B) <i>Estimations et jugements</i> .....	154
C) <i>Principes de consolidation</i> .....	154
D) <i>Présentation des états financiers</i> .....	154
E) <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	155
F) <i>Pertes de valeur</i> .....	155
G) <i>Les contrats de location</i> .....	156
H) <i>Evaluation et présentation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i> .....	157
I) <i>Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i> .....	157
J) <i>Comptabilisation et évaluation des actifs financiers hors prêts et créances à la clientèle</i> .....	159
K) <i>Opérations entre le groupe MFS France et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi</i> .....	160
L) <i>Impôts sur les résultats</i> .....	160
M) <i>Engagements de retraite et assimilés</i> .....	160
N) <i>Passifs financiers</i> .....	160
O) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés</i> .....	161
P) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture</i> .....	161
Q) <i>Tableau des flux de trésorerie</i> .....	162
ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER .....	163
NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	165
LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES .....	193

## BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2025	12/2024 Retraité*
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	2	4 873	4 688
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle*	3 et 4	20 654	20 105
Actifs d'impôts courants	5	1	35
Actifs d'impôts différés	5	3	4
Créances fiscales hors impôts courants	5	255	176
Comptes de régularisation et actifs divers	5	511	542
Opérations de location opérationnelle	3 et 4	751	303
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	16	16
<b>TOTAL ACTIF*</b>		<b>27 064</b>	<b>25 869</b>

\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2025	12/2024 Retraité*
Dettes envers les établissements de crédit	7.1	17 636	17 273
Dettes envers la clientèle	7.2	153	107
Dettes représentées par un titre	7.3	4 539	4 417
Passifs d'impôts courants	9	0	0
Passifs d'impôts différés	9	469	442
Dettes fiscales hors impôts courants	9	12	6
Comptes de régularisation et passifs divers*	9	930	604
Provisions	10	62	54
Dettes subordonnées	12	387	243
Capitaux propres*		2 876	2 723
- Dont capitaux propres part du groupe*		2 876	2 723
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		415	415
<i>Réserves consolidées et autres*</i>		2 320	2 181
<i>Gains ou pertes latents</i>		(9)	(11)
<i>Résultat de l'exercice*</i>		150	138
<b>TOTAL PASSIF*</b>		<b>27 064</b>	<b>25 869</b>

\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2025	12/2024 Retraité*
Intérêts et produits assimilés	19	1 274	1 177
Intérêts et charges assimilées	20	(959)	(1 001)
Commissions (Produits)*	21	294	334
Commissions (Charges)	21	(133)	(172)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	(1)	2
Produits des autres activités	23	246	226
Charges des autres activités	23	(242)	(181)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE*</b>		<b>479</b>	<b>385</b>
Charges générales d'exploitation	24	(190)	(190)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(4)	(4)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION*</b>		<b>285</b>	<b>191</b>
Coût du risque	25	(70)	(75)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION*</b>		<b>215</b>	<b>116</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS*</b>		<b>215</b>	<b>116</b>
Impôts sur les bénéfices	26	(65)	22
<b>RESULTAT NET*</b>		<b>150</b>	<b>138</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Dont part des actionnaires de la société mère		150	138
Résultat net par action (1) et en euros*		1,56	1,43
Résultat net dilué par action et en euros*		1,56	1,43

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraits. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2025	12/2024 Retraité*
<b>RESULTAT NET*</b>	<b>150</b>	<b>138</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	2	(7)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	2	(7)
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>2</b>	<b>(7)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL*</b>	<b>152</b>	<b>131</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Dont part des actionnaires de la société mère	152	131

\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraits. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital  (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net  (Part des actionnaires de la société mère)	<b>Total capitaux propres consolidés</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>2 085</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>157</b>	<b>2 653</b>
Retraitement des capitaux propres d'ouverture*			(61)				(61)
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2024*</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>2 024</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>157</b>	<b>2 592</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(7)		(7)
Résultat de la période avant affectation*						138	138
<b>Résultat global de la période</b>					<b>(7)</b>	<b>138</b>	<b>131</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			157			(157)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024*</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>2 181</b>	<b>0</b>	<b>(11)</b>	<b>138</b>	<b>2 723</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					2		2
Résultat de la période avant affectation						150	150
<b>Résultat global de la période</b>					<b>2</b>	<b>150</b>	<b>152</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			138			(138)	
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			1				1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>2 320</b>	<b>0</b>	<b>(9)</b>	<b>150</b>	<b>2 876</b>

\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

(1) Au 31 décembre 2025, le capital social de DIAC S.A. de 415 100 500 euros est composé de 96 535 000 actions de 4,30 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque SA, elle-même détenue par Renault S.A.S qui est elle-même détenue par Renault S.A.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2025	12/2024 Retraité*
<b>Résultat net*</b>	<b>150</b>	<b>138</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4	4
Dotations nettes aux provisions	32	33
Produits et charges d'impôts différés	26	(46)
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(74)	(1)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>138</b>	<b>128</b>
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	387	61
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>451</b>	<b>51</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(213)	1 602
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(65)	75
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	(148)	1 527
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(946)	(1 936)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(991)	(1 961)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	45	25
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	132	(66)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	108	(265)
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	24	199
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(1 027)</b>	<b>(400)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>(426)</b>	<b>(211)</b>
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(4)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	135	228
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	135	228
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>135</b>	<b>228</b>
<b>Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)</b>	<b>(74)</b>	<b>0</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)</b>	<b>(370)</b>	<b>13</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	(64)	(77)
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(64)	(77)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	(434)	(64)
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	469	350
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(903)	(414)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(370)</b>	<b>13</b>

\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est composé d'opérations au jour le jour et de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 2 et 7.1.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DIAC S.A., société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A. est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand, France. DIAC S.A. est détenue par RCI Banque S.A. avec comme parent ultime Renault S.A.

DIAC S.A. a pour principale activité le financement des marques Renault, Nissan et Mitsubshi.

Les états financiers consolidés annuels du groupe DIAC S.A. au 31 décembre 2025 portent sur la société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire.

### APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 mars 2026 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2026.

#### **Distribution de dividendes 2024**

Aucun

#### **Dividendes au titre de l'exercice 2025**

Aucun

### FAITS MARQUANTS

#### **Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :**

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 739 M€ de titres adossés à des créances de location avec option d'achat (LOA) octroyées par DIAC.

#### **Autres faits marquants :**

\* Retraitement 2024 : Les travaux d'analyse menés sur les primes des services d'entretien ont permis d'identifier des anomalies dans l'étalement des produits constatés d'avance (PCA) et l'apurement des flux mandants. Conformément à IAS8, une correction sur les PCA (47 M€) ainsi qu'une correction sur le compte de mandant (29 M€) ont été comptabilisées, avec un impact en situation nette d'ouverture et en résultat pour l'exercice 2024.

Ci-dessous, les éléments modifiés en M€ :

<b>Etats de synthèse</b>	<b>Postes concernés</b>	<b>Montants 2024 publiés</b>	<b>Montants 2024 retraités</b>	<b>Retraite ments</b>
Bilan (actif)	Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	20 134	20 105	(29)
<b>Bilan (actif)</b>	<b>TOTAL ACTIF</b>	25 898	25 869	(29)
Bilan (passif)	Comptes de régularisation et passifs divers	557	604	47
Bilan (passif)	Capitaux propres	2 799	2 723	(76)
Bilan (passif)	Dont capitaux propres part du groupe	2 799	2 723	(76)
Bilan (passif)	Réserves consolidées et autres	2 242	2 181	(61)
<b>Bilan (passif)</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	153	138	(15)
<b>Bilan (passif)</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	25 898	25 869	(29)
Résultat consolidé	Commissions (Produits)	349	334	(15)
<b>Résultat consolidé</b>	<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	400	385	(15)
Résultat consolidé	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	131	116	(15)
Résultat consolidé	RESULTAT D'EXPLOITATION	131	116	(15)
<b>Résultat consolidé</b>	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	131	116	(15)
<b>Résultat consolidé</b>	<b>RESULTAT NET</b>	153	138	(15)
Résultat consolidé	Dont part du groupe	153	138	(15)
Résultat consolidé	Résultat net par action et en euros	1,59	1,43	0
Résultat global consolidé	Résultat net dilué par action et en euros	1,59	1,43	0
Résultat global consolidé	RESULTAT NET	153	138	(15)
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>	146	131	(15)
Résultat global consolidé	Dont part des actionnaires de la société mère	146	131	(15)
Tableau des flux de trésorerie	Résultat net	153	138	(15)
Tableau des flux de trésorerie	Capacité d'autofinancement	143	128	(15)
Tableau des flux de trésorerie	Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	46	61	15
Tableau des flux de trésorerie	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	36	51	15

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application de la réglementation européenne, les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services France de l'exercice 2025 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2025 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

### A) Evolutions des principes comptables

Le groupe Mobilize Financial Services France applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

#### ➤ Nouveaux textes d'application obligatoire en 2025

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
Amendement IAS 21	Absence de convertibilité	1 <sup>er</sup> janvier 2025

L'application de cet amendement n'a pas d'effet significatif sur les états financiers du groupe.

#### ➤ Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
Amendement IFRS 9/17	Classement et évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026
Amendement IFRS 9/17	Contrats d'électricité dont la production dépend de la nature (« renouvelable »)	1er janvier 2026
Améliorations annuelles Volume 11	Processus annuel d'amélioration des normes	1er janvier 2026

Le groupe n'anticipe à ce stade aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

#### ➤ Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 18	Classement Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027
IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public	1er janvier 2027
Amendements d'IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères : conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste.	1er janvier 2027

Le groupe étudie les impacts d'IFRS 18 et n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application des autres amendements.

## **B) Estimations et jugements**

Pour établir ses comptes, le groupe Mobilize Financial Services France doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Mobilize Financial Services France revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements (note 4 - Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité et note 25 - Coût du risque par catégorie de clientèle).

Des impacts macroéconomiques ont été intégrés dans les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation (IAS 36) et dans les modèles de pertes attendues sur les actifs financiers (IFRS 9).

En 2025, l'environnement macro-économique est resté marqué par une forte volatilité des marchés financiers, alimentée par des tensions commerciales et géopolitiques persistantes. La décrue progressive de l'inflation dans les principales économies avancées a permis aux banques centrales d'engager un cycle d'assouplissement monétaire, soutenant la liquidité et la consommation. Malgré ces mesures, la croissance mondiale est demeurée modérée, freinée par l'incertitude politique et le ralentissement des investissements. (Cf. note 7 - « Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre »)

La Banque reste attentive à l'évolution de l'environnement réglementaire et économique, notamment en matière de durabilité, et adapte sa stratégie en conséquence.

### **Hypothèses significatives pour les calculs de pertes attendues IFRS 9 :**

Elles sont proches de celles retenues au cours de l'exercice précédent.

## **C) Principes de consolidation**

### **Périmètre et méthodes de consolidation**

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive par le groupe directement ou indirectement.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés. La filiale Diac Location est consolidée en intégration globale.

Les actifs titrisés de DIAC S.A., pour lesquels le groupe Mobilize Financial Services France conserve la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan. Le groupe considère qu'il conserve le contrôle sur les fonds communs de titrisation (FCT) créés dans le cadre de ses opérations de titrisation, en raison de la détention des parts les plus risquées, jugées déterminantes pour l'exercice du pouvoir conformément à la norme IFRS 10. Le fonds contrôlé est ainsi consolidé par intégration globale, ce qui implique une élimination des opérations réciproques ainsi que la conservation des créances cédées, des intérêts courus et des provisions afférentes qui leur sont rattachés à l'actif de la situation financière consolidée. En parallèle, les emprunts obligataires émis par le fonds sont intégrés au passif du bilan du groupe et les charges y afférentes sont intégrées au compte de résultat.

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, le groupe ne décomptabilise pas les créances titrisées car le fonds commun de titrisation (FCT) chargé de leur gestion reste sous le contrôle de Mobilize Financial Services France. Dans le cadre du business model de « collecte » et conformément à la politique comptable et aux seuils du groupe, les cessions de créances par titrisation sont peu fréquentes mais significatives. Ces cessions de créances via la titrisation ne remettent pas en cause le business model de « collecte » appliqué à ces portefeuilles et leur comptabilisation au coût amorti.

## **D) Présentation des états financiers**

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2022-01 du 08 avril 2022 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

## Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Ces catégories sont précisées dans les notes ci-après.

## Résultat d'exploitation

Le résultat des cessions d'activités ou de participations opérationnelles (totales ou partielles), le résultat des cessions de participations dans des entreprises associées et coentreprises (totales ou partielles) et les autres résultats liés aux variations de périmètre sont comptabilisés en produits ou charges des autres activités.

Les coûts directs d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale sont comptabilisés en charges des autres activités. Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

## Secteurs opérationnels

Les informations par secteur opérationnel sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité exécutif groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8. La segmentation opérationnelle s'aligne sur la répartition par marché, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise. Les contributions par marché sont analysées par période sur les principaux agrégats du compte de résultat et l'encours moyen productif.

Le groupe Mobilize Financial Services France a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses marchés de référence :

- Clientèle : particuliers, professionnels ou entreprises (financements pour soutenir la vente au client final faite par les réseaux /constructeurs). Pour ce marché les activités sont le crédit, la location financière, opérationnelle ainsi que les services.
- Réseau : concessionnaires, importateurs des marques Renault, Nissan et Mitsubishi (financements des stocks de véhicules neufs, d'occasion, de pièces de rechange, de véhicules de démonstration, prêts de trésorerie pour soutenir la vente de la production des constructeurs automobiles à leur réseaux de distribution). Ce marché n'est concerné que par l'activité de crédit.
- Autres : regroupe principalement les comptes acheteurs et les comptes ordinaires avec les concessionnaires indépendants ainsi qu'avec Renault Group et les marques Nissan et Mitsubishi.

Ces clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication.

## E) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amortis linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortis linéairement sur trois ans. Certains logiciels peuvent faire l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée plus longue si le groupe juge que la durée de trois ans ne reflète pas de façon fidèle leur durée d'utilisation.

## F) Pertes de valeur

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction,

auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini.

### **Valeurs résiduelles**

Le groupe Mobilize Financial Services France assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement. La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, un ajustement prospectif du plan d'amortissement peut être constaté en cas de variation de la valeur de revente prévisionnelle. La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

## **G) Les contrats de location**

Un contrat contient une location s'il confère au preneur le droit d'utiliser un actif spécifié pendant une période spécifiée en retour d'un paiement.

### **Contrats de location, côté preneur**

En tant que preneur, le Groupe est engagé essentiellement dans des contrats de location immobilière.

Lorsque le groupe est preneur, à l'initiation du contrat, un actif lié au droit d'utilisation amorti sur la durée de location estimée est reconnu en contrepartie d'une dette financière évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs fixes sur la durée de location, et désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon. Le taux d'emprunt marginal, calculé par zone monétaire, correspond au taux sans risque en vigueur dans la zone, augmenté de la prime de risque du Groupe applicable pour la devise locale. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien loué, à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer.

Les loyers liés aux contrats de location de courte durée (de 12 mois ou moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles.

### **Contrats de « location opérationnelle », côté bailleur**

Lorsqu'il est bailleur, le groupe Mobilize Financial Services France opère une distinction entre les contrats de « location financement » (traités plus bas avec les actifs financiers) et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe Mobilize Financial Services France à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est toujours celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe Mobilize Financial Services France sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transférée à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe Mobilize Financial Services France tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle. La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe Mobilize Financial Services France des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

## **H) Evaluation et présentation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »**

Le groupe Mobilize Financial Services France qualifie ses contrats de location en « location financière » dès lors qu'il y a transfert des risques et avantages liés à la propriété. Ces contrats sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes. Les créances de financement des ventes, de financement du réseau et les prêts liés à des placements de trésorerie sont classés comme « prêts et créances émis par l'entreprise » selon IFRS 9. Les prêts journaliers auprès de la Banque Centrale sont inscrits dans « Caisse et Banques Centrales ».

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Les commissions liées à un contrat de financement sont intégrées comme coûts marginaux selon IFRS 9. Les commissions indépendantes (« stand-alone ») sont comptabilisées selon IFRS 15 et reconnues au résultat lorsque l'obligation de performance est remplie (à un instant précis ou à l'avancement).

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

## **I) Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »**

Tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme IFRS 9 se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès leur date d'origination (à l'exception de ceux dépréciés dès l'origine ou acquis en présence d'un événement de défaut). Chaque prêt ou créance, en date d'arrêté, est classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépend le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif dans un horizon de 12 mois ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ou contrepartie financière non investment-grade, la perte de valeur correspond aux pertes attendues sur l'actif sur l'intégralité de sa durée de vie,
- Bucket 3 : Classement en défaut de la contrepartie

La date d'origination des actifs est la date à laquelle le groupe est irrévocablement engagé vis-à-vis de sa contrepartie, via la signature d'un engagement ou via la constatation de la créance.

### **Affectation entre les trois catégories de risque**

Pour répartir les actifs entre les trois catégories, différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe Mobilize Financial Services France.

Pour les contreparties bancaires, une notation groupe est établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie.

Pour les clients Réseau et Clientèle, les portefeuilles sont découpés en quatre segments sur lesquels sont développés des scores de comportement : Grand Public, Entreprises, Très Grandes Entreprises (France uniquement), Réseau. Les variables de score sont spécifiques à chaque pays et à chaque segment et incluent des critères qualitatifs ; forme juridique de l'entreprise, âge de l'entreprise, type de véhicule : véhicule neuf/véhicule occasion, pourcentage d'apport comptant, état civil, mode d'habitation, profession, et quantitatifs ; durée de l'impayé en cours, durée écoulée depuis le dernier impayé régularisé, exposition, durée initiale de financement, ratios bilantiels usuels.

La dégradation significative du risque de crédit (le passage de Bucket 1 en Bucket 2) est analysée au niveau de la transaction, c'est-à-dire par contrat de financement pour l'activité « Financement clientèle particuliers et entreprises » ou par ligne de financement pour l'activité « Financement Réseau ». Pour les portefeuilles en notation IRB-A, un déclassement du Bucket 1 vers le Bucket 2 est effectué en fonction de la dégradation de la notation de la transaction

par rapport à l'origination. Pour les portefeuilles en méthode standard (non notés), le déclassement du Bucket 1 en Bucket 2 s'effectue en fonction d'arbres de décision différents entre les activités Clientèle et Réseau, tenant compte entre autres de la présence d'impayés et des restructurations de contrats.

Par la suite, le retour en Bucket 1 pour les portefeuilles Clientèle et Réseau, notés en IRB-A, se fait lorsque le rating de la transaction s'est amélioré, lorsque le statut risque du tiers s'est amélioré pour les portefeuilles Réseau en approche standard. Pour les portefeuilles Clientèle en approche standard non notés, le retour en Bucket 1 s'opère douze mois après la date de régularisation du dernier impayé.

Enfin, le retour en Bucket 2 des instruments classés en Bucket 3 s'opère lorsque le client a remboursé l'intégralité de ses impayés et qu'il ne rencontre plus de critère de défaut. Pour l'activité Réseau, les lignes de financement originées lorsque le client était en défaut (POCI) restent en Bucket 3. En cas de retour en Bucket 1, les nouvelles expositions suivent ce statut.

### **Cas spécifique des encours restructurés**

Le groupe Mobilize Financial Services France applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24 juillet 2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements. Elle désigne ainsi les cas de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client) ou de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières. Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

Même si les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client, l'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les encours restructurés sont soit déclassés en Bucket 2 (performing, “viable forbearance measure”) ou en Bucket 3 (non-performing, “distressed forbearance measure”).

Par la suite, un contrat peut sortir des encours restructurés si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements ;
- Un minimum de deux ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant ;
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, a minima, de la moitié de la période probatoire ;
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat restructuré classé en performant bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours durant sa période d'observation, il doit être déclassé en défaut (annulation de sa période d'observation).

### **Mesure des pertes de crédit attendues**

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues (ECL) correspondent à l'espérance de la perte de crédit (en principal et en intérêts), actualisée au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif. Ce montant constitue la provision affectée à une facilité ou à un portefeuille.

Les ECL sont déterminées comme le produit des éléments suivants, actualisés au TIE du contrat :

- Exposure at Default (EAD) : Montant de l'exposition attendue en cas de défaut de la contrepartie, en tenant compte des remboursements anticipés éventuels.
- Probabilité de défaut (PD) : Probabilité qu'une contrepartie du Groupe fasse défaut à l'horizon d'un an, basé sur les paramètres bâlois.
- Loss Given Default (LGD) : Rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment de défaut. L'estimation s'appuie sur les données prudentielles en approche IRB, avec des ajustements pris en compte si nécessaire.

Pour les contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois, la provision reste identique que l'opération soit classée en Bucket 1 ou en Bucket 2. Ce point est particulièrement significatif pour le périmètre réseau, composé principalement de financements à court terme.

## **Information prospective et ajustements post-modèle - forward looking**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues (ECL), la norme IFRS 9 exige l'utilisation d'informations pertinentes, internes et externes, validées et raisonnablement disponibles. Cette estimation prospective repose sur une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, intégrant les effets des évolutions économiques futures sur le risque de crédit. Cette approche « forward looking » vise à refléter les impacts potentiels des variations macroéconomiques sur les pertes attendues.

Les projections macroéconomiques sont appliquées à l'ensemble des contrats du portefeuille, quel que soit le type de produit, qu'il s'agisse de crédits, de locations financières ou opérationnelles. Pour chaque scénario envisagé, des paramètres spécifiques, tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD), sont définis afin de déterminer les pertes attendues associées.

Dans le groupe, la provision forward-looking inclut une provision sectorielle pour couvrir dans le secteur Clientèle corporate les secteurs identifiés comme fragilisés et une provision statistique qui tient compte de scénarios macro-économiques appliqués à l'ensemble des encours Clientèle et Réseau.

La provision statistique est basée sur trois scénarios ; Stabilité, Baseline et Adverse qui sont ensuite pondérés pour tenir compte des dernières projections macro-économiques à date de l'OCDE (variation de PIB, taux de chômage et inflation) et de leur probabilité de survenance, ce qui permet de calculer une provision forward looking statistique (montant de la provision obtenu par différence avec les provisions comptables du scénario Stability).

### **Critères de passage en défaut**

Le passage en défaut d'un instrument financier au sein du groupe Mobilize Financial Services France repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs.

**Critères quantitatifs :** Un instrument est en défaut lorsque les impayés non techniques du client dépassent 500 € (seuil absolu) ou 1% de son encours total dans la situation financière (seuil relatif de la BCE) pendant plus de 90 jours consécutifs. Ce calcul doit être réalisé sur une base quotidienne pour garantir une surveillance précise.

**Critères qualitatifs :** le groupe s'appuie sur les indicateurs pouvant traduire une absence probable de paiement tels que ; la présence d'un ou plusieurs impayés depuis au moins trois mois, conformément aux règles de comptabilisation des retards, une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie (cas de surendettement, redressement ou liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou assignations devant un tribunal international) ou l'existence de contentieux ou de procédures judiciaires entre la contrepartie et l'établissement.

Ces éléments sont utilisés pour évaluer la capacité et la volonté du client à honorer ses engagements financiers.

Les créances litigieuses faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client à la suite de contestation de l'interprétation des clauses du contrat si la situation financière du client n'apparaît pas compromise, les clients à conditions de paiement négociables s'il n'y a aucun doute sur le recouvrement et les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays sont exclues des créances en défaut.

### **Règles de passage en pertes**

Le passage en perte consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. Les filiales du groupe Mobilize Financial Services France doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, et reprendre la dépréciation associée, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement ;
- de créances prescrites ;
- de créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux) ;
- de créances envers un client disparu.

## **J) Comptabilisation et évaluation des actifs financiers hors prêts et créances à la clientèle**

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument. Le portefeuille de titres est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IFRS 9. Les OPCVM et les FCP (parts de fonds) sont réputés non SPPI et sont donc valorisés à la juste valeur par résultat. Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont des instruments de capitaux propres et sont également comptabilisés en juste valeur par résultat.

Les actifs financiers répondant à la définition d'instruments de dette gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte et vente et passant les tests SPPI chez le groupe Mobilize Financial Services France sont comptabilisés en

juste valeur en contrepartie des Autres éléments du résultat global. Les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. La dépréciation de ce type de titre suit les modèles préconisés par la norme IFRS 9 en fonction des ECL.

Dans tous ces cas, la juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

#### **K) Opérations entre le groupe MFS France et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi**

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe Mobilize Financial Services France contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

#### **L) Impôts sur les résultats**

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs dans la situation financière consolidée. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement de ces différences. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont reconnus en fonction de leur probabilité de réalisation future et sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

Pour évaluer les provisions pour positions fiscales incertaines, le Groupe utilise une méthode d'évaluation individuelle basée en général sur le montant le plus probable. Ces provisions sont classées sur des lignes dédiées dans la situation financière consolidée, afin de se conformer à leurs caractéristiques qualitatives.

#### **M) Engagements de retraite et assimilés**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actuelle de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuées de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

#### **N) Passifs financiers**

Les passifs financiers du groupe Mobilize Financial Services France sont constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement qui sont étalés actuariellement sur la durée de l'émission.

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

### **O) Emissions structurées et dérivés incorporés**

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé incorporé de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe Mobilize Financial Services France correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

### **P) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe Mobilize Financial Services France dans le cadre de sa politique de gestion des risques de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par Mobilize Financial Services France peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs. Le groupe Mobilize Financial Services France applique les dispositions d'IFRS9 pour la désignation et le suivi de ses relations de couvertures.

#### **Évaluation**

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

#### **Ajustement de crédit**

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debit Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie.

### **Couverture de juste valeur**

Le groupe Mobilize Financial Services France a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe/payeur variable ;
- Couverture du risque de taux du portefeuille de créances commerciales à taux fixe par des swaps payeurs taux fixe/receveurs taux variable

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les actifs et les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces actifs ou passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif financiers à la juste valeur par résultat et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

### **Couverture de flux de trésorerie**

Le groupe Mobilize Financial Services France a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe ;
- Couverture du risque de taux sur des ensembles composés d'un passif à taux fixe et d'un swap payeur variable / receveur fixe par un swap payeur fixe receveur variable ;

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. Le groupe calcule un ratio de couverture pour s'assurer que les nominaux des couvertures n'excèdent pas les nominaux couverts. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

### **Instruments dérivés à la juste valeur par résultat**

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe Mobilize Financial Services France n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

## **Q) Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Mobilize Financial Services France. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque SA, qui assure la plus grande partie du refinancement du groupe Mobilize Financial Services France, maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

### Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par RCI Banque SA.

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

Sur le marché obligataire, le groupe se finance sur des maturités allant de 3 à 8 ans sur le marché en euro. Cette diversification des offres permet de toucher divers types d'investisseurs.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité RCI Banque SA prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

**Appétit pour le risque :** Cet élément est défini par le Comité des risques du Conseil d'administration ;

**Refinancement :** Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement ;

**Réserve de liquidité :** L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité financier ;

**Prix de transfert :** Le refinancement des entités européennes du groupe est coordonné par la Trésorerie groupe qui gère la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification ;

**Scénarios de stress :** Le Comité financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts et de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers ;

**Plan d'urgence :** Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

### Risque de crédit

Au sein du Groupe Mobilize Financial Services France, sont comptabilisés en encours sains (ou performants), les encours classés en bucket 1 et en bucket 2 et en encours douteux (ou non performants), les encours classés en bucket 3.

En 2025, le risque de crédit sur le portefeuille à la clientèle est resté faible et stable par rapport à l'année précédente. Ainsi, le taux de prêts non-performants fin décembre 2025 s'est établi à 2,9% du total des encours à la clientèle marquant une baisse de 3 centimes de point par rapport à décembre 2024.

Les politiques d'acceptation sont restées inchangées et ont permis d'atteindre un niveau de coût du risque compatible à la déclaration d'appétit au risque de crédits.

### Respect des ratios prudentiels bancaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive (UE) 2024/1619 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD VI) et le règlement (UE) 2024/1623, le groupe Mobilize Financial Services France est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Au 31 décembre 2025, Le groupe Mobilize Financial Services France respecte toutes ses exigences prudentielles.

### **Rentabilité**

Le groupe Mobilize Financial Services France revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

### **Gouvernance**

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe MFS France.

### **Exposition au risque de crédit non commercial**

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou par des produits dérivés.

Ces opérations sont très majoritairement réalisées auprès de la maison mère RCI Banque S.A. Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux des opérations de titrisation par des produits dérivés font l'objet de technique de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La duration moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

# NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

## Note 1 : Secteurs opérationnels

### 1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2025
Encours productif moyen	14 666	4 026		18 692
Produit net bancaire	415	64		479
Résultat brut d'exploitation	240	45		285
Résultat d'exploitation	175	40		215
Résultat avant impôts	175	40		215

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
Encours productif moyen	13 860	4 004		17 864
Produit net bancaire	313	72		385
Résultat brut d'exploitation	138	53		191
Résultat d'exploitation	71	45		116
Résultat avant impôts	71	45		116

Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours productif moyen.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services France provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services France tels que présentés aux notes 3 et 4 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

### 1.2 - Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe Mobilize Financial Services France est réalisée en France.

## Note 2 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>469</b>	<b>350</b>
Comptes ordinaires débiteurs	469	350
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>4 404</b>	<b>4 338</b>
Comptes et prêts à terme sains	4 401	4 334
Créances rattachées	3	4
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>4 873</b>	<b>4 688</b>

(\*) Dont entreprises liées

4 464

4 339

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds communs de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 403 M€ au 31 décembre 2025 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs conformément à la définition IAS 7 du cash équivalent.

## Note 3 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>20 654</b>	<b>20 105</b>
Opérations avec la clientèle	7 838	7 931
Opérations de location financière	12 816	12 174
<b>Opérations de location opérationnelle</b>	<b>751</b>	<b>303</b>
<b>Total opérations avec la clientèle et assimilées</b>	<b>21 405</b>	<b>20 408</b>

Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

La valeur brute des encours restructurés, à la suite de l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 102 M€ au 31 décembre 2025 contre 130 M€ au 31 décembre 2024. Elle est dépréciée à hauteur de 45 M€ au 31 décembre 2025 contre 61 M€ au 31 décembre 2024.

### 3.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>7 863</b>	<b>7 936</b>
Affacturation saine	203	125
Affacturation dégradée depuis l'origination	79	23
Autres crédits à la clientèle saines	6 444	7 041
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	554	186
Comptes ordinaires débiteurs sains	364	350
Créances en défaut	219	211
<b>Créances rattachées sur clientèle</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Autres crédits à la clientèle en non défaut	6	7
<b>Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle</b>	<b>106</b>	<b>113</b>
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(15)	(15)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	121	128
<b>Dépréciation des créances sur la clientèle</b>	<b>(137)</b>	<b>(125)</b>
Dépréciation sur créances saines	(17)	(19)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(11)	(11)
Dépréciation des créances en défaut	(109)	(95)
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>7 838</b>	<b>7 931</b>

Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturation résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi.

### 3.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Créances sur opérations de location financière</b>	<b>13 154</b>	<b>12 465</b>
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	11 619	11 023
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 220	1 141
Créances en défaut	315	301
<b>Créances rattachées sur opérations de location financière</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	1	1
<b>Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière</b>	<b>(76)</b>	<b>(31)</b>
Etalement des frais de dossiers et divers	37	25
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(453)	(379)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	340	323
<b>Dépréciation des créances sur opérations de location financière</b>	<b>(263)</b>	<b>(261)</b>
Dépréciation sur créances saines	(49)	(51)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(40)	(50)
Dépréciation des créances en défaut	(174)	(160)
<b>Total net des créances sur opérations de location financière</b>	<b>12 816</b>	<b>12 174</b>

**Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir**

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2025
Location financière - Investissement net	6 509	6 569	1	13 079
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	649	546		1 195
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>7 158</b>	<b>7 115</b>	<b>1</b>	<b>14 274</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe MFSF	4 432	5 929		10 361
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 054</i>	<i>2 515</i>		<i>4 569</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	5 104	4 600	1	9 705

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
Location financière - Investissement net	5 648	6 784	3	12 435
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	621	572		1 193
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>6 269</b>	<b>7 356</b>	<b>3</b>	<b>13 628</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe MFSF	4 578	5 635		10 213
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>2 113</i>	<i>2 578</i>		<i>4 691</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	4 156	4 778	3	8 937

**3.3 - Opérations de location opérationnelle**

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Immobilisations données en location</b>	<b>747</b>	<b>298</b>
Valeur brute des immobilisations données en location	1 226	727
Amortissements sur immobilisations données en location	(479)	(429)
<b>Créances sur opérations de location opérationnelle</b>	<b>17</b>	<b>11</b>
Créances saines et dégradées depuis l'origine	18	9
Créances en défaut	2	2
Produits et charges restant à étaler	(3)	
<b>Dépréciation des opérations de location opérationnelle</b>	<b>(13)</b>	<b>(6)</b>
Dépréciation des créances saines ou dégradées depuis l'origine	(3)	
Dépréciation des créances en défaut	(1)	(1)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(9)	(5)
<b>Total net des opérations de location opérationnelle</b>	<b>751</b>	<b>303</b>

### Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2025	12/2024
Inférieur à 1 an	83	
De 1 an à 5 ans	157	
Supérieur à 5 ans	2	
<b>Total</b>	<b>242</b>	

### 3.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe MFSF

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 27 588 M€ au 31 décembre 2025 contre 26 644 M€ au 31 décembre 2024. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé du groupe Mobilize Financial Services France (cf. note 17 Engagements donnés).

#### Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2025	dont non défaut (1)	12/2024	dont non défaut (1)
Depuis 0 à 3 mois	519	292	501	301
Depuis 3 à 6 mois	3		3	
Depuis 6 mois à 1 an	5		5	
Depuis plus de 1 an	8		8	
<b>Total des créances échues</b>	<b>535</b>	<b>292</b>	<b>517</b>	<b>301</b>

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non classées en bucket 3.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 476 M€ au 31 décembre 2025 contre 544 M€ au 31 décembre 2024.

#### Note 4 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2025
<b>Valeur brute</b>	<b>16 225</b>	<b>5 220</b>	<b>373</b>	<b>21 818</b>
Créances saines	14 288	4 758	366	19 412
<i>En % du total des créances</i>	<i>88,1%</i>	<i>91,1%</i>	<i>98,1%</i>	<i>89,0%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	1 464	404		1 868
<i>En % du total des créances</i>	<i>9,0%</i>	<i>7,7%</i>		<i>8,6%</i>
Créances en défaut	473	58	7	538
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,5%</i>
<b>Dépréciation</b>	<b>(394)</b>	<b>(17)</b>	<b>(2)</b>	<b>(413)</b>
Dépréciation créances saines	(71)	(5)	(2)	(78)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>18,0%</i>	<i>29,4%</i>	<i>100,0%</i>	<i>18,9%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(50)	(1)		(51)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>12,7%</i>	<i>5,9%</i>		<i>12,3%</i>
Dépréciation créances en défaut	(273)	(11)		(284)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>69,3%</i>	<i>64,7%</i>		<i>68,8%</i>
<b>Taux de couverture</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,9%</b>
Créances saines	0,5%	0,1%	0,5%	0,4%
Créances dégradées depuis l'origination	3,4%	0,2%		2,7%
Créances en défaut	57,7%	19,0%		52,8%
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>15 831</b>	<b>5 203</b>	<b>371</b>	<b>21 405</b>
<i>(*) Dt entreprises liées (Hs participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>64</i>	<i>194</i>	<i>173</i>	<i>431</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2024
<b>Valeur brute</b>	<b>15 299</b>	<b>5 160</b>	<b>341</b>	<b>20 800</b>
Créances saines	13 493	5 095	336	18 924
<i>En % du total des créances</i>	<i>88,2%</i>	<i>98,7%</i>	<i>98,5%</i>	<i>91,0%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	1 358	4		1 362
<i>En % du total des créances</i>	<i>8,9%</i>	<i>0,1%</i>		<i>6,5%</i>
Créances en défaut	448	61	5	514
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,9%</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,5%</i>
<b>Dépréciation</b>	<b>(376)</b>	<b>(13)</b>	<b>(3)</b>	<b>(392)</b>
Dépréciation créances saines	(66)	(7)	(2)	(75)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>17,6%</i>	<i>53,8%</i>	<i>66,7%</i>	<i>19,1%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(61)			(61)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>16,2%</i>			<i>15,6%</i>
Dépréciation créances en défaut	(249)	(6)	(1)	(256)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>66,2%</i>	<i>46,2%</i>	<i>33,3%</i>	<i>65,3%</i>
<b>Taux de couverture</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,9%</b>
Créances saines	0,5%	0,1%	0,6%	0,4%
Créances dégradées depuis l'origination	4,5%			4,5%
Créances en défaut	55,6%	9,8%	20,0%	49,8%
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>14 923</b>	<b>5 147</b>	<b>338</b>	<b>20 408</b>
<i>(*) Dt entreprises liées (Hs participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>46</i>	<i>264</i>	<i>193</i>	<i>503</i>

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

Sur l'activité clientèle, entre fin décembre 2024 et fin décembre 2025, le taux de provisionnement du bucket 1 est stable : 0,5%, le taux de provisionnement du bucket 2 a diminué de 4,5% à 3,4% et le taux de provisionnement du bucket 3 passe de 55,6% à 57,7%.

La mise à jour des paramètres IFRS9 en septembre 2025 s'est caractérisée par une dotation de provisions de 8 M€ soit une hausse très limitée du total des dépréciations.

Sur l'activité réseaux, le taux de couverture du bucket 1 est stable : 0,1%, le taux de couverture du bucket 2 est à 0,2% à fin décembre 2025 contre 0% à fin décembre 2024. Le taux de couverture du bucket 3 est à 19,0% contre 9,8% à fin décembre 2024.

### L'Aide à la vente

Au 31 décembre 2025, le groupe Mobilize Financial Services France a assuré 6 475 M€ de nouveaux financements (cartes incluses) contre 6 637 M€ d'euros au 31 décembre 2024.

### Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe Mobilize Financial Services France agit en partenaire financier afin de maintenir et s'assurer la bonne santé financière des réseaux de distribution du Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

Au 31 décembre 2025, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 5 203 M€ contre 5 147 M€ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, 194 M€ sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 264 M€ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 321 M€ d'euros contre 301 M€ au 31 décembre 2024.

### Relations avec les constructeurs

Le groupe Mobilize Financial Services France règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe Mobilize Financial Services France est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de sa politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, le constructeur participe à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe Mobilize Financial Services France.

Au 31 décembre 2025, cette participation s'élève à 330 M€, contre 323 M€ au 31 décembre 2024.

### Note 4.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2024	Augmentation (1)	Transfert (2)	Remboursements	Abandons	12/2025
Créances saines	18 924	27 620	(413)	(26 719)		19 412
Créances dégradées depuis l'origination	1 362		280	226		1 868
Créances en défaut	514		133	(30)	(79)	538
<b>Total opérations avec la clientèle (VB)</b>	<b>20 800</b>	<b>27 620</b>		<b>(26 523)</b>	<b>(79)</b>	<b>21 818</b>

(1) Augmentations = Nouvelle production

(2) Transfert = Changement de classification

## Note 4.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2024	Augmentation (1)	Diminution (2)	Transfert (3)	Variations (4)	Autres (5)	12/2025
Dépréciation sur créances saines (*)	75	35	(24)	(39)	35	(4)	78
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	61	9	(9)	(6)	(4)		51
Dépréciation des créances en défaut	256	42	(86)	45	27		284
<b>Total dépréciations des opérations avec la clientèle</b>	<b>392</b>	<b>86</b>	<b>(119)</b>		<b>58</b>	<b>(4)</b>	<b>413</b>

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons

(3) Transfert = Changement de classification

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL, Bucket...)

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault et des marques Nissan et Mitsubishi.

## Note 5 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Créances d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>259</b>	<b>215</b>
Actifs d'impôts courants	1	35
Actifs d'impôts différés	3	4
Créances fiscales hors impôts courants	255	176
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>511</b>	<b>542</b>
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	464	508
Comptes de régularisation actif	7	3
Valeurs reçues à l'encaissement	39	30
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)</b>	<b>770</b>	<b>757</b>

(\*) Dont entreprises liées

286

337

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

La société DIAC SA a opté pour la possibilité de comptabiliser au bilan une partie de ses contributions versées annuellement au Fonds de résolution Unique, la partie complémentaire étant quant à elle, enregistrée au compte de résultat en impôts et taxes.

Ainsi les débiteurs divers comprennent au 31 décembre 2025, un montant cumulé de dépôt de garantie au titre du FRU de 3,5 M€ identique à décembre 2024.

En contrepartie un engagement hors-bilan de paiement irrévocable d'un montant identique, est enregistré dans les engagements de financement (Note 17).

L'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne le 13 novembre 2025 confirme que le dépôt de garantie lié aux engagements irrévocables de paiement (EIP) ne peut être restitué sans paiement préalable de la contribution correspondante. Cette décision permet de clarifier le cadre juridique applicable, sans pour autant rendre ces engagements exigibles tant qu'aucun événement déclencheur n'est intervenu.

L'éventuel appel de cet engagement relève d'un horizon incertain et très lointain, ce qui justifie l'absence de provisionnement.

## Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Valeur brute	29	27
Amortissements et provisions	(26)	(25)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
Valeur brute	96	93
Amortissements et provisions	(83)	(79)
<b>Total net des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

## Note 7 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

### 7.1 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>903</b>	<b>414</b>
Comptes ordinaires créditeurs	820	210
Autres sommes dues	83	202
Dettes rattachées		2
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>16 733</b>	<b>16 859</b>
Comptes et emprunts à terme	16 438	16 586
Dettes rattachées	295	273
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b>	<b>17 636</b>	<b>17 273</b>

(\*) Dont entreprises liées

17 553

17 070

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

## 7.2 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>99</b>	<b>89</b>
Comptes ordinaires créditeurs	99	89
<b>Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées</b>	<b>54</b>	<b>18</b>
Autres sommes dues à la clientèle	49	14
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	5	4
<b>Total des dettes envers la clientèle (*)</b>	<b>153</b>	<b>107</b>

(\*) Dont entreprises liées

5

5

## 7.3 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Titres de créances négociables (1)</b>	<b>37</b>	<b>30</b>
Certificats de dépôt	37	30
<b>Autres dettes représentées par un titre (2)</b>	<b>4 502</b>	<b>4 387</b>
Autres dettes représentées par un titre	4 499	4 383
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	3	4
<b>Total des dettes représentées par un titre (*)</b>	<b>4 539</b>	<b>4 417</b>

(\*) Dont entreprises liées

1 756

2 230

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par DIAC S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A.).

## 7.4 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur</b>	<b>22 328</b>	<b>21 797</b>
Dettes envers les établissements de crédit	17 636	17 273
Dettes envers la clientèle	153	107
Dettes représentées par un titre	4 539	4 417
<b>Total des dettes financières</b>	<b>22 328</b>	<b>21 797</b>

## 7.5 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2025
Dettes sur les établissements de crédit	1 974	15 662	17 636
Dettes envers la clientèle	50	103	153
Titres de créances négociables		37	37
Autres dettes représentées par un titre	4 285	217	4 502
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>6 309</b>	<b>16 019</b>	<b>22 328</b>

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2024
Dettes sur les établissements de crédit	1 469	15 804	17 273
Dettes envers la clientèle	15	92	107
Titres de créances négociables		30	30
Autres dettes représentées par un titre	4 220	167	4 387
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>5 704</b>	<b>16 093</b>	<b>21 797</b>

La majorité des passifs à taux révisable ont une période de fixation maximale de 3 mois.

## Note 8 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques							
Pays	France	France	France	France	France	France	France
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (Loyer)
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France Master	Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France Master	Cars Alliance Auto Loans France V 2022-1	Cars Alliance Auto Leases France V 2023-1	Cars Alliance Auto Loans France V 2024-1	Cars Alliance Auto Leases France V 2025-1
Date de début	mai 2012	juillet 2013	octobre 2020	mai 2022	octobre 2023	octobre 2024	septembre 2025
Maturité légale des fonds	août 2039	juillet 2033	octobre 2038	novembre 2032	octobre 2038	octobre 2034	octobre 2040
Montant des créances cédées à l'origine	715M€	1 020M€	533M€	759M€	769M€	814M€	787 M€
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 11.3%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 18%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 10.3%	Cash reserve 0.7% Surcollatéralisation en créances de 13.7%	Cash reserve 1.25% Surcollatéralisation en créances de 9%	Cash reserve 1.25% Surcollatéralisation en créances de 14%	Cash reserve 1% Surcollatéralisation en créances de 11%
Créances cédées au 31 décembre 2025	252M€	1 282M€	654M€	192M€	281M€	750M€	650 M€
Titres émis au 31 décembre 2025 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe MFSF)	Class A Notation : AAA 214M€	Class A Notation : AA 1 000M€	Class A Notation : AAA 704 M€	Class A Notation : AAA 95M€	Class A Notation : AAA 265M€	Class A Notation : AAA 632M€	Class A Notation : AAA 700 M€
				Class B Notation : AAA 52M€	Classe B Notation : AA 37M€	Class B Notation : AA 65M€	Class B Notation : AA 39 M€
	Classe B Non noté 29M€		Class B Non noté 85M€	Class C Non noté 45M€	Class C Non noté 32M€	Class C Non noté 49M€	Class C Non noté 47 M€
Période	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Amortissement	Amortissement	Revolving
Nature de l'opération	Auto-souscrite	auto-souscrite	auto-souscrite	marché	marché	marché	marché

En 2025 le groupe Mobilize Financial Services France a procédé à une opération de titrisation publique en France par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations ont été assurées par des banques ou des conduits et ces émissions étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2025, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 700 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 848 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 du règlement européenne n° 575/2013.

Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 5 350 M€ au 31 décembre 2025 (5 186 M€ au 31 décembre 2024), soit :

- Pour les titrisations placées sur le marché : 1 874 M€ ;
- Pour les titrisations auto-souscrites : 2 188 M€ ;
- Pour les titrisations privées : 1 288 M€.

La juste valeur de ces créances est de 5333 M€ au 31 décembre 2025.

Un passif de 4 576 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 4 540 M€ au 31 décembre 2025.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Mobilize Financial Services France, constituant une réserve de liquidité.

## Note 9 : Comptes de régularisation et passifs divers\*

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Dettes d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>481</b>	<b>448</b>
Passifs d'impôts différés	469	442
Dettes fiscales hors impôts courants	12	6
<b>Comptes de régularisation et passifs divers**</b>	<b>930</b>	<b>604</b>
Dettes sociales	46	46
Autres créditeurs divers	168	227
Comptes de régularisation passif	187	180
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	399	150
Comptes d'encaissement	130	1
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)</b>	<b>1 411</b>	<b>1 052</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>261</i>	<i>160</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 26.

\*\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

Le poste autres créditeurs divers, intègrent les dettes sur actifs loués activés sous IFRS 16. Les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer.

## Note 10 : Provisions

En millions d'euros	12/2024	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2025
			Utilisées	Non Utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>11</b>	<b>20</b>		<b>(15)</b>		<b>16</b>
Provisions sur engagement par signature	4	11		(13)		2
Autres provisions	7	9		(2)		14
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>43</b>	<b>12</b>	<b>(7)</b>		<b>(2)</b>	<b>46</b>
Provisions pour engagements de retraite et ass.	36	1	(1)		(2)	34
Provisions pour restructurations	4	8	(2)			10
Provisions pour risques fiscaux et litiges		1	(1)			
Autres provisions	3	2	(3)			2
<b>Total des provisions</b>	<b>54</b>	<b>32</b>	<b>(7)</b>	<b>(15)</b>	<b>(2)</b>	<b>62</b>

(\*) *Autres variations = Reclassement, Variation par capitaux propres*

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC S.A. ou DIAC Location sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

En cas de contrôles fiscaux, les redressements acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les redressements contestés sont provisionnés, au cas par cas, selon des estimations intégrant tant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

### Provisions pour engagements de retraite et assimilé

#### Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2025	12/2024
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation financière	3,80%	3,40%
Taux de départ	2,52%	2,68%

Les régimes donnent lieu à la constitution de provisions.

Le groupe Mobilize Financial Services France a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

#### Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de fin de carrière.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

#### Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

## Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
	(A)	(B)	(C)	(A)-(B)-(C)
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	<b>36</b>			<b>36</b>
Coût des services rendus de la période	2			2
Intérêt net sur le passif (actif) net	1			1
<b>Charge (produit) au compte de résultat</b>	<b>3</b>			<b>3</b>
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	(3)			(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	1			1
<b>Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global</b>	<b>(2)</b>			<b>(2)</b>
Prestations payées au titre du régime	(4)			(4)
Effet des variations de cours de change	1			1
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>34</b>			<b>34</b>

## Note 11 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2024	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2025
			Utilisées	Non Utilisées		
<b>Dépréciations sur opérations bancaires</b>	<b>392</b>	<b>115</b>	<b>(67)</b>	<b>(23)</b>	<b>(4)</b>	<b>413</b>
Opérations avec la clientèle	392	115	(67)	(23)	(4)	413
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>75</i>	<i>40</i>	<i>(10)</i>	<i>(23)</i>	<i>(4)</i>	<i>78</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>61</i>	<i>21</i>	<i>(31)</i>			<i>51</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>256</i>	<i>54</i>	<i>(26)</i>			<i>284</i>
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>		<b>1</b>	<b>(1)</b>			
Autres couvertures d'un risque de contrepartie		1	(1)			
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>4</b>	<b>11</b>		<b>(13)</b>		<b>2</b>
Provisions sur engagement par signature	4	11		(13)		2
<b>Total couverture des risques de contreparties</b>	<b>396</b>	<b>127</b>	<b>(68)</b>	<b>(36)</b>	<b>(4)</b>	<b>415</b>

(\*) Autres variations = Reclassement

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 4.

## Note 12 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Dettes évaluées au coût amorti</b>	<b>377</b>	<b>234</b>
Emprunts subordonnés	364	228
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	13	6
<b>Dettes évaluées à la juste valeur</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
Titres participatifs	10	9
<b>Total des dettes subordonnées (*)</b>	<b>387</b>	<b>243</b>

(\*) Dont entreprises liées

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par DIAC S.A. pour un montant initial de 500 000 000 Francs.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

L'emprunt est perpétuel.

### Note 13 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2025
<b>Actifs financiers</b>	<b>5 725</b>	<b>8 442</b>	<b>11 276</b>	<b>84</b>	<b>25 527</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 172	218	3 483		4 873
Prêts et créances sur la clientèle	4 553	8 224	7 793	84	20 654
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 173</b>	<b>4 941</b>	<b>12 227</b>	<b>374</b>	<b>22 715</b>
Dettes envers les établissements de crédit	4 767	4 423	8 446		17 636
Dettes envers la clientèle	153				153
Dettes représentées par un titre	240	518	3 781		4 539
Dettes subordonnées	13			374	387

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
<b>Actifs financiers</b>	<b>5 743</b>	<b>7 646</b>	<b>11 341</b>	<b>63</b>	<b>24 793</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 129	423	3 136		4 688
Prêts et créances sur la clientèle	4 614	7 223	8 205	63	20 105
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 777</b>	<b>4 641</b>	<b>11 385</b>	<b>237</b>	<b>22 040</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 430	4 157	7 686		17 273
Dettes envers la clientèle	107				107
Dettes représentées par un titre	234	484	3 699		4 417
Dettes subordonnées	6			237	243

### Note 14 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2025
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 186</b>	<b>5 209</b>	<b>12 872</b>	<b>430</b>	<b>23 697</b>
Dettes envers les établissements de crédit	4 630	4 265	8 446		17 341
Dettes envers la clientèle	148				148
Dettes représentées par un titre	241	518	3 781		4 540
Dettes subordonnées				373	373
Intérêts futurs à payer	167	426	645	57	1 295
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>905</b>				<b>905</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>6 091</b>	<b>5 209</b>	<b>12 872</b>	<b>430</b>	<b>24 602</b>

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2024
<b>Passifs financiers</b>	<b>5 785</b>	<b>4 882</b>	<b>12 082</b>	<b>259</b>	<b>23 008</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 302	4 010	7 686		16 998
Dettes envers la clientèle	103				103
Dettes représentées par un titre	234	484	3 699		4 417
Dettes subordonnées				238	238
Intérêts futurs à payer	146	388	697	21	1 252
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>1 190</b>				<b>1 190</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>6 975</b>	<b>4 882</b>	<b>12 082</b>	<b>259</b>	<b>24 198</b>

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2025.

#### Note 15 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers et décomposition par niveau des actifs et des passifs

En millions d'euros - 31/12/2025	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>25 527</b>		<b>4 873</b>	<b>20 648</b>	<b>25 521</b>	<b>(6)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 873		4 873		4 873	
Prêts et créances sur la clientèle	20 654			20 648	20 648	(6)
<b>Passifs financiers</b>	<b>22 715</b>	<b>11</b>	<b>22 949</b>		<b>22 960</b>	<b>(245)</b>
Dettes envers les établissements de crédit	17 636		17 851		17 851	(215)
Dettes envers la clientèle	153		153		153	
Dettes représentées par un titre	4 539		4 576		4 576	(37)
Dettes subordonnées	387	11	369		380	7

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

En millions d'euros - 31/12/2024	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>24 793</b>		<b>4 688</b>	<b>20 068</b>	<b>24 756</b>	<b>(37)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 688		4 688		4 688	
Prêts et créances sur la clientèle	20 105			20 068	20 068	(37)
<b>Passifs financiers</b>	<b>22 040</b>	<b>10</b>	<b>22 047</b>		<b>22 057</b>	<b>(17)</b>
Dettes envers les établissements de crédit	17 273		17 273		17 273	
Dettes envers la clientèle	107		107		107	
Dettes représentées par un titre	4 417		4 434		4 434	(17)
Dettes subordonnées	243	10	233		243	

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient

généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

### **Hypothèses et méthodes retenues**

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 13 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque arrêté, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services France ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

### **Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :**

- Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

- Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services France au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de DIAC S.A. des émissions sur le marché secondaire contre trois mois.

## Note 16 : Accords de compensation et autres engagements similaires

**Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers**

En millions d'euros - 31/12/2025	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>780</b>		<b>780</b>		<b>366</b>		<b>414</b>
Créances commerciales Renault (1)	780		780		366		414

En millions d'euros - 31/12/2024	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>428</b>		<b>428</b>		<b>398</b>		<b>30</b>
Créances commerciales Renault (1)	428		428		398		30

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 780 M€ à celles du Groupe Renault Retail Group en 2025, contre 428 M€ à fin décembre 2024. Leurs expositions sont couvertes à hauteur de 366M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault au groupe MFSF.

## Note 17 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Engagements de financement</b>	<b>909</b>	<b>1 193</b>
Engagements en faveur de la clientèle	909	1 193
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>11</b>	
Engagements sur locations mobilières et immobilières	11	
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>920</b>	<b>1 193</b>

## Note 18 : Engagements reçus

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Engagements de financement</b>		<b>3 860</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit		3 860
<b>Engagements de garantie</b>	<b>11 015</b>	<b>10 864</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	13	13
Engagements reçus de la clientèle	641	638
Engagements de reprise reçus	10 361	10 213
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>11 015</b>	<b>14 724</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 423</i>	<i>8 551</i>

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

### Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services France mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

## Note 19 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 583</b>	<b>1 474</b>
Opérations avec les établissements de crédit	179	234
Opérations avec la clientèle	355	411
Opérations de location financière	1 013	798
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	11	
Intérêts courus et échus des instruments financiers	25	31
<b>Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires</b>	<b>(309)</b>	<b>(297)</b>
Opérations avec la clientèle	(70)	(71)
Opérations de location financière	(239)	(226)
<b>Total des intérêts et produits assimilés (*)</b>	<b>1 274</b>	<b>1 177</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>385</i>	<i>368</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

## Note 20 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	12/2025	12/2024
Opérations avec les établissements de crédit	(802)	(795)
Opérations de location financière	(1)	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(4)	(23)
Charges sur dettes représentées par un titre	(151)	(182)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
<b>Total des intérêts et charges assimilées (*)</b>	<b>(959)</b>	<b>(1 001)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(812)</i>	<i>(827)</i>

## Note 21 : Commissions

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Produits sur commissions**</b>	<b>294</b>	<b>334</b>
Commissions sur activités de services	15	61
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	147	136
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	109	98
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	23	39
<b>Charges sur commissions</b>	<b>(133)</b>	<b>(172)</b>
Commissions	(3)	(3)
Commissions sur les activités de services	(18)	(44)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(7)	(8)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(91)	(96)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(14)	(21)
<b>Total des commissions nettes (*)</b>	<b>161</b>	<b>162</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>87</i>	<i>76</i>

\*\*Le montant au titre de l'exercice 2024 de ces postes a été retraité. Une information spécifique figure dans les « Faits marquants ».

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

## Note 22 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	12/2025	12/2024
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(1)	2
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>

Les produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont non significatifs à fin décembre 2025.

### Note 23 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>239</b>	<b>220</b>
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	119	104
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	1	1
Opérations de location opérationnelle	118	89
Autres produits d'exploitation bancaire	2	27
dont reprise de provisions pour risques bancaires		1
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(236)</b>	<b>(175)</b>
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(115)	(91)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(6)	
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(7)	(11)
Opérations de location opérationnelle	(94)	(71)
Autres charges d'exploitation bancaire	(20)	(2)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(8)	
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>1</b>	
Autres produits d'exploitation	7	6
Autres charges d'exploitation	(6)	(6)
<b>Total des produits et charges nets des autres activités (*)</b>	<b>4</b>	<b>45</b>

(\*) Dont entreprises liées

(1)

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services sont présentés en note 21.

### Note 24 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Frais de personnel</b>	<b>(130)</b>	<b>(120)</b>
Rémunération du personnel	(34)	(39)
Charges de retraites et assimilées	(13)	(14)
Autres charges sociales	(53)	(56)
Autres charges de personnel	(30)	(11)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(60)</b>	<b>(70)</b>
Impôts et taxes hors IS	(9)	(11)
Loyers	(2)	(3)
Autres frais administratifs	(49)	(56)
<b>Total des charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(190)</b>	<b>(190)</b>

(\*) Dont entreprises liées

98

97

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans la note 28 - honoraires des commissaires aux comptes.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG SA et Forvis Mazars au cours de l'exercice à DIAC S.A. et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des évaluations d'expérience client, (ii) préparation de la déclaration d'impôt et (iii) attestations suite à une nouvelle réglementation.

Effectif moyen en nombre	12/2025	12/2024
Effectif moyen en nombre	1 588	1 609
<b>Effectif moyen en nombre</b>	<b>1 588</b>	<b>1 609</b>

## Note 25 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Coût du risque sur financement clientèle</b>	<b>(66)</b>	<b>(66)</b>
Dotations pour dépréciation	(106)	(174)
Reprises de dépréciation	92	152
Pertes sur créances irrécouvrables	(79)	(66)
Récupérations sur créances amorties	27	22
<b>Coût du risque sur financement des Réseaux</b>	<b>(5)</b>	<b>(8)</b>
Dotations pour dépréciation	(12)	(12)
Reprises de dépréciation	7	4
<b>Coût du risque sur autres activités</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>
Variation des dépréciations des autres créances	1	(1)
<b>Total du coût du risque</b>	<b>(70)</b>	<b>(75)</b>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

A fin décembre 2025, le total coût du risque s'établit à 70 M€ dont 66 M€ sur le financement clientèle (soit 0,43% des Actifs Productifs Moyens) et une dotation de 5 M€ (soit 0,11 % des Actifs Productifs Moyens) sur le financement réseau et -1 M€ liés à d'autres activités.

Sur l'activité clientèle, le coût du risque (-66 M€), les principaux mouvements intervenus au cours de l'année 2025 sont :

- Une augmentation nette de provision de 14 M€ sur les encours du bucket 1, 2 et 3 ;
- Un montant d'abandons de créances nette de provision et de récupération de 52 M€.

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque affiche une dotation nette de 5 M€.

### ➤ Ajustements post-modèle - Forward Looking

Les ajustements post-modèle sur base d'informations prospectives et de scénarios macroéconomiques dite Forward Looking intègrent une approche sectorielle et statistique.

### Approche sectorielle

La provision forward-looking intègre une provision sectorielle qui sert à couvrir le risque de certains secteurs d'activité spécifiques. Chaque semestre, Coface fournit une évaluation actualisée du risque (faible, moyen, élevé et très élevé) pour les principaux secteurs économiques.

Actuellement, les secteurs identifiés comme présentant le risque le plus élevé et faisant face à des perspectives économiques défavorables sont la construction, le textile et l'habillement, l'automobile, les métaux et la chimie. Les trois derniers secteurs ont intégré en 2025 la liste des secteurs risqués couverts par une provision additionnelle et

expliquent la hausse significative du montant des provisions observée au cours de l'année, passant de 6 M€ à 11 M€, dont 1M€ sur le financement du réseau.

### Approche statistique

La provision statistique repose sur trois scénarios macroéconomiques élaborés par la BCE :

- Baseline : les paramètres PD et LGD sont projetés à l'aide de modèles internes et d'indicateurs macroéconomiques alignés sur le scénario « baseline » de la BCE.
- Adverse : approche similaire au scénario de référence, mais en utilisant des données macroéconomiques dégradées provenant de la BCE. Cela entraîne des valeurs PD/LGD plus élevées et donc des pertes de crédit attendues (ECL) plus importantes.
- Upward : basé sur une approche interne prenant en compte la moyenne des écarts positifs entre les prévisions et les réalisations des indicateurs économiques, conduisant à des PD et LGD nettement inférieurs par rapport aux scénarios « baseline » et « adverse ». Les scénarios sont pondérés selon leur probabilité et les perspectives économiques (PIB, chômage, inflation).

En 2025, à la suite d'une mise à jour des modèles « forward-looking », le scénario « stabilité » a été remplacé par le scénario « upward ».

Les prévisions macroéconomiques utilisées pour le calcul de la provision statistique « forward-looking » proviennent de la mise à jour de juin de la BCE. Ces projections indiquent, en moyenne une performance du PIB plus faible, mais de légères améliorations en matière d'inflation et de chômage.

Chaque scénario est pondéré afin de refléter les dernières perspectives macroéconomiques (évolutions du PIB, chômage, inflation) et leur probabilité de survenance, garantissant que l'ECL soit ajusté aux conditions « point-in-time ». La provision statistique prospective est calculée comme la différence entre la provision pondérée par scénario et le niveau actuel d'ECL.

Le poids du scénario défavorable (adverse) a été augmenté de 15 points de pourcentage en raison des prévisions économiques défavorables et de l'instabilité politique en France. Les perspectives doivent être considérées comme moins favorables par rapport à l'année précédente, ce qui est cohérent avec l'abaissement de la note de crédit du pays par les agences Fitch et S&P.

Le tableau ci-dessous présente les changements de pondération pour chaque scénario entre décembre 2024 et décembre 2025.

Clientèle et réseau	FL Scénario Poids – Décembre 2024				FL Scénario Poids – Décembre 2025				Variation			
	Stability	Baseline	Adverse	Upward	Stability	Baseline	Adverse	Upward	Stability	Baseline	Adverse	Upward
France	0,25	0,5	0,25	0	0	0,45	0,4	0,15	-0,25	-0,05	0,15	0,15

Provision Forward-looking remarketing : au 31 décembre 2025, Diac a introduit une provision forward-looking remarketing, intégrée dans la composante statistique dont le principe et les hypothèses sont les suivants :

Principe :

Les modèles de LGD actuels ne reflètent pas la détérioration attendue des performances de recommercialisation des véhicules électriques (VE). En effet, les VE présentent aujourd'hui des valeurs de revente nettement inférieures à celles des véhicules thermiques. Avec l'augmentation continue de la part des VE dans le portefeuille du Groupe, cette tendance devrait peser négativement sur les taux de recouvrement et ainsi entraîner une hausse des LGD.

Hypothèses et méthodes retenues :

La composante Remarketing a pour objectif d'anticiper la dégradation des taux de récupération. Les stress appliqués sont les suivants :

- -20 points sur les véhicules électriques
- -5 points sur les non électriques,
- Probabilité de survenance du scénario de 75%.

L'impact financier associé représente une dotation de 4,5 M€.

### Variation des provisions forward looking au cours de l'exercice :

La provision totale du Forward looking (activité financement Clientèle et Réseaux) s'est élevée à :

Approche statistique : 11 M€ à fin décembre 2025 contre 35 M€ à fin décembre 2024.

Approche sectorielle : 11 M€ à fin décembre 2025 contre 6 M€ à fin décembre 2024.

Les provisions statistique et sectorielle s'établissent à 22M€ contre 41M€ à fin décembre 2024.

Le tableau ci-dessous présente le stock de provisions « forward-looking » à la fin de 2025, ventilé par « buckets » et par les principaux pays en termes d'encours.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2025
France	13	3	2	2		1	21

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	12/2024
France	19	16	4	2			41

#### ➤ Ajustements post-modèle - Expertise

Les ajustements post-modèle à dire d'expert sont apportés lorsque des informations complémentaires permettent d'affiner les modèles statistiques. Ces ajustements sont classés en quatre catégories : risque de crédit relatif aux clients fragiles, risque individuel sur contrepartie(s) entreprise(s), risque de non-adéquation statistique (paramètres de risque), autres provisions à dire d'expert (par exemple, risques identifiés sur des sous-portefeuilles, ajustements sur des contrats en défaut ou présentant des impayés).

L'ensemble des ajustements représente une diminution de 7% du montant total des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2025, contre une dotation nette de 5% au 31 décembre 2024.

Les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés sont détaillées dans la partie « Règles et méthodes comptables ».

#### Note 26 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	12/2025	12/2024
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(39)</b>	<b>(24)</b>
Impôts courants sur les bénéfices	(39)	(24)
<b>Impôts différés</b>	<b>(26)</b>	<b>46</b>
Impôts différés	(26)	46
<b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>(65)</b>	<b>22</b>

Le montant de CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -0,9 M€.

La charge d'impôt courant correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'Administration fiscale française.

La charge d'impôt au 31 décembre 2025 tient compte d'une surtaxe exceptionnelle de 5,7M€.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

### Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2025	12/2024
ID sur provisions	40	45
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	(80)	(27)
ID sur déficits reportables	177	120
ID sur autres actifs et passifs	340	245
ID sur opérations de location	(943)	(821)
<b>Total des impôts différés nets au bilan</b>	<b>(466)</b>	<b>(438)</b>

### Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2025	12/2024
<b>Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France</b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
Différentiel de taux d'imposition	20,09%	-43,63%
Autres impacts	0,63%	0,87%
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>46,55%</b>	<b>-16,93%</b>

### Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2025 des capitaux propres			Var. 2024 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Ecart actuariels sur engagements de retraite	3	(1)	2	(10)	3	(7)

### Note 27 : Evènements postérieurs à la clôture

L'évolution récente de la situation géopolitique au Moyen-Orient a contribué à renforcer les incertitudes pesant sur l'environnement économique global. À ce stade, ces événements postérieurs à la clôture n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de la société, en raison de l'absence d'expositions dans cette zone géographique. Le portefeuille d'actifs a par ailleurs fait l'objet d'un suivi régulier dans ce contexte et ne présente pas de sensibilité particulière à ces évolutions.

## Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes

En Milliers d'euros	Réseau FORVIS MAZARS				Réseau KPMG			
	2025		2024		2025		2024	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
Audit légal stricto sensu	225	76%	235	72%	217	75%	227	72%
Certification du reporting CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)	72	24%	90	28%	72	25%	90	28%
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>Audit légal et prestations assimilées</b>	<b>297</b>	<b>100%</b>	<b>325</b>	<b>100%</b>	<b>289</b>	<b>100%</b>	<b>317</b>	<b>100%</b>
Prestations fiscales, juridiques et sociales	0		0		0		0	
Prestations d'accompagnement en organisation	0		0		0		0	
Autres prestations	0		0		0		0	
<b>Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>297</b>	<b>100%</b>	<b>325</b>	<b>100%</b>	<b>289</b>	<b>100%</b>	<b>317</b>	<b>100%</b>

## LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	
		2025	2024
<b>SOCIETE MERE:</b>			
DIAC S.A.	France		
<b>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :</b>			
<b>Financement des ventes :</b>			
DIAC Location S.A.	France	100,00	100,00

# I. ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

## REFINANCEMENT ET GESTION DE BILAN

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe Mobilize Financial Services et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

## L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe Mobilize Financial Services, selon des normes validées par le conseil d'administration de RCI Banque. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe Mobilize Financial Services, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque SA. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le Directeur Général de RCI Banque SA, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

## LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

### LE RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation potentielle des taux sur la valeur économique et les revenus futurs.

L'objectif du groupe Mobilize Financial Services est de limiter au maximum ce risque.

Deux indicateurs de suivi sont utilisés en interne pour le risque de taux :

- La sensibilité actualisée (economic value - EV), qui consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.
- La marge nette d'intérêt qui consiste à mesurer un gain ou une perte, selon une vision compte de résultat. Il est présenté comme la différence de revenu d'intérêts futurs sur un horizon défini. La particularité de la sensibilité en vision MNI, comparativement à la vision actuarielle de la sensibilité, est la linéarisation de l'impact des nouvelles opérations.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le conseil d'administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	38 M€
Non Alloués :	0 M€

**Total limite de sensibilité en millions d'euros accordé par le conseil d'administration sur avis du comité des risques de RCI Banque : 70 M€**

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2022/14), RCI Banque mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe Mobilize Financial Services. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Risques et Réglementation Bancaire (Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2025, la sensibilité globale au risque de taux du groupe Mobilize Financial Services s'est maintenue en dessous de la limite fixée (70 M€).

La sensibilité en valeur absolue du groupe MFSF au risque de taux (variation uniforme de la courbe de taux) constatée au 31 décembre 2025 est de + 7,2 M€, en dessous de la limite de 4,9 M€.

Au 31 décembre 2025, une hausse des taux en valeur relative de la sensibilité de la MNI aurait un impact négatif de - 6,9 M€ sur DIAC S.A., un impact négatif de -78 K€ sur Diac Location S.A. et un impact négatif de -37 K€ sur l'activité carte de DIAC S.A.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à la MNI des filiales du groupe MFSF s'élève à 7,1 M€.

## **L'ANALYSE DU RISQUE DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :**

### **- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES**

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

### **- CENTRALE DE REFINANCEMENT**

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés principalement par des emprunts à taux fixe ou des swaps d'intérêts.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité de la holding de refinancement en-deçà de la limite définie par le groupe (32 M€).

Ces opérations de macro-couvertures sont adossées :

- Soit à des ressources à taux variable,
- Soit à des ressources à taux fixes variabilisées par un dérivé,
- Soit à des portefeuilles de créances commerciales à taux fixe

Les swaps qualifiés en couverture de flux de trésorerie adossés à des ressources à taux variable sont valorisés en juste valeur par les réserves, conformément à la norme IFRS 9.

Les swaps qualifiés en couverture de juste valeur adossés à des portefeuilles de créances commerciales à taux fixe ainsi que la composante couverte des actifs ou de la dette à taux fixe, sont valorisés en juste valeur par résultat.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- Pour les relations de micro-couverture : l'efficacité des relations en comparant des variations de valeur des éléments couverts avec celles des instruments de couvertures,
- Pour les relations de macro-couverture : l'adossement des opérations de macro-couverture, en confrontant les notionnels de ces opérations à celles des éléments couverts.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés :

- Pour les couvertures de flux de trésorerie : en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur fin d'amortissement,
- Pour les couvertures de juste valeur : en tenant compte d'hypothèses d'écoulement des actifs (remboursements anticipés, risque de crédit...) ; et en tenant compte uniquement de la composante taux pour les dettes à taux fixe sous-jacentes.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

## **LE RISQUE DE LIQUIDITE**

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

### **- La liquidité statique**

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

### **- La réserve de liquidité**

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose de :

- actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR,
- actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle,
- de lignes bancaires bilatérales confirmées,
- de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers.

Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le comité financier.

### **- Scénarios de stress**

Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les scénarios comprennent également des vitesses différenciées de propagation du stress associées à des horizons de survie différenciés.

## **LE RISQUE DE CHANGE**

Depuis 2022, le groupe Mobilize Financial Services dispose d'une allocation de capital couvrant son exposition au risque de change structurel.

Le Groupe bénéficie d'une dérogation de la BCE pour les cinq devises les plus significatives (GBP, BRL, KRW, CHF et MAD) lui permettant, pour ces devises, de ne prendre en compte que l'excédent de capital par rapport à la moyenne du CET1 Groupe.

Le risque de change structurel est inclus dans le dispositif d'appétit au risque de Mobilize Financial Services, la position du Groupe dans toutes les devises est contrôlée mensuellement lors du comité capital et liquidité et communiquée trimestriellement au Superviseur.

RCI Banque encadre par des limites sa position de change transactionnelle qui provient des cash-flows libellés dans des devises autres que la devise patrimoniale.

#### **- CENTRALE DE REFINANCEMENT**

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de sa limite, à 4 M€, tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction financements et trésorerie.

#### **- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES**

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

Le groupe MFSF se refinance dans sa devise patrimoniale et n'a donc à ce titre pas de position de change transactionnelle.

### **LE RISQUE DE CONTREPARTIE**

Le risque de contrepartie bancaire chez Mobilize Financial Services résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI Banque a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontées mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculé par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

### Méthode forfaitaire :

Mobilize Financial Services a revu sa méthode d'évaluation au risque de marché en 2023.

L'utilisation croissante de techniques d'atténuation du risque sur instruments dérivés (chambres de compensation ou échanges de collatéral avec la contrepartie sur une base bilatérale) a incité Mobilize Financial Services à revoir sa méthode d'évaluation au risque de marché.

Mobilize Financial Services distingue les dérivés enregistrés en chambre de compensation, les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral et les dérivés non compensés sans échange de collatéral. Un coefficient d'équivalent risque est affecté à chaque type d'opération.

Le coefficient appliqué dépend de la durée pendant laquelle Mobilize Financial Services est exposé à de potentielles variations de valeurs défavorables des instruments dérivés qu'elle détient.

Ces variations de valeurs dépendent des variations des taux d'intérêt ou de change :

- pour les dérivés compensés en chambre, Mobilize Financial Services est en position au maximum un jour ;
- pour les dérivés non compensés faisant l'objet d'échange de collatéral hebdomadaire, Mobilize Financial Services est en position sept jours ;
- pour les dérivés non compensés sans échange de collatéral, Mobilize Financial Services est en position jusqu'à l'échéance de la transaction.
- Avec l'ajout d'une composante change pour les swaps de change.

À la suite des différentes analyses sur les courbes de taux, Mobilize Financial Services a opté pour les évaluations de risque suivante :

- 0% sur les dérivés en chambre de compensation,
- 2 % pour les swaps gérés en bilatérale,
- 6% pour les swaps de change (qui ont en plus d'une dépendance aux variations de taux ont également une dépendance aux variations des taux de change).

#### Contrat sur taux d'intérêt

SWAPS Compensés	SWAPS Bilatérales de taux	SWAPS d'intérêt non compensés	
		Durée résiduelle	Coefficient taux
0 %	2 %	Entre 0 et 1 an	2 %
		Entre 1 et 2 ans	5 %
		Entre 2 et 3 ans	8 %
		Entre 3 et 4 ans	11 %
		Entre 4 et 5 ans	14 %
		Entre 5 et 6 ans	17 %
		Entre 6 et 7 ans	20 %
		Entre 7 et 8 ans	23 %
		Entre 8 et 9 ans	26 %
		Entre 9 et 10 ans	29 %

#### Contrat sur taux de change

SWAPS bilatérales de change	SWAPS de change non compensés	
	Initial duration	Coefficient change
6 %	Entre 0 et 1 an	6 %
	Entre 1 et 2 ans	18 %
	Entre 2 et 3 ans	22 %
	Entre 3 et 4 ans	26 %
	Entre 4 et 5 ans	30 %
	Entre 5 et 6 ans	34 %
	Entre 6 et 7 ans	38 %
	Entre 7 et 8 ans	42 %
	Entre 8 et 9 ans	46 %
	Entre 9 et 10 ans	50 %

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivés est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

### Méthode « mark to market positif + add-on » :

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec

la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

<b>Durée résiduelle</b>	<b>Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)</b>	<b>Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)</b>
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 198,8 M€ au 31 décembre 2025, contre 234,9 M€ au 31 décembre 2024.

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 47,7 M€ au 31 décembre 2025, contre 54,3 M€ au 31 Décembre 2024. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

**03.**

# COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.  
45 rue Kleber  
92300 Levallois-Perret

# DIAC S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

DIAC S.A.  
14 avenue du Pavé Neuf  
93160 Noisy-Le-Grand



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.  
45 rue Kleber  
92300 Levallois-Perret

## **DIAC S.A.**

Société Anonyme au capital de 415 100 500 euros  
14 avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-Le-Grand  
RCS : Bobigny 702 002 221

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société DIAC S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DIAC S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **DIAC S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthodes comptables induit par la première application nouveau règlement ANC 2023-03 relatif à l'harmonisation des états financiers.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Appréciation du risque de crédit et évaluation des provisions afférentes

**Risque identifié** *DIAC S.A. constitue des provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances de crédits accordés aux réseaux de concessionnaires et à la clientèle.*

*Comme indiqué dans la partie « B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les provisions pour risque de crédit sont calculées sur une base individuelle ou collective selon le type de créance (saine, incidentée, douteuse, compromise).*

*Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des types de produits et des classifications attribuées aux contreparties.*

*L'évaluation des dépréciations sur une base individuelle requiert un recours au jugement de la direction et est susceptible d'avoir une incidence significative sur la valeur des encours de crédit et les résultats de la société.*

*Compte tenu de la complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation du risque de crédit et du recours au jugement de la direction, nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des créances de crédits constitue un point clé de l'audit.*

*Au 31 décembre 2025, les dépréciations au titre du risque de crédit réseau et clientèle, présentées dans la note 2 de l'annexe. Elles s'élèvent à 28 millions d'euros pour les contrats non douteux, 7 millions d'euros pour les contrats douteux et 73 millions d'euros pour les contrats douteux compromis, pour un encours de crédit net total de 5 377 millions d'euros.*



---

**Notre réponse** Avec l'appui de nos équipes spécialisées, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les méthodologies appliquées pour déterminer les paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation et leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information ;
- Evaluer les contrôles clés mis en place pour valider les méthodes de calcul des provisions déterminées de manière statistique ;
- Examiner les provisions complémentaires comptabilisées et notamment les provisions individuelles à dire d'expert comptabilisées ;
- Procéder à une évaluation des processus et des contrôles clés sur le portefeuille de crédits à la clientèle et réseau en réalisant une revue des applications informatiques, des déversements de données gestion-comptabilité et des contrôles par les équipes métiers ;
- Tester la qualité des interfaces applicatives des systèmes d'information qui supportent le calcul et la comptabilisation des dépréciations et des provisions sur le risque de crédit ;
- Examiner le processus mis en place pour s'assurer de l'exhaustivité et de la qualité des données utilisées pour la détermination des dépréciations et des provisions ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours de crédits à la clientèle et au réseau de concessionnaires, et des dépréciations et provisions du risque de crédit d'un exercice à l'autre ;
- Examiner la conformité des informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels au regard des règles comptables applicables.



## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## **Autres informations**

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, du format d'information électronique unique européen défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour la raison suivante : à la date d'émission de notre rapport, la société n'a pas finalisé la présentation des comptes annuels au format d'information électronique unique européen destinés à être inclus dans le rapport financier annuel.

## **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DIAC S.A. par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG S.A. et du 20 mai 2020 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG était dans la 12<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission.

## **DIAC S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2025



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Levallois-Perret, le 5 mai 2026

KPMG S.A.

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:  
  
 7DCE8BF2964846F...

Signé par :  
  
 65239A6437884C1...

DocuSigned by:  
  
 7BD83C96D0924CB...

Ulrich SARFATI  
 Associé

Anne VEAUTE  
 Associée

Natacha ANDRE  
 Associée

**DIAC S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
 Exercice clos le 31 décembre 2025

# SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>210</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....</b>	<b>212</b>
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS .....	212
2. FAITS MARQUANTS .....	212
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	213
A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes .....	213
B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés .....	213
C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés .....	214
D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées .....	215
E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées .....	216
F) Bonifications .....	218
G) Indemnités et intérêts de retard .....	218
H) Parts dans les entreprises liées .....	218
I) Immobilisations corporelles et incorporelles.....	218
J) Primes de remboursement.....	218
K) Provisions .....	219
L) Engagements de retraite .....	219
M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré.....	219
N) Risque de contrepartie sur produits dérivés .....	219
O) Informations géographiques et sectorielles .....	220
P) Entreprises liées.....	220
Q) Consolidation.....	220
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	221
5. RISQUES FINANCIERS .....	221
6. REFINANCEMENT.....	222
7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX.....	223
<b>TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>245</b>

## BILAN

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	12/2025	12/2024
Créances sur les établissements de crédit	1	4 704 788	4 591 455
Opérations avec la clientèle	2	5 377 132	5 238 365
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	913 385	703 310
Actions et autres titres à revenu variable	4	2	2
Parts dans les entreprises liées	5	81 347	81 387
Crédit-bail et location avec option d'achat	6	5 297 930	4 756 349
Immobilisations incorporelles	7	3 364	1 900
Immobilisations corporelles	8	11 981	12 067
Autres actifs	9	551 269	499 554
Comptes de régularisation	10	49 337	36 772
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 990 535</b>	<b>15 921 161</b>

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	12/2025	12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	11	15 438 148	14 507 065
Opérations avec la clientèle	12	113 856	66 616
Dettes représentées par un titre	13	36 872	29 833
Autres passifs	14	466 446	200 636
Comptes de régularisation	15	587 358	541 656
Provisions	16	403 061	180 418
Dettes subordonnées	17	285 336	184 579
<b><u>Capitaux propres</u></b>		<b>(340 542)</b>	<b>210 358</b>
Capital souscrit	18	415 101	415 101
Réserves	18	41 510	41 510
Report à nouveau	18	(246 253)	(34 157)
Résultat de l'exercice	18	(550 900)	(212 096)
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>16 990 535</b>	<b>15 921 161</b>

## ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2025	12/2024
<b><u>Engagements donnés</u></b>	19	<b>1 119 582</b>	<b>1 214 107</b>
Engagements de financement		813 804	774 658
Autres engagements donnés		305 778	439 449
<b><u>Engagements recus</u></b>	20	<b>8 844 123</b>	<b>11 362 401</b>
Engagements de financement		37 000	3 500 000
Engagements de garantie		8 807 123	7 862 401

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2025	12/2024
Intérêts et produits assimilés	22	354 092	443 101
Intérêts et charges assimilés	23	(647 789)	(644 882)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	3 575 781	2 944 089
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	24	(3 626 592)	(2 832 686)
Revenus des titres à revenu variable	25	215 126	222 186
Commissions (Produits)	26	22 517	24 123
Commissions (Charges)	26	(764)	(775)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	6 956	(22 698)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	27	14	
Autres produits d'exploitation	28	218 217	230 628
Autres charges d'exploitation	29	(28 825)	(50 346)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>88 733</b>	<b>312 740</b>
Charges générales d'exploitation	30	(409 776)	(374 223)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(4 084)	(3 931)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(325 127)</b>	<b>(65 414)</b>
Coût du risque	31	(201 318)	(146 806)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(526 445)</b>	<b>(212 220)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>(526 445)</b>	<b>(212 220)</b>
Résultat exceptionnel	32	(24 553)	
Impôts sur les bénéfices	33	98	124
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(550 900)</b>	<b>(212 096)</b>

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

DIAC S.A est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 415 100 500 euros entièrement libérés, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement du Groupe Renault et ses marques, Nissan et Mitsubishi.

## 1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2025, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 mars 2026 et ont été présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2026.

Pour mémoire, les comptes sociaux de DIAC S.A, pour l'année 2024, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 mars 2025 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2025.

Les comptes sociaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## 2. FAITS MARQUANTS

### L'activité de titrisation en 2025 :

Mobilize Financial Services France a mis en place une nouvelle titrisation publique adossée à la composante loyer de créances de location avec option d'achat (LOA) originés par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France v2025-1 »). Lors de cette opération Mobilize Financial Services France a émis 700 M€ d'obligations senior, 39,3 M€ d'obligations mezzanine.

Mobilize Financial Services France a par ailleurs étendu d'une année supplémentaire la période de rechargement de sa titrisation privée adossée à la composante valeur résiduelle de créances de location avec option d'achat (LOA) originées par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER »). Mobilize Financial Services France a également augmenté la taille de cette opération à 700 M€ d'obligations senior et 626 M€ d'obligations mezzanine.

Mobilize Financial Services France a liquidé la titrisation publique adossée à la composante loyer de créances de location avec option d'achat (LOA) originés par Mobilize Financial Services France (compartiment « Cars Alliance Auto Leases France v2020-1 »).

### Situation nette :

Pour ses activités de leasing, Mobilize Financial Services France enregistre des produits sur la base de la valeur économique des véhicules, hors valeur de revente et des charges lineaires sur la base de la valeur totale des véhicules. L'activité leasing de Mobilize Financial Services France est en forte croissance depuis deux ans, ce qui génère des pertes sociales importantes. Les capitaux propres étant devenus inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice 2025, conformément à l'article L.225-248, alinéa 1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale afin qu'elle statue sur la poursuite de l'activité.

### Correction sur entretien :

Dans le cadre des travaux sur l'entretien liés au projet Phoenix, des écarts de données entre systèmes ont été identifiés, des paramétrages de barèmes ont été corrigés. Diac enregistre une charge exceptionnelle de 24 553 K€.

### 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Mobilize Financial Services France sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

Mobilize Financial Services France applique le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié du Règlement N° 2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. À compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025, la société intègre le nouveau règlement ANC n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers applicables aux établissements financiers.

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas d'incidence significative sur les comptes de la société.

En outre, conformément à ce règlement, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

#### A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

#### B) Crédits à la clientèle et au réseau non titrisés

Les crédits à la clientèle et au réseau figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
  - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
  - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à déchéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude....
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Les créances « Clientèle » sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en

douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 4 types de créances : saine, incidentée, douteuse et compromise, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

L'estimation des pertes à provisionner sur les créances incidentées se base exclusivement sur des méthodes statistiques. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est toujours généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash, ...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe Mobilize Financial Services France.

En complément, une provision complémentaire d'expertise sur base statistique est également constatée.

### **C) Crédits à la clientèle et au réseau titrisés**

Mobilize Financial Services France titre la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

#### **Les créances titrisées**

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- Les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- Les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- Les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- Les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- Une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Mobilize Financial Services France pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1<sup>er</sup> jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

#### **Les véhicules d'Emission**

Cars Alliance Auto Loans France Master

Cars Alliance Auto Loans France v2022-1

Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

Cars Alliance DFP France (adossé à des créances de dealer floor plan)

### **Reversement des flux liés aux contrats titrisés**

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre, Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

### **Les mécanismes de couverture des risques**

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les FCT et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1
- obligations C non notées émises par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1

### **Rémunération des parts résiduelles**

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par le FCT. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

## **D) Opérations de crédit-bail et assimilées non titrisées**

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- Selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- Sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire

calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient si un des deux critères, quantitatif ou qualitatif, est rempli.
  - Critère quantitatif : un seuil absolu de créances impayées, de 100 euros pour les encours grand public, de 500 euros pour les encours entreprises, et un seuil relatif des impayés de 1% sont dépassés depuis plus de 90 jours consécutifs pour une contrepartie.
  - Critère qualitatif : des signes d'une probable absence de paiement apparaissent pour les contreparties dont la gestion est assurée par les services contentieux suite à déchéance du terme, surendettement, ouverture d'une procédure judiciaire, fraude....
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

A compter de la date à laquelle la contrepartie ne remplit plus aucun critère douteux et n'a plus d'impayé, une période probatoire de 3 mois est appliquée avant de revenir en non douteux.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Une approche de dépréciation sur base individuelle est appliquée aux créances échues. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement, contrat par contrat. Ces créances sont dépréciées selon leur groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation individuelle sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de la durée écoulée suite au passage en douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

## **E) Opérations de crédit-bail et assimilées titrisées**

Mobilize Financial Services France titrise la grande majorité de son portefeuille d'encours de location avec option d'achat. Une distinction est effectuée entre les loyers d'une part, et la valeur résiduelle associée aux contrats d'autre part.

### **Les créances titrisées**

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- La location avec option achat doit être consentie à une personne physique (hors personnel du groupe Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- La location avec option d'achat concerne un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- Le loyer est fixe et à paiement mensuel ;

- La créance titrisée ne doit faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;

Les encours sont cédés le 21 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1<sup>er</sup> jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de Mobilize Financial Services France en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Mobilize Financial Services France.

Les créances cédées figurent en diminution de l'actif du bilan (crédit-bail et location avec option d'achat) de Mobilize Financial Services France à la date de remise du bordereau de cession.

### **Les Fonds Commun de Titrisation émetteurs**

Cars Alliance Auto Leases France Master

Cars Alliance Auto Leases France v2023-1

Cars Alliance Auto Leases France v2025-1

Cars Alliance Auto Leases France RV Master

### **Reversement des flux liés aux contrats titrisés**

Après cession, Mobilize Financial Services France continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Mobilize Financial Services France perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement:

- Aux loyers des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- Aux montants de valeur résiduelle des contrats ;
- Aux intérêts de retard et indemnités de résiliation ;
- Aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds communs de titrisation assument le risque client de non-recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT. Elle est équivalente à :

- 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les versements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 21 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Mobilize Financial Services France au cours du mois M-1 minorée des versements déjà réalisés.

### **Les mécanismes de couverture des risques**

Pour garantir ses obligations de reversement, Mobilize Financial Services France a constitué des réserves en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Mobilize Financial Services France en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les obligations junior émises par les véhicules d'émission et retenues par Mobilize Financial Services France.

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services a souscrit aux :

- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France Master
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2023 –1
- obligations C non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France v2025 –1
- obligations B non notées émises par le compartiment Cars Alliance Auto Leases France RV Master

## **Rémunération des parts résiduelles**

Dans le but d'appréhender le résultat des véhicules d'émission, Mobilize Financial Services France a souscrit aux parts résiduelles émises par les véhicules d'émission. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des véhicules d'émission est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Mobilize Financial Services France lors de son encaissement.

## **F) Bonifications**

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Sur le plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Sur le plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

## **G) Indemnités et intérêts de retard**

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.

## **H) Parts dans les entreprises liées**

Les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

## **I) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions                      | 15 à 40 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans  |
| - Logiciels informatiques acquis     | 1 à 3 ans   |

## **J) Primes de remboursement**

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie

## **K) Provisions**

Les provisions constituées au passif du bilan ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêt.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

## **L) Engagements de retraite**

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Concernant la répartition des droits à prestations et conformément à la mise à jour publiée en novembre 2021 de la recommandation de l'ANC 2013-02, les engagements de retraite ont fait l'objet sur l'exercice 2021 d'une reprise de provision comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette reprise correspond à la reconnaissance des droits à prestations de la partie plafonnée des primes de retraite des salariés, reconnue sur les années de présence nécessaire au salarié pour obtenir cette prime lors de son départ à la retraite.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

## **M) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré**

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

## **N) Risque de contrepartie sur produits dérivés**

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe Mobilize Financial Services, dans lequel Mobilize Financial Services France est incluse.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne calculée sur la base du niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier du Groupe Mobilize Financial Services et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

## O) Informations géographiques et sectorielles

La société Mobilize Financial Services France réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia et Mitsubishi.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires du Groupe Renault et ses marques Nissan et Mitsubishi.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

## P) Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

## Q) Consolidation

Le groupe DIAC SA établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2025 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

DIAC S.A est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe RCI Banque S.A, 15, Rue d'Uzès – 75002 PARIS, FR95 306 523 358, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

Diac, identifiée par le numéro 702 002 221, est inscrite au R.C.S Bobigny. Ses états financiers sont disponibles sur son site internet : <https://www.mobilize-fs.com/fr/finance/rapports-et-communicues/rapports-financiers>

Les états financiers du Groupe Renault sont disponibles : <https://www.renaultgroup.com/finance/publications/>

## 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'évolution récente de la situation géopolitique au Moyen-Orient a contribué à renforcer les incertitudes pesant sur l'environnement économique global. A ce stade, ces événements postérieurs à la clôture n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de la société, en raison de l'absence d'expositions dans cette zone géographique. Le portefeuille d'actifs a par ailleurs fait l'objet d'un suivi régulier dans ce contexte et ne présente pas de sensibilité particulière à ces évolutions.

L'immeuble hébergeant les équipes DIAC à Noisy-le-Grand a été cédé en janvier 2026.

## 5. RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe Mobilize Financial Services France est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe Mobilize Financial Services. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe Mobilize Financial Services.

### Liquidité

La liquidité du groupe Mobilize Financial Service France est gérée en central par Mobilize Financial Services.

Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité de Mobilize Financial Services repose sur les éléments suivants :

- **Liquidité statique** : Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.
- **Réserve de liquidité** : La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par Mobilize Financial Services en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers. Au sein du périmètre de refinancement centralisé, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement par le Comité Financier.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

### Risque au titre de l'activité de crédit

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par Mobilize Financial Services France est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

L'approche visant à systématiser l'identification et le traitement des clients fragiles reste une démarche de fond. En outre, le groupe Mobilize Financial Services France conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité

**Gouvernance**

Les comités risques et reporting suivent systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée du groupe Mobilize Financial Services France.

**6. REFINANCEMENT**

Mobilize Financial Services France se refinance auprès du groupe Mobilize Financial Services. Ses besoins de liquidité sont suivis et assurés par le groupe.

## 7. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

### Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Créances à vue sur établissements de crédit</b>	<b>301 322</b>	<b>252 469</b>
Comptes ordinaires débiteurs	301 295	252 468
Créances rattachées	27	1
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>4 403 466</b>	<b>4 338 986</b>
Comptes et prêts à terme	4 400 202	4 335 053
Créances rattachées	3 264	3 933
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>4 704 788</b>	<b>4 591 455</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 404 566</i>	<i>4 338 986</i>

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

Ventilation par durées résiduelles	12/2025	12/2024
Inférieur à 3 mois	1 003 886	1 031 802
De 3 à 12 mois	218 200	423 233
De 1 à 5 ans	3 482 702	3 136 420
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>4 704 788</b>	<b>4 591 455</b>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Mobilize Financial Services France aux FCT.

**Note 2 : Opérations avec la clientèle**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Crédits non douteux à la clientèle</b>	<b>4 518 873</b>	<b>4 568 879</b>
Encours de crédit affecté non titrisé	600 711	681 171
Encours Carte et prêts personnels revolving	34 475	35 366
Encours sur financement stock réseaux	3 594 591	3 609 596
Encours sur financement d'exploitation	292 980	247 005
Créances rattachées sur contrats non douteux	3 394	3 884
Provisions sur créances impayées	(7 278)	(8 143)
<b>Crédits douteux à la clientèle</b>	<b>97 863</b>	<b>110 100</b>
Créances rattachées sur contrats douteux	271	316
Créances sur contrats douteux	104 473	113 792
Provisions sur contrats douteux	(28 089)	(23 246)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	79	81
Créances sur contrats douteux compromis	93 818	84 444
Provisions sur contrats douteux compromis	(72 689)	(65 287)
<b>Concours divers</b>	<b>628 934</b>	<b>460 943</b>
Prêts au personnel	140	155
Créances commerciales	281 779	148 236
Prêts à la clientèle financière	345 144	299 055
Autres concours à la clientèle	135	11 150
Valeurs non imputées	1 637	2 258
Créances rattachées sur concours divers	99	89
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>133 927</b>	<b>99 372</b>
Comptes ordinaires sains	130 982	96 941
Comptes ordinaires douteux	2 540	2 014
Comptes ordinaires douteux compromis	405	417
<b>Etalements</b>	<b>(2 465)</b>	<b>(929)</b>
Etalement des bonifications	(17 428)	(17 826)
Etalement des frais de dossier reçus	(43)	(177)
Etalement des commissions versées	11 294	12 630
Etalement des autres charges versées	3 712	4 444
<b>Total net des créances sur la clientèle (*)</b>	<b>5 377 132</b>	<b>5 238 365</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>283 896</i>	<i>322 171</i>

<b>Ventilation par durées résiduelles</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Inférieur à 3 mois	2 744 070	2 910 268
De 3 à 12 mois	2 121 010	1 804 698
De 1 à 5 ans	442 784	480 446
Supérieur à 5 ans	69 268	42 953
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>5 377 132</b>	<b>5 238 365</b>

<b>Ventilation par secteurs d'activité</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Financement clientèle</b>	<b>965 171</b>	<b>904 792</b>
Valeur brute des encours	1 057 479	990 079
Dépréciation des encours	(92 308)	(85 287)
<b>Financement réseaux</b>	<b>4 204 813</b>	<b>4 146 026</b>
Valeur brute des encours	4 220 561	4 157 415
Dépréciation des encours	(15 748)	(11 389)
<b>Autres créances sur la clientèle</b>	<b>207 148</b>	<b>187 547</b>
Valeur brute des encours	207 148	187 547
Dépréciation des encours		
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>5 377 132</b>	<b>5 238 365</b>

### Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Titres de placement</b>	<b>913 385</b>	<b>703 310</b>
Titres à revenu fixe	912 820	702 900
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	565	410
<b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>913 385</b>	<b>703 310</b>

Dans le cadre de ses titrisations, la société Mobilize Financial Services France a souscrit :

- les titres Class B non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France Master,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2022-1,
- les titres Class C non notés émis par le FCT Cars Alliance Auto Loans France v2024-1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France FCT Master,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2023 – 1,
- les titres Class C non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France v2025 – 1,
- les titres Class B non notés émis par le Cars Alliance Auto Leases France RV MASTER.

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mai-12	octobre-20	juillet-13	septembre-25
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2025-1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	LOA automobiles (loyer)	Créances concessionnaires indépendants	LOA automobiles (loyer)
Montant des créances cédées à l'origine	715 ME	533 ME	1020 ME	787 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-25	Class A Notation AAA 213 500	Class A Notation AAA 704 000	Class A Notation AA 1 000 000	Class A Notation AAA 700 000
	Class B Non notées 28 700	Class B Non notées 84 900		Class B Notation AA 39 300
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-25				Class C Non notées 47 220

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA
Date de début	mars-21	mai-22	octobre-23	octobre-24
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Leases France FCT Master VR	Cars Alliance Auto Loans France V2022-1	Cars Alliance Auto Leases France FCT V 2023	Cars Alliance Auto Loans France V2024-1
Nature des créances cédées	LOA automobiles (valeurs résiduelles)	Crédits automobiles à la clientèle	Loyers automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Montant des créances cédées à l'origine	792 ME	759 ME	769 ME	814 ME
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-25	Class A Non notées 700 000	Class A Notation AAA 95 004	Class A Notation AAA 265 483	Class A Notation AAA 631 697
	Class B Non notées 626 000	Class B Notation AAA 52 300	Class B Notation AA 36 900	Class B Notation AA 65 100
Montant (en Keur) des titres souscrits		Class C Non notées 44 800	Class C Non notées 32 340	Class C Non notées 48 860

**Note 4 : Actions et autres titres à revenu variable**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
Titres à revenu variable	2	2
<b>Total des actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**Note 5 : Parts dans les entreprises liées****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Parts dans les entreprises liées non cotées	81 347	81 387
<b>Total des parts dans les entreprises liées</b>	<b>81 347</b>	<b>81 387</b>

Les parts dans les entreprises liées sont les titres dans la société Diac Location détenue à 100%. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces parts.

**Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Immobilisations brutes	14 250 900	12 283 216
Amortissements	(5 483 789)	(4 683 641)
Loyers échus	27 452	21 384
Provisions sur créances impayées	(53)	(39)
Créances rattachées	99 805	100 082
Encours Crédit Bail et location avec option d'achat titrisés	(3 485 415)	(2 882 389)
Loyers douteux	15 568	18 348
Provisions sur loyers douteux	(8 291)	(7 019)
Loyers douteux compromis	101 687	79 033
Provisions sur loyers douteux compromis	(93 068)	(77 653)
Etalement des bonifications	(253 844)	(190 066)
Etalement des commissions versées	106 702	85 875
Etalement des autres charges versées	20 276	9 218
<b>Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)</b>	<b>5 297 930</b>	<b>4 756 349</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(172 791)</i>	<i>(117 355)</i>

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 1 544,4 Meur au 31 décembre 2024 et à 2 174,4 Meur au 31 décembre 2025.

**Note 7 : Immobilisations incorporelles****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Valeur brute des immobilisations incorporelles</b>	<b>29 174</b>	<b>26 866</b>
Concessions, brevet et droits similaires	27 933	25 625
Autres immobilisations incorporelles	1 241	1 241
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(25 810)</b>	<b>(24 966)</b>
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(25 242)	(24 411)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(568)	(555)
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>3 364</b>	<b>1 900</b>

**Note 8 : Immobilisations corporelles****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Valeur brute des immobilisations corporelles</b>	<b>91 361</b>	<b>88 207</b>
Terrains	2 091	2 091
Constructions	17 607	17 607
Installations générales, AA des constructions	11 066	10 523
Installations générales, AA divers	16 949	16 846
Matériel et mobilier de bureau	4 833	4 825
Matériel et mobilier informatique	38 815	36 315
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(79 380)</b>	<b>(76 140)</b>
Amortissements sur constructions	(16 895)	(16 779)
Amortissements sur installations générales, AA des constructions	(9 984)	(9 870)
Amortissements sur installations générales, AA divers	(14 394)	(13 740)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(4 497)	(4 416)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(33 610)	(31 335)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>11 981</b>	<b>12 067</b>

**Note 9 : Autres actifs****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Etat	256 283	200 991
Créances sociales	712	513
Débiteurs divers	108 036	67 349
Créances rattachées sur débiteurs divers	186 238	230 701
<b>Total des autres actifs</b>	<b>551 269</b>	<b>499 554</b>

**Note 10 : Comptes de régularisation****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts	4 469	4 629
Charges constatées d'avance	4 923	1 228
Autres produits à recevoir	80	230
Valeurs à l'encaissement	39 007	29 949
Autres comptes de régularisation actif	858	736
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>49 337</b>	<b>36 772</b>

**Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Dettes à vue sur établissements de crédit</b>	<b>885 575</b>	<b>365 002</b>
Comptes ordinaires créditeurs	885 345	363 303
Dettes rattachées	230	1 699
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>14 552 573</b>	<b>14 142 063</b>
Comptes et emprunts à terme	14 297 769	13 925 770
Dettes rattachées	254 804	216 293
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b>	<b>15 438 148</b>	<b>14 507 065</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>15 372 789</i>	<i>14 317 686</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2025	12/2024
Inférieur à 3 mois	4 456 394	4 770 491
De 3 à 12 mois	3 340 984	2 520 804
De 1 à 5 ans	7 640 770	7 215 770
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>15 438 148</b>	<b>14 507 065</b>

**Note 12 : Opérations avec la clientèle**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Dettes à vue sur opérations avec la clientèle</b>	<b>113 856</b>	<b>66 616</b>
Comptes ordinaires créditeurs	69 352	55 644
Acomptes et autres sommes dues	42 523	8 175
Dettes vis-à-vis de la clientèle financière		661
Dettes rattachées	1 981	2 136
<b>Total des opérations avec la clientèle (*)</b>	<b>113 856</b>	<b>66 616</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>222</i>	<i>99</i>

**Note 13 : Dettes représentées par un titre****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>36 872</b>	<b>29 833</b>
Titres de créances négociables	36 872	29 833
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>36 872</b>	<b>29 833</b>

**Note 14 : Autres passifs****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Etat	30 176	27 414
Fourn d'immos	54 780	23 116
Dettes sociales	100 716	103 868
Créditeurs divers	18 106	17 458
Dettes rattachées sur créditeurs divers	262 635	28 743
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et assimilées	33	37
<b>Total des autres passifs</b>	<b>466 446</b>	<b>200 636</b>

**Note 15 : Comptes de régularisation****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	170	911
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et assimilées	521 547	473 667
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	23 012	24 673
Autres charges à payer	42 393	41 410
Autres comptes de régularisation passif	236	995
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>587 358</b>	<b>541 656</b>

**Note 16 : Provisions**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2025
			Utilisées	Non utilisées		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>151 916</b>	<b>239 765</b>	<b>(22 364)</b>			<b>369 317</b>
Engagements par signature	363	207	(231)			339
Autres risques et charges	151 553	239 558	(22 133)			368 978
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>28 502</b>	<b>11 372</b>	<b>(1 727)</b>	<b>(4 402)</b>		<b>33 745</b>
Engagements de retraite	21 717	1 304	(606)			22 415
Plans sociaux et de restructuration	2 521	7 145		(1 490)		8 176
Autres litiges avec le personnel	276	1 069	(1 121)	(54)		170
Autres risques et charges	3 988	1 854		(2 858)		2 984
<b>Total des provisions</b>	<b>180 418</b>	<b>251 137</b>	<b>(24 091)</b>	<b>(4 402)</b>		<b>403 062</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et fusion

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

Un stock de provision de restructuration de 8 176 K€ est comptabilisé à fin décembre 2025 : il concerne les plans de dispense d'activité. Il s'agit de provisions pour plan social (départ anticipé pour retraite).

Le solde de la provision spéciale, provision sur opérations bancaires pour autres risques et charges est de 368 978 K€. Elle se compose d'une dotation aux provisions d'un montant de 239 558 K€, comptabilisée en miroir du profit constaté au moment de la cession des contrats dans le cadre de l'extension du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER en 2025, et du stock de provision spéciale comptabilisée lors de l'extension de l'opération en 2023. Le montant de cette provision correspond à la valeur nette comptable des valeurs résiduelles titrisées à la date l'extension de la cession de contrats au FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER limitée au montant de la plus-value dégagée. La provision est reprise en fonction de l'amortissement des encours de référence et du débouclage de contrats, que le client exerce ou non son option d'achat.

**Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecart actuariels	Provision au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>26 393</b>	<b>0</b>	<b>26 393</b>	<b>(5 100)</b>	<b>21 293</b>
Charge nette de l'exercice 2024	2 634		2 634		2 634
Prestations et contributions payées	(2 363)		(2 363)		(2 363)
Ecart actuariels	9 821		9 821	(9 821)	
Amortissement de l'écart actuariel				153	153
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>36 485</b>	<b>0</b>	<b>36 485</b>	<b>(14 768)</b>	<b>21 717</b>
Variation de l'exercice 2025	3 550		3 550		3 550
Prestations et contributions payées	(3 539)		(3 539)		(3 539)
Ecart actuariels	(2 313)		(2 313)	2 313	
Amortissement de l'écart actuariel				687	687
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>34 183</b>	<b>0</b>	<b>34 183</b>	<b>(11 768)</b>	<b>22 415</b>

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2025	12/2024
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation financière	3,95%	3,40%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	2,53%	2,68%

## Note 16.2 : Provisions sur opérations bancaires

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2025
<b>Dépréciation</b>	<b>181 387</b>	<b>41 942</b>	<b>(13 861)</b>		<b>209 468</b>
Opérations avec la clientèle	181 387	41 942	(13 861)		209 468
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>151 916</b>	<b>239 765</b>	<b>(22 364)</b>		<b>369 317</b>
Engagements par signature	363	207	(231)		339
Autres risques et charges	151 553	239 558	(22 133)		368 978
<b>Total</b>	<b>333 303</b>	<b>281 707</b>	<b>(36 225)</b>		<b>578 785</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et fusion

Les dépréciations d'opérations avec la clientèle afférentes à des encours douteux sont de 35 367 K€, les provisions afférentes à des encours compromis sont de 165 757 K€.

**Note 17 : Dettes subordonnées****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Titres participatifs	9 188	9 188
Dettes rattachées sur titres participatifs	127	127
Emprunts subordonnés	266 000	171 000
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	10 021	4 264
<b>Total des dettes subordonnées (*)</b>	<b>285 336</b>	<b>184 579</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>276 021</i>	<i>175 264</i>

<b>Ventilation par durées résiduelles</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Inférieur à 3 mois	10 021	4 264
De 3 à 12 mois	127	127
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	275 188	180 188
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>285 336</b>	<b>184 579</b>

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

**Note 18 : Capitaux propres**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2024	Affectation Résultat 2024	Variation 2025	12/2025
Capital souscrit	415 101			415 101
Réserve légale	41 510			41 510
Report à nouveau	(34 157)	(212 096)		(246 253)
Résultat de l'exercice	(212 096)	212 096	(550 900)	(550 900)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>210 358</b>		<b>(550 900)</b>	<b>(340 542)</b>

Le capital est constitué de 96 535 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 4,30 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

**Note 19 : Engagements donnés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Engagements de financement</b>	<b>813 804</b>	<b>774 658</b>
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	810 080	770 312
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	3 724	4 346
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>305 778</b>	<b>439 449</b>
Valeurs affectées en garantie	305 778	439 449
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 119 582</b>	<b>1 214 107</b>

Ventilation par durées résiduelles	12/2025	12/2024
Inférieur à 3 mois	1 116 039	1 210 564
De 3 à 12 mois		
De 1 à 5 ans		
Supérieur à 5 ans	3 543	3 543
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 119 582</b>	<b>1 214 107</b>

**Note 20 : Engagements reçus****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>37 000</b>	<b>3 500 000</b>
Autres engagement reçus des établissements de crédit	37 000	3 500 000
<b>Engagements de garantie</b>	<b>8 807 123</b>	<b>7 862 401</b>
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	12 599	12 555
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	641 628	637 233
Gages et autres sûretés réelles reçus de la clientèle		800
Engagement de reprise des véhicules loués	8 152 896	7 211 813
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>8 844 123</b>	<b>11 362 401</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 759 495</i>	<i>5 833 015</i>

<b>Ventilation par durées résiduelles</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Inférieur à 3 mois	1 621 913	4 970 873
De 3 à 12 mois	2 563 591	1 835 190
De 1 à 5 ans	4 653 156	4 544 429
Supérieur à 5 ans	5 463	11 909
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>8 844 123</b>	<b>11 362 401</b>

**Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/25	Juste valeur 12/25
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 885 784			1 885 784	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 885 784			1 885 784	

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/24	Juste valeur 12/24
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	
Ventes (Prêts) de swaps de taux	1 870 956			1 870 956	

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

**Note 22 : Intérêts et produits assimilés****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	123 630	161 174
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	213 532	260 489
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	16 189	17 783
Intérêts et produits sur autres opérations	741	3 655
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>354 092</b>	<b>443 101</b>

**Note 23 : Intérêts et charges assimilées****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(625 026)	(601 946)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(5 687)	(31 922)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 445)	(6 149)
Intérêts et charges sur dettes subordonnées	(13 631)	(4 865)
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>(647 789)</b>	<b>(644 882)</b>

**Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>3 575 781</b>	<b>2 944 089</b>
Loyers	2 363 324	2 106 885
Intérêts de retard	1 961	1 689
Plus-values sur cession immobilisations	1 213 473	840 924
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(2 334)	(2 078)
Reprises de provisions	1 169	99
Dotations aux provisions	(1 812)	(3 430)
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>(3 626 592)</b>	<b>(2 832 686)</b>
Dotation aux amortissements	(3 291 509)	(2 780 173)
Reprises d'amortissements	236	268
Etalement des commissions et autres charges versées	(24 699)	(748)
Moins-values sur cession immobilisations	(298 425)	(41 063)
Autres charges	(12 195)	(10 970)
<b>Total sur opérations de crédit bail et assimilées</b>	<b>(50 811)</b>	<b>111 403</b>

Mobilize Financial Services France cède ses créances au profit du FCT CARS Alliance Auto Leases France RV MASTER pour la valeur de son capital restant dû, c'est-à-dire la valeur financière du contrat comprenant son amortissement financier calculé selon l'échéancier client, sur la durée du contrat, sur une base hors valeur résiduelle. La valeur de l'actif au bilan social de Mobilize Financial Services France est calculée selon un amortissement linéaire sur la base de la valeur brute du contrat y compris valeur résiduelle.

La plus-value réalisée correspond à la différence entre l'amortissement social et l'amortissement financier calculée pour chaque contrat titrisé, pour sa partie loyer et pour sa valeur résiduelle.

**Note 25 : Revenus des titres à revenu variable****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Revenus du portefeuille de placement	215 124	222 184
Revenus des titres détenus à long terme	2	2
<b>Total des revenus des titres à revenu variable</b>	<b>215 126</b>	<b>222 186</b>

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

**Note 26 : Commissions****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Commissions (Produits)</b>	<b>22 517</b>	<b>24 123</b>
Commissions clientèles	23	22
Commissions titres	22 487	24 081
Commissions autres	7	20
<b>Commissions (Charges)</b>	<b>(764)</b>	<b>(775)</b>
Commissions autres	(764)	(775)
<b>Total des commissions</b>	<b>21 753</b>	<b>23 348</b>

**Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>6 956</b>	<b>(22 698)</b>
Opérations de change	(65)	(46)
Opérations de taux	7 021	(22 652)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées</b>	<b>14</b>	
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées	14	
<b>Total des gains ou pertes sur opérations financières</b>	<b>6 970</b>	<b>(22 698)</b>

**Note 28 : Autres produits d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>216 455</b>	<b>228 125</b>
Produits des prestations accessoires aux contrats de financement	166 803	165 468
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	48 909	37 858
Autres produits d'exploitation bancaire	743	24 799
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 762</b>	<b>2 503</b>
Produits des prestations des activités de service	1 762	2 500
Autres produits d'exploitation		3
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>218 217</b>	<b>230 628</b>

**Note 29 : Autres charges d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(28 825)</b>	<b>(50 268)</b>
Charges des prestations accessoires aux contrats de financement	(25 857)	(26 605)
Opérations faites en commun	(934)	(728)
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 034)	(22 935)
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>(78)</b>
Autres charges d'exploitation		(78)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(28 825)</b>	<b>(50 346)</b>

**Note 30 : Charges générales d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Frais de personnel</b>	<b>(81 650)</b>	<b>(71 654)</b>
Salaires et traitements	(116 077)	(120 536)
Charges sociales sur retraites	(13 728)	(12 987)
Autres charges sociales	(46 215)	(48 797)
Participation des salariés	(791)	(3 092)
Intéressement des salariés	(15 463)	(3 088)
Refacturation des frais de personnel	116 279	114 161
Autres frais de personnel	(5 655)	2 685
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(328 126)</b>	<b>(302 569)</b>
Impôts et taxes	(17 180)	(19 276)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(90 976)	(92 471)
Commissions non étalables versées au réseau commercial	(266 340)	(239 272)
Variation des provisions sur autres frais administratif	1 110	618
Refacturation des frais administratifs	45 260	47 832
<b>Total des autres charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(409 776)</b>	<b>(374 223)</b>
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes</i>	<i>(446)</i>	<i>(263)</i>

Effectif moyen	12/2025	12/2024
Employés		
Agents de maîtrise	638	680
Cadres	1 006	1 009
Contrats à durée déterminée	9	9
<b>Total</b>	<b>1 653</b>	<b>1 698</b>

**Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
<b>Coût du risque sur opérations de location</b>	<b>(118 930)</b>	<b>(53 417)</b>
Dotations aux provisions	(18 082)	(25 131)
Reprises de provisions	2 024	17 017
Abandons de créances	(125 976)	(62 712)
Récupérations sur créances amorties	23 104	17 409
<b>Coût du risque sur opérations de crédit</b>	<b>(83 531)</b>	<b>(93 325)</b>
Dotations aux provisions	(21 350)	(24 642)
Reprises de provisions	10 410	23 763
Abandons de créances	(73 868)	(96 818)
Récupérations sur créances amorties	1 277	4 372
<b>Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle</b>	<b>1 119</b>	<b>(73)</b>
Abandons de créances	(90)	(73)
Récupérations sur créances amorties	1 209	
<b>Coût du risque sur autres opérations</b>	<b>24</b>	<b>9</b>
Dotations aux provisions	(207)	(242)
Reprises de provisions	231	249
Abandons de créances		2
<b>Total du coût du risque (*)</b>	<b>(201 318)</b>	<b>(146 806)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1 209</i>	<i>2</i>

**Note 32 : Résultat exceptionnel****(En milliers d'euros)**

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2025</b>	<b>12/2024</b>
Charges exceptionnelles	(24 553)	
<b>Total du résultat exceptionnel</b>	<b>(24 553)</b>	

Dans le cadre des travaux sur l'entretien liés au projet Phoenix, des écarts de données entre systèmes ont été identifiés, des paramétrages de barèmes ont été corrigés. Diac enregistre une charge exceptionnelle de 24 553 K€.

### Note 33 : Impôts sur les bénéfices

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
Impôts courants	98	124
<b>Total des impôt sur les bénéfices</b>	<b>98</b>	<b>124</b>

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

### Note 34 : Résultat par secteurs d'activité

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2025	12/2024
<b>Financement Clientèle</b>		
Produit net bancaire	65 145	247 726
Résultat brut d'exploitation	(265 827)	(80 311)
Résultat d'exploitation	(408 146)	(159 443)
Résultat courant avant impôt	(408 146)	(159 443)
<b>Financement Réseaux</b>		
Produit net bancaire	23 586	65 012
Résultat brut d'exploitation	(59 302)	14 895
Résultat d'exploitation	(118 301)	(52 779)
Résultat courant avant impôt	(118 301)	(52 779)
<b>Autres activités</b>		
Produit net bancaire	2	2
Résultat brut d'exploitation	2	2
Résultat d'exploitation	2	2
Résultat courant avant impôt	2	2
<b>Toutes activités</b>		
Produit net bancaire	88 733	312 740
Résultat brut d'exploitation	(325 127)	(65 414)
Résultat d'exploitation	(526 445)	(212 220)
Résultat courant avant impôt	(526 445)	(212 220)

# TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
<b>Filiales détenues à + de 50%</b> Diac Location SA 14, avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy le Grand	France	29 241	885 161	100,00%	(10 447)

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	81 347					0
Valeur comptable nette des titres détenus	81 347					0
Prêts et avances consentis par la société						
Cautions et avals donnés par la société						
Dividendes encaissés par la société						

04.

RAPPORT SUR LE  
GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE AU  
31 DÉCEMBRE 2025

**DIAC**  
**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**  
**EXERCICE 2025**

## **I - LES INSTANCES ET ACTEURS**

### **A. Le Conseil d'administration**

#### ***i. Missions du Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration de DIAC SA, dispose notamment des attributions suivantes, conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société ;
- il approuve le Rapport de gestion annuel et le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il prépare et convoque l'Assemblée générale des actionnaires et en fixe l'ordre du jour ;

Conformément aux statuts, le Conseil procède par ailleurs aux contrôles qu'il juge opportuns, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de différents comités (cf. infra).

Afin de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers, il sera successivement présenté :

- la composition du Conseil d'administration ainsi que le mode et l'étendue des pouvoirs de la Direction générale de la société ;
- les conditions de préparation des réunions du Conseil ;
- l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2025.

#### ***ii. Composition du Conseil d'administration***

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de DIAC est composé de cinq administrateurs.

**Conseil d'administration au 31 déc. 2025**

	Fonction exercée dans la société	Date de nomination ou renouvellement	Echéance	Liste de l'ensemble des mandats exercés dans toute société	Nombre d'actions détenues	% de capital
<b>Martin Thomas</b>	Président du Conseil d'administrati	20 mai 2024	Mai 2030	• France : Directeur Général de RCI Banque	0	0
<b>Giovanni Luca Soma</b>	Administrateur	6 mars 2025	Mai 2030	• France : RCI Banque - Administrateur • Royaume Uni : Safo Group – Administrateur • Italie : Freebatt – Administrateur	0	0
<b>Caroline Jeandeau</b>	Administrateur	20 mai 2021	mai 2027	• France : SCI CAE : Gérante • Malte : Administrateur dans les filiales RCI Services, RCI Insurance, RCI Life	0	0
<b>Isabelle Landrot</b>	Administrateur	20 mai 2024	Mai 2030	• France : RCI Banque – Administrateur • Royaume-Uni : Flit Technologies Ltd – Administrateur • Portugal : West Horse Powertrain Portugal SA – Administrateur • Turquie : Oyak Horse - Administrateur	0	0
<b>Xavier Derot</b>	Administrateur	13 janvier 2025	Mai 2031	• France : Mobilize Lease&Co – Administrateur • France : RCI Banque – Administrateur • France : DIAC Location – Administrateur • Belgique : Autofin – Administrateur • Belgique : RCI Financial Services – Administrateur • Turquie : Ortio – Président du Conseil d'administration • Turquie : Orfin – Vice Président du Conseil d'administration • Inde : NRFSI – Administrateur	0	0

**Autres mandataires sociaux au 31 déc. 2025**

<b>Frédéric Schneider</b>	Directeur général	1 <sup>er</sup> juillet 2024	N/A	• France : DIAC Location – Président du Conseil d'administration	0	0
<b>Lukasz Cieslak</b>	Directeur Général Délégué	12 décembre 2025	N/A	-	0	0
<b>Valérie Chatain</b>	Directeur général délégué	12 décembre 2025	N/A	-	0	0

## Actionnaire au 31 déc.2025

RCI Banque SA		96 535 000	100
---------------	--	------------	-----

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'Assemblée générale sur recommandation du comité des nominations. La durée de leur mandat est fixée à six ans, sauf cooptation.

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur financement de ventes, ainsi que de Renault Group et ses marques Nissan et Mitsubishi et du secteur automobile.

Conformément à la loi, Messieurs Jérémie SIGALAT et Eric LECORGNE, assistent aux réunions du Conseil d'administration en tant que représentants du Comité Social Economique, nommés le 4 avril 2023.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de DIAC compte deux femmes et trois hommes. Sur recommandation du comité des nominations et conformément à la loi, le Conseil d'administration s'est fixé l'objectif de maintenir cette proportion de 40% minimum d'administrateurs de chaque sexe, en privilégiant les candidatures de femmes en cas de nouvelle nomination.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la Société, étant précisé qu'il est entendu par « conflit d'intérêts » toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein du Groupe MOBILIZE Financial Services et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de la fonction pour le compte de MOBILIZE Financial Services.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale durant l'exercice écoulé. Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la Société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **Notion d'administrateur indépendant**

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « *Un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il ne maintient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le Groupe RCI, sa direction ou le Groupe Renault susceptible de compromettre l'exercice de son jugement indépendant. Ainsi, un administrateur indépendant doit être compris non seulement comme un administrateur non exécutif — c'est-à-dire qu'il n'occupe aucun poste de direction au sein du Groupe RCI ou du Groupe Renault — mais également comme*

*une personne n'ayant aucun lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié ou autre) avec ces entités.»*

Sur cette base, le Conseil d'administration du 12 décembre 2025 a identifié 1 administrateur indépendant sur recommandation du Comité des nominations.

### **iii. Préparation des réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu à d'autres réunions, en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités.

Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par la direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe DIAC. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe DIAC.

Le Président s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

### **iv. Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2025**

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2025 :

- Le 6 mars 2025, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité 2024, il a arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024 et proposé une affectation de résultat. Il a également approuvé le budget 2025 et il a proposé la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Frédéric Schneider, démissionnaire, M. Giovanni Luca Soma. Enfin, il a revu le plan de remédiation LCB FT.
- Le 9 avril 2025, le Conseil a validé le RACI LCB-FT et le plan d'action LCB-FT, il a examiné le rapport du Comité des rémunérations et a constitué un comité des risques dédié au niveau de DIAC. Enfin, il a adopté le règlement intérieur du Conseil d'administration DIAC.
- Le 25 juillet 2025, le Conseil a examiné le rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2025 et validé les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2025. Il a traité du contrôle interne et du plan d'audit, il a présenté l'état d'avancement du projet Est Parisien et il a enfin examiné l'avis du CSE sur la politique sociale.

- Le 12 décembre 2025, le Conseil a examiné le rapport d'activité à fin octobre 2025 et il a présenté le plan d'audit 2026, il a autorisé les opérations de titrisation pour l'année 2026/2027 et donné délégation de pouvoirs à cet effet pour leur mise en œuvre. Le Conseil a présenté les points issus du comité des risques. Le Conseil a également traité de l'évaluation des dirigeants de Diac, de l'équilibre professionnel hommes-femmes, a proposé la nomination de Valérie Chatain et Lukasz Cieslak en qualité de Directeurs généraux délégués et a approuvé leur rémunération afférente. Enfin, le Conseil a consulté le CSE sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions, s'est élevé sur l'année à 100 %.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au 15, Rue d'Uzès 75002 Paris, siège de la société mère de DIAC et par visioconférence permettant l'identification et la participation effective des administrateurs, visioconférence conformément aux dispositions statutaires.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

#### **Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice 2025**

Non applicable

#### **v. Les comités spécialisés du Conseil d'administration**

Il est rappelé que la décision a été prise au niveau du Groupe d'avoir des Comités en commun RCI /DIAC conformément à la législation bancaire pour éviter de multiplier les instances. Par ailleurs le Conseil d'Administration de DIAC SA a décidé le 12 juillet 2023 de reprendre à partir de cette date les missions du Comité de l'audit et des comptes spécifiques à DIAC SA. Le 9 avril 2025, le Conseil d'administration a également acté la création d'un Comité des Risques propre à DIAC SA. Depuis cette date, seuls les Comités des Nominations et des Rémunérations demeurent communs à DIAC SA et RCI Banque SA.

Le **comité des risques** s'est réuni 2 fois en 2025. Il a pour mission d'examiner la cartographie des risques, l'exposition globale de la Société et les limites qui en découlent, ainsi que d'assister le Conseil d'administration dans la définition et le suivi de la stratégie de risques et du cadre d'appétit pour le risque. Il analyse des scénarios, y compris de tensions, afin d'apprécier la résilience du profil de risque, et propose les critères d'incidents significatifs ainsi que les mesures correctrices en cas de dépassement des limites. Il examine les politiques et rapports relatifs au contrôle interne, à la conformité, à l'externalisation et au dispositif de LCB-FT, et en évalue l'efficacité. Il veille à la cohérence entre la tarification des produits et la stratégie de risques, apprécie les ressources consacrées aux opérations informatiques, à la sécurité des systèmes et à la continuité d'activité, et suit la mise en œuvre des plans d'actions consécutifs aux missions des autorités de supervision.

Le **comité des rémunérations** s'est réuni 7 fois en 2025. Il a pour mission de recommander les niveaux et modalités de rémunération, d'indemnisation et d'avantages accordés au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués, ainsi qu'au Directeur de la Gestion des Risques et au Directeur de la Conformité, après avis du Président du comité des risques pour ce dernier. Il examine la politique de rémunération des salariés identifiés comme preneurs de risques au sein du Groupe RCI Banque, ainsi que la politique de rémunération variable, incluant la part variable groupe et les dispositifs de long terme. Il se prononce également sur le montant global des rémunérations des administrateurs à soumettre à l'Assemblée Générale et sur sa répartition, et peut être amené à examiner l'adhésion de la Société à une nouvelle convention collective.

Le **comité des nominations** s'est réuni 10 fois en 2025. Il a notamment pour mission de préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de nominations et de révocations. Il examine et recommande la nomination du Directeur Général et des administrateurs, ainsi que, le cas échéant, leur révocation, pouvant recourir à un cabinet externe pour proposer des candidats. Il se prononce également sur la nomination et la révocation des Directeurs Généraux Délégués, du Directeur de la Gestion des Risques

et du Directeur de la Conformité, sur proposition du Directeur Général. Le comité veille à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, à l'identification des administrateurs indépendants et à l'évaluation régulière des compétences, de l'expérience et de l'efficacité du Conseil et de la Direction générale. Il peut recommander des formations visant à garantir leur aptitude individuelle et collective. Enfin, il s'assure que le Conseil d'administration n'est pas dominé par une personne ou un groupe restreint, dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la Société.

## **La Direction générale**

### ***i. Mode de Direction générale***

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

La Direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité du Directeur général, Monsieur Frédéric Schneider, et des Directeurs Généraux Délégués, Monsieur Lukasz Cieslak et Madame Valérie Chatain.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

## **Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

(Articles 13 à 15 des statuts)

### **Article 13 - Nature des Assemblées Générales**

Les actionnaires se réunissent chaque année en Assemblée Générale Ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes Assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers peuvent assister aux Assemblées Générales.

Le Conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

## Convocations

Le Conseil d'administration convoque les actionnaires en Assemblées Générales en indiquant dans la convocation le jour, d'heure et le lieu de la réunion. A défaut, elle peut être également convoquée :

1. Par les commissaires aux comptes.
2. Par un mandataire, désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social.
3. Par les liquidateurs.

## Quorum - Majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

## Composition des Assemblées

Dans les Assemblées Générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'Assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'Assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions peut faire partie de l'Assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

A compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

#### Bureau - Feuille de présence

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le Vice-Président s'il en a été nommé un, ou par un Administrateur désigné par le Conseil. Au cas où l'Assemblée serait convoquée par les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataire ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence aux Assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Le bureau de l'Assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'Assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires.

Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'Assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'Assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

#### Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'Assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

#### Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau.

Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration ou un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité desdites signatures.

#### **Article 14: Assemblées Générales Ordinaires**

- I. L'Assemblée Générale Ordinaire doit, pour délibérer valablement, être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins des actions ayant le droit de vote ; à défaut, l'Assemblée est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les décisions sont valablement prises quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- II. L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et du ou des Commissaires aux comptes ; elle discute, approuve ou redresse les comptes, fixe les dividendes et les jetons de présence, nomme ou révoque les administrateurs et les Commissaires aux comptes, leur donne quitus de leur mission, ratifie les cooptations d'administrateurs, statue sur les conventions soumises à autorisation, couvre la nullité des conventions conclues sans autorisation, confère au Conseil d'administration les autorisations pour les actes excédant les pouvoirs qui lui sont attribués et délibère sur toutes propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

#### **Article 15: Assemblées Générales Extraordinaires**

- I. Les Assemblées Générales Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant le tiers des actions ayant le droit de vote sur première convocation et le quart desdites actions sur deuxième convocation.

A défaut de ce quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée de deux mois au plus ; elle délibère avec le même quorum.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- II. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires sous réserve de l'obligation faite aux actionnaires d'acheter ou vendre des rompus, en cas de regroupement d'actions, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de scission.

Elle peut notamment changer la nationalité de la société sous les conditions exprimées par la loi ou encore modifier l'objet social, augmenter ou réduire le capital social, proroger ou abrégier la durée de la Société, décider sa fusion ou sa scission avec une autre ou d'autres sociétés, la dissoudre par anticipation, la transformer en société de toute autre forme, dans les conditions fixées par la loi.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**